

**Communauté de Communes
des Ballons des Hautes Vosges**

**PLAN DE PAYSAGE
PROGRAMME D' ACTIONS
octobre 2016**

**Bussang, Saint-Maurice-sur-Moselle, Fresse-sur-Moselle,
Le Thillot, Le Ménil, Ramonchamp, Ferdrupt , Rupt-sur-Moselle**



Sommaire

	Page
Introduction	3
Contexte, objectifs, localisation, schéma paysager, démarche d'étude	
A - Bref rappel du diagnostic : potentiel paysager et besoins de gestion	7
1° La topographie offre des opportunités de points de vue et d'ambiances paysagères diversifiées	8
2° La géologie comporte un fort potentiel de valorisation paysagère	17
3° La trace de l'histoire rurale dans les paysages est un atout à valoriser	27
4° Un SIG est annexé au présent document	34
B- Enjeux et stratégie paysagère	35
1° Les enjeux des paysages de qualité	37
2° Illustration d'un scénario d'avenir à éviter	38
3° Illustration du scénario d'avenir du Plan de Paysage	39
4° Le Plan Paysager de référence	40
5° Objectifs et programme d'actions	43
C- Le Programme d'actions	44
Objectif I : Valoriser les patrimoines paysagers spécifiques	45
Action 1 : Les promontoires de vision en fond de vallée	46
Action 2 : Les itinéraires de découverte	57
Action 3 : Le patrimoine paysager lié à l'eau	66
Action 4 : Le patrimoine paysager naturel et culturel, notamment minier	80
Objectif II : Mettre en valeur les paysages agricoles et forestiers	90
Action 5 : Maintenir et reconquérir les paysages agricoles ouverts	97
Action 6 : Prendre en compte le paysage dans la gestion agricole	104
Action 7 : Prendre en compte le paysage dans la gestion forestière	108
Action 8 : Réviser la Réglementation des Boisements	116
Objectif III : Renforcer la qualité des paysages bâtis	119
Action 9 : Mettre en valeur les trois architectures identitaires et leurs abords	120
Action 10: Mettre en valeur les cœurs historiques des bourgs et des hameaux	127
Action 11: Contenir l'étalement urbain et préserver des coupures vertes agricoles	133
Action 12: Prendre en compte le paysage dans les documents d'urbanisme	141
Objectif IV : Améliorer la qualité de la découverte et en tirer parti pour le tourisme	144
Action 15 : Résorber les problèmes paysagers ponctuels	145
Action 16 : Mettre en valeur les paysages d'enjeux touristiques	147
Objectif V : Accompagner et animer les projets	153

Introduction

Contexte

La Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges, créée en janvier 2013, regroupe huit communes : Bussang, Saint-Maurice-sur-Moselle, Fresse-sur-Moselle, Ramonchamp, Le Thillot, Le Ménil, Ferdrupt et Rupt-sur-Moselle. Ses 27 749 ha se déploient de part et d'autre d'un triple axe structurant : la route Nationale RN 66 qui relie l'Alsace aux métropoles de Lorraine, le cours d'eau de la Moselle et la Voie Verte sur l'ancienne voie de chemin de fer, axe de loisirs très fréquenté qui rejoint Remiremont.

Elle est située au sein du périmètre du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV), mais actuellement, seules les communes de Le Ménil et de Bussang adhèrent au PNRBV.

Les enjeux pour la qualité de vie des habitants sont importants, puisque la CCBHV compte 15 586 habitants (données 2013). Les enjeux touristiques sont également majeurs, puisqu'elle comporte plusieurs stations été/hiver : le Ballon d'Alsace et le Rouge Gazon à Saint-Maurice-sur-Moselle ; les stations de la Bouloie et de Larcenaire, et le Théâtre du Peuple, à Bussang ; l'Ermitage Frère Joseph à Le Ménil ; l'écomusée des Hautes Mynes au Thillot, une partie de la Voie Verte des Hautes Vosges qui parcourt la vallée de Bussang à Remiremont.

De façon générale, un important réseau de sentiers de randonnée balisés, ainsi que de nombreux hébergements et activités touristiques, sont présents dans l'ensemble du secteur.

Objectifs

Face aux pressions urbaines souvent peu structurées, au délabrement d'une partie du patrimoine bâti, au développement forestier qui accompagne la déprise agricole dans cette zone montagneuse, la Communauté de Communes souhaite s'engager dans un Plan de Paysage, afin de répondre aux différents enjeux pour son territoire :

- enjeux pour la qualité de vie des habitants,*
- enjeux pour le patrimoine et la mémoire du territoire,*
- enjeux pour le maintien de l'agriculture de montagne et la conservation de paysages ouverts et de la biodiversité,*
- enjeux pour les loisirs et le tourisme (qui est une activité locale importante),*
- et enfin, enjeux pour l'image de marque de la Communauté de Communes dans un contexte local dynamique en matière de paysage, puisque plusieurs collectivités des environs se sont déjà engagées dans des démarches similaires.*

Le Plan de Paysage présente une stratégie d'ensemble et un programme pluriannuel d'actions concrètes en vue d'améliorer les paysages. Il a été réalisé dans une large concertation avec la population et les acteurs locaux tout au long de la démarche (une trentaine de réunions), ainsi qu'avec les différents partenaires (Département, DDT, PNRBV, bureaux d'études impliqués dans la révision des PLU, ...), de façon à rechercher le maximum de synergie avec les autres réflexions en cours : PLU, gestion des cours d'eau du bassin de la Haute Moselle, projet territorial de développement durable.

Localisation de l'aire d'étude

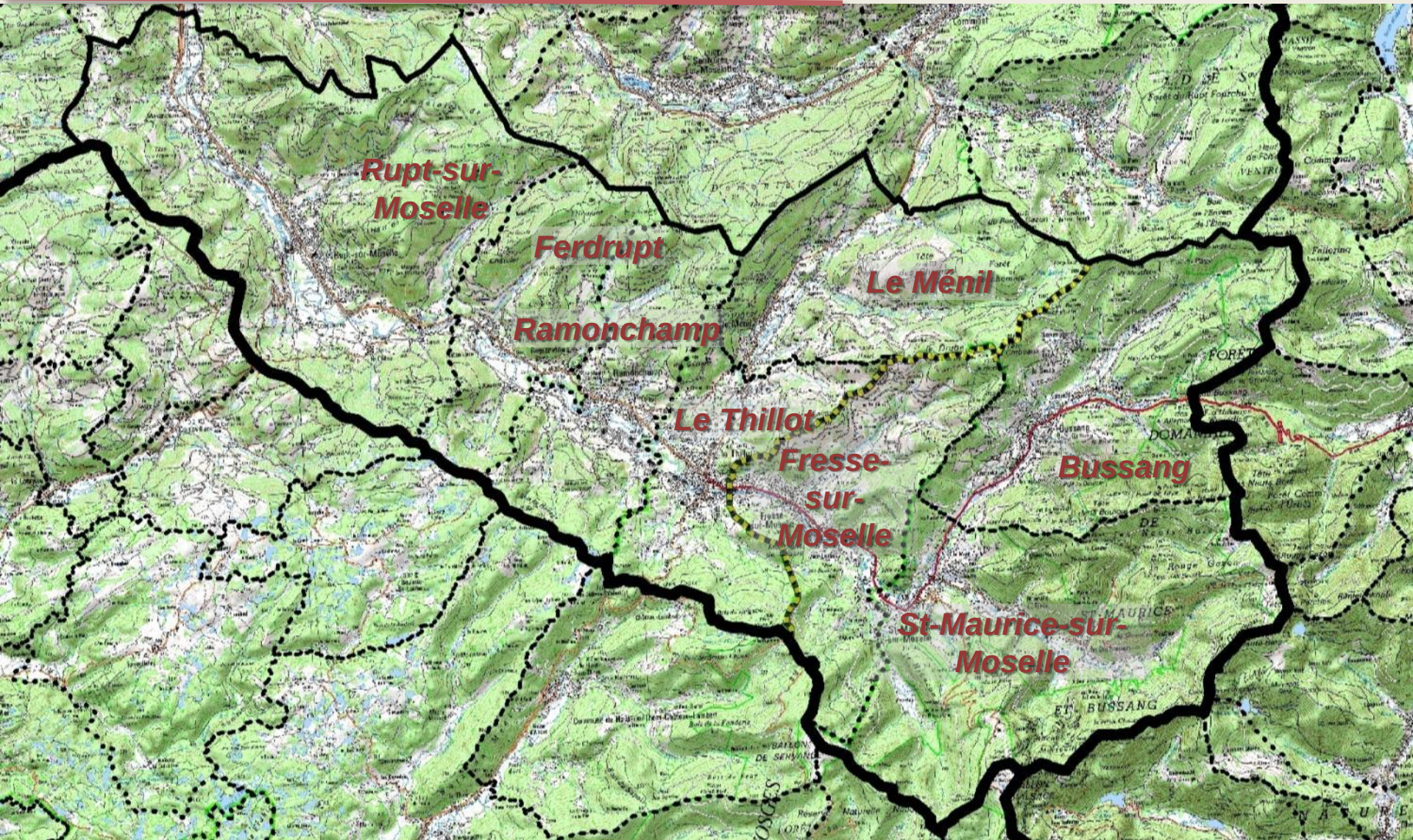
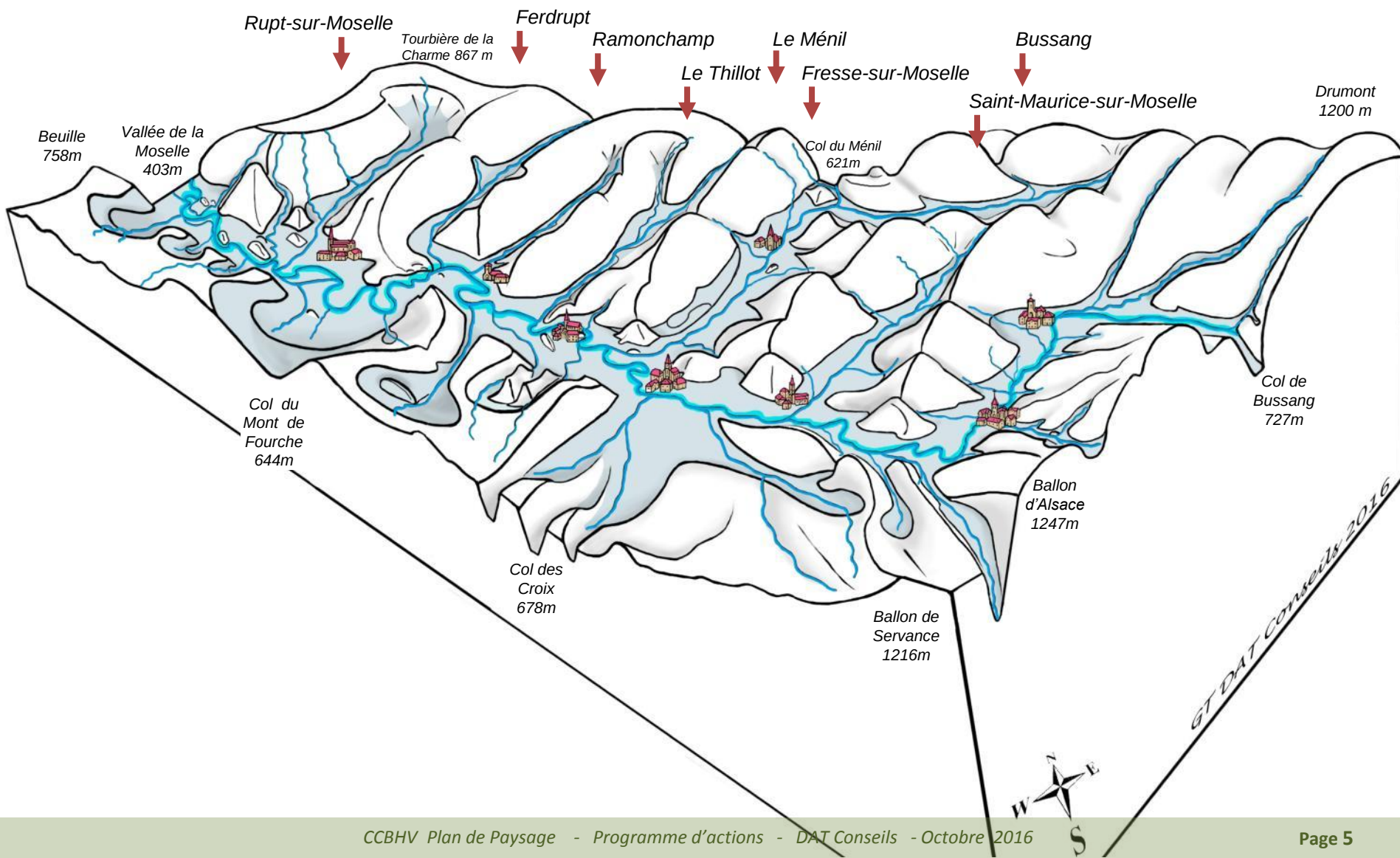


Schéma paysager de l'aire d'étude



La démarche d'étude

● Bien connaître le paysage

- *Son histoire et son intérêt patrimonial*
 - *Ses dynamiques d'évolution*
- *Ses forces et faiblesses, ses richesses et ses problèmes, ses enjeux*

Le plan de paysage

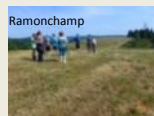
● Intégrer la réflexion dans un projet global d'aménagement et de développement

- *Le plan de référence*
- *Le programme d'actions*

● Elaborer le projet paysager dans la concertation

- *Avec les élus locaux*
 - *Avec les partenaires techniques*
 - *Avec la population*
- et certaines catégories professionnelles*

La concertation avec la population a donné lieu à une trentaine de tournées de terrain et de réunions de travail.



-A- Bref rappel du diagnostic: Potentiel paysager et besoins de gestion

**Une bonne visibilité des grandes structures paysagères
et des richesses patrimoniales contribue à la qualité des paysages**

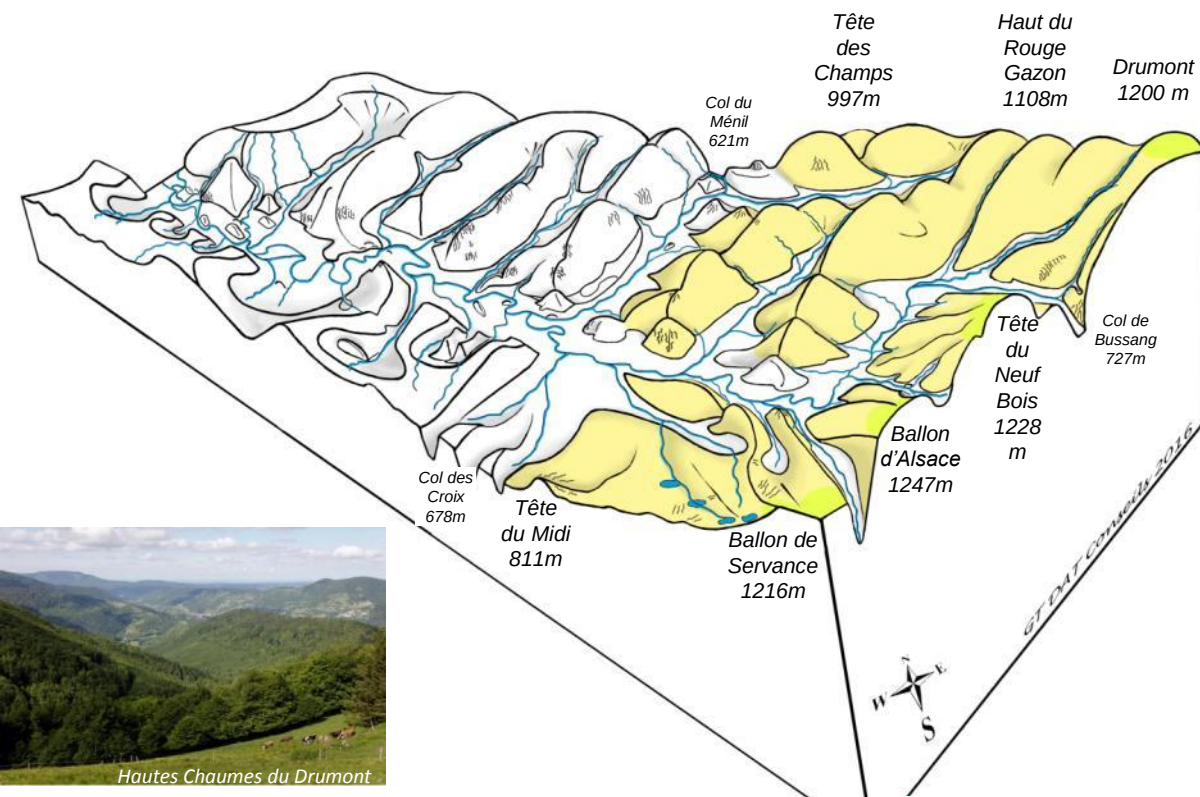
1°

La topographie offre des opportunités de points de vue et d'ambiances paysagères diversifiées

La Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges comporte, schématiquement, sept sous-unités paysagères aux ambiances complémentaires, chacune offrant un potentiel paysager spécifique à valoriser.

1° La topographie offre des opportunités de points de vue et d'ambiances paysagères diversifiées

Les plus hauts sommets de la CCBHV



Les plus hauts sommets entre 1000 et 1200 m d'altitude, sur l'amont de la vallée de la Moselle à l'est du territoire, et leurs contreforts, sont dominés par des croupes aux paysages agricoles ouverts, les hautes chaumes. Ils offrent de vastes panoramas, ainsi qu'une activité hivernale de ski.

Potentiel spécifique à valoriser

- Les hautes chaumes sommitales avec leurs biotopes remarquables et leurs fermes-auberges typiques.
- Les rares coulées agricoles qui subsistent depuis les sommets vers les fonds de vallées.
- Les grands panoramas vers le massif Vosgien.
- L'activité ski en veillant à la discrétion des équipements durant la saison estivale.



Hautes Chaumes du Drumont



Pâturage de la Broche Bussang



Saint-Maurice Rouge Gazon



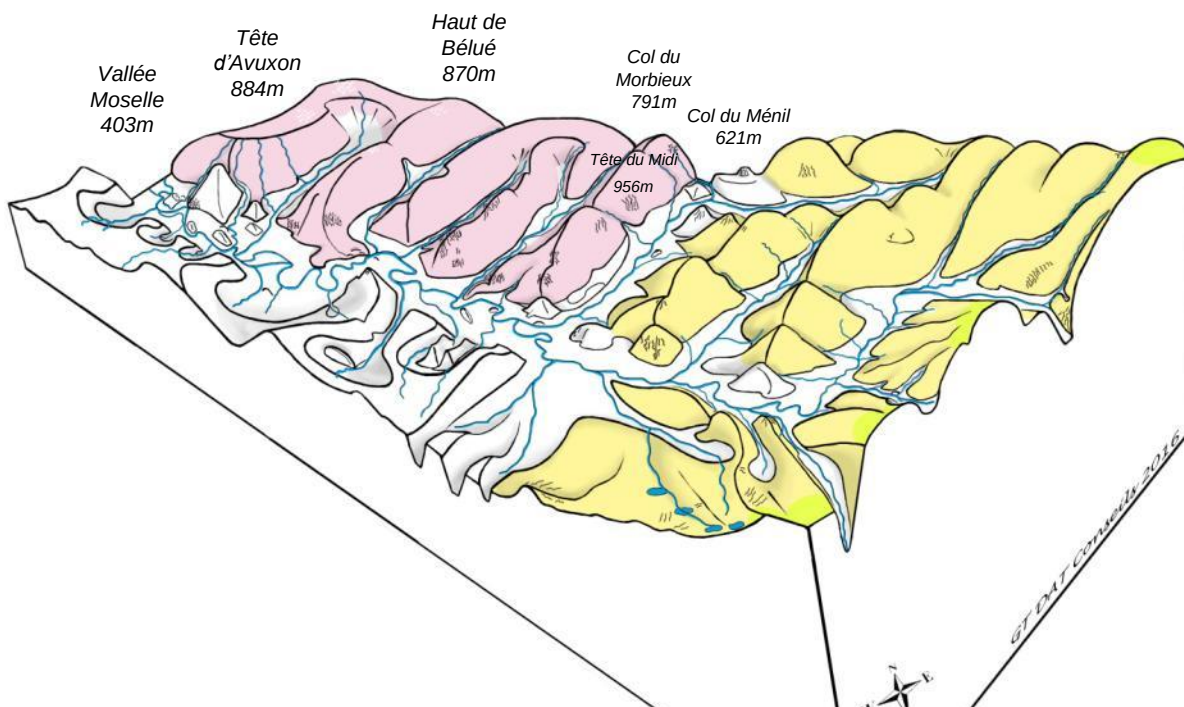
Colline de Fresse



Le Ménéil Tête des Champs

1° La topographie offre des opportunités de points de vue et d'ambiances paysagères diversifiées

Vaste entablement avec abrupts rocheux à la base découpé de vallées parallèles



En aval, en rive droite de la Moselle, quatre vallées parallèles entaillent un massif homogène aux environs de 900 m d'altitude. Sa base comporte de nombreux abrupts rocheux taillés par les anciens glaciers. Ils sont une source de pittoresque et de riches points de vue, existants ou potentiels. Les parties sommitales sont ponctuées de vastes tourbières aux paysages caractéristiques.

Potentiel spécifique à valoriser

- Linéaire agricole des fonds de vallée parallèles.
- Points de vue vers ce paysage à partir du rebord du Plateau des Mille Etangs qui lui fait face.
- Vues plongeantes vers la vallée à partir des abrupts rocheux qui bordent la vallée de la Moselle.
- Pittoresque de la vallée de la Moselle délimitée par des abrupts rocheux.
- Multiples tourbières.



Abrupt rocheux
de Remainvillers



Vallée du Morbieux et Ferdrup / Ramoncham depuis Etang Noir



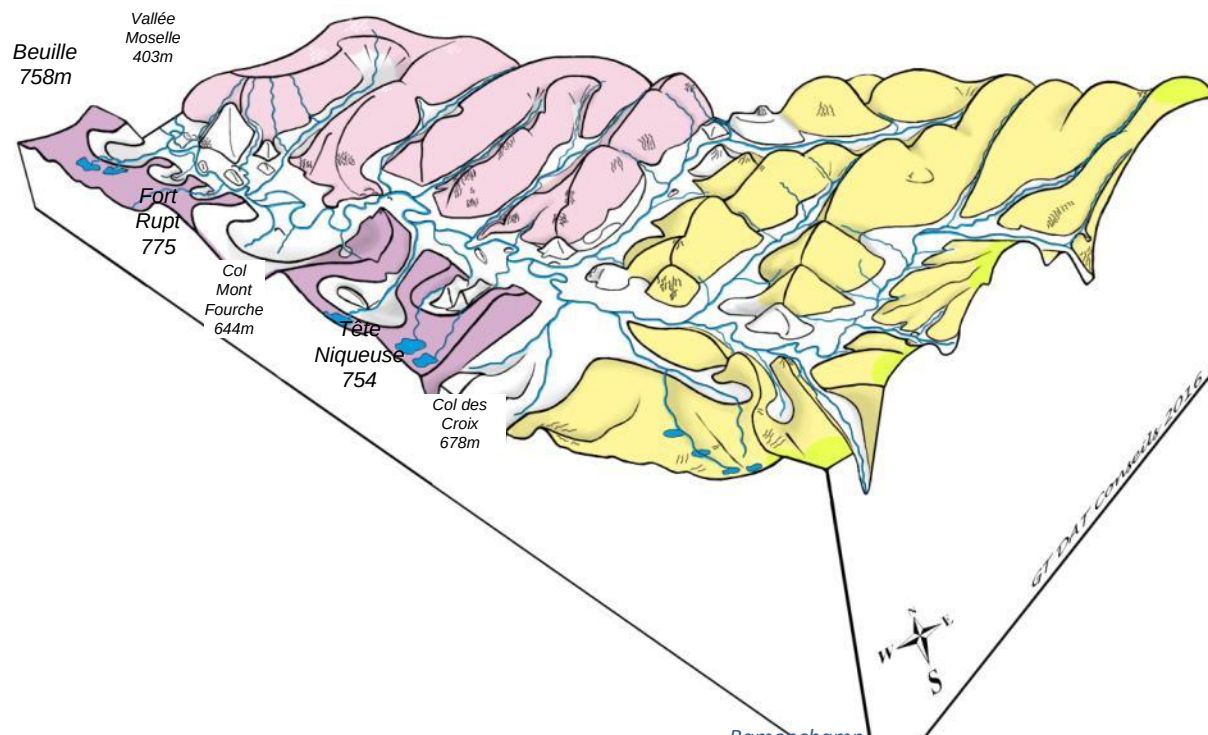
Tourbière de la Charme
Photo internet
site communal



Vallée du Dessus-de-Rupt depuis le
Fort

1° La topographie offre des opportunités de points de vue et d'ambiances paysagères diversifiées

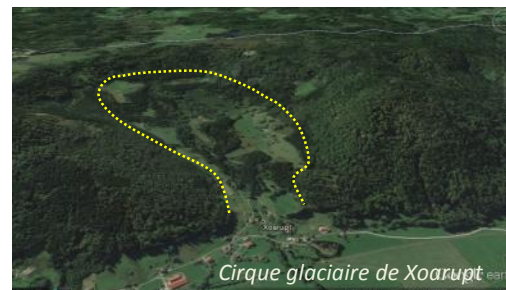
Rebord abrupt du Plateau des Mille Etangs échancré de cirques glaciaires aux formes bien dessinées



En aval en rive gauche de la Moselle, s'élève le rebord nord du plateau des Mille Etangs, échancré de cirques glaciaires formant des vallées courtes aux versants abrupts. Les vues plongent vers les cirques glaciaires et vers la vallée de la Moselle, à proximité d'étangs pittoresques, le tout étant aisément accessible par la route des Crêtes et le GR7.

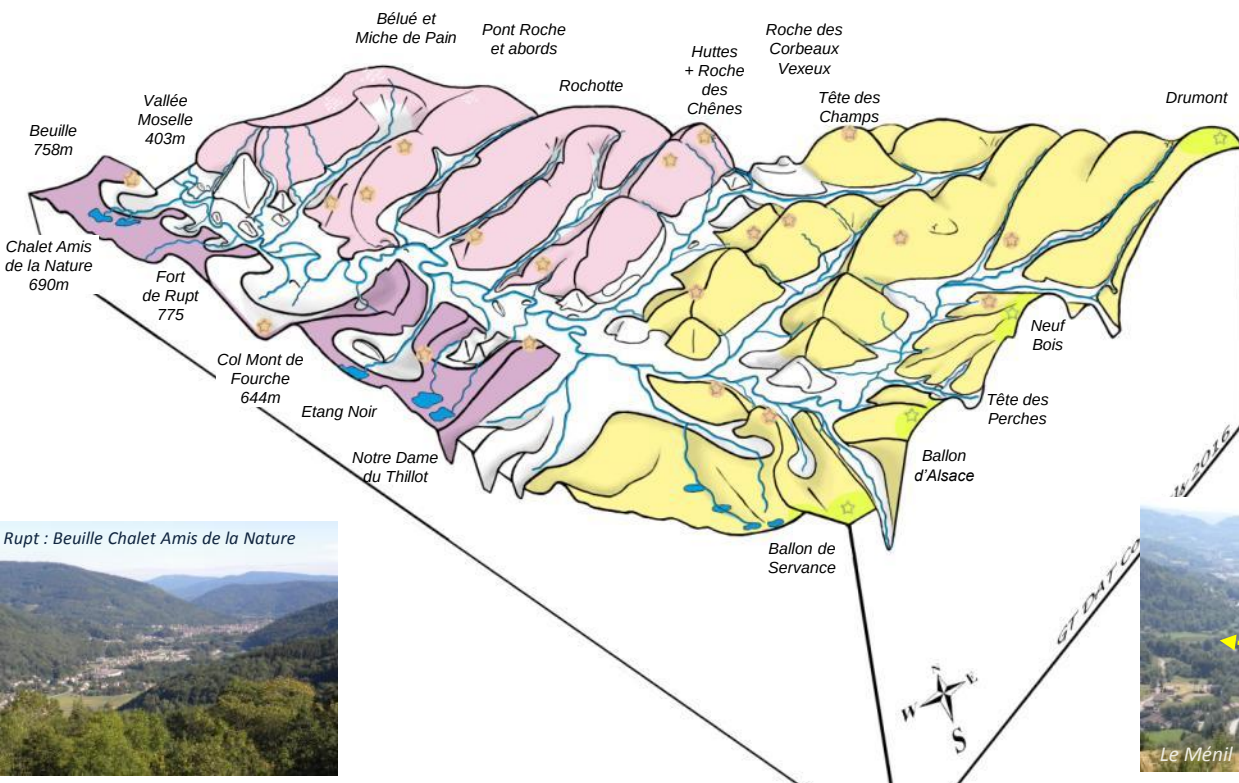
Potentiel spécifique à valoriser

- Massif échancré de cirques glaciaires formant des vallées courtes aux versants abrupts.
- Vues plongeantes à partir du rebord du plateau des Mille Etangs vers les cirques glaciaires et vers la vallée de la Moselle.
- Etangs pittoresques proches des points de vue, et équipement d'accueil.
- Accès à partir de la Route des Crêtes et du GR7.
- Vue vers le plateau des Mille Etangs et ses zones agricoles, à partir du Haut de Bélué.



1° La topographie offre des opportunités de points de vue et d'ambiances paysagères diversifiées

Des points de vue à partir des versants montagneux



★ Des points de vue remarquables ponctuent ces reliefs, auxquels les habitants sont attachés.

Potentiel spécifique à valoriser

- Vues plongeantes vers la vallée et vers les sommets environnants.
- Patrimoine naturel et culturel, forestier et agricole, limitrophe.
- Equipements d'accueil.



Rupt : Beuille Chalet Amis de la Nature



Le Ménil Les Huttes



Bussang, Croix de Fresse



Rupt –sur-Moselle depuis le Haut de Bêlué (Photo internet)



Ferdrupr Pré Herqué



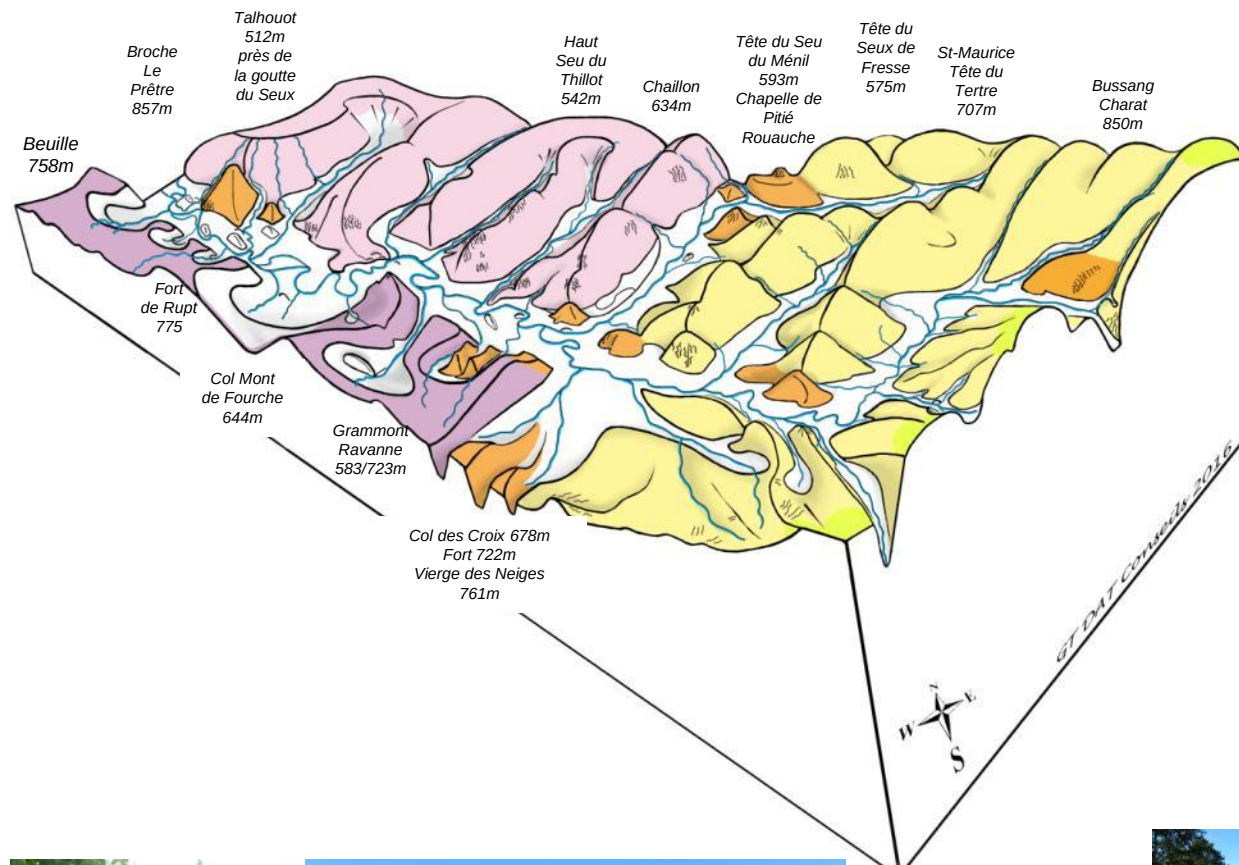
Fresse Pic du Corbeau



Saint-Maurice Plain du Canon

1° La topographie offre des opportunités de points de vue et d'ambiances paysagères diversifiées

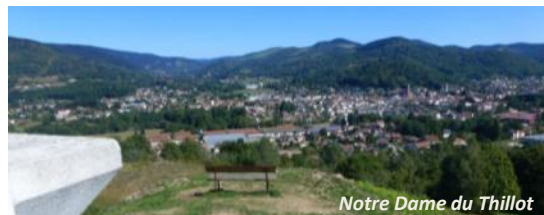
Buttes proches des lieux de vie en fonds de vallées, et cols



A la jonction des grandes vallées (de la Moselle, du Ménil) et du relief s'élèvent des buttes de moyenne hauteur, bien identifiables. La plupart comportent des loisirs de nature. Leur petit patrimoine rural est diversifié. Des vues plongeantes s'ouvrent vers les lieux de vie proches, et des vues lointaines vers les cols et les sommets environnants.

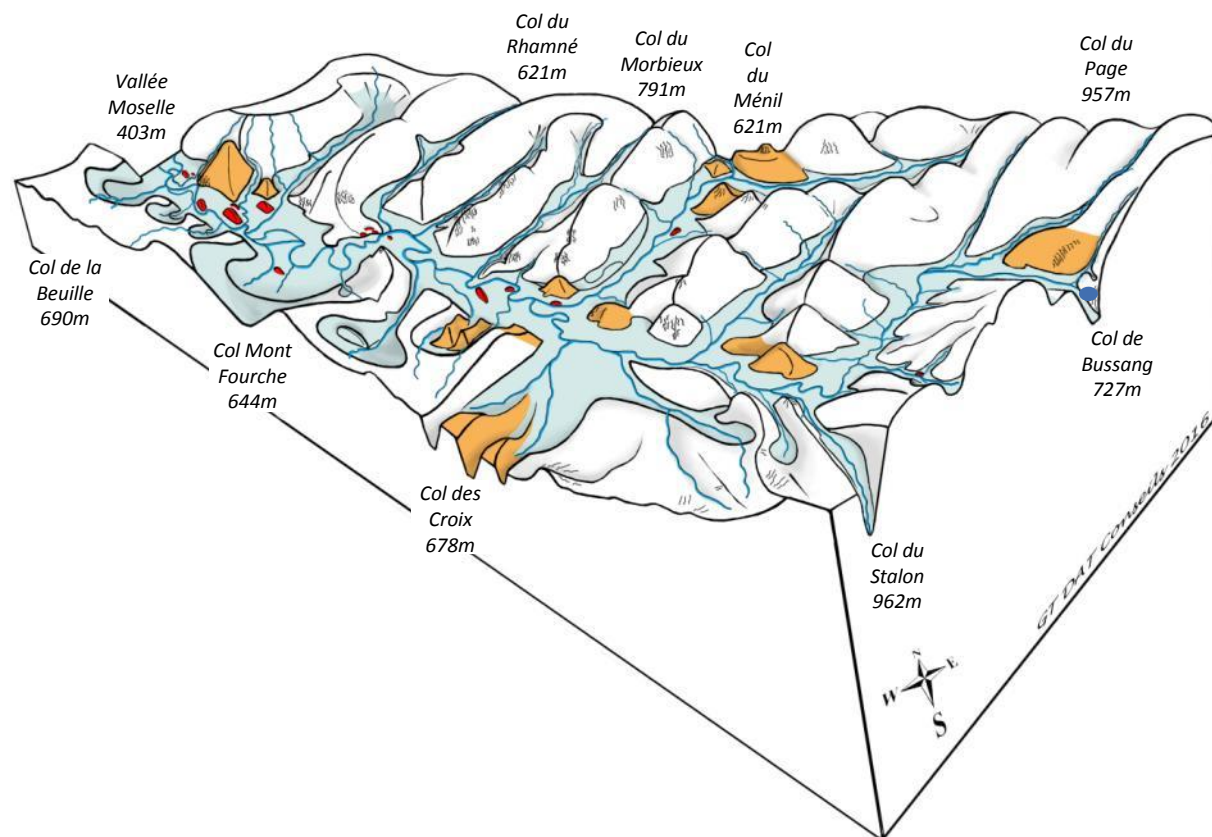
Potentiel spécifique à valoriser

- Ouvrir les vues à partir de ces promontoires de vision. Veiller à la covisibilité d'une butte à l'autre, mettre en valeur les vues vers des lieux spécifiques du patrimoine naturel et culturel (paysage agricole préservé, patrimoine minier, bel arbre original ou monumental, roche pittoresque, étang, ...).
- Mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel situé sur ces buttes.
- Développer les loisirs de découverte et de nature.
- En ce qui concerne les cols, ouvrir la vue à partir de ces lieux de passage fréquentés qui se doivent de donner une bonne impression au visiteur.



1° La topographie offre des opportunités de points de vue et d'ambiances paysagères diversifiées

Des fonds de vallée modelés par les anciens glaciers



Le fond de vallée est marqué par le modelé glaciaire : vallée en auge délimitée d'abrupts rocheux, terrasses glaciaires et anciens dépôts glacio-lacustres, cirques glaciaires.

Cette plaine alluviale est parsemée de proéminences rocheuses (chicots, pitons, roches moutonnées plus ou moins grandes), qui ont résisté à l'érosion des anciens glaciers, et qui sont très pittoresques dans le paysage. Ces roches ont souvent orienté le tracé de la Moselle.

Potentiel spécifique à valoriser

Les morphologies glaciaires font partie de l'identité paysagère des Hautes Vosges. Il s'agit de les mettre en valeur, particulièrement le long de la Voie Verte, des étangs, des chemins de randonnée et de la Route Nationale :

- fond de vallée en auge et terrasses glaciaires, perceptibles grâce aux paysages agricoles ouverts ;
- abrupts rocheux à dégager autant que possible de certaines broussailles ;
- anciens dépôts glacio-lacustres tel que celui des Planesses dans la vallée du Morbieux ;
- pitons et proéminences rocheuses de fond de vallée.



Rupt-sur-Moselle



Ferdrut Xoarupt



Ramonchamp



Maxonchamp

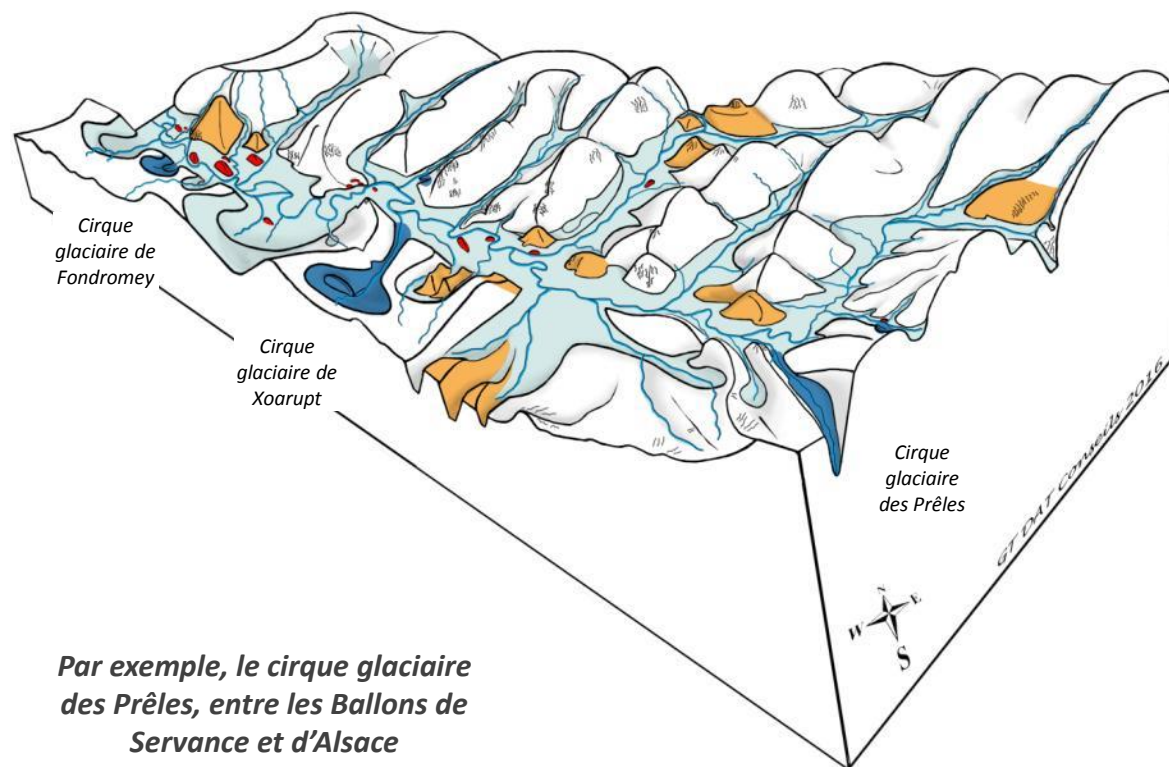


Le Thillot



Le Breuil Rupt

Quelques cirques glaciaires aux formes bien identifiables



Par exemple, le cirque glaciaire des Prêles, entre les Ballons de Servance et d'Alsace

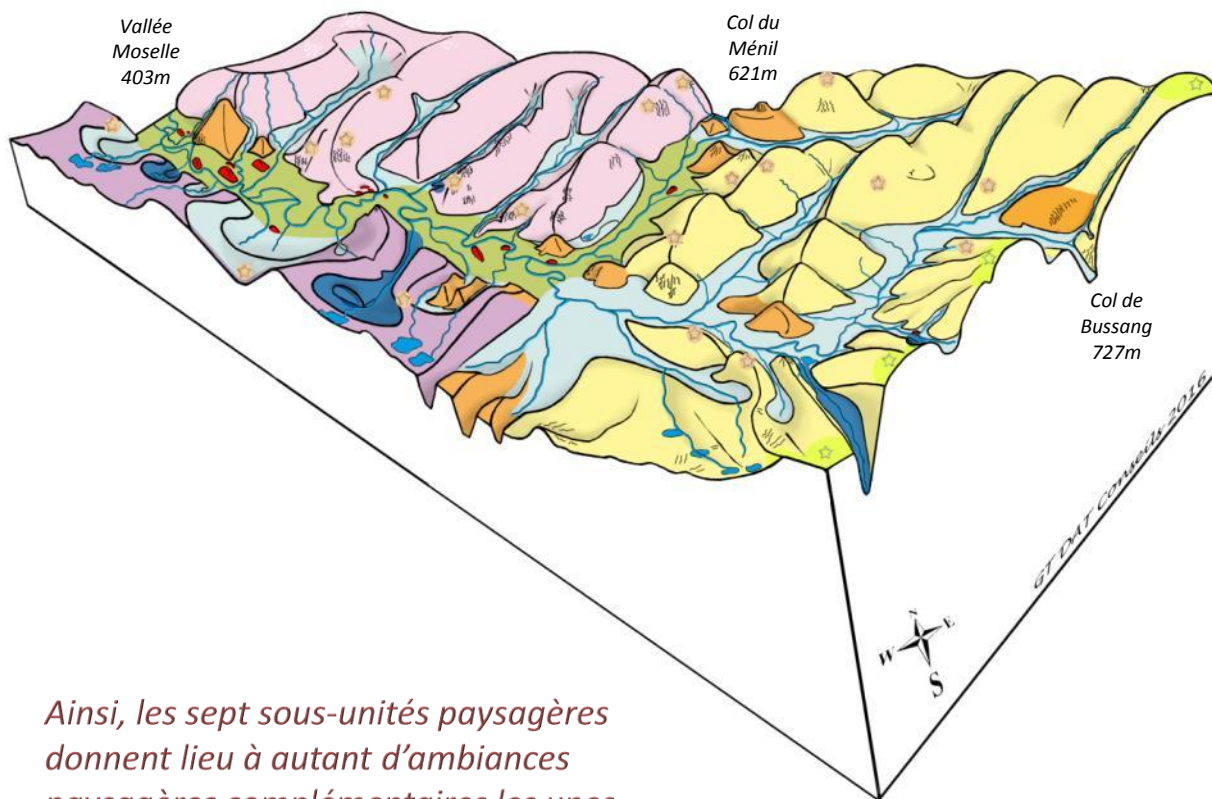
Certains cirques glaciaires sont particulièrement lisibles dans le paysage et pourraient faire l'objet d'une valorisation particulière. Il s'agit notamment du cirque glaciaire de Xoarupt à Ferdrupt et de la Presle à Saint-Maurice-sur-Moselle, mais également de Fondromey à Rupt-sur-Moselle, de Morteville à Saint-Maurice-sur-Moselle, et éventuellement des petits cirques glaciaires à l'ouest de Pont-Roche à Ferdrupt, au Plain du Canon à St-Maurice et de l'Etang St-Jean à Bussang.

Potentiel spécifique à valoriser

- Renforcer leur lisibilité par le maintien ou la reconquête de paysages agricoles ouverts dans le fond circulaire du cirque glaciaire, sur les falaises. Mettre en valeur leurs tourbières, marais ou étang. Des arbres peuvent être maintenus au niveau des verrous glaciaires de façon à souligner leur présence.
- Mettre en valeur le patrimoine agricole qui fait partie intégrante de ces paysages.
- Des équipements de découverte et de loisirs peuvent être implantés (points de vue, sentiers, place de pique nique, panneaux d'information, ...).



Les terrasses alluviales en fond de vallée



Ainsi, les sept sous-unités paysagères donnent lieu à autant d'ambiances paysagères complémentaires les unes des autres.

Dans la partie aval du fond de vallée, de Rupt jusqu'au Thillot et dans la vallée du Ménil, une topographie en terrasses, typique des plaines alluviales des grands cours d'eau, se dessine.

Potentiel spécifique à valoriser

Le talus des terrasses se perçoit bien lorsqu'il est ouvert par l'activité agricole. Il crée une ligne de force dans le paysage, une ligne de points de vue, qui mérite d'être conservée.

Le dénivelé de la terrasse alluviale est important dans le paysage car il structure également l'urbanisme, les terrasses les plus anciennes, donc les plus hautes, étant hors zone inondable et donc souvent urbanisées, tandis que la zone inondable ne peut être bâtie afin de préserver les zones d'expansion des crues pour limiter les niveaux d'eau en aval.



2° **La géologie comporte un fort potentiel de valorisation paysagère**

Selon les géologues, le Massif Vosgien comporte une très grande diversité de roches, la plus importante à l'échelle mondiale semblerait-il.

De plus, l'activité minière y a été importante, notamment du 15^{ème} au début du 19^{ème} siècle. Elle a laissé un patrimoine minier très porteur en termes de valorisation des paysages. D'ores et déjà, les mines du Thillot et l'écomusée des Hautes Mynes en témoignent. Ailleurs dans le Massif Vosgien, dans la vallée de Saint-Croix-aux-Mines par exemple, une valorisation similaire est engagée.

Aussi, quelques éléments d'information sont rappelés ci-après, pour éclairer la compréhension des paysages, et pour ouvrir quelques pistes de valorisation.

2° La géologie comporte un fort potentiel de valorisation

Un affleurement pittoresque de roches très anciennes – 500 et – 400 millions d'années

Granito-gneiss issus du métamorphisme de l'ancien massif Cadomien - 500 MA

Granite fondamental de l'ancien massif Calédonien - 400 MA

L'Amérique du Nord et l'Europe sont mitoyennes et proches de l'équateur.

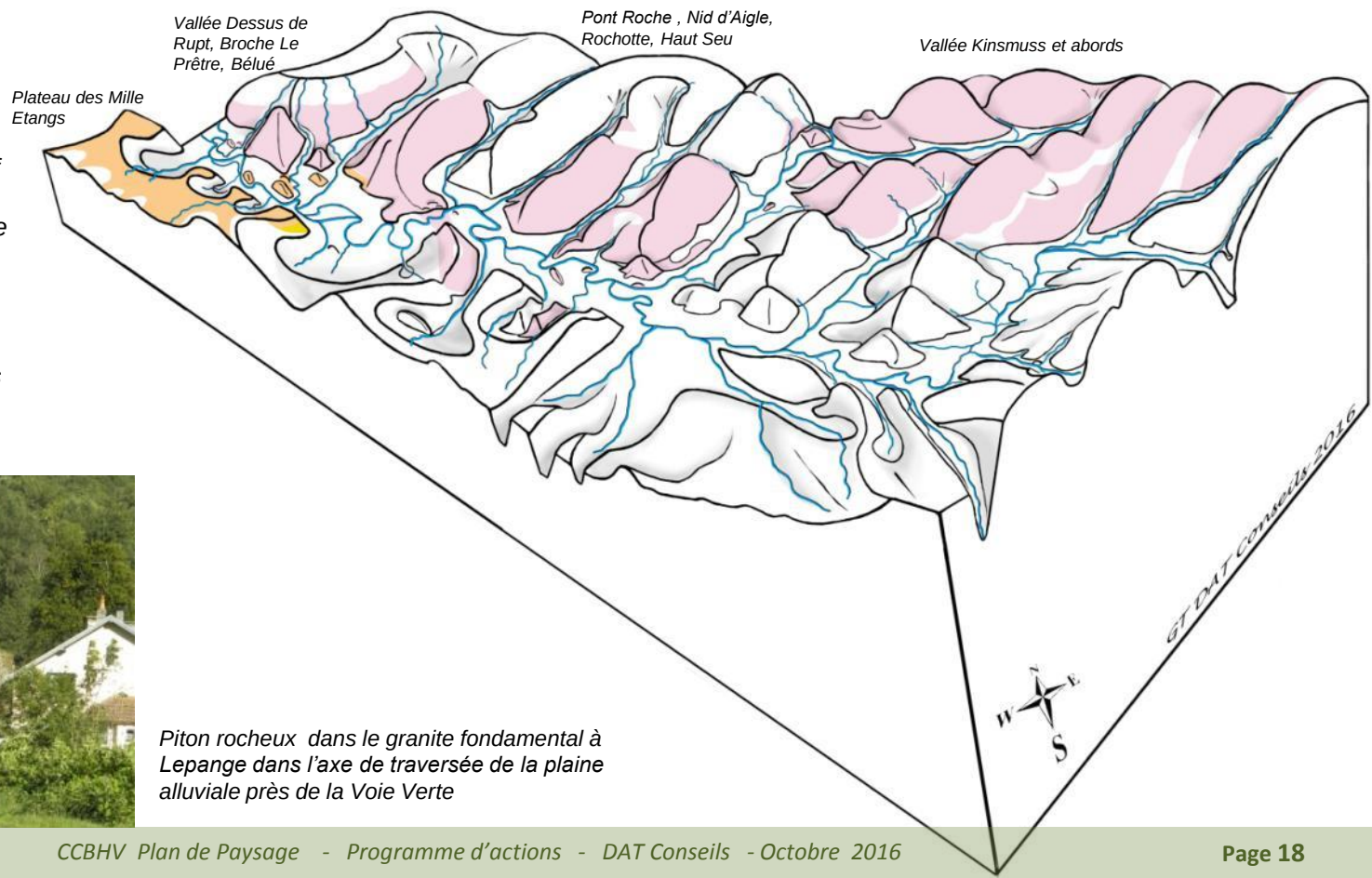
Dérive des continents



Structures et richesses à mettre en valeur

Affleurements pittoresques de ces roches les plus anciennes du massif vosgien :

- sur les abrupts rocheux le long de la vallée, façonnés par les anciens glaciers
- sous forme de pitons rocheux émergeant de la plaine alluviale, ayant résisté à l'érosion des glaciers et qui en portent la marque (roches moutonnées et striées)



Piton rocheux dans le granite fondamental à Lepange dans l'axe de traversée de la plaine alluviale près de la Voie Verte



2° La géologie comporte un fort potentiel de valorisation

Le socle volcano-sédimentaire de l'ancien massif Hercynien - 350 millions d'années

Socle volcano-sédimentaire, formé lorsque la plaque tectonique était près de l'équateur.
L'Amérique du Nord et l'Europe sont mitoyennes.

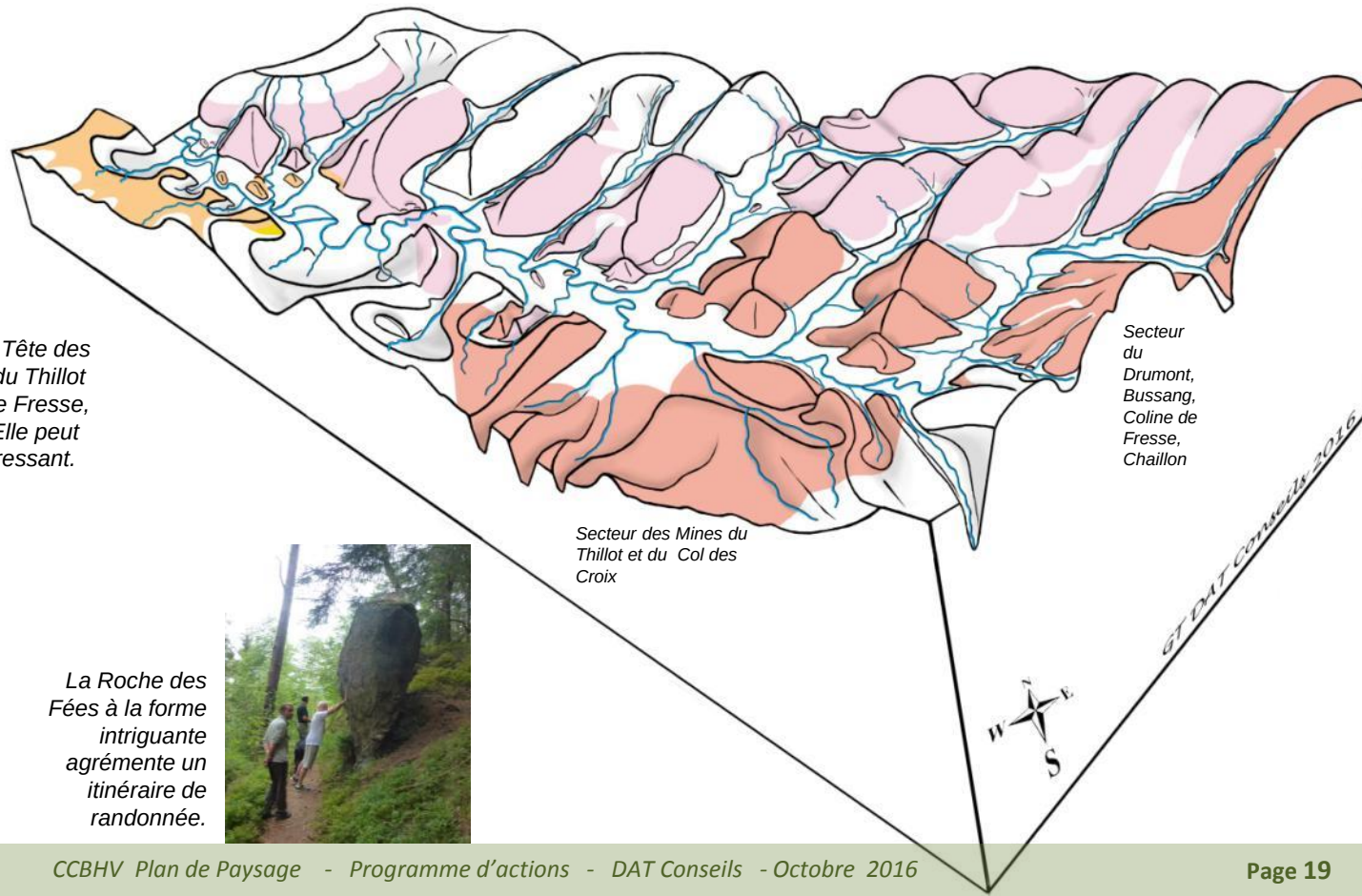


Dérive des continents



Structures et richesses à mettre en valeur

- Hauts sommets en hautes chaumes
- Secteur le plus riche en anciennes mines



Le Thillot : la Montagne du Couard et la Tête des Alouettes sont situées entre les Mines du Thillot et la « coulée agricole » de la Colline de Fresse, avec son patrimoine minier spécifique. Elle peut constituer un promontoire de vision intéressant.



La Roche des Fées à la forme intrigante agrémenté un itinéraire de randonnée.



2° La géologie comporte un fort potentiel de valorisation

Les intrusions granitiques - 350 à - 5 millions d'années

Granites du Bramont et du Ventron  Granites de Corraviller 
Les plaques tectoniques de l'Europe et de l'Amérique du Nord s'éloignent.

Dérive des continents



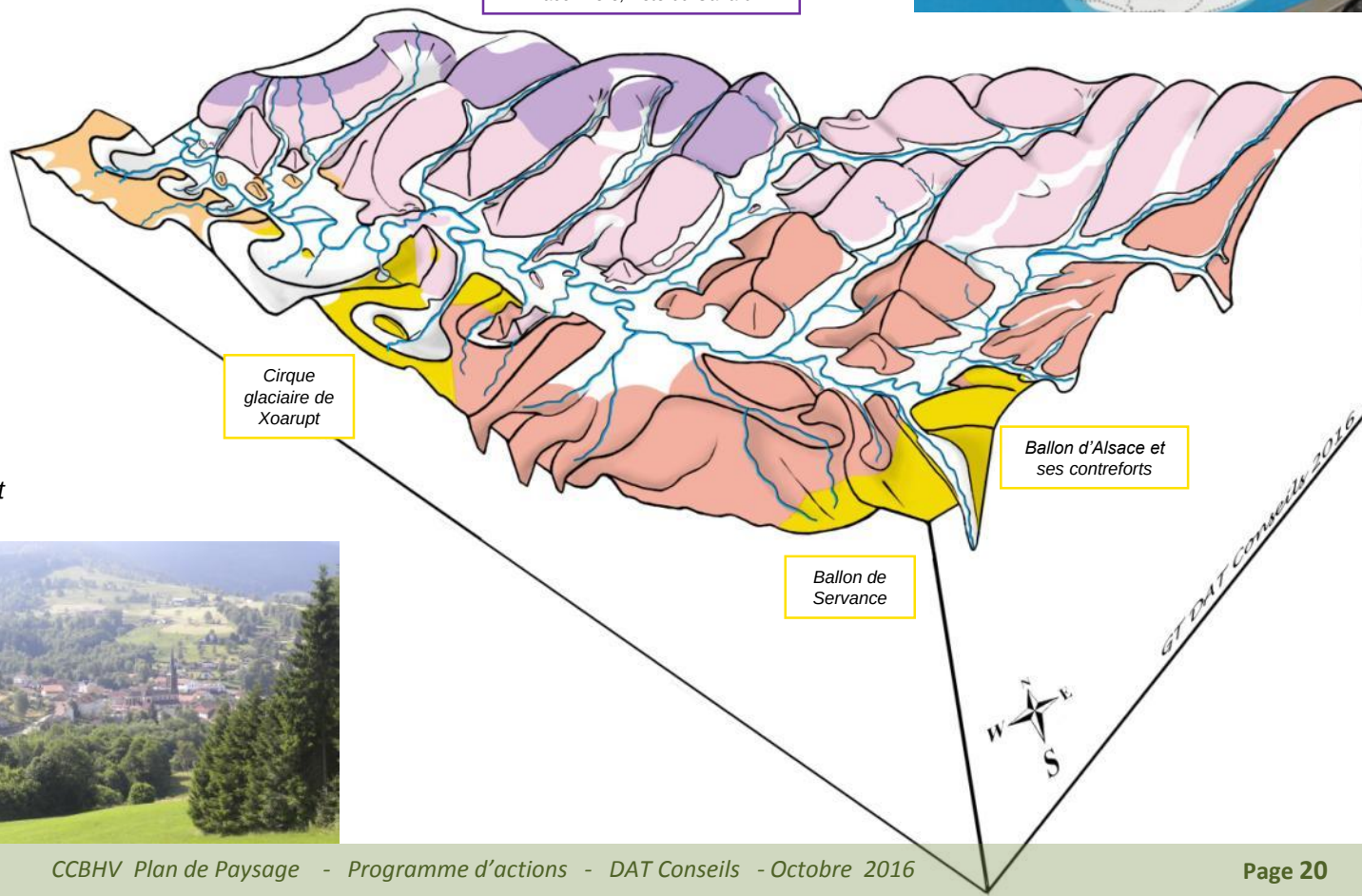
Structures et richesses à mettre en valeur

- Les granites du Bramont et du Ventron se juxtaposent aux granites fondamentaux les plus anciens, formant une série de petits cols alignés, parfois avec butte centrale comme le « Nid d'Oiseau » à Ferdrup.
- le Ballon de Servance et le Ballon d'Alsace, les plus hauts sommets du secteur, sont façonnés dans le granite de Corraviller. C'est dans ce matériaux que l'érosion glaciaire a modelé le cirque glaciaire de Xoarupt et des Prêles, ceux ayant conservé les formes les plus caractéristiques.



St-Maurice depuis Fontaine vers les contreforts du Ballon d'Alsace (Braqueux), en granite de Corraviller

Forêt de Longegoutte, L'Homant, Flaconnière, Tête du Canard



2° La géologie comporte un fort potentiel de valorisation

Couverture gréseuse relictuelle -250 à -205 millions d'années

Grès du Buntsandstein de 40 mètres d'épaisseur environ (jusqu'à 70m), grès rose dont la base est souvent riche en galets et le toit à grain plus fin, riches en tourbières

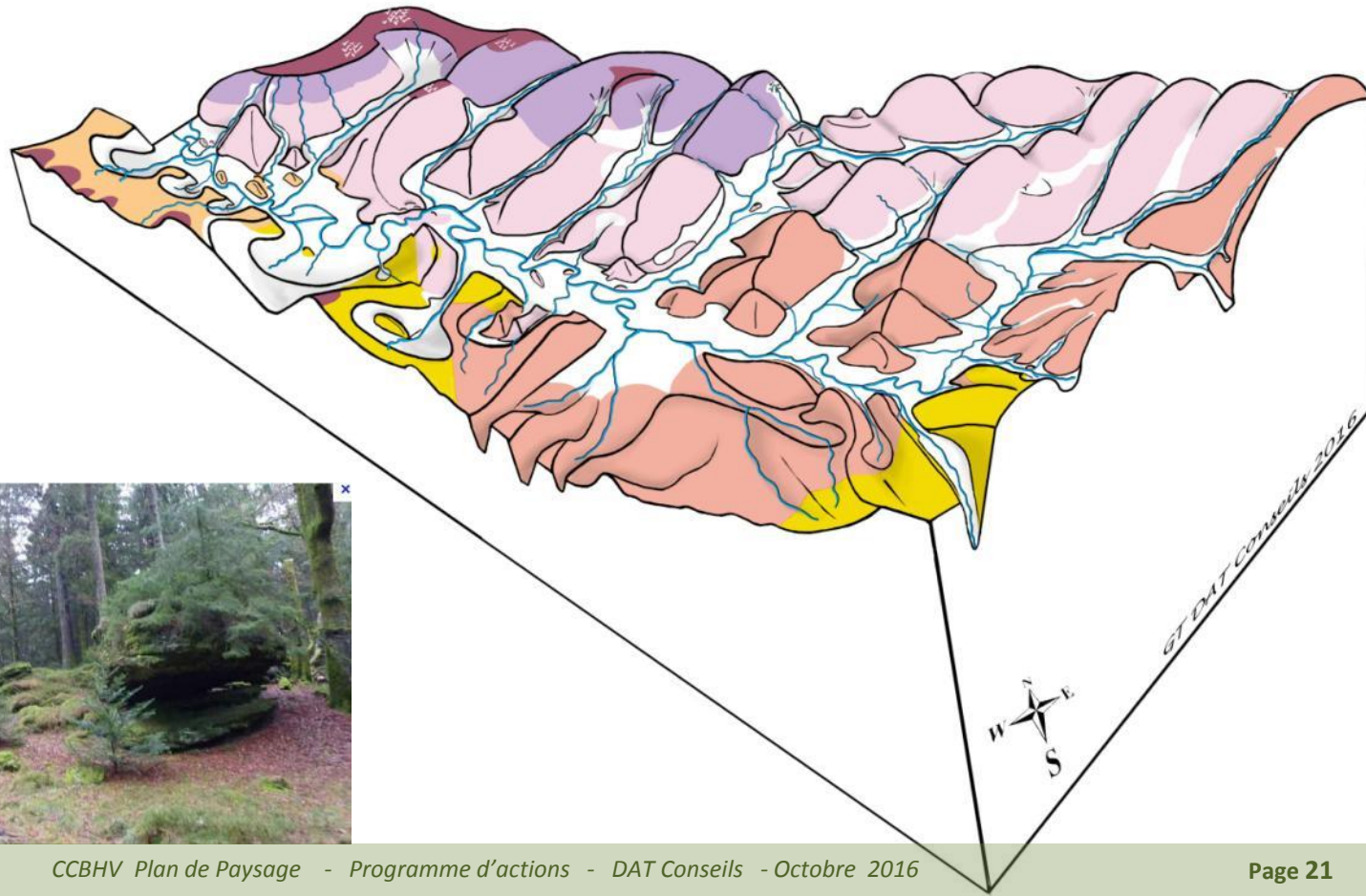


Dérive des continents



Structures et richesses à mettre en valeur

- Silhouette en entablements, vastes sur les sommets en rive droite de la Moselle, et petits sur les sommets en rive gauche de la Moselle.
- Roches aux formes surprenantes
- Multiples tourbières
- Anciennes carrières



Roche
Jaugeon
(Photo publiée
sur Internet par
Jopa)

2° La géologie comporte un fort potentiel de valorisation

De multiples carrières

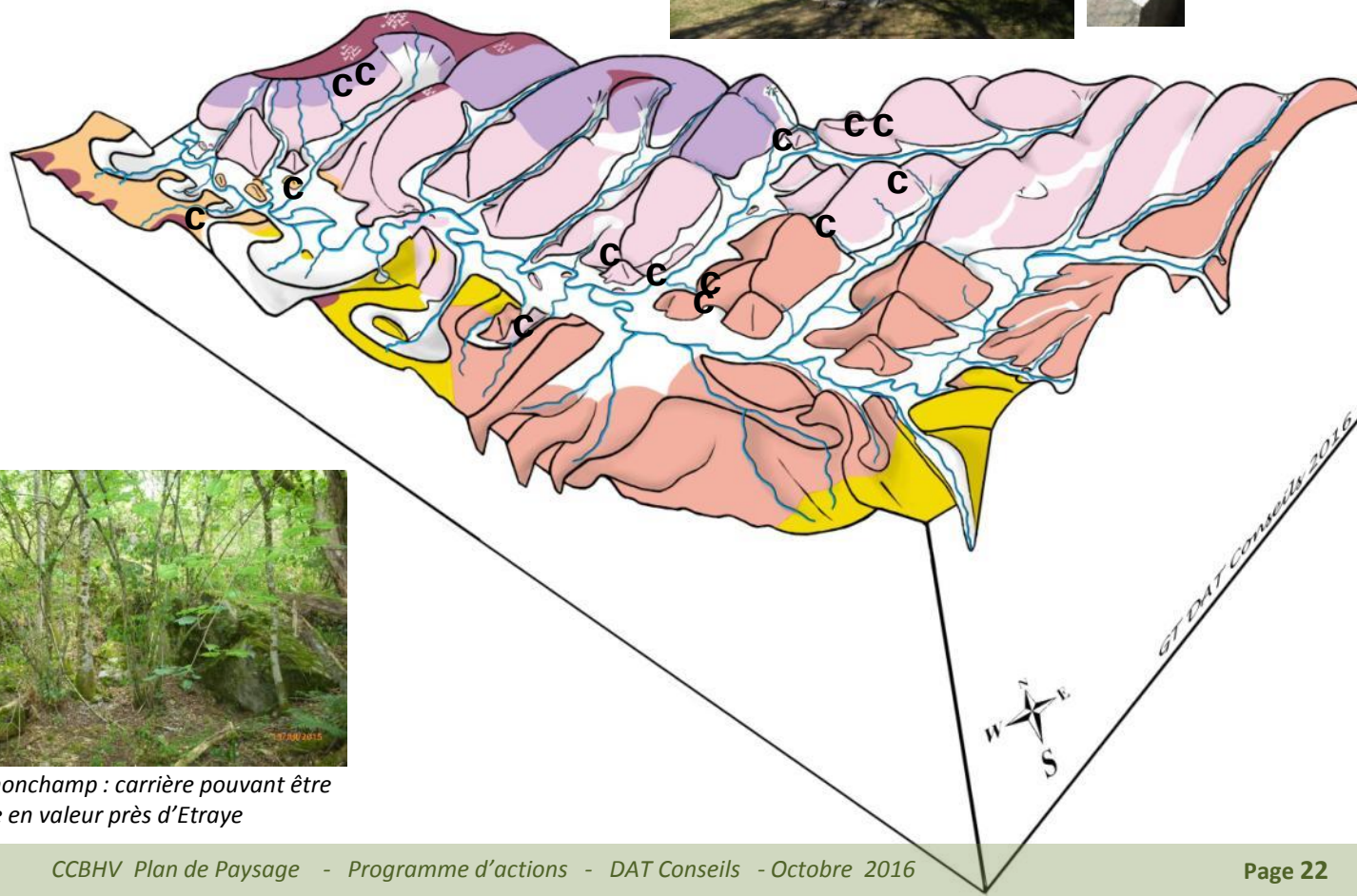


Carrière du Beaudevé mise en valeur à Le Ménil: mur d'escalade, sculptures, point de vue



Structures et richesses à mettre en valeur

- Fronts de taille pittoresque
- Observation de la roche et des techniques d'exploitation
- Gravures artistiques dans l'ancienne carrière du Beaudevé à Le Ménil.
- Réutilisation d'anciennes carrières pour des activités de loisirs (roche d'escalade, théâtre de verdure, ...)



Ramonchamp : carrière pouvant être mise en valeur près d'Etraye

2° La géologie comporte un fort potentiel de valorisation

*De multiples failles et filons minéraux,
surtout dans le socle volcano-sédimentaire*

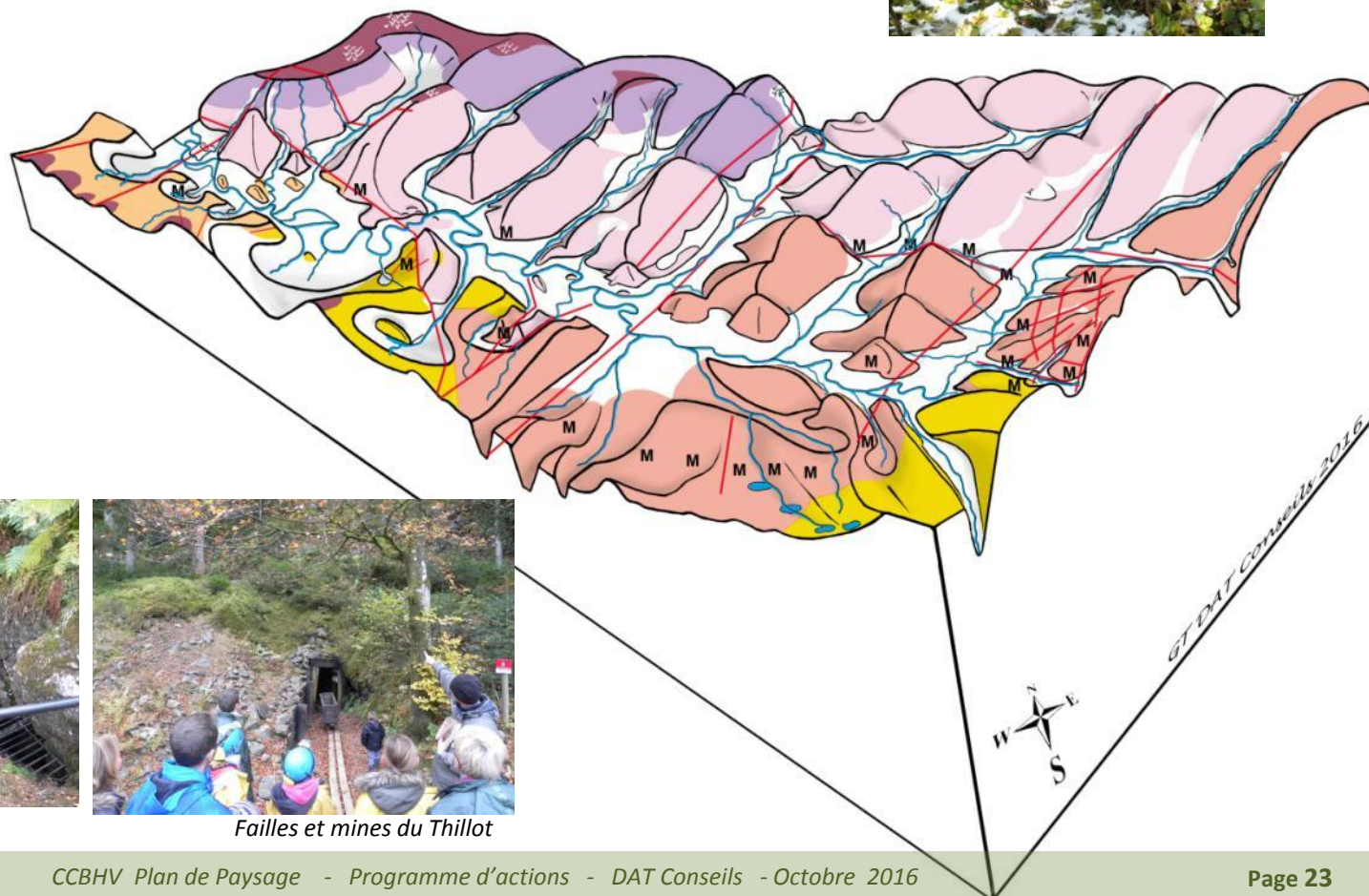
Failles —
Mines M

Failles et mines de la Colline de Fresse



Structures et richesses à mettre en valeur

- Visibilité des failles, avec décrochement de relief et abrupt rocheux
- Filons minéraux
- Mines et patrimoines associés



Failles et mines du Thillot

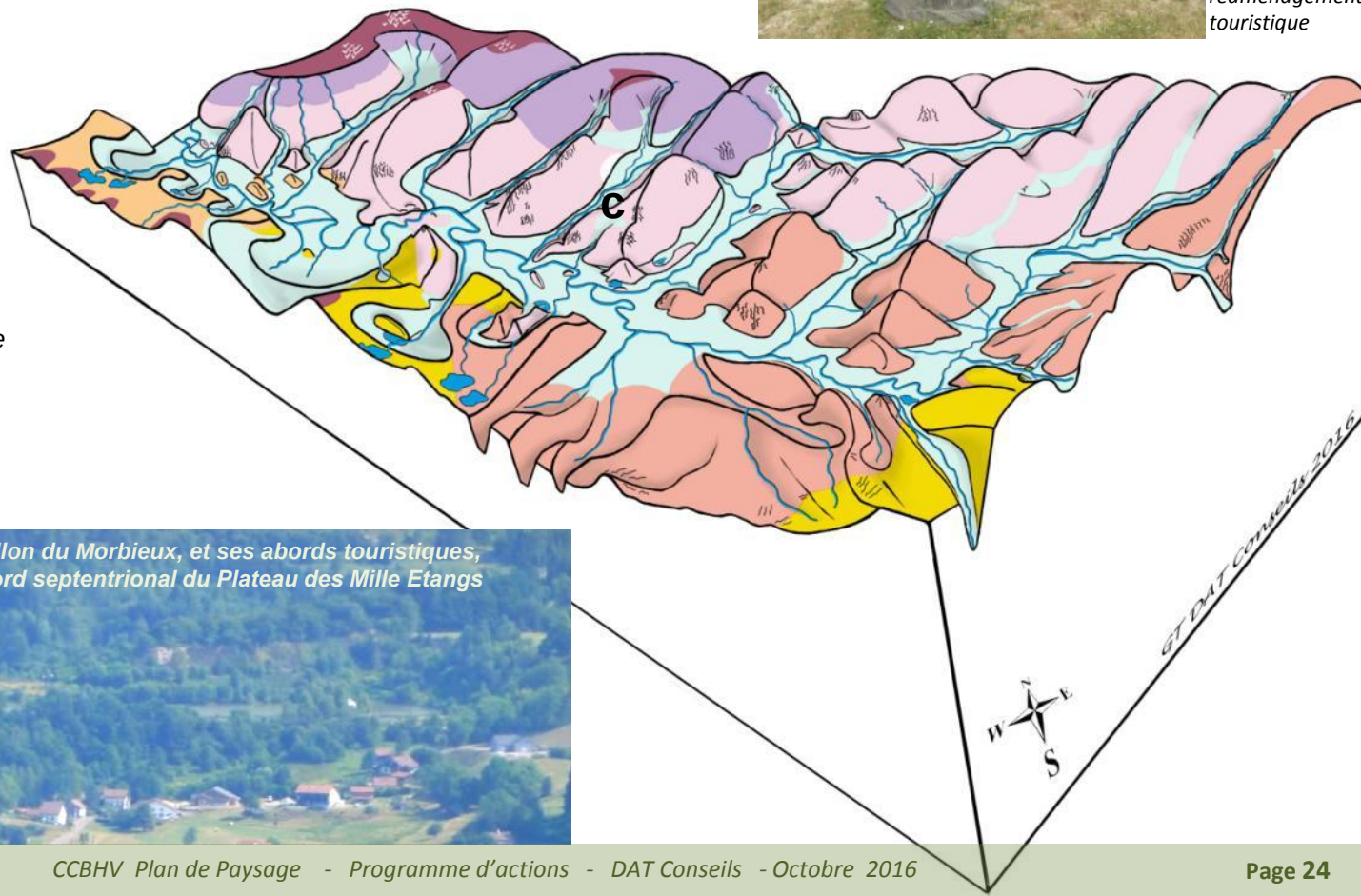
2° La géologie comporte un fort potentiel de valorisation

Modelé et dépôt glaciaires typiques - 2.6 millions d'année à – 12 000 ans

Structures et richesses à mettre en valeur

- Cirques glaciaires au modelé caractéristique
- Vallée en auge délimitée par des abrupts rocheux creusés dans les anciens socles cristallins
- Terrasses et dépôts glacio-lacustres
- Pitons rocheux en fond de plaine alluviale, ayant résisté à l'érosion glaciaire, moutonnés et striés
- Lacs glaciaires
- Carrière glacio-lacustre de la vallée du Morbieux (C)

Dépôts glaciaires



Ancien site glacio-lacustre de Mérifin dans le vallon du Morbieux, en cours de réaménagement touristique

Ancien site glacio-lacustre du vallon du Morbieux, et ses abords touristiques, vu depuis l'Etang Noir sur le rebord septentrional du Plateau des Mille Etangs



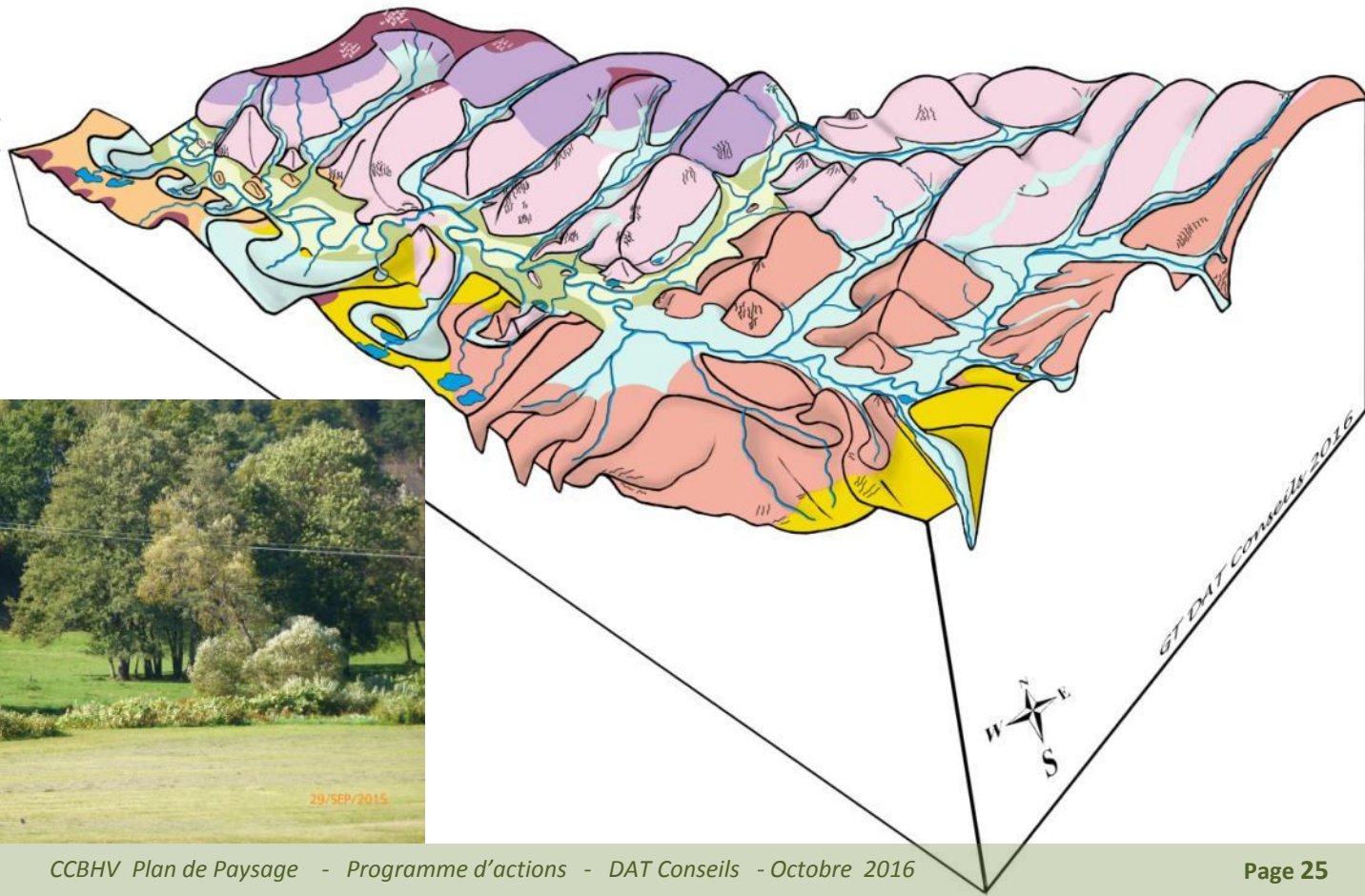
2° La géologie comporte un fort potentiel de valorisation

Une vallée alluviale en terrasses en aval du Thillot et dans la vallée du Ménéil

Structures et richesses à mettre en valeur

- La plaine alluviale inondable sur les alluvions récentes est un élément structurant pour l'urbanisme, l'habitat traditionnel se cantonnant aux hautes terrasses d'alluvions anciennes ou de dépôts glaciaires.
- Les méandres des cours d'eau et leurs ripisylves qui structurent fortement les paysages.

Alluvions anciennes, jusqu'à 5m de dénivelé
Alluvions récentes inondables



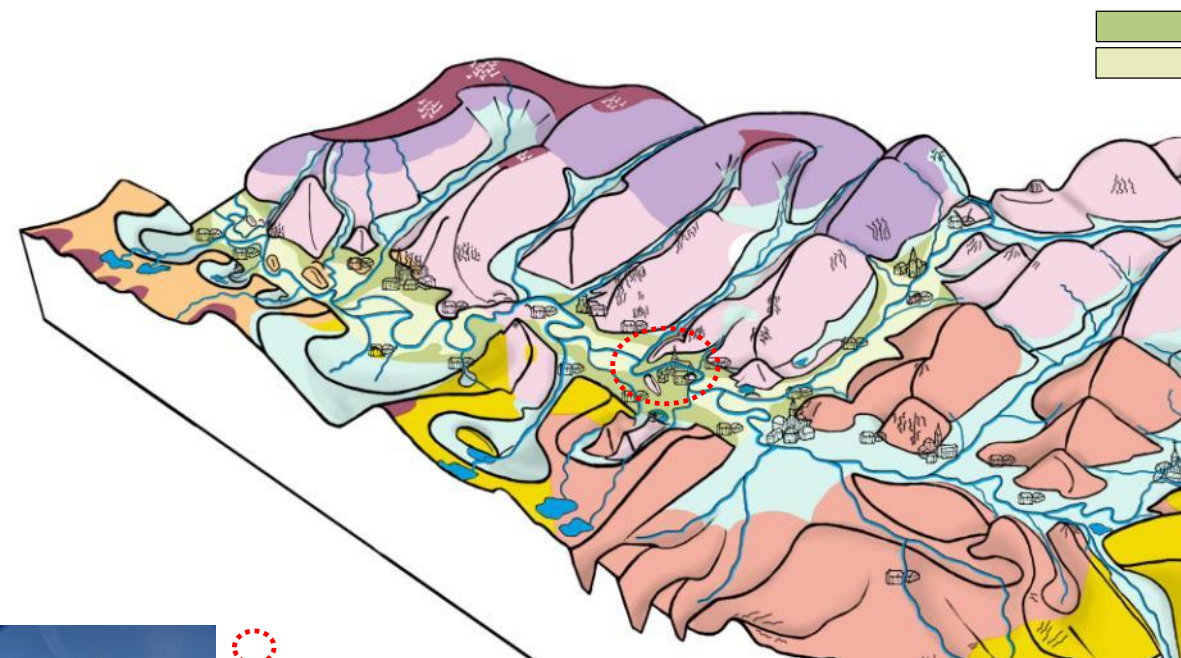
Ramonchamp :
terrasse
d'alluvions
anciennes et son
rebord abrupt
(terrasse
urbanisée)

Alluvions récentes
inondables



2° La géologie comporte un fort potentiel de valorisation

Une vallée alluviale en terrasses en aval du Thillot et dans la vallée du Ménil



Structures et richesses à mettre en valeur

➤ Les noyaux anciens des villages et des hameaux étaient implantés sur les hautes terrasses d'alluvions anciennes et de dépôts glaciaires, ainsi que sur les proéminences rocheuses non érodées par les anciens glaciers.

Particularité paysagère à valoriser Un exemple : Ramonchamp

Ramonchamp, chef-lieu du ban puis du canton avant la création de la commune du Thillot, est bâtie dans un secteur où les terrasses alluviales anciennes se rejoignent de part et d'autre de la Moselle à la faveur de multiples proéminences rocheuses.

➤ Il est important que ces sitologies de proéminences rocheuses dans une boucle de la Moselle restent visibles, car elles participent à l'identité paysagère de ce tronçon de vallée.



L'église et le cœur historique du village sont bâtis sur une proéminence rocheuse dans une boucle de la Moselle, soit en sitologie défensive. L'un des plus anciens ponts avait été créé à cet endroit.

Le domaine d'un ancien patron de l'industrie textile a aussi été bâti sur une de ces proéminences rocheuses.

3°

La trace de l'histoire rurale dans les paysages est un atout à valoriser

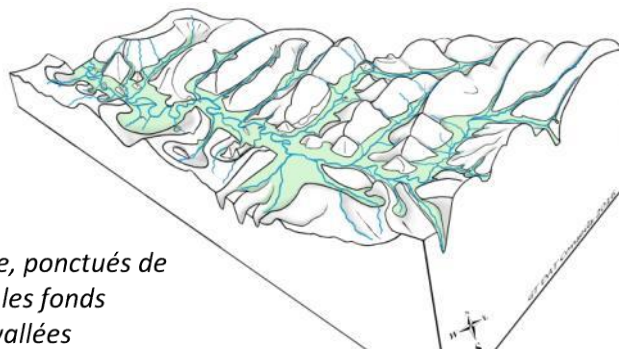
Le paysage actuel résulte d'une longue interaction entre , d'une part, une communauté humaine et, d'autre part, le milieu naturel dans lequel elle vit. L'histoire particulière des populations, leurs moyens techniques, leurs besoins ou encore leurs croyances par exemple, ont façonné un paysage particulier à nul autre pareil.

Aussi, les paysages ruraux et l'architecture vernaculaire sont une source de diversification des territoires, non seulement en France, mais également en Europe. La charte européenne du paysage leur reconnaît un rôle majeur dans l'identité et la mémoire des territoires, ainsi que pour les attraits touristiques.

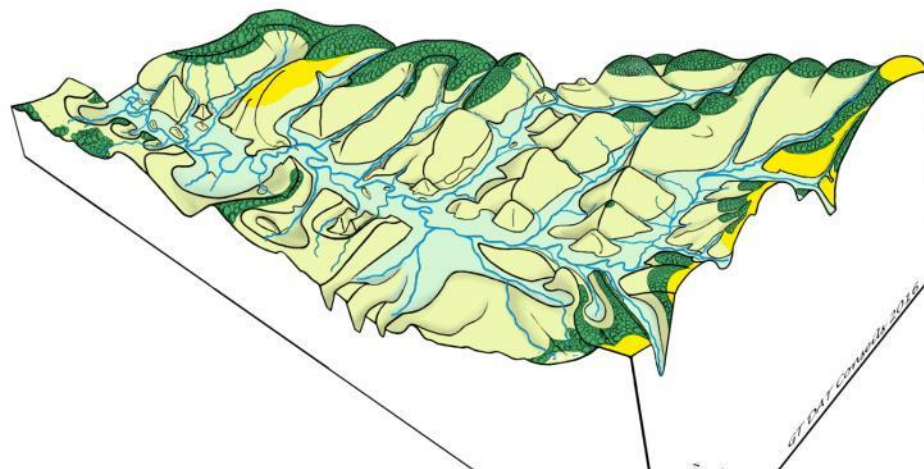
Il est important de connaître cette histoire, de façon à mettre en valeur l'identité spécifique des paysages de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges.

3° La trace de l'histoire rurale dans les paysages est un atout à valoriser

a) Les paysages ruraux au 18^{ème} siècle (cartes Cassini et Naudin)



Prés de fauche, ponctués de labours, dans les fonds humides des vallées



Vastes pâturages ponctués de labours et de jachères sur les versants

Pâturages sommitaux sur les plus hauts sommets à l'est, mais également sur le Haut de Bélué

Forêts sur les confins des bans communaux (fort déboisement aux abords des mines majeures)

Les fonds de vallées agricoles forment un linéaire paysager structurant de première importance

Le linéaire des fonds de vallées aux paysages ouverts par des prés et des labours, parcouru par les méandres des cours d'eau et de leur ripisylve, est une structure paysagère majeure.

Sa lisibilité est source de cohérence et de beauté des paysages.

Orientation de gestion : maintenir et restituer le linéaire des fonds de vallées aux paysages agraires ouverts, ainsi que la lisibilité des cours d'eau (vue vers l'eau ou ripisylve nette).

L'ouverture paysagère des versants par l'activité agricole, a perduré par endroit. Elle est expressive de l'histoire locale et source de points de vue majestueux.

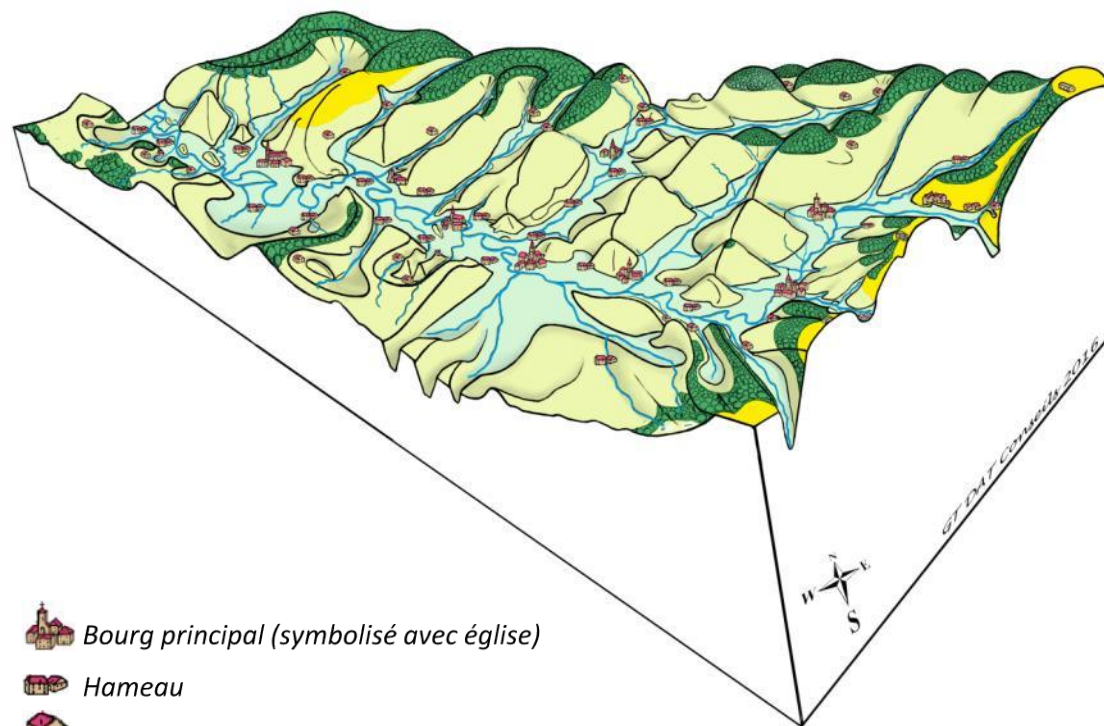
Il s'agit d'un patrimoine paysager hérité de l'histoire, construit par le travail des habitants au fil des siècles. Au 18^{ème} siècle, l'exploitation agricole des versants était particulièrement développée en raison d'une population nombreuse, de techniques agricoles encore peu performantes et de la nécessité de produire l'essentiel de l'alimentation sur place vu la faiblesse des voies de transport. Les besoins de bois étaient aussi importants pour l'activité minière (étayage des mines, production de charbon de bois, ...) et pour les besoins des ménages.

Aussi, de vastes pâturages, ponctués de labours et de jachères (appelés « incultes »), donnent lieu à des paysages très ouverts.

Orientation de gestion :

Eviter de perdre l'ensemble des ouvertures paysagères agraires acquises dès cette époque. Conserver et reconquérir les plus stratégiques.

a) Les paysages ruraux au 18^{ème} siècle (cartes Cassini et Naudin)



 Bourg principal (symbolisé avec église)

 Hameau

 « Grange » dispersée

Les 8 bourgs racontent l'histoire particulière de chaque commune

Ainsi par exemple, Laitre, hameau devenu bourg principal de Rupt, est mentionné dès le 7^{ème} siècle. Ramonchamp, chef lieu de ban, est mentionné dès le 11^{ème} siècle. Bussang, St-Maurice-sur-Moselle et Le Thillot sont étroitement liés à l'histoire minière des 16/18^{èmes} siècles. Fresse et Le Ménil, bourgs agricoles, sont localisés aux croisements des vallées et des terroirs. Tandis que Ferdrupt est situé en un lieu propice au développement industriel.

Le taux de dispersion de l'habitat est important : plus de 20 hameaux pour 8 bourgs principaux

Les hameaux sont tous situés en fond de vallée, hors des zones inondables, à la jonction de terroirs agricoles différents (près de fauche / pâturages / labours en alternance de jachère). Certains hameaux résultent d'une activité spécifique : le Village des Mines du Thillot, les Tayes pour les Sources Thermales de Bussang.

Chaque hameau avait une grange en altitude : 22 granges

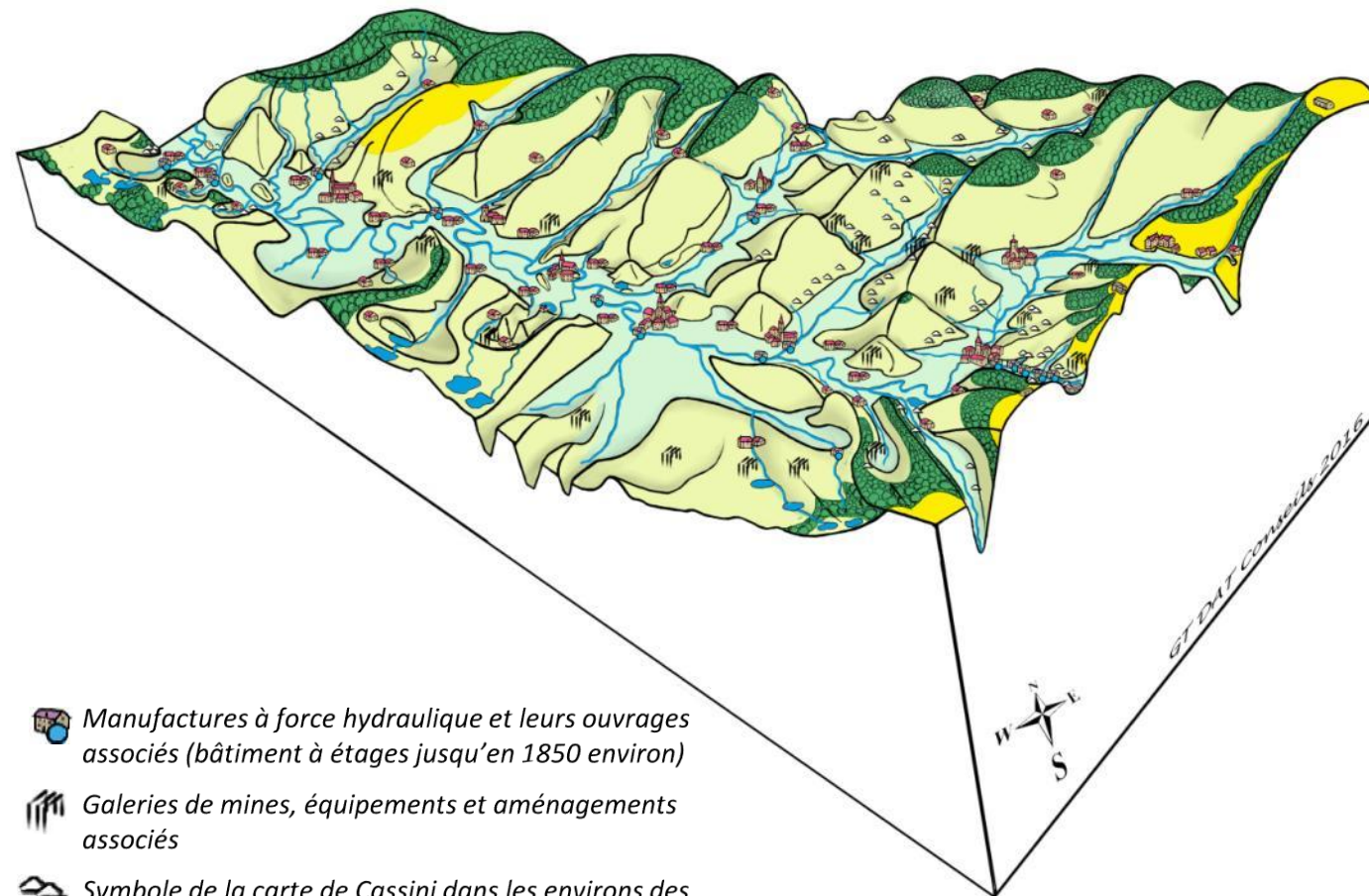
Les granges d'altitude du 18^{ème} sont rares. Cette rareté dénote d'une stabulation relativement faible, donc d'une faible production de fumier pour enrichir les labours, qui ne pouvaient être ni très étendus ni très productifs, et qui nécessitaient une mise en jachère

Orientation de gestion :

Les cœurs historiques des bourgs et des hameaux ont un urbanisme et une architecture caractéristiques, qui portent la trace de leur histoire. Les fermes dispersées sont typiques des Hautes Vosges Lorraines du 18^{ème} siècle. Ces patrimoines bâtis sont à conserver et à mettre tout particulièrement en valeur.

3° La trace de l'histoire rurale dans les paysages est un atout à valoriser

a) Les paysages ruraux au 18^{ème} siècle (cartes Cassini et Naudin)



-  Manufactures à force hydraulique et leurs ouvrages associés (bâtiment à étages jusqu'en 1850 environ)
-  Galeries de mines, équipements et aménagements associés
-  Symbole de la carte de Cassini dans les environs des secteurs miniers (fermes de mineurs ?)
-  Etangs associés à l'exploitation minière ou à la production de poisson

Les activités minières et les 15 industries à force hydraulique, accentuent la dispersion de l'habitat et créent autant de noyau de développement urbain ultérieur

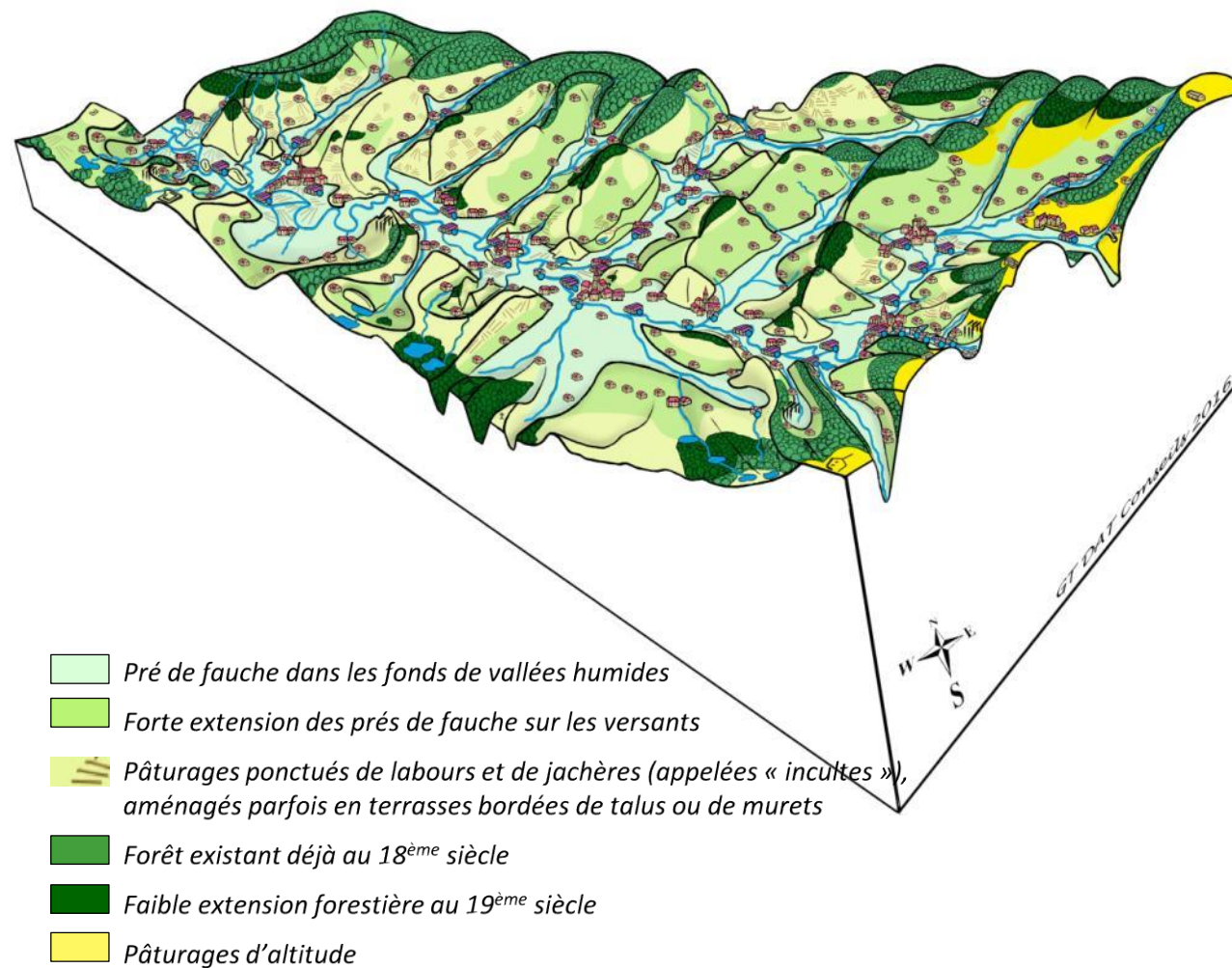
Ces activités ont laissé un patrimoine paysager remarquable : manufactures à étages et ouvrages hydrauliques ; traces minières avec galeries, haldes, ouvrages hydrauliques avec étangs, canaux et bocards, constructions dispersées dans les abords des secteurs miniers dont l'usage serait à préciser, ...

Orientation de gestion

La trace de ces anciennes activités est à mettre en valeur. Elle témoigne d'autres façons de tirer parti des ressources locales, ainsi que d'une forte tradition entrepreneuriale sur le territoire.

3° La trace de l'histoire rurale dans les paysages est un atout à valoriser

b) Les paysages ruraux au 19^{ème} siècle (carte de 1905)



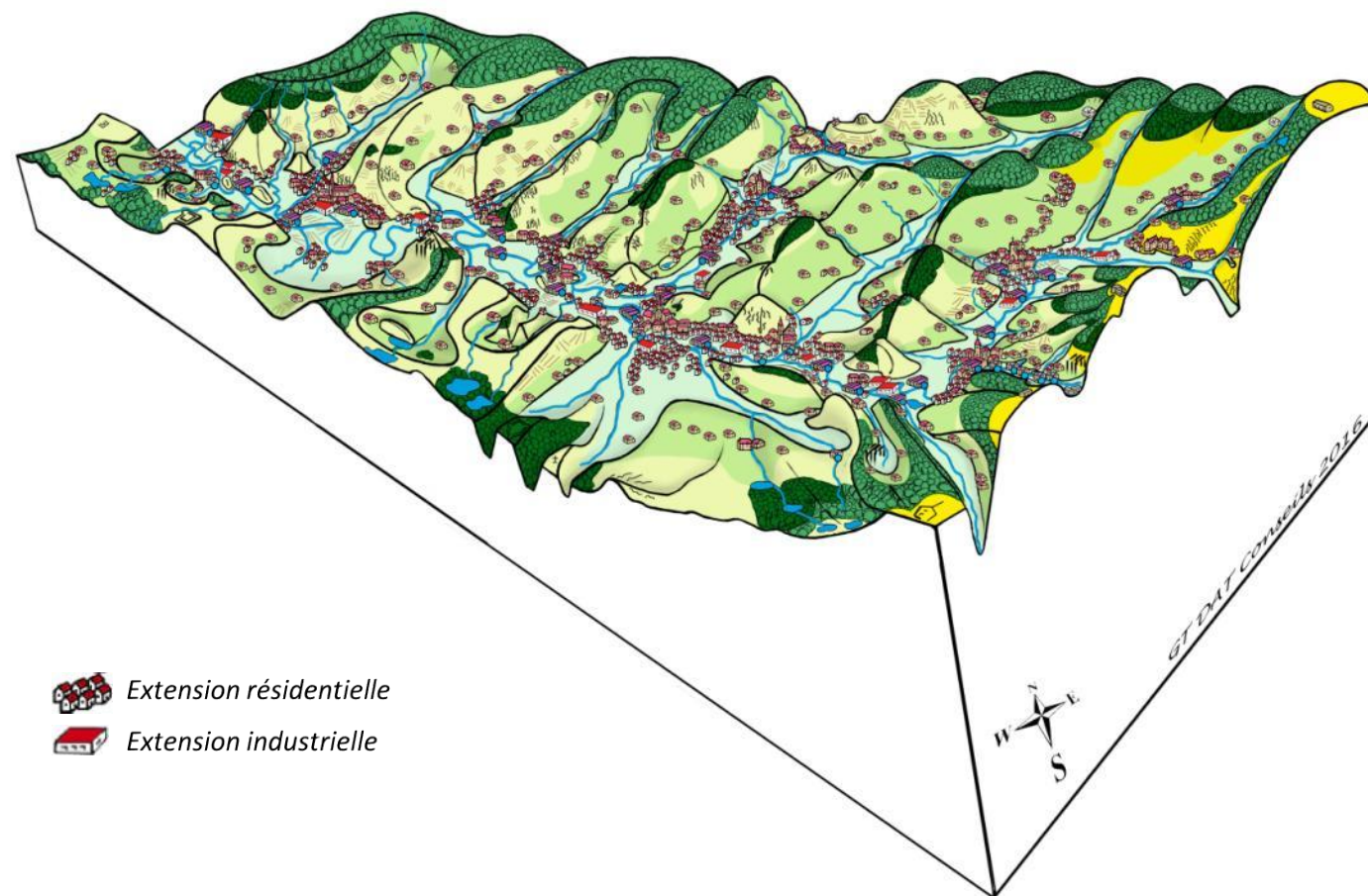
Le système agricole change avec une forte augmentation des prés de fauche sur les versants et du nombre de fermes dispersées (+ 1552). 28 nouvelles usines sont implantées et les anciens sites industriels sont agrandis. Les nouveaux bâtiments industriels construits après 1830 environ ont une architecture à un seul niveau et toits à sheds, selon le style développé en Angleterre. L'industrie utilisant la force motrice de l'eau se déploie et engendre un développement démographique (textile, tannerie, ...). Une petite paysannerie et de nombreux ouvriers-paysans multiplient les fermes dispersées. L'activité d'élevage est forte et compatible avec les horaires du travail en usine à cette époque. Les techniques agricoles ont été améliorées : stockage du foin, stabulation avec production de fumier qui améliore le rendement des prés et des labours. La population a beaucoup augmenté, mais les bourgs ne s'agrandissent que très légèrement, beaucoup de personnes habitant dans chaque maison.

Orientation de gestion :

Le patrimoine paysager hérité du 19^{ème} siècle marque encore les paysages agraires, urbains, industriels, aquatiques, ... Il est une source de diversification des terroirs et contribue à des paysages typés, très attractifs.

3° La trace de l'histoire rurale dans les paysages est un atout à valoriser

c) Les paysages ruraux au 20^{ème} siècle (orthophotoplans)
Forte extension urbaine selon une architecture standardisée



**Les emprises bâties quintuplent
passant de 216 ha en 1905
à 1 071 ha en 2015**

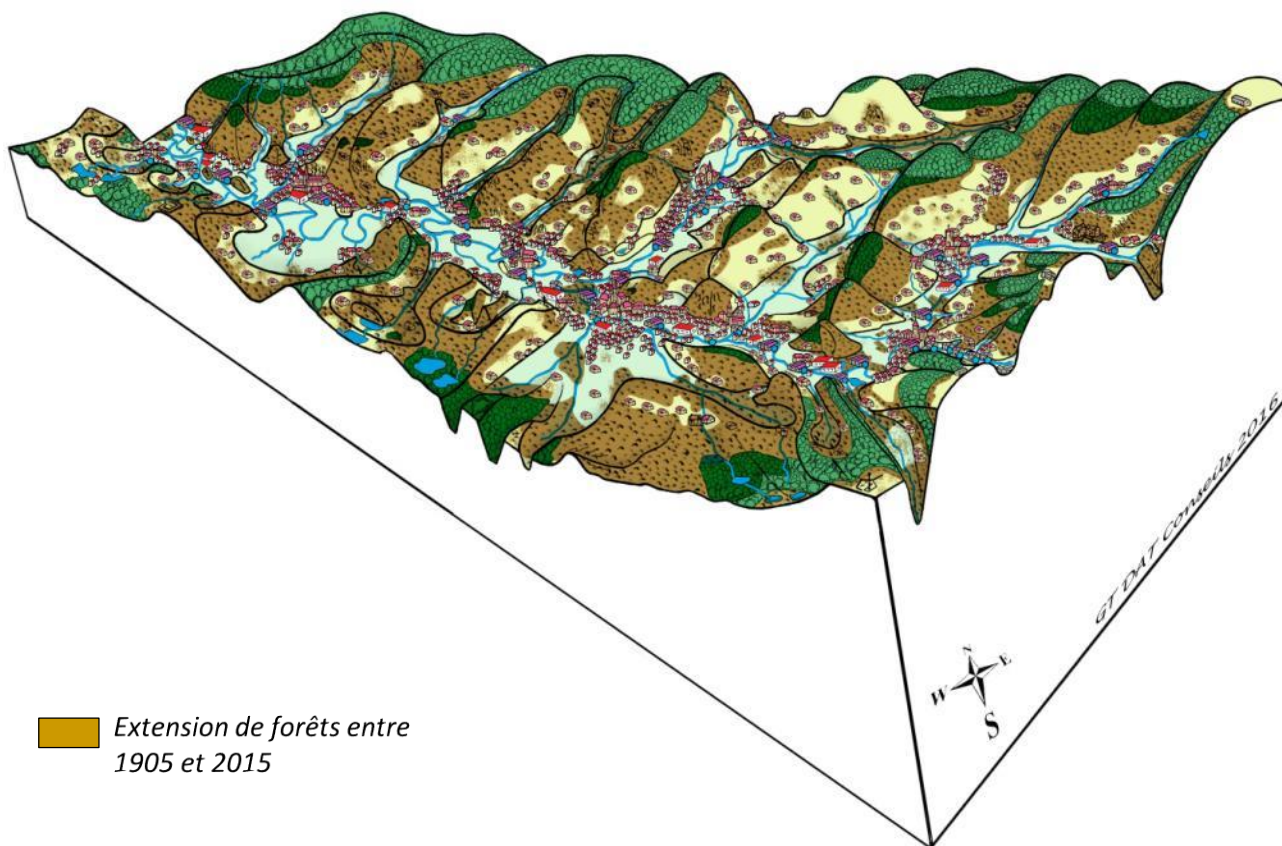
Le développement des moyens de transport et de la production de masse, les nouvelles façons de vivre, engendrent un étalement urbain d'aspect banalisé. L'urbanisme s'étend sur les fonds plats des vallées, au détriment des prés de fauche, tendant à former une conurbation. Et à affaiblir l'activité agricole en la privant des meilleures terres pour la production de fourrage à bas prix.

Orientation de gestion :

Face au risque de conurbation, de fermeture de points de vue, de fragilisation de l'agriculture de montagne, de perte d'identité et d'attraits, il est important de maîtriser le développement urbain pour préserver les dernières coupures vertes, les points de vue sur les bas de versants, la cohérence et la qualité urbaine.

3° La trace de l'histoire rurale dans les paysages est un atout à valoriser

c) Les paysages ruraux au 20^{ème} siècle (orthophotoplans)
Forte extension forestière : + 50% en amont et + 127% en aval



En un siècle, les surfaces forestières ont augmenté de 50% dans les trois communes de l'amont du territoire, et de 127% dans les cinq communes de l'aval.

Cela résulte soit d'un boisement des anciennes terres agricoles, soit du développement d'une friche buissonnante ou arborescente suite à leur abandon agricole. Dans les deux cas, l'augmentation forestière exprime une déprise de l'agriculture de montagne, notamment de 1960 à 2010. Depuis quelques années, la situation semble s'être globalement stabilisée (cf. statistiques agricoles AGREST). Les conditions d'exploitation sont en effet plus difficiles sur les pentes. Mais le développement d'engins adaptés, qui permet la mécanisation de certaines tâches, améliore quelque peu ces conditions de travail.

Orientation de gestion : Depuis quelques années, une reconquête des terres agricoles s'amorce dans un contexte de vente en circuits courts et de partenariats publics. Ces évolutions sont à soutenir, de façon à reconquérir des paysages ouverts en fond de vallée et sur les versants, dans les lieux nécessaires à la viabilité de l'agriculture de montagne, et dans les lieux stratégiques pour la qualité des paysages et pour les attraits du territoire.

4° Un SIG est annexé au présent document

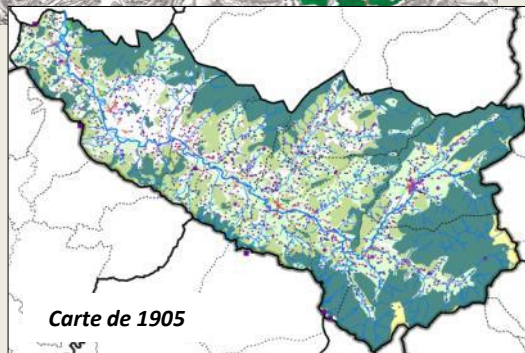
Carte des Naudin du
début du 18^{ème} siècle



Carte de Cassini de
la fin du 18^{ème} siècle

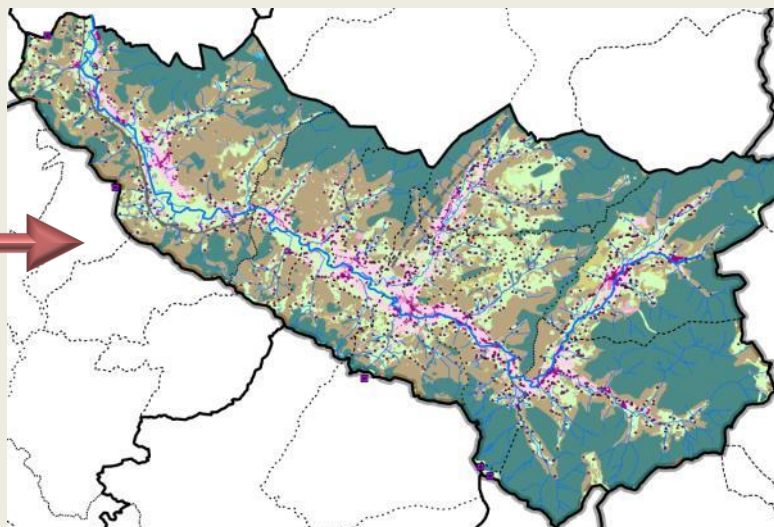


Carte de 1905



A partir de l'analyse comparative de la carte de 1905 et de l'occupation du sol sur la photo aérienne actuelle, une carte SIG des évolutions paysagères a été réalisée. Elle est un outil important pour la compréhension des paysages actuels et pour gérer les paysages futurs. Avec les cartes localisant les richesses et problèmes paysagers, elle a permis de réaliser le plan paysager de référence.

Les cartes SIG sont annexées au présent document et permettent une lecture plus précise de la cartographie du projet paysager.



- Forêt en 1905
- Extension des forêt entre 1905 et 2013
- Extension des broussailles entre 1905 et 2013
- Prés maintenus entre 1905 et 2013
- Bourgs et hameaux en 1905
- Usines en 1905
- Fermes dispersées en 1905
- Extension de l'habitat entre 1905 et 2013
- Extension des zones d'activité entre 1905 et 2013
- Extension de l'habitat dispersé entre 1905 et 2013
- Cours d'eau
- Limite régionale
- Limite de la CCBHV
- Limites communales

-B- Enjeux et stratégie paysagère

**Des paysages de qualité sont un atout précieux
pour le développement du territoire**

-B- Enjeux et stratégie paysagère

La recherche de la qualité des paysages est un élément constitutif d'un projet de territoire

Le paysage peut être considéré comme une ressource locale. Correctement mis en valeur, il contribue au bien être des habitants et à un territoire attrayant.

Le plan de paysage consiste en une stratégie globale de mise en valeur des paysages

Il ne s'agissait pas de décrire finement quelques actions immédiates, mais de doter le territoire d'un cadre de réflexion et d'action apte à accompagner les actions paysagères sur une longue durée. Celles-ci s'appuient sur l'adhésion de la population à un projet de qualité. Elles nécessitent une importante animation et un accompagnement des projets. Si certaines actions peuvent être rapides, d'autres peuvent s'étaler sur une vingtaine d'années ou davantage. Cela est notamment le cas pour les actions de reconquête pastorale, qui nécessitent un développement de l'exploitation agricole concomitant, ce qui est souvent l'affaire d'une vie.

Le Plan Paysager de référence illustre la stratégie paysagère. Il ne s'impose pas à la manière d'un document d'urbanisme, mais il permet de vérifier la cohérence des actions les unes par rapport aux autres. Ainsi, le Plan Paysager de référence peut évoluer au fil des années pour intégrer de nouvelles opportunités.

Le programme d'actions s'organise autour de 5 grands objectifs et de 14 actions

Le projet paysager porte sur l'ensemble du territoire communal, car chaque espace, ou chaque catégorie de paysage, sont en relation les uns avec les autres. Les trois premiers objectifs concernent des catégories particulières de paysages : les patrimoines paysagers spécifiques, les paysages agricoles et forestiers, les paysages bâtis. Le 4^{ème} objectif en faveur de la qualité de la découverte est transversal à ces domaines. Un 5^{ème} objectif vise à faciliter la mise en œuvre du programme d'actions, sur le long terme, par la création d'un poste d'agent de développement intercommunal, affecté à la mise en valeur des paysages, ou par la contractualisation de financement sur de longues durées, comme les contrats de ruralité.

Pour chaque action sont décrits son opportunité et ses objectifs, les principes paysagers, et de premières pistes pour leur mise en œuvre. Elles sont localisées sur le SIG dont une représentation à échelle réduite est intégrée dans ce rapport (il est souhaitable de se référer au SIG pour davantage de précision), et illustrées de quelques exemples.

1° Les enjeux des paysages de qualité

La qualité des paysages est un atout indispensable au développement des territoires. Le paysage peut être considéré comme une ressource locale, dont tirer parti pour divers objectifs.



➤ *Un beau cadre de vie contribue au bien-être des habitants et à l'attrait d'un territoire pour l'installation de nouvelles populations*



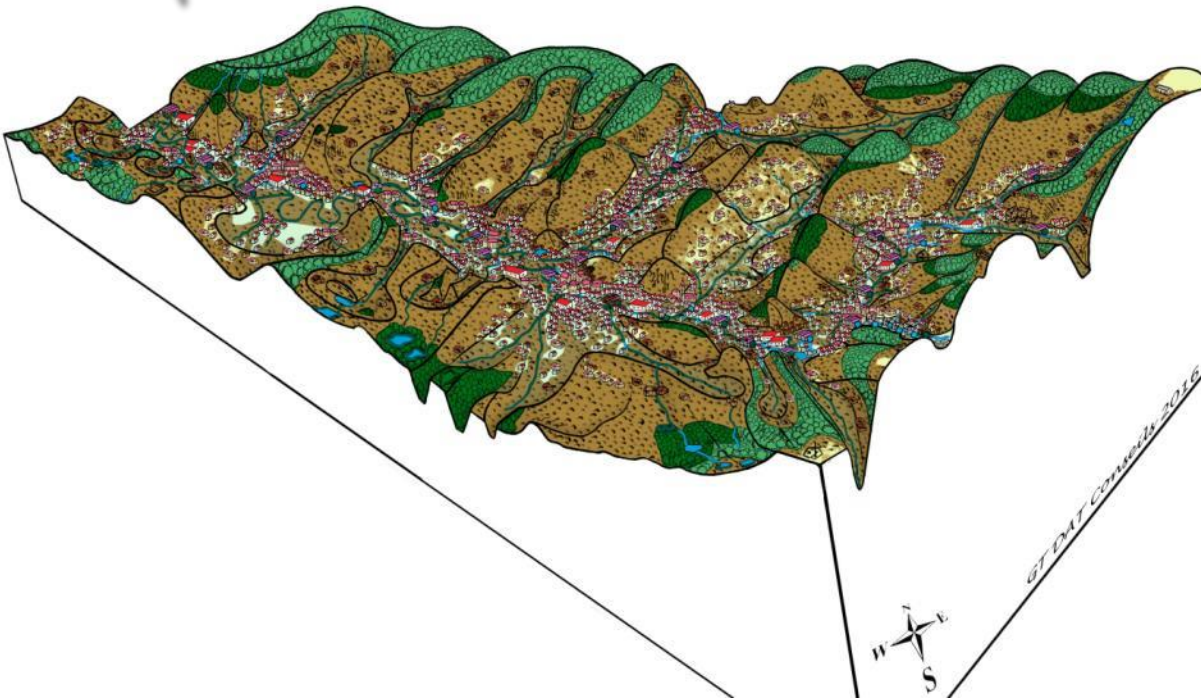
➤ *Un paysage riche de significations porte la mémoire du territoire. Il peut donner lieu à des activités de découverte qui enrichissent les loisirs des habitants et à partir desquelles élaborer une offre d'activités touristiques culturelles, complémentaires aux offres de nature ou sportives.*



➤ *Un paysage pittoresque est un élément majeur des attraits touristiques et pour l'image de marque des Hautes Vosges. Ils sont porteurs d'activité économique et d'emplois.*

2° Illustration d'un scénarios d'avenir à éviter

À éviter



SIMULATION d'un scénario dans lequel les tendances négatives pour le paysage se poursuivraient

L'urbanisme s'étalerait sur l'ensemble des fonds de vallées plats de la Moselle et de ses affluents les plus importants, ainsi que sur les bas de versants, privant l'agriculture de terrains faciles à cultiver. L'agriculture périliterait, entraînant une fermeture des points de vue et des attraits touristiques, une extension des zones d'ombre, de fraîcheur et d'humidité. La vallée deviendrait inhospitalière. Les jeunes partiraient travailler ailleurs et le territoire perdrait son attractivité pour les nouvelles populations.

Cette évolution négative n'est pas souhaitable. Tout ce qui y conduit doit être évité.

3^e Illustration du scénario d'avenir du Plan de Paysage

Un linéaire agricole dans les fonds de vallées majeures, parcouru par des cours d'eau aux ripisylves nettes

Des coupures vertes entre les bourgs et les hameaux

Des versants aux paysages agraires pittoresques

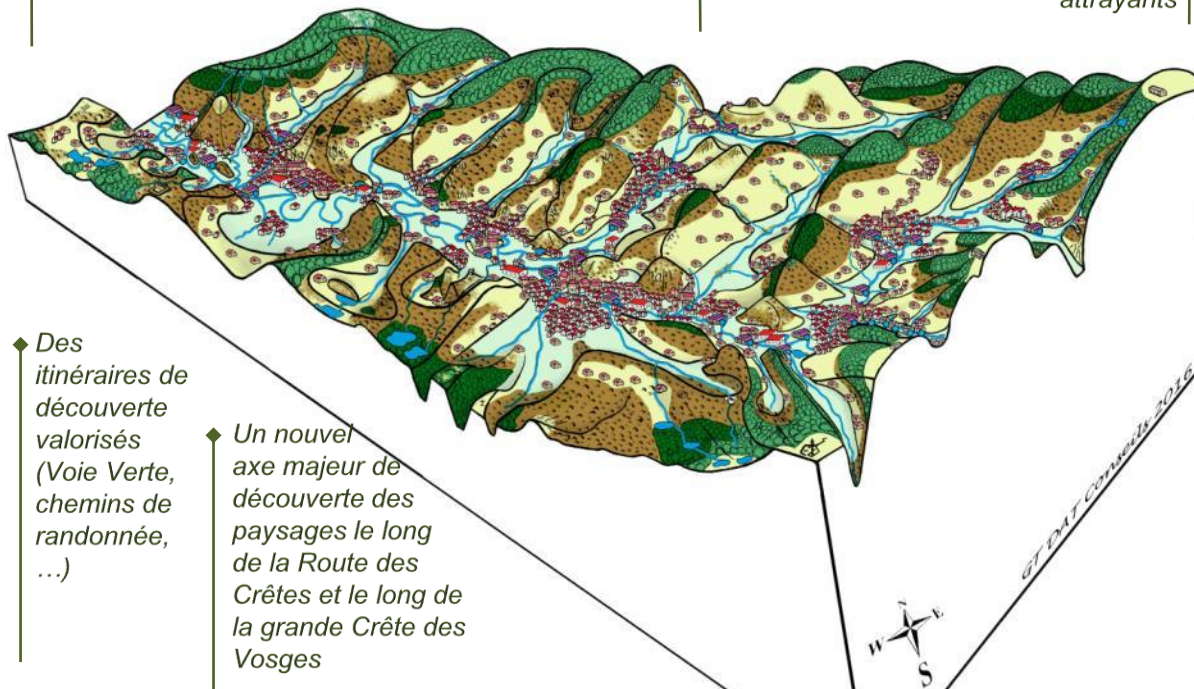
Des buttes de fond de vallée riches en points de vue, en patrimoine paysager et en loisirs

De belles forêts au patrimoine paysager riche

Des Hautes Chaumes au panoramas attrayants

Des itinéraires de découverte valorisés (Voie Verte, chemins de randonnée, ...)

Un nouvel axe majeur de découverte des paysages le long de la Route des Crêtes et le long de la grande Crête des Vosges



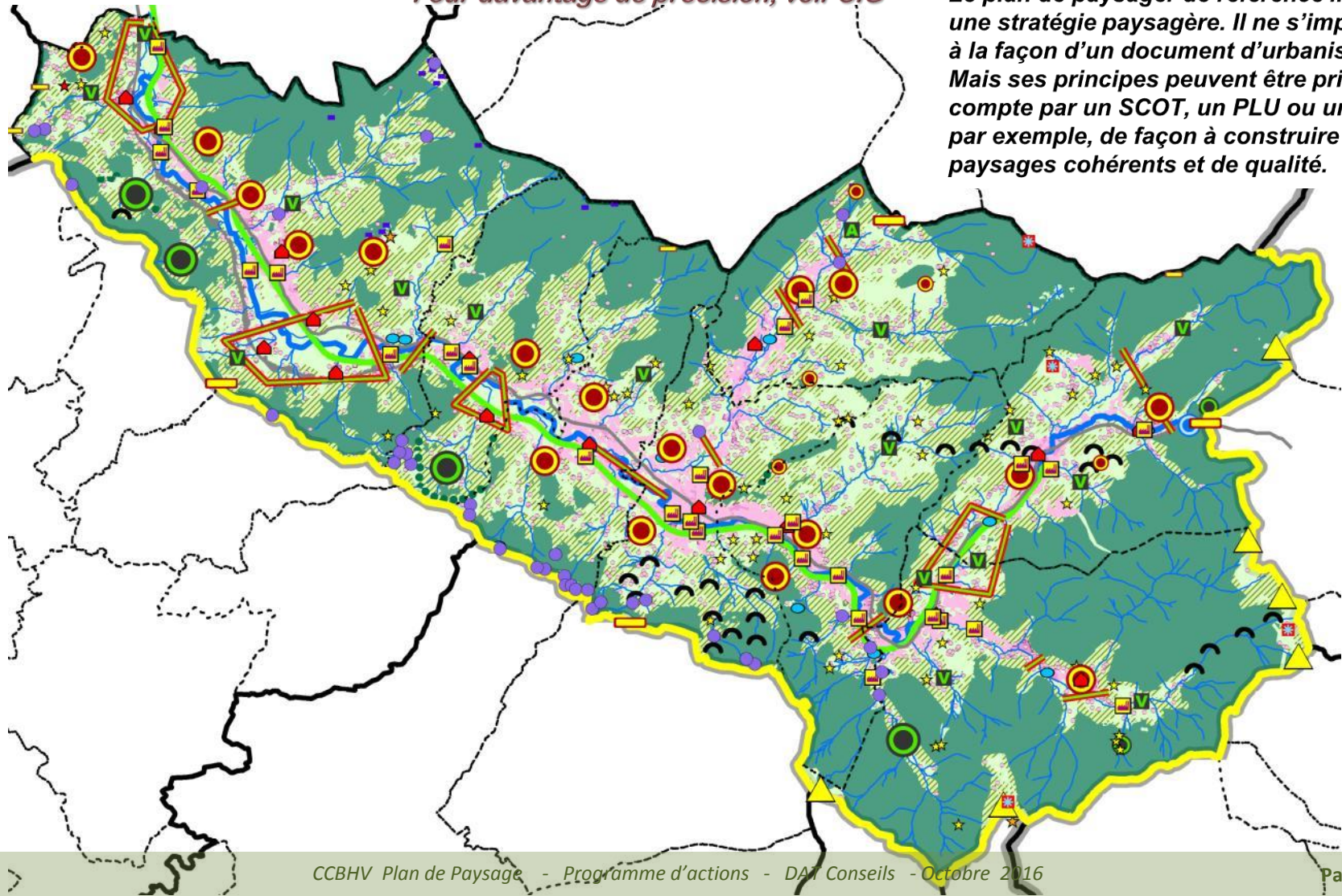
SIMULATION d'un scénario dans lequel les orientations du Plan de Paysage seraient mises en œuvre, à savoir :

- Rendre perceptible la structure paysagère majeure des linéaires des fonds de vallées, en maintenant dans toute la mesure du possible un linéaire agricole aux paysages ouverts, non bâti et non boisé.
- Maintenir les coupures vertes encore possibles entre les bourgs et les hameaux.
- Veiller au maintien de l'agriculture sur les versants aux paysages agraires typiques, ainsi que les hautes chaumes sommitales et dans les points de vue majeurs.
- Mettre en valeur les architectures identitaires des bourgs, des espaces industriels et des fermes dispersées.
- Rechercher des paysages de qualité sur les sites et les itinéraires de découverte (buttes, chemins de randonnée, Voie Verte, Route des Crêtes et Route Nationale, ...).
- Mettre en valeur le patrimoine paysager naturel et culturel (géomorphologie et patrimoine minier, tourbières, sources et biotopes riches, roches pittoresque, calvaires, chapelles, bornes diverses, tunnels et anciens forts, ...).

4° Le Plan Paysager de référence

Pour davantage de précision, voir SIG

Il s'agit d'une traduction possible du scénario en faveur de paysage de qualité. Le plan de paysager de référence illustre une stratégie paysagère. Il ne s'impose pas à la façon d'un document d'urbanisme. Mais ses principes peuvent être pris en compte par un SCOT, un PLU ou un PLUI par exemple, de façon à construire des paysages cohérents et de qualité.



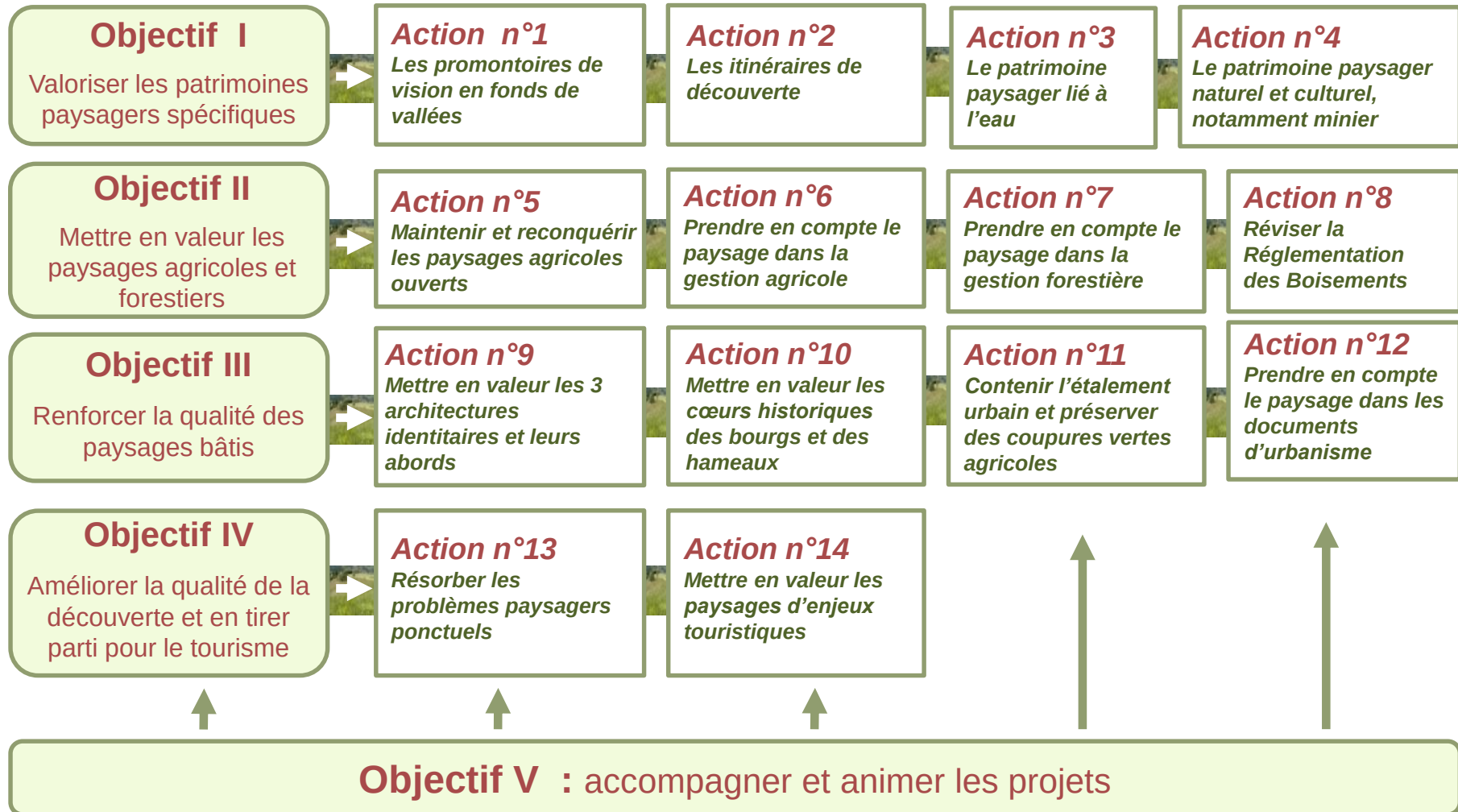
4° Le Plan Paysager de référence : légende

-  Forêts domaniales, communales et anciennes (apparaissant sur la carte de 1905): espaces à vocation forestière (un usage agricole mesuré de certains secteurs de fort enjeu paysager pourrait être envisagé, par exemple dans le cadre d'une convention avec l'ONF, notamment sur les buttes de vision de la Tête du Tertre à Saint-Maurice-sur-Moselle, du Chaillon à Fresse et Le Thillot, et de Broche Le Prêtre à Rupt-sur-Moselle)
-  Prés existant actuellement : à vocation agricole de façon à maintenir des paysages ouverts notamment en fond de vallée (linéaire structurant) et sur les hautes chaumes sommitales
-  Forêts privées (friches buissonnantes ou arborescentes, ou boisements de résineux sur d'anciennes terres agricoles en 1905) : à vocation agricole avec reconquête pastorale possible
-  Emprises bâties agglomérées, anciennes et récentes : à vocation urbaine (il s'agit de mettre en valeur les noyaux urbains anciens, qui portent l'identité architecturale et la mémoire du territoire, et de structurer les extensions récentes qui ont été massives)
-  Important bâti dispersé, composé d'anciennes fermes et de constructions récentes : mettre en valeur et rechercher la visibilité des anciennes fermes, très pittoresques, et rendre discrètes les constructions récentes par la gestion des abords arborés, afin de typifier les paysages. Mettre un terme à la dispersion de l'habitat. N'autoriser que des extensions mesurées et bien insérées dans le paysage.
-  Centre historique de bourgs et de hameaux, dont l'identité et le pittoresque sont encore bien perceptibles : ces centres historiques sont à mettre en valeur selon leur histoire particulière ; les perspectives vers l'église ou un front pittoresque, points forts du paysage, sont à préserver de l'urbanisation ou du développement urbain ou arboré ; les paysages de versants agricoles ponctués de fermes anciennes typiques sont à mettre en valeur en arrière-plans
-  Domaine industriel marqué par le style du 18^{ème}/19^{ème}/début 20^{ème} siècle et leurs ouvrages hydrauliques, d'intérêt paysager : mettre en valeur leur identité architecturale et les attraits dans leurs abords (ouvrages hydrauliques, parc, ...)
-  Secteur de fond de vallée non ou peu bâti, ou ponctué d'anciennes fermes et usines pittoresques, à vocation de coupure verte patrimoniale et paysagère pour structurer les extensions urbaines

4° Le Plan Paysager de référence : légende

-  *Buttes de fond de vallée et de mi-hauteur, grandes ou petites, jouant un rôle paysager spécifique, et déjà investies par des activités de loisirs et de découverte (promenades, parcours sportif, parapente, table d'orientation, arboretum, ...) : à mettre en valeur*
-  *Hautes Chaumes aux vastes panoramas, à entretenir*
-  *Points de vue remarquables à mettre en valeur (à partir d'une butte, des versants, d'un monument religieux, des cols, d'une roche remarquable, ...). Leur inventaire est non exhaustif.*
-  *Cols routiers, bien fréquentés, où l'enjeu des paysages de qualité est important afin que la première impression en arrivant sur le territoire soit positive*
-  *Espace agricole à enjeu spécifique, avec fermes anciennes typiques dispersées dans des paysages agricoles, et avec un faible taux de constructions nouvelles, où l'enjeu patrimonial et pittoresque est important : cirques glaciaires, vallées et versants*
-  *Secteur riche en murets de pierre sèche*
-  *Zone d'intérêt minier majeur, dont le patrimoine spécifique doit être préservé par la gestion agricole, forestière, urbaine, environnementale, et mis en valeur selon un juste équilibre entre les différents enjeux*
-  *Trame des rivières qui structurent les paysages en soulignant les fonds de vallée : mettre en valeur leur ripisylve, bien dégagée de la broussaille excessive, le tout au milieu de prés de fauche ou de labours bien entretenus. Contenir et résorber l'extension des plantes invasives, dont la Renouée du Japon*
-  *Etangs publics à mettre en valeur dans le respect de l'environnement naturel*
-  *Etangs anciens, pittoresques et à l'histoire intéressante (force hydrauliques pour les mines, production de poisson pour l'abbaye de Remiremont, ...)*
-  *Sources de la Moselle à proximité du col de Bussang et des anciennes sources thermales, dont tous ces éléments sont à mettre en valeur*
-  *Tourbières de La Charme, du sommet du Bélué et des environs*
-  *Cours d'eau de la Moselle, Voie Verte et Route Nationale RN 66, formant un linéaire structurant tout au long de la vallée de la Moselle, très fréquenté : à mettre tout particulièrement en valeur*
-  *Linéaire des sommets des Ballons des Vosges et du rebord septentrional du Plateau des Mille Etangs, au patrimoine naturel et culturel très riche, le long duquel pourrait être développé un produit phare de randonnée pédestre*
-  *Stations d'altitude été/hiver, à mettre en valeur*

5^e Objectifs et programme d'actions



-C- Le programme d'actions

C- Le programme d'actions

Objectif I

Valoriser les patrimoines paysagers spécifiques

Un certain nombre de paysages sont particulièrement attrayants, comme en témoigne la documentation touristique : l'eau sous toute ses formes, les abrupts rocheux pittoresques, le bâti patrimonial quel qu'il soit, et les paysages agraires typés. Ces patrimoines paysagers spécifiques combinent d'une façon particulière les paysages naturels et les paysages culturels, donnant ainsi lieu à des paysages très intéressants, qui peuvent servir aussi bien à la qualité du cadre de vie des habitants, à leurs loisirs de découverte, qu'à la diversification des attraits touristiques.

Leurs enjeux pour le développement de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges sont multiples.

C- Le programme d'actions

Objectif I

Valoriser les patrimoines paysagers spécifiques

Action n°1

Les promontoires de vision en fonds de vallées

Action n°2

Les itinéraires de découverte, la Voie Verte, la Route des Crête / GR7

Action n°3

Le patrimoine paysager lié à l'eau

Action n°4

Le patrimoine paysager naturel et culturel, notamment minier

Objectif I : Valoriser les patrimoines paysagers spécifiques

Action n°1 : les promontoires de vision en fonds de vallées

Opportunité et objectifs

Il s'agit de buttes quelque peu détachées du massif montagneux limitrophe, qui dominent le fond de vallée à une altitude généralement faible. Ces promontoires de vision panoramique existante ou potentielle, proches des lieux de vie, comportent un riche patrimoine naturel et culturel. Présents dans les vallées de la Moselle, des Charbonniers et du Ménil, la plupart d'entre elles ont déjà été investies par des activités de loisirs et de découverte. Les habitants y sont attachés.

Les cols routiers, avec vue plongeante vers les fonds de vallées, ont été rattachés à cette catégorie de lieux naturels aisément accessibles à forts enjeu paysager, car ils donnent au visiteur la première impression sur le territoire dans lequel il entre, susceptible des les inciter à prolonger leur séjour.

Dans certains cas, des sommets proches y ont été associés. Il s'agit de grands panoramas de caractère plus montagneux et plus éloignés des lieux de vie, accessibles dans le cadre d'une randonnée.

Ces buttes et cols sont gagnés par les friches buissonnantes ou arborescentes, qui ferment les points de vue et dégradent les équipements d'accueil ou de loisirs. Bien des richesses patrimoniales ou visuelles ne sont que peu mises en valeur. Il s'agit donc de reconquérir les richesses patrimoniales et paysagères, tant sur ces buttes et dans les cols, que dans leurs champs de vision.

Principes paysagers

Plusieurs types d'interventions sont à envisager : la mise en valeur des patrimoines paysagers des buttes elles-mêmes ; la mise en valeur des paysages situés dans leurs champs de vision ; la visibilité de ces collines à partir des itinéraires majeurs, des lieux de vie et des sites touristiques de façon à être aisément identifiables comme sites de loisirs ; et la constitution d'axes de liaison entre ces sites de loisirs.

Les interventions concernent l'ensemble du programme d'actions en faveur des paysages agraires, forestiers, bâtis et touristiques :

- **ouverture et l'entretien des points de vue** par la coupe plus ou moins importante d'arbres, de broussailles ou de fougères, tout en conservant les structures arborées les plus intéressantes ;
- **entretien et création de chemins** (tracé, consolidation, écoulement des eaux, balisage, ...) ;
- **installation d'un mobilier rural** sobre et de caractère champêtre, de panneau d'information ou de tables d'orientation ;
- **mise en valeur des patrimoines naturels et culturels** propres à chaque promontoire ;
- **réhabilitation ou aménagement des équipements de loisirs** ;
- **élaboration de documents de communication et de promotion.**

Les patrimoines paysagers à découvrir, sur ou à partir de ces promontoires de vision, peuvent être complémentaires les uns des autres, de façon à offrir un choix de lieux de découverte et de loisirs.

Objectif I : Valoriser les patrimoines paysagers spécifiques

Action n°1 : les promontoires de vision en fonds de vallées

Mise en œuvre et partenariats

Mieux connaître

- Repérer les éléments du patrimoine naturel et culturel intéressants (points de vue, arbre surprenant ou monumental, sources et roches pittoresques, éléments historiques, traces d'une ancienne activité agricole, minière ou vestige de guerre, ...).
- Réaliser des recherches historiques et archéologiques sur les lieux concernés, recueillir les souvenirs des anciens, par une association, un étudiant, un stagiaire, par les animateurs des maisons de retraite auprès des personnes âgées, ...
- A l'initiative soit des Communes, de la Communauté de Communes, ou de diverses associations...
- Avec un appui technique, matériel ou financier de la part d'une collectivité locale.

Elaborer un projet global précis

- Faire un état des lieux à l'échelle du parcellaire, avec localisation des forêts, pâtures et broussailles, des points de vue intéressants, des patrimoines à mettre en valeur, des pratiques de loisirs, des propriétés publiques et privées.
- Dessiner le projet avec les vues à ouvrir, les chemins à créer ou à améliorer, les arbres à conserver ou à couper, les éléments du patrimoine paysager naturel et culturel à mettre en valeur, les activités de loisirs à conserver, réhabiliter ou à créer, les équipements d'accueil (aire de stationnement, place de pique nique, bancs le long des sentiers, ...), panneaux d'information à planter, etc. ;
- Par l'agent de développement « paysage » ou par une association.

Mettre en œuvre le projet à partir des ressources humaines locales

- Mobiliser les habitants et les associations pour participer bénévolement à certains travaux ponctuels de mise en valeur (journées de travail avec pique nique, journées citoyennes ou de solidarité, ...).
- Mettre en œuvre des partenariats : avec des agriculteurs pour reconquérir et entretenir certains points de vue lorsque cela s'harmonise avec l'activité agricole ; avec l'ONF pour les rares forêts soumises, avec les propriétaires fonciers.
- Réaliser certains travaux par des entreprises, ou en régie par les Communes (ex : ouvriers communaux) ou dans le cadre d'une mutualisation de moyens entre plusieurs communes.
- Réaliser des travaux par un chantier d'insertion porté par une association locale

Objectif I : Valoriser les patrimoines paysagers spécifiques

Action n°1 : les promontoires de vision en fonds de vallées

Mise en œuvre et partenariats

Mobiliser des moyens humains, financiers, fonciers, réglementaires à une échelle plus large

Conseil Général : financements développement local, financements touristiques dans le cadre d'un projet global de développement du tourisme 4 saisons dans les stations

Crédit Massif : à négocier dans le cadre d'une valorisation globale des stations touristiques des communes de la Haute Vallée de la Moselle.

Communes et Communauté de Communes : travaux en régi, cofinancements incitatifs, travaux par un chantier d'insertion tel que AGACI

Acquisition foncière de parcelles sensibles pour les paysages : fonds à susciter au niveau communal, intercommunal, départemental, régional.

Mettre les promontoire de vision en réseau, de façon à constituer un itinéraire reliant les sites de loisirs à mi-hauteur, en léger surplomb des zones densément habitées

Maintenir des coupures vertes agricoles dans les fonds de vallée et sur les bas de versants, de façon à permettre un cheminement équestre, VTT ou pédestre entre les promontoires de vision et certains équipements de loisirs et de tourisme (voir Action n°11 Contenir l'étalement urbain et maintenir des coupures vertes agricoles)

Renforcer la signalisation et la communication

- Balisage des chemins, fléchage depuis les centres anciens des bourgs, depuis des équipements de loisirs, et depuis les prestataires touristiques environnants.
- Promenades commentées (ex : par un accompagnateur de moyenne montagne).
- Publications de de topoguides avec informations et illustrations sur l'histoire des paysages naturels et humanisés, d'expositions, soirées diaporamas commentées à l'occasion d'une fête de village, ...
- Par exemple, par le Club Vosgien ou par une association « patrimoine » locale (la Voye, le SESAM, ...), et avec un appui technique ou financier des collectivités locales.

Objectif I : Valoriser les patrimoines paysagers spécifiques

Action n°1 : les promontoires de vision en fonds de vallées

Illustration des principes de valorisation des promontoires de vision proches des fonds de vallées à partir de l'exemple du Chaillon vu depuis le promontoire de Notre Dame du Thillot

Ouvrir et entretenir les points de vue à partir du promontoire

- vers la vallée et les zones habitées, les cœurs historiques des bourgs avec église, anciens domaines industriels, ...
- vers d'autres promontoires de vision de fond de vallée
- vers les sommets et les cols
- vers des patrimoines typiques (paysages agraires ponctués de fermes de montagne, secteur d'anciennes mines, ...)

Rendre discrètes les vues banales ou dégradées, qui ne contribuent pas au pittoresque des lieux

par exemple, un hangar d'activité ou une zone résidentielle à l'architecture banale, ...

Ouvrir et entretenir les points de vue vers le promontoire de vision

à partir des zones urbaines, de la Voie Verte, des équipements touristiques, des autres chemins de randonnée, ... pour renforcer son rôle de « produit d'appel » repérable dans le paysage

Mettre en valeur le promontoire de vision selon ses caractéristiques et ses richesses spécifiques

 Terrasses agricoles

 Structures arborées à conserver (alignement, arbre surprenant ou arbre « monument », ...)

 Patrimoine naturel et culturel (roche, source, étang, biotope, calvaire, borne, trace minière, ferme typique ou ses ruines, ...)

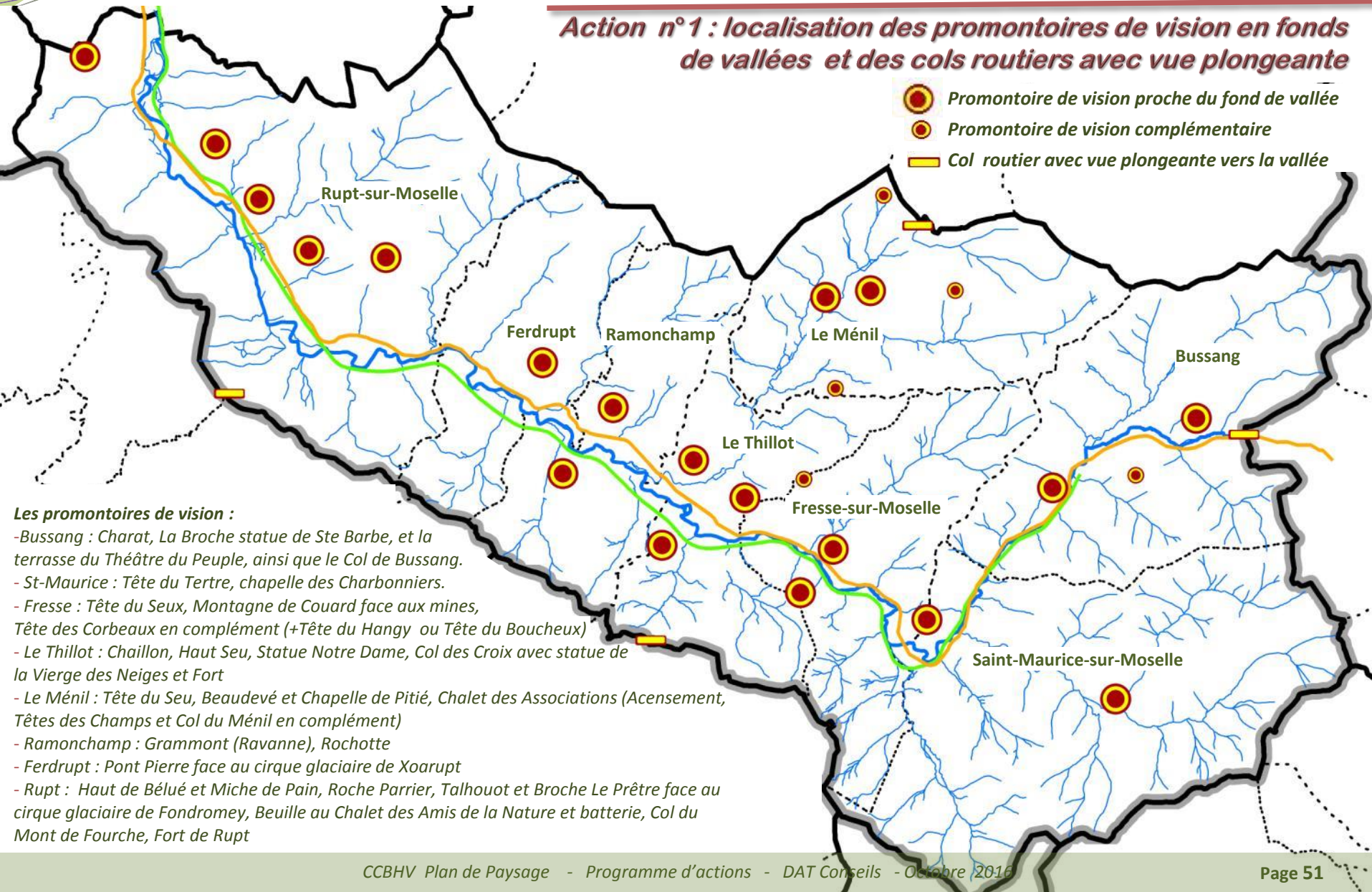
 Activités de loisirs (aire de stationnement, mobilier rural, table d'orientation, promenade, parcours de santé, sentier à thème, pêche, arboretum, roche d'escalade, centre équestre, autres possibilités selon les sites tel que le parapente, ...)

 Intégrer le promontoire de vision dans un ensemble paysager plus large
Dans le réseau de chemins de randonnées et de sites de loisirs (centre équestre, étang de pêche, piscine, camping, motocross, autre promontoire de vision, ...) par des itinéraires en milieu naturel tel qu'une coupure verte en fond de vallée



Objectif 1 : valoriser les patrimoines paysagers spécifiques

Action n°1 : localisation des promontoires de vision en fonds de vallées et des cols routiers avec vue plongeante



Objectif I : Valoriser les patrimoines paysagers spécifiques

Action n°1 : les promontoires de vision en fonds de vallées

Actions paysagères possibles pour créer des attraits complémentaires les uns des autres

Commune	Butte	Patrimoine naturel à mettre en valeur	Patrimoine culturel à mettre en valeur	Points de vue à mettre en valeur	Equipped de loisirs et liaisons à mettre en valeur ou à créer
Bussang	Charat	Roches, sources et ruisseau	Patrimoine agraire (ancienne ferme, multiples murets, ruisseau empierré, ...) patrimoine et lieux de mémoire liés aux sources thermales	Vers la vallée de la Moselle, le bourg de Bussang, le vallon de Petit Gazon et son verrou glaciaire, le Col de Bussang, le crique glaciaire de Larcenaire et sa station touristique	Mur d'escalade. Promenade avec sites et points de vue commentés. Liaisons vers Source de la Moselle, sources thermales, station Larcenaire, via Ferrata.
Bussang	Terrasse face au Théâtre du Peuple	Géologie : haute terrasse fluvio-glaciaire	Le patrimoine agraire (terrasses, prés de fond de vallée, patrimoines en covisibilité dont le théâtre du Peuple)	Vers le bourg, son église, l'usine à toits en sheds, la cité ouvrière, les lieux de patrimoine minier, les sommets environnants	Promenade panoramique du tour de la terrasse (par ex : avec visées vers les points-forts du paysage). Liaison avec les sites miniers des Fourrières.
St-Maurice	Chapelle des Charbonniers	Géologie : piton rocheux de granite dur en milieu de la vallée glaciaire	La chapelle des charbonniers et le patrimoine bâti rural proche	Vers les 4 vallons au croisement duquel est situé ce piton rocheux et sa chapelle. Et notamment la vue vers les étangs et le vallon vers les Roches de Morteville.	Accès de la promenade, banc et son point de vue face au vallon vers les Roches de Morteville. Point de vue commenté.
Fresse et St-Maurice	Tête du Tertre	Pitons et falaises rocheuses, micro-topographie	Mines, dépôt de poudre, carrière de la Voie Sacrée, borne de visée, anciens murets de soutènement de terrasses agricoles, en pierre sèche	Vers amont et aval de la vallée de la Moselle, vers vallée des Charbonniers, vers projet de tracé du tunnel Urbès-St-Maurice dans l'axe de la borne de visée, vers centre-bourg de St-Maurice et de Fresse	Itinéraires de promenade. Parcours de santé. Promenade avec points de vue commentés. Liaison vers Tête du Seu de Fresse, sur la crête vers la Tête des Corbeaux
Fresse	Tête du Seu	Eperon à souligner par une ligne d'arbres si pentes défrichées, sources, roches	Sites, sources, roches et cavités légendaires. Patrimoine agraire (« chemin de ronde », murets, canaux d'irrigation à flanc de pente, ...)	Vers vallée de la Moselle, vers Colline de Fresse, vers centre-bourg de Fresse, vers tracé probable de la voie romaine au niveau de la Hardoye	Créer un parcours de promenade des paysages de légendes. Liaison vers Colline de Fresse, vers Behayon et Chaillon
Fresse et Le Thillot	Chaillon	Roches, mardelles, biotopes, Roche des Corbeaux proche, avec vue actuelle vers le secteur minier du Thillot	Arboretum, traces d'ouvrages, anciennes terrasses agricoles sur les pentes orientées à l'ouest	Champ de vision à partir de la table d'orientation, vers la vallée de la Moselle et du Ménil, vers centre-bourg de Fresse et entrée dans la Colline de Fresse, vers centre bourg du Thillot et de Ramonchamp, Col des Croix et le patrimoine minier du Thillot, ...	Arboretum et biotopes remarquables. Parcours de Santé. Promenade avec points de vue commentés.

Objectif I : Valoriser les patrimoines paysagers spécifiques

Action n°1 : les promontoires de vision en fonds de vallées

Actions paysagères possibles pour créer des attraits complémentaires les uns des autres

Commune	Butte	Patrimoine naturel à mettre en valeur	Patrimoine culturel à mettre en valeur	Points de vue à mettre en valeur	Equipement de loisirs et liaisons à mettre en valeur ou à créer
Fresse et Le Thillot	Montagne de Couard, Tête de l'Alouette	Sommet central à la vallée, situé en un point stratégique entre les secteurs d'anciennes mines de la Colline de Fresse et du Village des Mines disparu du Thillot	Colline intégralement agricole jusqu'au début du 20 ^{ème} siècle, d'où présence de traces ou d'anciens pâturages dont certains peuvent être reconquis de façon à ouvrir des vues. Anciennes fermes à l'architecture typique à mettre en valeur.	Points de vue vers la « coulée agricole » de la Colline de Fresse, vers les patrimoines miniers majeurs du Thillot et de la Colline de Fresse, vers l'aval de la vallée de la Moselle.	Par exemple : sentier et aire de stationnement, point de vue avec interprétation du patrimoine minier tel que panneaux ou table d'orientation, ou autre forme d'interprétation plus originale (longue vue, mise en scène de la géologie locale à l'origine de la richesse minière, ...)
Le Thillot	Statue Notre Dame	Eperon aux pentes abruptes qui se détache du massif à la faveur de failles, affleurement rocheux, sorbiers pittoresque en automne, biotopes	Statue Notre Dame érigée le 26/11/1944 pour la libération du Thillot. Le point de vue domine la Voie Verte et l'écomusée des Hautes Mynes tout proche, une liaison directe pourrait être faite entre ces équipements touristiques et ce point de vue remarquable	Remarquable point de vue vers la vallée de la Moselle, le centre-bourg du Thillot jusqu'au Col du Ménéil et jusqu'à Ferdrupt, le centre-bourg de Fresse et l'entrée de la Colline de Fresse, vers les autres promontoires de vision du Chaillon et du Haut Seu du Thillot, de la Tête du Seu de Fresse, de la Rouauche à Le Ménéil, vers la Rochotte de Ramonchamp et Pont Pierre de Ferdrupt	Relier l'écomusée des Hautes Mynes, ainsi que la Voie Verte, à ce remarquable point de vue. Reconquérir des paysages agraires ouverts sur ses pentes pour le mettre en valeur à partir de la Voie Verte dans l'axe de laquelle ce promontoire de vision est situé.
Le Thillot	Le Haut Seu	Butte en surplomb de l'étang de Chaume, versant Sud rocheux, biotopes	Non identifié actuellement, seul le toponyme récurrent dans ce secteur pourrait permettre l'hypothèse qu'il s'agit d'un lieu investi d'une fonction particulière au cours de l'histoire	Point de vue vers le carrefour des vallées de la Moselle et de l'axe reliant le Col du Ménéil et le Col des Croix	Promenades reliant l'étang de Chaume au sommet du Haut Seu. Rendre perceptible le versant rocaillieux pour le pittoresque des paysages. Liaison vers le Chaillon par la coupure verte dans la plaine alluviale, vers le centre équestre du Closel et plus loin vers la Rochotte de Ramonchamp
Le Thillot	Col des Croix, Vierge des Neiges, Fort de Rupt en coopération avec la Haute-Saône	Deux buttes à la faveur de failles dans le Col des Croix. Secteur faillé, riche en filons métalliques, notamment de cuivre. Multiples étangs. Multiples cavités et biotope sensible (à chauves-souris).	Patrimoine minier majeur dans tout le secteur, avec ouvrages hydrauliques associés. Tunnel de l'ancien tacot. Fort Serré de Rivière de 1875. Vierge des Neiges érigée en 1854 à l'époque de l'épidémie de choléra. Trace de l'ancien château fort des 13 ^{ème} /14 ^{ème} siècles.	Points de vue vers les vallées de la Moselle et du Ménéil jusqu'au Col du Ménéil. Le Point de vue à partir du Col des Croix est actuellement partiellement masqué par des broussailles. Une reconquête est nécessaire.	Mise en valeur du Col des Croix, de l'hôtel et des espaces publics environnants (aire de stationnement, point de vue, mobilier rural, départs de chemins, ...). Les cols sont très fréquentés par les VVTistes, de sorte qu'un équipement d'accueil spécifique à ces pratiques pourrait être implanté.

Objectif I : Valoriser les patrimoines paysagers spécifiques

Action n°1 : les promontoires de vision en fonds de vallées

Actions paysagères possibles pour créer des attraits complémentaires les uns des autres

Commune	Butte	Patrimoine naturel à mettre en valeur	Patrimoine culturel à mettre en valeur	Points de vue à mettre en valeur	Équipement de loisirs et liaisons à mettre en valeur ou à créer
Le Ménil	La Tête du Seu du Ménil, et le point de vue des Huttes qui le domine dans le même axe de vision	Eperon encadré par deux cours d'eau, situé dans l'axe de la vallée du Ménil reliant le Col du Ménil au Col des Croix au Thillot, à la jonction avec la vallée de la Kinsmuss.	Lieu-dit Seu, qui s'observe en d'autres points de la vallée de la haute Moselle et des environs, localisé à la jonction de la vallée de la Moselle et de vallées affluentes (Tête du Seu à Fresse à la jonction de la vallée de la Colline de Fresse, Haut Seu au Thillot à la jonction de la vallée du Ménil, Goutte du Seu près de la butte du Talhouot à la jonction de la vallée du Dessus de Rupt). Seu signifie peut-être « seuil », dont il n'est pas exclus que la butte qui le domine ait accueilli un poste de surveillance à certaines époques.	Points de vue panoramique vers le Col du Ménil et les anciennes terrasses agricoles en cours d'enfrichement (à reconquérir), vers le Col des Croix (maintenir la coupure verte entre les zones urbanisées et le pied de cette butte), vers la vallée de la Kinsmuss (actuellement boisées, dont reconquérir le fond agricole afin de la rendre plus aisément perceptible), ainsi que vers la Chapelle de Pitié et la chapelle de la Salette sur les flancs de la Tête des Champs dont il est important de maintenir la visibilité.	Le sommet de la butte, non bâti et de fonction agricole, peut constituer un espace de petite promenade à proximité du lotissement, ponctué de vues intéressantes vers les environs. Il est souhaitable de ne pas le bâtir et de veiller au maintien de sa fonction agricole. Aisément accessible, il peut servir à la promenade de personnes à mobilité réduite, et peut être jalonné de bancs à intervalles fréquents. Liaisons avec le point de vue des Huttes, la Chapelle de Pitier, la Tête des Champs, la vallée de la Kinsmuss.
Le Ménil	Chapelle de Pitié et le Beaudevé	Eperon de mi hauteur à la jonction des vallées du Ménil et de la Kinsmuss. Piton rocheux de granite fondamental, exploité autrefois en carrière aujourd'hui abandonnée et reconvertie en roche d'escalade avec gravures rupestres.	Présence d'une petite chapelle du 19 ^{ème} siècle, réhabilitée récemment, ainsi que d'un jardinet montagnard entretenu par les habitants. Maraîchage professionnel en cours de développement, doublé d'une activité de randonnée à dos d'âne, en contrebas de la Chapelle. Multiples terrasses agricoles enfrichées.	Vue panoramique vers la vallée du Ménil et le centre-bourg, vers la vallée de la Kinsmuss et ses versants agricoles (ex : terrasses agricoles sous la Rouauche). Les pentes sous la chapelle de Pitié, très fortes, ont tendance à s'enfricher. Elles nécessitent une coupe manuelle, ou un pâturage par troupeau de chèvres, dans la cadre d'un partenariat avec un éleveur.	Aire de stationnement, parcours de santé, roche d'escalade et son point de vue sommital, agritourisme. Liaison avec le chemin de la Tête des Champs, et sa table d'orientation. Ce site est localisé non loin du pied des pistes du Haut du Rouge Gazon de la station Frère Josep à Ventron, et dans une commune comportant un nombre important de gîtes ruraux. Il comporte donc de forts enjeux touristiques.
Le Ménil	La Rouauche	Butte qui domine la vallée du Ménil, dans l'axe des Cols du Ménil et du Col des Croix au Thillot.	Paysage agraire typique de la montagne (pâturages, anciennes fermes avec vergers et potager, terrasses, ...) Peut-être un patrimoine géologique à proximité (grand filon de quartz).	Point de vue panoramique potentiel.	Située face à une exploitation agricole souhaitant se diversifier vers l'agritourisme avec des randonnées à dos d'âne, la Rouauche pourrait faire partie de l'itinéraire.

Objectif I : Valoriser les patrimoines paysagers spécifiques
Action n°1 : les promontoires de vision en fonds de vallées

Actions paysagères possibles pour créer des attraits complémentaires les uns des autres

Commune	Butte	Patrimoine naturel à mettre en valeur	Patrimoine culturel à mettre en valeur	Points de vue à mettre en valeur	Equipement de loisirs et liaisons à mettre en valeur ou à créer
Ramonchamp	La chapelle du Bon Conseil	Située sur les contreforts d'une butte assez importante scindée en deux par une faille, non loin d'un cirque glaciaire dominé par les étangs du rebord du Plateau des Mille Etangs. Présence dans les environs d'une roche remarquable (la Roche des Fées) à proximité d'un abrupt rocheux modelé par les anciens glaciers (le Ban des Accusés).	- Chapelle d'après guerre, à l'architecture moderne. - Ancienne chapelle sur le sommet de la Ravanne en un lieu d'où la vue devait être remarquable, chapelle disparue au 18 ^{ème} siècle. - Patrimoine minier probable (ex : Trou du Loup près de Grammont). - Patrimoine agraire et trace de l'ancienne exploitation agricole sous forêt (Le Grammont et la Ravanne étaient autrefois entièrement exploités par l'agriculture).	Points de vue à partir de la chapelle du Bon Conseil, vers le Parc d'un domaine industriel qui masque le clocher de l'église dans la boucle de la Moselle. L'entretien et l'extension de l'ouverture paysagère sous le point de vue est souhaitable, dans toutefois laisser voir les zones résidentielles. L'ouverture d'un point sur la butte en surplomb de la chapelle et projeté, de façon à voir le centre de Ramonchamp, dans la boucle de la Moselle, par delà du parc du domaine industriel. Point de vue vers la Rochotte sur la rive droite de la Moselle. La falaise n'est actuellement plus visible, elle apparaissait encore sur les cartes postales anciennes. Elle pourrait apparaître à nouveau dans le cadre d'un pâturage ponctuel par un troupeau de chèvres défricheuses, à but paysager (ce qui supposerait un partenariat de la collectivité publique avec un agriculteur). Dans les environs, ouverture d'une échappée visuelle à partir du sommet de la falaise du Ban des Accusés sur le Grammont, le long d'un chemin de randonnée du Club Vosgien.	Place de pique nique aux abords de la chapelle. Création d'un sentier vers un point de vue sur la butte qui domine la chapelle, avec reconquête de paysages agricoles ouverts. Liaison vers le Plateau des Mille Etangs, vers la Voie Verte et le centre de Ramonchamp.
Ramonchamp	Montagne des Rochottes	Replat de mi-hauteur, bordé de falaises rocheuses. Ruisseau, forêts	Légende de sorcellerie. Techniques de culture forestière (ex : forêt de bouleau enrésinée).	Point de vue vers le centre-bourg de Ramonchamp, aujourd'hui fermé par l'enfrichement. Sa réouverture supposerait la création d'un troupeau de chèvres défricheuses, adaptées aux pentes rocheuses, et un partenariat entre les collectivités et un agriculteur. Point de vue vers le Col du Mont de Fourche (Rupt) à partir de l'aire de motocross.	Mettre en valeur les paysages et le points de vue de l'aire de Motocross, lieu d'événements sportifs. Compléter par un sentier de découverte dans les secteurs rocaillieux pittoresques. Liaison vers Haut Seu et Chaillon du Tillot, vers le site touristique des Planesses.
Ferdrupt	Pont Roche	Eperon rocheux, petit cirque glaciaire. Biotopes	Patrimoine minier (ex : galerie de prospection dans l'axe de la galerie traversant la Colline de Fresse)	Point de vue de la roche de Remanviller à la base du promontoire, prisé au début du 20 ^{ème} siècle. Point de vue vers le cirque glaciaire de Xoarupt en rive gauche de la Moselle, à la morphologie très caractéristique.	Seuls des chemins de randonnée parcourent ce secteur. Les points de vue sont à entretenir, éventuellement à interpréter (topoguide ?).

Objectif I : Valoriser les patrimoines paysagers spécifiques

Action n°1 : les promontoires de vision en fonds de vallées

Actions paysagères possibles pour créer des attraits complémentaires les uns des autres

Commune	Butte	Patrimoine naturel à mettre en valeur	Patrimoine culturel à mettre en valeur	Points de vue à mettre en valeur	Equipement de loisirs et liaisons à mettre en valeur ou à créer
Rupt-sur-Moselle	Le Haut de Bélué : sommet plat partiellement en hautes chaumes, versants rocaillieux	Remarquable promontoire de vision panoramique, à une altitude quelque peu supérieure aux autres promontoires de vision. Roche « Miche de Pain » (roche pittoresque et lieu de légendes). Roche Parrier. Tourbières sommitales.	- Histoire rurale des anciennes fermes, autrefois très nombreuses sur cette montagne qui était intégralement agricole. - Croix Parrier qui domine un abrupt rocheux. - Vestige minier possible (ex : galerie signalée près de la Suture). - Vierge du Trésor.	Points de vue sommitaux et table d'orientation, dont l'entretien nécessite le maintien de l'activité agricole. Point de vue de la « Miche de Pain » sur les pentes. Point de vue de la Croix Parrier qui nécessite un entretien manuel par coupe ponctuelle d'arbres ou de broussailles.	Table d'orientation à proximité d'un abri forestier et d'une place de pique nique. Aire de parapente. Equipements qui nécessitent un entretien des paysages agricoles ouverts. Multiples chemins de randonnée à entretenir, ainsi que des vues vers la vallée. Liaison vers la scierie du vallon de Grandrupt.
Rupt-sur-Moselle	La Beuille	Sommets en rebord du Plateau des Mille Etangs, dans l'axe de la vallée. Etangs. Biotopes	Ancienne batterie liée à la ligne de défense Serré de Rivière (batterie terrassée sans abri de 1883, associée au Fort de Rupt).	Point de vue du Chalet des Amis de la Nature et le long de la route communale. Et beau point de vue le long de la route communale en contrebas.	Chalet des amis de la Nature et aires de stationnement limitrophes. Points de vue possible en contrebas, besoin d'aménagement d'une petite aire de stationnement. Aire de départ de parapente au sommet de la Beuille (paysages agricoles ouverts à reconquérir). Création d'un sentier vers le sommet de la Beuille et sa batterie terrassée. Charbonnière probable dans les environs (voir toponymie).
Rupt-sur-Moselle	Broche Le Prêtre et Talhouot	Buttes clairement détachée du massif en entablement proche.	Trace de murs signalée. Ancien patrimoine agraire.	Point de vue aujourd'hui fermé par les boisements, mais qui fait face au cirque glaciaire de Fondromey, à la morphologie caractéristique nettement dessinée.	L'ouverture d'un point de vue pourrait être envisagé vers le cirque glaciaire de Fondromey à l'histoire diversifiée (ex : explosion d'un verrou glaciaire lors de la guerre mondiale pour libérer l'eau d'un étang et inonder la plaine alluviale en aval, importante exploitation minière récente). Un équipement d'interprétation original et attrayant pourrait être implanté.
Rupt-sur-Moselle	Col du Mont de Fourche et Fort de Rupt	Col	Paysages agraires. Ancien fort Serré de Rivière à proximité.	Point de vue à partir du Col vers la vallée (besoin d'ouverture paysagère).	Mise en valeur de l'aire de vision et de pique nique du Col. Mise en valeur du Fort de Rupt dans le cadre d'une coopération avec la Haute Saône et la région Bourgogne Franche Comté.

C- Le programme d'actions

Objectif I

Valoriser les patrimoines paysagers spécifiques

Action n°1

Les promontoires de vision proches des fonds de vallée

Action n°2

Les itinéraires de découverte

Action n°3

Le patrimoine paysager lié à l'eau

Action n°4

Le patrimoine paysager naturel et culturel, notamment minier

Objectif 1 : Valoriser les patrimoines paysagers spécifiques

Action n°2 : Les itinéraires de découverte

Opportunité et objectifs

Les itinéraires de découverte sont, en quelque sorte, les vitrines du territoire. Leurs enjeux paysagers sont importants. Plusieurs types d'axes de découverte peuvent être observés ou envisagés sur le territoire intercommunal :

- l'axe fort de fond de vallée, déjà bien valorisé, formé par le tracé mitoyen de la Voie Verte, de la Moselle et de la Route Nationale ;
- un axe plus montagnard en rebord du Plateau des Mille Etangs, formé de la Route des Crêtes et du Chemins de Grande Randonnée GR7, axe qui se prolonge par le GR5F et GR531 du Ballon de Servance au Drumont et au-delà ;
- un réseau dense de chemins balisés par le Club Vosgien ;
- des petites routes touristiques reliant les Cols et les stations été/hiver ;
- des promenades faciles proches des lieux de vie pour personnes à mobilité réduite (personnes âgées ou handicapées, parents avec jeunes enfants, ...) ;
- des sentiers à thème (ex : mines, carrières, géomorphologie, biotopes, ouvrages hydrauliques, bornes, ...)

Les paysages, les points de vue et perspectives, les patrimoines naturel et culturel, sont particulièrement sensibles dans les abords de ces itinéraires. Une bonne part est d'ores et déjà mise en valeur depuis de nombreuses années, par les Collectivités Locales, le Club Vosgien et diverses associations (ex : La Voie, le SESAM, ...) et par les Offices de Tourisme. Les besoins de valorisation restent importants, en termes de réhabilitation et d'aménagement, ainsi qu'en termes de mise en réseau, de signalisation et de communication.

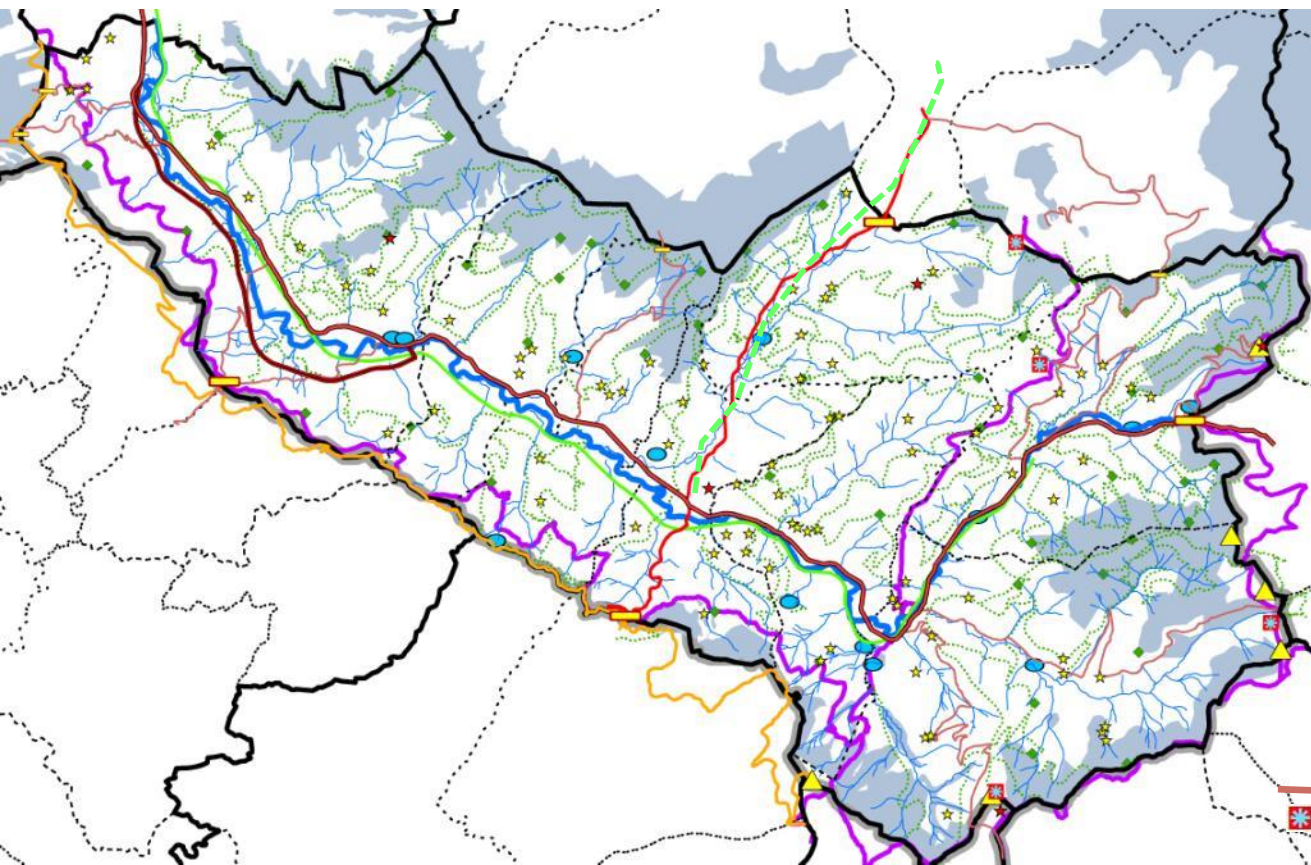
Principes paysagers généraux

- **Mettre tout particulièrement en valeur les richesses paysagères naturelles, forestières, agraires, bâties ou culturelles le long de ces linéaires et dans leurs abords** (arbre majestueux ou surprenant, source, roche pittoresque, biotope, point de vue, pâturage et son patrimoine arboré, naturel et bâti, trace de l'ancienne exploitation minière, lieux de légende, centres historiques des bourgs et des hameaux, ...).
- **Rechercher la qualité interne de ces itinéraires** (qualité du sol et des écoulements des eaux pluviales ; végétalisation des talus ; conserver et réhabiliter les sols empierrés ou pavés, les pierres historiques usées par le passage de chariots ; entretenir les murets, alignements d'arbres, échappées visuelles, ...).
- **Améliorer la mise en réseau de ces différents itinéraires**, par la création de petites aires de vision, de stationnement, de pique nique et d'information au croisement d'une route et d'un chemin de randonnée, en respectant une ligne esthétique sobre et champêtre.
- **Développer la communication** (signalisation à partir des centres-bourgs et des équipements touristiques, topoguides, audioguides, sentiers à thèmes, randonnée accompagnée et commentée, ...).

Objectif 1 : Valoriser les patrimoines paysagers spécifiques

Action n°2 : Les itinéraires de découverte

Localisation



Poursuivre la valorisation de la Voie Verte, notamment en renforçant les covisibilités avec la Moselle et ses richesses paysagères spécifiques, et en créant des aires de liaison entre la Route Nationale, la Moselle et la Voie Verte (P, ...)

Voie Verte Moselle
Route Nationale

Renforcer la valorisation et les équipements d'accueil le long du linéaire des sommets en rive gauche de la Moselle

Route des Crêtes D57
Chemins Grande Randonnée GR7, GR531, GR5F

Aménager, ou mettre davantage en valeur, les liaisons entre les axes majeurs des Voies Vertes de fond de vallée et des itinéraires sommitaux

Route D486 GR533
Liaisons Voies Vertes de la Moselle et de la Moselotte en projet

Poursuivre la mise en valeur des Chemins balisés par le Club Vosgien, des points de vue et des patrimoines environnants

Chemins balisés Abris forestiers
Points de vue Table d'orientation
Etangs publics

Poursuivre la mise en valeur des routes touristiques reliant les stations été/hiver, notamment avec l'aménagement des points de jonction route/chemins de randonnée

Biotopes sensibles (ENS, ZPS, ZSC) dans lesquels rechercher un équilibre judicieux entre protection de l'environnement et mise en valeur du patrimoine culturel et des paysages

Objectif 1 : Valoriser les patrimoines paysagers spécifiques

Action n°2 : Les itinéraires de découverte

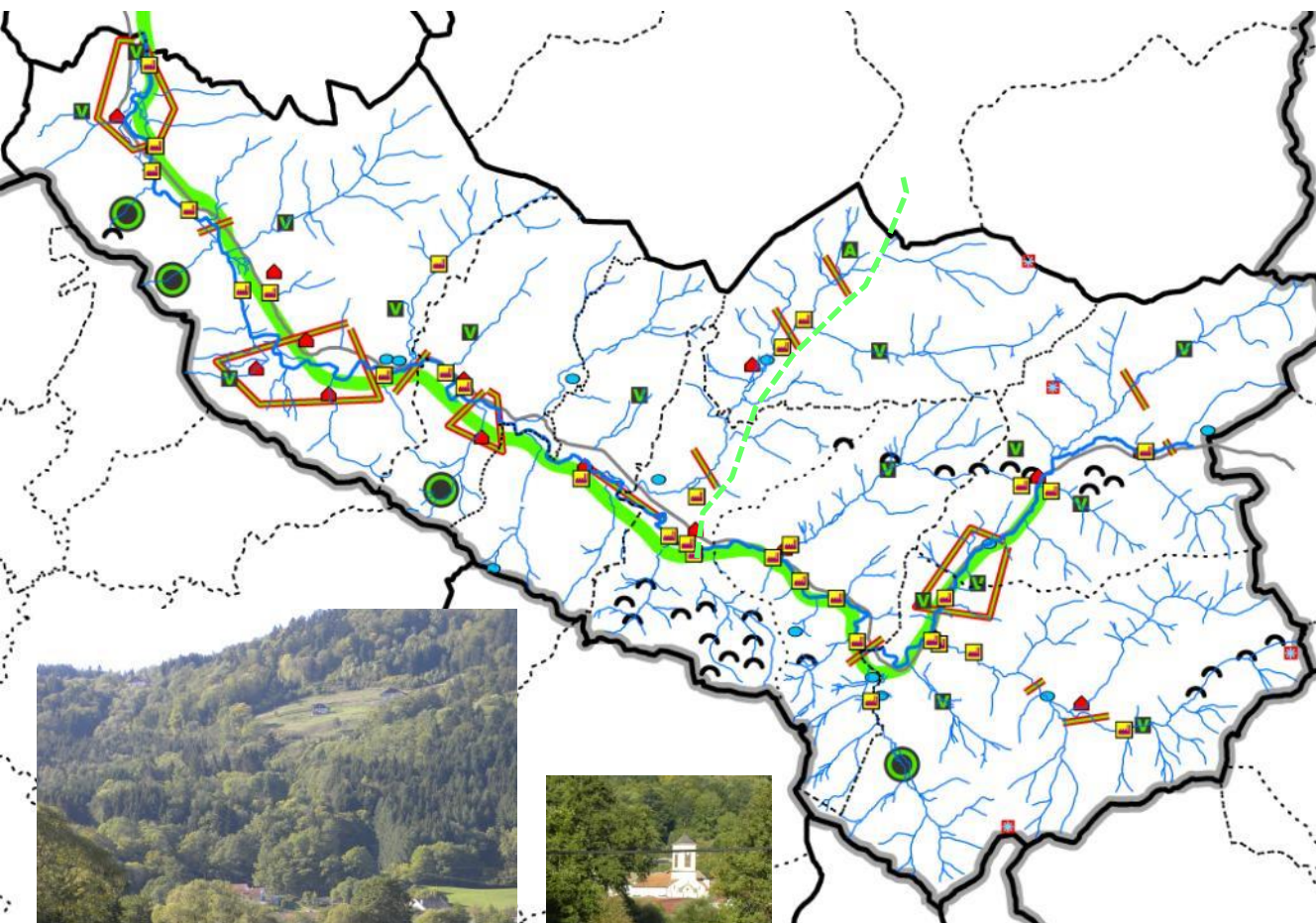
Principes pour la mise en valeur de l'axe structurant Voie Verte / Moselle / Route Nationale

La Voie Verte longe la cours de la Moselle, structure forte des paysages qui offre de multiples attraits : vue vers l'eau, vers la ripisylve et les prés limitrophes, résurgence de sources et biotopes de milieux humides, anciens domaines industriels à l'architecture caractéristique, prolongés par des ouvrages hydrauliques avec canaux, retenues d'eau et petites chutes, étangs de pêches, pitons rocheux qui parsèment la plaine alluviale ou le lit de la Moselle en aval du Thillot, vues vers des structures géomorphologiques caractéristiques, ... Le tout est longée par la route nationale RN66, voie de circulation majeure.

Les principes paysagers consistent à :

- **mettre en valeur les éléments typiques du paysage** (anciennes gares et leurs abords, cours d'eau et paysages aquatiques, ouvrages hydrauliques encore bien conservés situés à proximité de la Voie Verte et de bâti industriel typé, étangs, ripisylves et leur végétation particulière, usines associées à des domaines ou à des logements ouvriers à l'architecture et à l'urbanisme typé, bois ou vergers, prés, perspectives vers les anciennes industries ou fermes typiques, vers le clocher du centre-bourg, vers les pitons rocheux qui parsèment le fond de vallée et le lit mineur du cours d'eau notamment en aval du Thillot, ...) ;
- **masquer les éléments disgracieux ou banaux du paysage** (espaces de stockage d'entreprises, constructions récentes à l'architecture banale) ; résorber les microboisements de résineux ; remplacer les haies opaques de résineux par des haies champêtres d'arbres feuillus ou à petits fruits (pour des biotopes riches) ;
- **renforcer la qualité paysagère et l'attrait propre à la Voie Verte** par un traitement de son tracé (ex : mise en valeur des ponceaux et de la vue vers l'eau, plantations d'alignements d'arbres fruitiers pour l'ombrage à certains endroits ou pour le grappillage, pose de bancs ou de placettes de pique nique à intervalles réguliers, traitement valorisant de certains sols notamment au croisement avec des axes associés, aménagement d'aires de stationnement bien insérées pour les voitures ainsi que d'équipements pour le parking des deux roues, aménagement de toilettes publiques par exemple au niveau des anciennes gares, ...) ;
- **mettre en valeur les connections avec les voies qui mènent vers des points forts du paysage** (voies vers les centres-bourgs, étangs de pêche, sites remarquables, ...), soigner le démarrage de ces voies annexes, créer des aires de stationnement pour les voitures et les vélos, discrètes et bien insérées dans le paysage ;
- créer la liaison entre la Voie Verte de la vallée de la Moselle et la Voie Verte de la vallée de la Moselotte par la vallée du Mênil ;
- **développer des activités commerciales en rapport avec les usages de la Voie Verte, dans les anciens sites industriels qui la longe** (magasins de location de matériel pour circulation douce tel que vélos, rollers, espace de roller acrobatique, buvettes avec toilettes publiques, restauration, organiser un événement commercial de forte notoriété tel qu'un salon des circulations douces dans une zone d'activité limitrophe à la Voie Verte ce qui nécessite alors la mise en valeur du bâti industriel patrimonial, ...).

Objectif 1 : Valoriser les patrimoines paysagers spécifiques
Action n°2 : Les itinéraires de découverte : la Voie Verte



Voie Verte Thillot

- Tracé de la Voie Verte le long de la Moselle
-
- Conserver les coupures vertes le long de la Voie Verte, leur fonction agricole, leur patrimoine agricole et industriel

Conserver, reconquérir et mettre en valeur les perspectives, ou aménager des liaisons à partir de la Voie Verte, vers :

- V les paysages agricoles typiques
- les cirques glaciaires à la morphologie bien reconnaissable
- les cœurs de bourgs et de hameaux
- le patrimoine industriel
- ⤿ le patrimoine minier



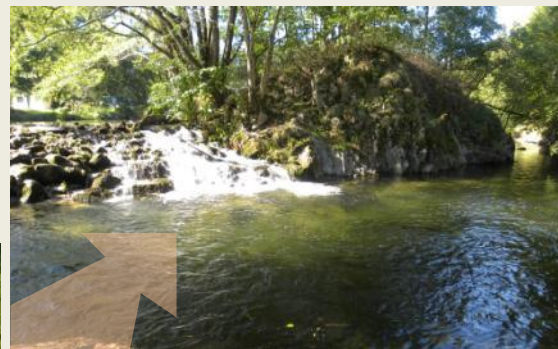
Voie Verte Rupt-sur-Moselle



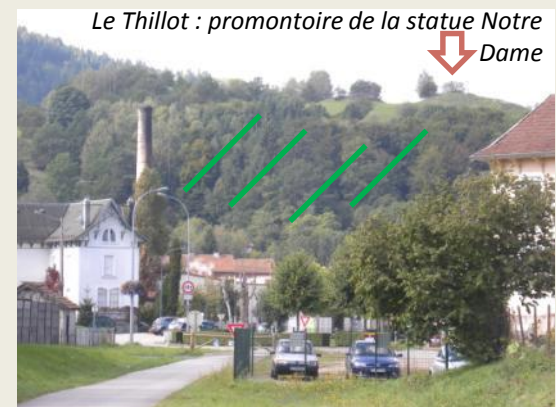
Voie Verte Ferdrupt

Objectif 1 : Valoriser les patrimoines paysagers spécifiques
Action n°2 : Les itinéraires de découverte, la Voie Verte

Mettre en valeur le patrimoine industriel le long de la Voie Verte, ainsi que les vues vers les cœurs de bourgs



Mettre en valeur les vues plus confidentielles vers la Moselle, par exemple vers un piton rocheux au milieu du lit mineur, vers un ouvrages hydraulique, ...



Le promontoire sur lequel est située la statue Notre Dame offre un panorama exceptionnel vers les vallées de la Moselle et du Ménil. Elle domine la Voie Verte à proximité de l'écomusée des Hautes Mynes. La reconquête de paysages agricoles ouverts sur ses versants la rendrait plus perceptible à partir de la Voie Verte.



Vue enfrichée vers un piton rocheux au milieu de la Moselle, le long de la Voie Verte à Rupt

Objectif 1 : Valoriser les patrimoines paysagers spécifiques

Action n°2 : Les itinéraires de découverte

Principes pour la mise en valeur de l'axe structurant Route des Crêtes / GR7, GR531, GR5F

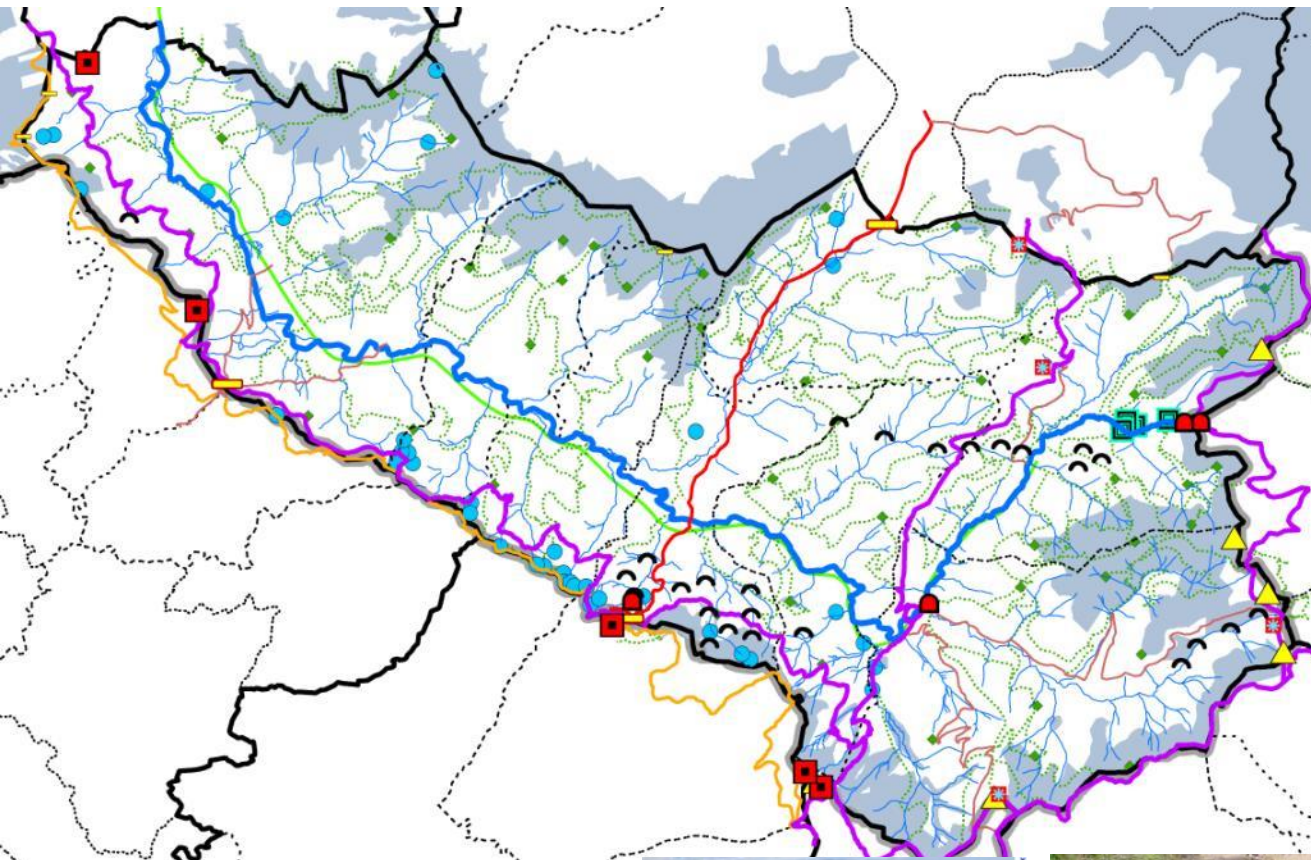
Le rebord septentrional du Plateau des Mille Etangs cumule deux types de paysages : sur le replat, un nombre important d'étangs au caractère sauvage, souvent aménagés pour la pêche ; sur le rebord, une pente abrupte échancrée de multiples cirques glaciaires à la morphologie caractéristique souvent bien lisible, et un patrimoine minier remarquable et diversifié

Une ancienne route militaire parcourt ce linéaire, la Route des Crêtes, ponctuée de 3 forts avec abris (Fort de Rupt, de Château Lambert, de Servance), et d'une batterie terrassée sans abri (ligne de défense de Serré de Rivière de 1875 environ). Cet axe se prolonge sur la Grande Crête des Vosges par différents chemins de Grande Randonnée qui relient le Ballon de Servance, le Ballon d'Alsace, le Rouge Gazon et le Neuf Bois, le Drumont puis au-delà la Tête de Fellerling, sur d'anciennes lignes frontières dont témoigne un intéressant patrimoine de bornes entre différents territoires selon les époques, concernant l'Alsace, la Lorraine, la Franche Comté, le duché de Lorraine, le ban des Abbesses de Remiremont, la France et l'Allemagne.

Les principes paysagers consistent à :

- **mettre en valeur les éléments typiques du paysage** (étangs, biotopes de milieux humides, de falaises ou de cavités, paysages agraires et forestiers, points de vue plongeants vers la vallée de la Moselle, cirques glaciaires, forts et batteries, bornes, patrimoine minier, fermes typiques, fermes-auberges et ancienne ferme ducale des Neuf Bois, ...) ;
- **résorber, masquer ou intégrer les éléments disgracieux ou banaux du paysage** (ex : haies d'épicéa qui artificialisent certains étangs, microboisement monospécifique de résineux au paysage et à l'écologie appauvrie, ouvrages délaissés, ...) ;
- **renforcer la qualité paysagère et l'attrait propre à la Route des Crêtes et au chemins de Grande Randonnée** (qualité paysagère des boisements limitrophes, échappées visuelles vers un élément pittoresque du paysage, ponceau de qualité, aires de stationnement et de pique nique bien insérées pour les voitures ainsi que, éventuellement, d'équipements pour le parking des deux roues, ...) ;
- **mettre en valeur les connections avec les chemins de randonnée du Club Vosgien**, soigner le démarrage et la visibilité de ces voies annexes, créer des aires de stationnement pour les voitures, discrètes et bien insérées dans le paysage ;
- **envisager la création d'un produit « randonnée sur les crêtes » de plusieurs jours, dans le cadre d'un réseau de gîtes d'étape sur la crête en rive gauche de la Moselle**, avec accueil de qualité dans les fermes-auberges, et dans certaines parties des anciens forts réhabilités à cet usage, leur architecture étant tout à fait remarquable, tout en préservant les biotopes les plus rares et les plus fragiles.

Objectif 1 : Valoriser les patrimoines paysagers spécifiques
Action n°2 : Les itinéraires de découverte, la Crête en rive gauche



Mettre en valeur les patrimoines paysagers le long de l'axe majeur de la crête en rive gauche de la Moselle :

- Route des Crêtes — GR7, 531, 5F
- Etangs historiques pour la pêche ou pour les anciens besoins de l'activité minière
- Patrimoine naturel
- ⤿ Patrimoine minier
- Anciens forts, dont une partie pourrait être aménagée en équipement d'accueil dans le cadre d'un réseau de gîte d'étapes de grande randonnée
- Tunnels
- ▲ Hautes chaumes sommitales, leurs fermes-auberges et vues panoramiques
- Patrimoine des sources de la Moselle, et de l'ancien thermalisme à mettre en



Objectif 1 : Valoriser les patrimoines paysagers spécifiques

Action n°2 : Les itinéraires de découverte

Mise en œuvre

- **Poursuivre l'entretien, la mise en valeur et la création des chemins de randonnée.** Eviter leur privatisation, ou leur destruction par l'activité agricole, forestière ou urbaine.
- **Rechercher un bon compromis entre la préservation des biotopes remarquables sur les sommets et le long de certains cours d'eau, et le maintien de chemins de randonnée en des lieux opportuns,** notamment lorsque le patrimoine culturel est remarquable (anciennes bornes frontières, patrimoine minier, patrimoine agraire, ...). Au besoin, étudier avec la DREAL, le PNRBV ou le CSL, la possibilité de randonnées accompagnées.
- **Apporter un appui technique ou financier** aux bénévoles, associations ou chantiers d'insertion qui créent et entretiennent ces linéaires et posent les balisages et le mobilier rural (Club Vosgien notamment).
- **Prendre en compte la mise en valeur des chemins dans la gestion forestière, agricole, touristique et urbaine** (cahier des charges pour leur préservation lors des travaux forestiers, de location de pâturages communaux, des conventions de reconquête pastorale, d'extensions urbaines), notation des itinéraires dans les documents d'urbanisme, ...
- **Lors des travaux routiers, prévoir la création de petites aires de stationnement bien intégrées** dans le paysage aux départs des chemins de randonnée, si possible en des lieux qui cumulent également un beau point de vue et un patrimoine paysager intéressant.
- **Poursuivre la communication** à propos des itinéraires de découverte, par exemple avec l'édition de topoguides thématiques ou géographiques, avec la pose de panneaux explicatifs et de demande de respect de la nature sur les aires de stationnement.
- **Créer des partenariats** entre collectivités locales pour des opérations plus lourdes, aptes à renforcer le tourisme estival par un produit d'appel à longue distance (ex : la liaison entre la Voie Verte de la vallée de la Moselle et la Voie Verte de la vallée de la Moselotte par la vallée du Ménil ; ou encore création d'un réseau de gîtes d'étapes pour une randonnée de plusieurs jours sur les sommets en rive gauche de la Moselle (gîtes d'étape en fermes-auberges, ou dans certaines parties des anciens forts Serré de Rivière, ...).

Partenaires

Communes, CCBHV, Département, Région Grand Est, Pays de Remiremont, PNRBV, Leader du Pays de Remiremont et de ses vallées, Crédit pour la création de sentiers à thème en zone Natura 2000, Commissariat à l'aménagement du massif des Vosges, Club Vosgien, associations et partenaires du patrimoine naturel et culturel, (la Voie, le SESAM, ...), Office de Tourisme, ONF, DREAL, CSL, propriétaires fonciers, Collectivités locales limitrophes en Franche Comté ...

C- Le programme d'actions

Objectif I

Valoriser les patrimoines paysagers spécifiques

Action n°1

Les promontoires de vision proches des fonds de vallée

Action n°2

Les itinéraires de découverte, la Voie Verte, la Route des Crête / GR7

Action n°3

Le patrimoine paysager lié à l'eau

Action n°4

Le patrimoine paysager naturel et culturel, notamment minier

Objectif 1 : Valoriser les patrimoines paysagers spécifiques

Action n°3 : Les paysages liés à l'eau

Opportunité et objectifs

Les paysages liés à l'eau sont toujours attrayants, quelque soit leur forme :

- les rivières, leur lit mineur, leurs berges et ripisylves, voire même leur lit majeur en prés inondables, ainsi que leurs ouvrages de traversée (ponts, ponceaux, passerelles, ou encore simple dalle de granite ou pierres posées dans le lit d'un ruisseau), et divers aménagements pittoresques (gué, lavoir, enrochement des berges, ...),
- les torrents et les cascades,
- les sources et mardelles, le simple filet d'eau d'une fontaine champêtre ou urbaine,
- les étangs petits ou grands, naturels ou artificiels (lorsqu'il respectent le milieu naturel), anciens ou récents ;
- les milieux humides, les prairies et forêts inondables, les bas-marais, les tourbières avec leur traces d'ancienne exploitation de la tourbe ;
- les ouvrages hydrauliques avec retenue d'eau, vannes et chutes, canaux de dérivation, déversoirs, moulins, roues et haut-fer, ... mis en place au fil des siècles pour les scieries, pour l'activité minière des 16^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème} et début 19^{ème} siècle, pour l'industrie textile.

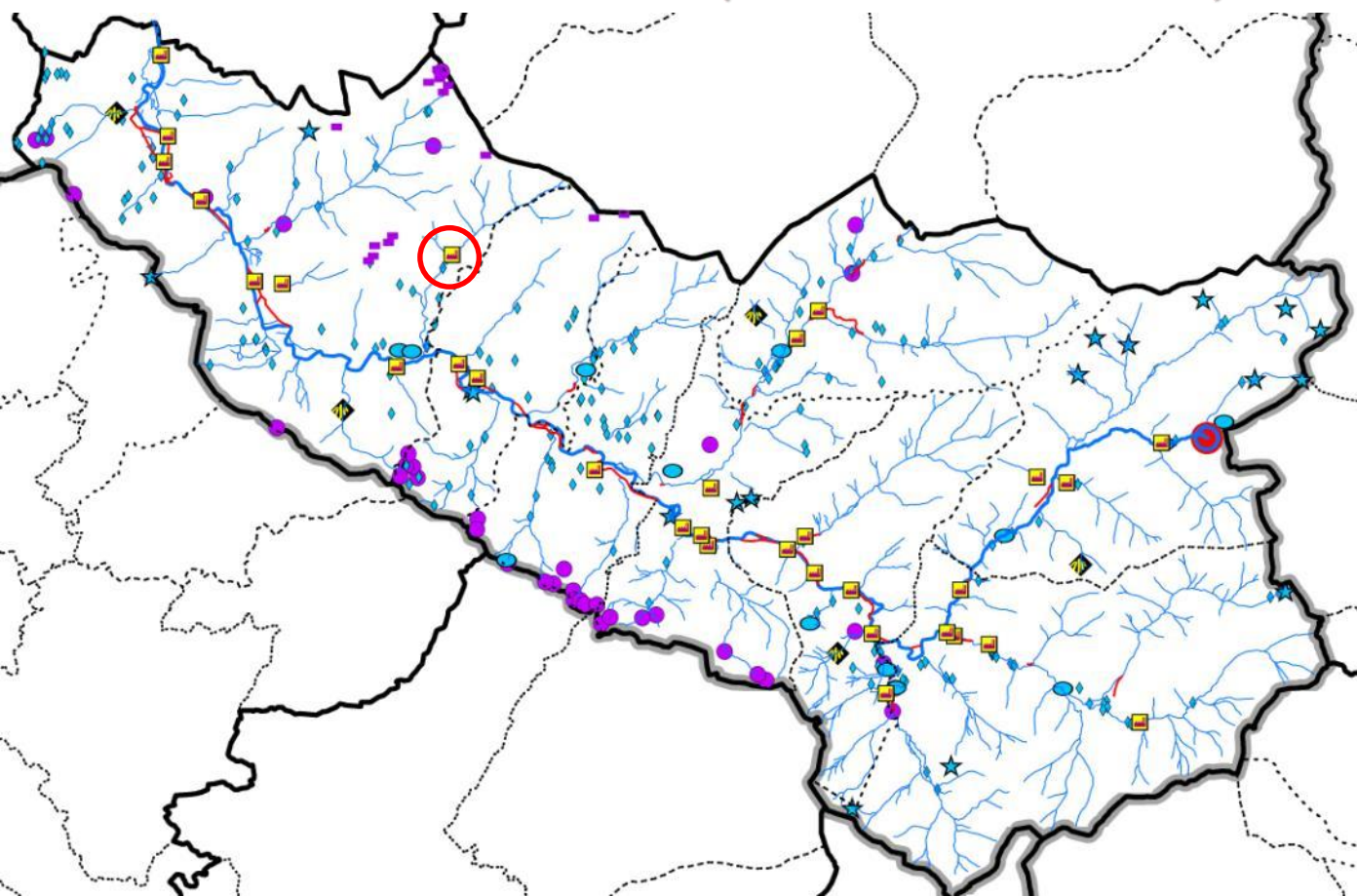
La visibilité vers l'eau est donc un élément important du paysage, à rechercher dans toute la mesure du possible. Elle est notamment possible à partir des ponts et ponceaux, qui sont alors autant d'ouvrages à mettre tout particulièrement en valeur.

Or très souvent, des broussailles ou des microboisements de résineux masquent la vue vers l'eau, ainsi que la renouée du Japon et autres plantes invasives qui se répandent à la faveur d'une tentative de dégagement des bords de rivières. Les ponts ou ponceaux sont parfois peu mis en valeur ou délabrés. D'anciennes sources en milieu forestier, agricole ou urbain, autrefois aménagées ou tout au moins identifiées sur des cartes, ne sont plus guère entretenues. Il est important que ces paysages liés à l'eau soient mis en valeur, car ils constituent autant de points d'attrait dans le paysage.

Des études sont en cours concernant les dynamiques d'écoulement et les continuités écologiques dans la gestion des rivières (ex : étude d'aménagement et de gestion des cours d'eau du bassin de la Haute Moselle d'Asconit Consultants pour le Pays de Remiremont et de ses vallées ; étude GEMAPI). Elles préparent des programmes de restructuration et de réhabilitation. Le plan de paysage apporte un complément à ces réflexions, concernant les enjeux paysagers qu'il serait souhaitable de prendre en compte (par exemple, la carte SIG des paysages liés à l'eau peut être croisée avec la carte SIG des itinéraires de découverte).

Objectif 1 : Valoriser les patrimoines paysagers spécifiques

Action n°3 : Les paysages liés à l'eau
Localisation (inventaire non exhaustif)



- La Moselle et sa ripisylve
- Affluents et leurs ripisylves
- ◆ Cascades
- Source de la Moselle aménagée dans le Col de Bussang
- ★ Sources de la Moselle dans la vallée des Huttes, mentionnées sur la carte de 1905
- Etang ancien (36)
- Etang de pêche publics (12)
- ◆ Etang récents (environ 175)
- Tourbière
- Industrie mentionnée sur la carte de 1905, utilisant la force hydraulique, accompagnée donc d'ouvrages tels que canaux, chutes, seuils, retenues, déversoirs, barrages, ...
- Canaux mentionnés sur la carte de 1905
- Scierie de Grandrupt, qui dispose d'un haut fer en fonctionnement avec ses ouvrages hydrauliques, constituant un site de découverte touristique de première importance

Objectif 1 : Valoriser les patrimoines paysagers spécifiques

Action n°3 : Les paysages liés à l'eau

Principes paysagers pour les rivières

- Assurer un bon nettoyage du lit mineur des ruisseaux et des rivières, entretenir leurs biotopes et leurs patrimoines naturels et culturels spécifiques

Les actions habituelles de la gestion des cours d'eau, de leur biotopes et de leur richesse piscicole contribue également à des paysages diversifiés, riches et de qualité : enlever les embâcles et les déchets, gérer l'ombrages et l'ensoleillement par l'entretien des ripisylves, entretien des frayères et des seuils (patrimoines naturels aménagés par des générations de pêcheurs) pour l'aération de l'eau, des biotopes remarquables ; mettre en valeur des éléments spécifiques et pittoresques dans le lit mineur des cours d'eau (ex : piton rocheux au milieu de la Moselle à Maxonchamp en bord de Voie Verte ; roche émousée par le cours d'eau, moutonnée et striée par les anciens glaciers, sur les berges de la Moselle à Ferdrupt, ou le long du ruisseau des Prêles à Fresse ; cascades, etc.).

- Trouver un bon compromis entre la visibilité vers l'eau, la protection des berges et du milieu aquatique, la richesse biologique et la richesse piscicole

La vue vers l'eau est un attrait important, elle doit rester possible en certains lieux le long d'itinéraires fréquentés tels que les routes touristiques, la Voie Verte, la Route des Crêtes, les chemins de randonnée, ainsi qu'à partir des zones urbaines, notamment des centres historiques des bourgs et des hameaux, et dans les stations touristiques. Des ouvertures peuvent être pratiquées dans la ripisylve ou sous son couvert en conservant les arbres à haut jet, pour entretenir l'ombrage nécessaire à la richesse piscicole et apte à freiner l'expansion de la renouée du Japon.

- Mettre en valeur les cours d'eau lors de leur traversée des zones urbaines

Cela est particulièrement souhaitable dans les centres historiques des bourgs et des hameaux. Le linéaire d'une rivière ou d'un ruisseau introduit un élément naturel plaisant dans les zones urbaines, ainsi qu'une structure forte créant un lien entre des quartiers différents. La mise en valeur d'un cours d'eau en milieu urbain peut prendre différentes formes selon qu'elle s'intègre à une place de village, à une aire de jeu, à un parc public, ...

- Mettre plus particulièrement en valeur les ouvrages de traversée et les segments de cours d'eau situés dans leurs champs de vision : ponts routiers, passerelles, ponceaux, simples dalles de granite ou blocs de pierres

Certains ouvrages sont bien valorisés, d'autre sont délabrés et leur champ de vision enfrichés, ce qui pose particulièrement problème lorsqu'ils sont situés sur un itinéraire de découverte ou dans le cœur historique du bourg. Des travaux de réhabilitation sont nécessaires. Il s'agit de veiller à ne pas détruire un pont de pierre lorsque son gabarit s'avère insuffisant pour les nouvelles circulations, mais de le conserver pour une circulation douce, quitte à bâtir un nouvel ouvrage mieux adapté à proximité (ex : Pont du Séchenat à Bussang, Pont Chaly à le Ménil). La qualité des ponts est particulièrement importante lorsqu'ils sont fréquentés, par exemple lorsqu'ils relient la route nationale à la Voie Verte ou à un centre commercial, lorsqu'ils sont situés sur des chemins de randonnée et des sentiers de promenade fréquentés, ou à proximité de stations touristiques.

Objectif 1 : Valoriser les patrimoines paysagers spécifiques

Action n°3 : Les paysages liés à l'eau

Illustration de quelques principes paysagers pour les rivières



Rupt Maxonchamp



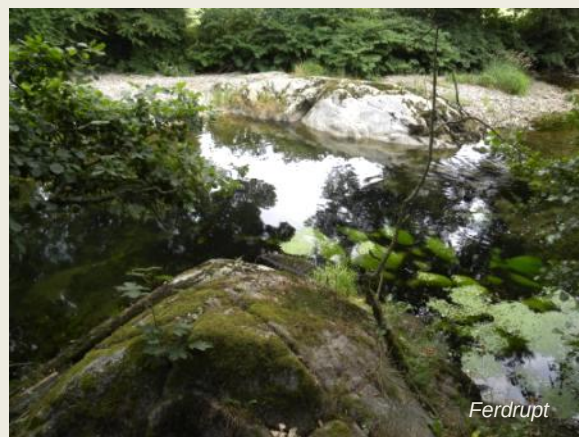
Ferdrupt



Bussang



Fresse



Ferdrupt

La vue vers l'eau est importante le long des itinéraires de découverte. Il s'agit de trouver un bon compromis entre visibilité vers l'eau, protection des biotopes et richesse piscicole le long des itinéraires majeurs.



Bussang, Pont Séchenat



Bussang



Ponceau Longélie, route Fresse

Dans les zones urbaines, le linéaire des cours d'eau, bien mis en valeur, crée un élément de liaison valorisant entre des zones urbaines à l'architecture souvent disparate.

Conserver et entretenir les beaux ponts de pierre ou de métal.

Réhabiliter les ponts délabrés ou de faible qualité paysagère, situé dans des lieux fréquentés entre la RN 66, la Voie Verte, une usine patrimoniale reconvertie en divers commerces

Veiller à l'aspect naturel et discret des aménagements dans les cours d'eau, tel qu'une passe à poisson. Préférer le bois, la pierre locale, tout au moins pour la partie visible de la construction.



Ferdrupt



Bussang



Lesses Fresse

Action n°3 : Les paysages liés à l'eau

Principes paysagers pour les berges, les ripisylves et les prairies humides environnantes

- Mettre en valeur des ripisylves nettes aux essences feuillues adaptées au milieu humide des bords de rivières

Les ripisylves consistent en un fin cordon forestier le long des cours d'eau, dont la largeur peut atteindre jusqu'à vingt cinq mètres. Cette forêt rivulaire révèle la présence de l'eau de loin, même lorsque l'eau n'est pas directement visible. Elle est une structure forte des paysages, qui crée un lien entre les différentes parties d'un paysage, entre les espaces agricoles, forestiers et urbains, entre les différents quartiers anciens et récents, entre les zones d'activité et les zones résidentielles. Elle joue également un rôle important pour le maintien des berges, et la régulation de la qualité de l'eau et des milieux piscicoles par l'alternance de zones d'ombre et de lumière. De plus, elle offre souvent des biotopes remarquables de milieux humides, dont certains sont classés en Espace Naturel Sensible du Département : le long de la Moselle, du ruisseau de la Colline de Fresse, du ruisseau de Presle à Saint-Maurice-sur-Moselle, du ruisseaux de Xoarupt à Ferdrupt et du ruisseau de Ramonchamp.

La gestion des ripisylves intègre donc de multiples enjeux. Il s'agira de :

- Conserver et entretenir les ripisylves ; restructurer un paysage agraire en dégagant le cordon forestier rivulaire des friches ou boisements environnants ;
- dans les forêts de résineux, favoriser les essences feuillues adaptées en bords des cours d'eau pour la qualité de l'eau et pour la diversité des paysages, et maintenir cette ripisylve lors d'une coupe rase ;
- utiliser la ripisylve boisée pour masquer des aménagements banaux ou dégradés à partir d'itinéraires et de lieux de découverte ;
- créer des ouvertures paysagères dans le linéaire des ripisylves pour focaliser la vue vers les éléments d'identité paysagère (prairie, bâti d'usine ou de ferme patrimoniales, centre bourg, ...) ;
- créer des itinéraires de promenade le long de certains tronçons de rivière, reliant les quartiers urbains entre eux, et les zones urbaines avec les zones naturelles environnantes.

- Lutter contre les plantes invasives, notamment la renouée du Japon très présente localement

Jusqu'à présent, aucune solution tentée pour endiguer l'invasion de la renouée du Japon n'a donné de résultat définitif satisfaisants. Il s'agit de combiner divers moyens pour affaiblir la plante et tenter de l'éradiquer : coupe régulière, plantation d'arbres pour créer un couvert ombragé néfaste à la renouée, pacage de moutons, pose de couvre-sol, sensibilisation des particuliers, surveillance des déplacements de terre, ... Ces modalités de gestion contribueront également à lutter contre d'autres plantes invasives telles que les autres renouées géantes, les balsamines, les solidages, les berces du Caucases, l'ambroisie, ...

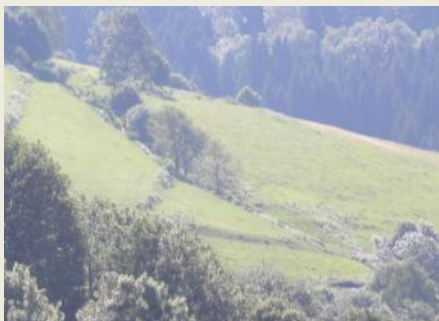
- Mettre en valeur les milieux humides et leur végétation spécifique

La préservation des bas marais avec carex, joncs, ... ou des tourbières avec sphaignes, linaigrette, ... nécessitent une gestion forestière ou agricole adaptée. Les prescriptions Natura 2000 contribuent à typifier ces paysages.

Objectif 1 : Valoriser les patrimoines paysagers spécifiques

Action n°3 : Les paysages liés à l'eau

Illustration de quelques principes paysagers pour les ripisylves



Bussang les Huttes



Rupt-sur-Moselle depuis Beuille



Rupt-sur-Moselle depuis Haut de Bélué

Les ripisylves sur les versants montagneux, dans les vallons et dans la vallée de la Moselle, lorsqu'elles sont bien nettes, avec des essences feuillues adaptées, jouent un rôle important pour la structuration et la beauté des paysages. Elles valorisent les paysages situés dans les champs de vision des points de vue, des itinéraires de découverte routiers, pédestre, de la Voie Verte, ...

Lutter contre la renouée du Japon



Ramonchamp



Fresse Pont Jean

Aménager des trouées pour ouvrir une vue vers un clocher, point fort du paysage



Fresse



Ferdrupt

Couper les friches qui empâtent la ripisylve, de façon à la rendre nette et pour structurer le paysage.



Coline de Fresse



Saint-Maurice

La ripisylve joue un rôle d'écran paysager. Elle est utile aux paysages de qualité lorsqu'elle masque un élément disgracieux ou banal du paysage. Mais elle mérite d'être ponctuellement abaissée pour laisser apparaître un élément attrayant formant un point fort du paysage : clocher du village, ancienne ferme ou usine pittoresques, abrupt rocheux, ...

Action n°3 : Les paysages liés à l'eau

Principes paysagers pour les sources

Les paysages de sources sont diversifiés : résurgence dans la plaine alluviale inondable à proximité de la Moselle (ex à Ferdrupt), eau captée dans une fontaine creusée dans un tronc d'arbre (ex : vallon des Prêles à St-Maurice-sur-Moselle), chambre de source maçonnée dans un pâturage (ex : à Bussang), captage dans une ancienne mine (ex à Bussang), mare de source sur le Chaillon à Fresse/Le Thillot ou sur les versants du vallon des Huttes à Bussang, source à la végétation spécifique (ex : carex, prêles, ...), sous forme de bas-marais ou de tourbières (ex : tourbières des Charmes ou du Bélué à Rupt), etc. Cette diversité des paysages de sources est une richesse à préserver lors de travaux de mise en valeur, ainsi que lors des travaux agricoles, forestiers ou urbains.

Différentes actions peuvent y contribuer, comme par exemple :

- **éviter de drainer une tourbière ou un bas-marais** au niveau d'une résurgence ou d'un bassin collecteur, éviter le creusement d'un fossé qui assècherait le pré ;
- **éviter le passage des engins lors des travaux forestiers**, dans les sols gorgés d'eau par une source à proximité d'un site ou d'un itinéraire de découverte, ou éviter le comblement d'une mare de source en y jetant les rémanents ;
- **entretenir les mares de sources** et les petits étangs sur les pentes qui collectent parfois les eaux de sources environnantes (ex : étang du Page, étangs des Neufs Bois) ;
- **réhabiliter les aménagements de captage de source traditionnels pittoresques**, qui portent l'identité du territoire, par exemple sous forme de chambre de source en moellons maçonnés, de tronc d'arbre évidé. La création de fontaine rurale, creusée dans une roche, en pierre maçonnée ou en tronc d'arbre évidé par exemple, aux formes sobres, peuvent également agrémenter un sentier de randonnée ;
- **créer de nouveaux petits aménagements de captage de source, de caractère sobre et rural**, ou plus créatives (pierre creusée, bassin en pierre maçonnées, tronc d'arbre creusé, mare de source, sentier des sources, ...).
- **mettre en valeur les sources liées à l'ancien thermalisme de Bussang et les sources de la Moselle**

Les sources liées à l'ancien thermalisme de Bussang mériteraient une meilleure valorisation. Seule la source thermale Marie est actuellement aménagée au sein d'un parc public. D'autres sources se perdent dans les broussailles à proximité d'un pavillon style art déco délabré, et cela non loin de la source aménagée de la Moselle, sous le Col de Bussang. Par ailleurs, la source de la Moselle actuellement mise en valeur près du Col de Bussang, de la route d'accès au Drumont, d'un hôtel et de la Via Ferrata, dans le secteur de l'ancienne station thermale, a l'avantage d'être aisément accessible et dans un secteurs d'ores et déjà valorisé pour le tourisme. Toutefois, la carte de 1905 mentionne de multiples sources dans le vallon du Petit Gazon et des Huttes, témoignant de l'incertitude (encore actuelle) sur la véritable source de la Moselle. Huit sources assez abondantes sont ainsi mentionnées, formées parfois d'une mardelle sur une haute chaume ou dans la forêt. Elles pourraient être valorisées dans le cadre d'un itinéraire thématique.

Objectif 1 : Valoriser les patrimoines paysagers spécifiques

Action n°3 : Les paysages liés à l'eau

Illustration de quelques principes paysagers pour les sources

Les sources ont été remaniées et aménagées de diverses façons. Elles témoignent tout à la fois de la géomorphologie locale et des besoins et savoir-faire des habitants. Elles sont à mettre en valeur dans le cadre des activités agricoles, forestières ou de l'aménagement des infrastructures.



Bas marais sur résurgence à Larcenaire Bussang



Le Thillot mardelle du Chaillon



Ferdrupt mare de source à côté de la Moselle



Source captée dans une ancienne galerie de mine à Bussang



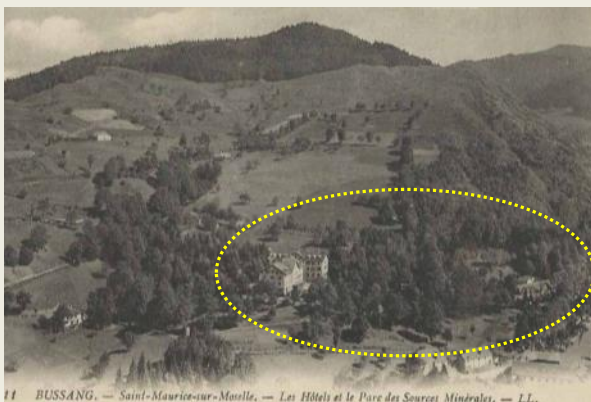
Fontaine aux Presles



Chambre de source délabrée à La Broche Bussang



Sources aménagée de la Moselle, près du Col de Bussang et de l'ancien domaine des Sources. D'autres sources de la Moselle pourraient être valorisées.



De l'ancien domaine des sources, il ne reste qu'un bâtiment art déco délabré, une source perdue dans la broussaille, quelques restes de construction (une partie du domaine des sources avait été construite avec les pierres récupérées dans le château médiéval du Col). Une réhabilitation de ces vestiges seraient nécessaire, cela d'autant plus que l'embouteillage d'une source thermale est toujours d'actualité.

Objectif 1 : Valoriser les patrimoines paysagers spécifiques

Action n°3 : Les paysages liés à l'eau

Principes paysagers pour les étangs

La carte de 1905 fait état de 38 étangs, auxquels s'ajoute l'étang de Chaume autrefois en alternance de pisciculture et de labour (culture de seigle et d'avoine), labouré au moment de l'établissement de la carte. De nombreuses fermes disposaient d'une carpière, où le poisson était conservé vivant après avoir été pêché dans les grands étangs du Plateau des Mille Etangs, pour une consommation échelonnée dans le temps. Selon l'analyse des orthophotoplans actuels, 213 étangs supplémentaires ont été aménagés depuis un siècle.

Les retenues d'eau des ouvrages hydrauliques sont évoquées dans le paragraphe suivant.

Les étangs sont un élément important du paysage, marqués par de multiples usages et une histoire riche et diversifiée. Il s'agit de les entretenir et de les mettre en valeur, par différentes actions :

- Entretenir les grands étangs historiques du Plateau des Mille Etangs et les grands étangs publics

Il s'agit d'éviter l'ensablement qui conduirait à leur disparition, par un curage respectueux de leur richesse biologique et par l'entretien des ouvrages hydrauliques. L'environnement naturel, agraire ou forestier est à mettre en valeur. Le pittoresque des étangs peut être accentué par la mise en valeur de certains éléments dans leurs abords (ex : piton rocheux à rendre visible à proximité de l'étang du Breuil à Rupt). Les accès par sentiers peuvent être améliorés en certains lieux, et ouverts au promeneurs, dans le cadre d'une concertation au cas par cas avec les pêcheurs.

- Promouvoir l'aspect naturel des petits étangs privés récents

Leur artificialisation excessive reste relativement rare. Il s'agit de poursuivre la vigilance pour éviter les formes « au carré » et préférer les formes qui s'adaptent aux courbes de niveau, varier la hauteur des fonds et la pente des berges pour augmenter la diversité biologique du milieu aquatique, enrichir le paysage par la plantation d'une végétation adaptée, aquatique et semi-aquatique, maintenir la visibilité à partir des itinéraires de randonnée lorsque l'étang est pittoresque, préférer les ouvrages de pierre aux ouvrages de béton, éviter les haies opaques de résineux, ...

Lors des nouveaux aménagements, que ce soit pour les étangs, ou pour les rivières, rechercher un style rural et naturel, valorisant pour le paysage

Lors du captage d'une source, d'une consolidation de berge, d'une création de passe à poisson, d'un pont, ponceau ou passerelle, par exemple, il est souhaitable de rechercher un style naturel ou rural, qui s'intègre bien dans l'environnement par les formes et les matériaux utilisés (ex : bois, blocs de granite).

Objectif 1 : Valoriser les patrimoines paysagers spécifiques

Action n°3 : Les paysages liés à l'eau

Illustration de quelques principes paysagers pour les étangs

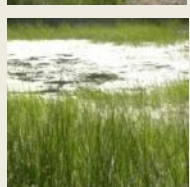
Les grands étangs publics ont implantés généralement dans des ambiances naturelles, conservées lors des aménagements. Ces ambiances sont à conserver ou à reconquérir



L'ancienne carrière de sable Mérimin est en cours de transformation en site touristique. La mise en valeur des traces d'extraction et de la géologie fluvio-lacustre en compléterait les attraits.



Les étangs privés, généralement de petite taille, ont parfois une végétation de berge très appauvrie, ou sont entourés de haies de résineux, dans leurs abords immédiats, ou dans leur environnement plus éloigné. Cela leur confère un aspect peu naturel.



Créer des étangs à l'aspect naturel et aux biotopes riches

Extrait d'un guide de bonne pratique pour la création d'un étang en Wallonie



Adapter la forme de l'étang à la topographie. Varier les profils des berges pour diversifier les biotopes. Accompagner l'étang de quelques plantations d'arbres adaptés (ex : frêne ou saule blanc taillés en têtards)



Plantes au feuillage submergé

Plantes au feuillage flottant

Plantes des berges exondées

Objectif 1 : Valoriser les patrimoines paysagers spécifiques

Action n°3 : Les paysages liés à l'eau

Principes paysagers pour les ouvrages hydrauliques

Les nombreux ouvrages hydrauliques témoignent de l'ampleur ancienne de l'utilisation de la force motrice de l'eau. Celle-ci reste une énergie alternative et propre, moyennant un entretien régulier des ouvrages, et des aménagements pour les continuités écologiques. Les multiples petites retenues d'eau, sont autant de bassins de rétention des pluies d'orage, concourant à ralentir le déversement des eaux vers l'aval et au maintien du niveau de la nappe alluviale. L'attrait visuel des ouvrages anciens est généralement important : canaux en moellons ou en pierre de taille, vannes en bois avec passerelles, chute d'eau visible, plan d'eau de caractère naturel et aux riches biotopes du fait de l'alternance de pentes douces ou fortes. Mais ils sont souvent à l'état d'abandon : la retenue d'eau s'ensable, la friche masque certains ouvrages, l'accès disparaît. Or certains ouvrages comportent de forts enjeux paysagers, lorsqu'ils sont situés face à un centre-bourg historique, à proximité d'axes et de site d'intérêt touristique (Voie Verte, Source de la Moselle, chemins de randonnée, mines du Thillot, ou encore de part et d'autre de coupures vertes au niveau d'industrie marquées par leur identité du 19^{ème} siècle). Aussi, il est important de préserver les ouvrages les plus intéressants sur le plan paysager, de les prendre en compte dans une réflexion globale de gestion de rivières.

- Mettre en valeur le patrimoine hydraulique, notamment le long des itinéraires majeurs

Ce patrimoine hydraulique est très présent dans toutes les communes, et notamment le long de la Voie Verte existante ou en projet : canaux d'amenée d'eau dont certains tronçons en souterrains creusés dans la roche (ex : Le Thillot) ou formés de dalles de granite (ex : Le Ménil), canaux de dérivation ou déversoirs, pont-canal, retenues d'eau souvent utilisées pour la pisciculture, avec vanne et passerelle, chutes, seuils et barrages de prise d'eau, turbines.

- Renforcer l'attrait paysager des ouvrages hydrauliques lors de leur réutilisation pour la production hydroélectrique

Il serait souhaitable que les aménagements restent respectueux des paysages, dans le cadre d'une démarche globale de développement durable, qui intègre l'ensemble des enjeux du développement des territoires (ex : maintien des murets en pierre, même s'il ne s'agit que de parement, mise en valeur des vannes et passerelles, conservation d'un aspect naturel aux retenues d'eau).

- Mettre en valeur le patrimoine hydraulique lié à l'ancienne activité minière du Thillot du 16^{ème} au 18^{ème} siècle

Certains étangs avec prises d'eau, canaux et chutes, très délabrés, datent de l'époque où les travaux miniers recouraient à de tels ouvrages pour actionner les pompes à eau dans les galeries. Un sentier de découverte est en cours de réalisation. La réhabilitation de ces ouvrages comporte de grands enjeux patrimoniaux et touristiques.

- Mettre en valeur le Haut-Fer de Grandrupt

Il s'agit d'un Haut-Fer encore en activité, le dernier de la vallée. Son intérêt touristique est important, cela d'autant plus que l'agriculteur, actuel propriétaire, souhaite diversifier son activité vers l'agritourisme.

Objectif 1 : Valoriser les patrimoines paysagers spécifiques

Action n°3 : Les paysages liés à l'eau

Illustration de quelques principes paysagers pour les ouvrages hydrauliques



Ramonchamp

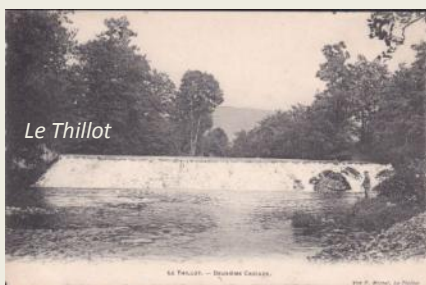


Le Ménil



Le Ménil

Un réseau abondant de petites retenues collinaires et de canaux à flancs de montagnes parcourent les anciennes zones agricoles, souvent devenue forestière. Elles servaient à l'irrigation des prés, ainsi qu'à l'alimentation d'ouvrages hydrauliques plus importants dans les fonds de vallée. Ces ouvrages constituent autant de points d'attrait dans le paysage.



Le Thillot



Haut Fer et son ouvrage hydraulique recensé et documenté par la base Mérimée du ministère de la Culture



Situés à proximité des centres historiques des bourgs, près d'un centre de vacances, à quelques mètres de la Voie Verte, sur le parcours d'un chemin de randonnée balisé par le Club Vosgien, les ouvrages hydrauliques contribuent à l'attrait touristique de la CCBHV. La mise en valeur des ouvrages les mieux conservés et d'enjeu pour la découverte doit être poursuivie.

Les ouvrages hydrauliques donnent lieu à des paysages surprenants : seuils rocailloux naturels renforcés de murs en blocs de granite taillés, canaux souterrains creusés dans la roche, promenade entre la rivière et le canal, ... tout cela contribue à des paysages surprenants et attrayants, représentés sur les anciennes cartes postales.



Fresse centre et hôtel



St-Maurice Charbonnier Goutte Verrrière



Près de la Voie Verte

Objectif 1 : Valoriser les patrimoines paysagers spécifiques

Action n°3 : Les paysages liés à l'eau

Mise en œuvre et partenariats

La DIG (déclaration d'Intérêt Général) est une procédure instituée par la loi sur l'eau de 1992

qui permet à un maître d'ouvrage d'entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, ouvrages et installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, visant l'aménagement et la gestion de l'eau (art. L. 211-7 du C.envir.). Le recours à cette procédure permet notamment : d'accéder aux propriétés privées riveraines des cours d'eau (notamment pour palier les carences des propriétaires privés dans l'entretien des cours d'eau) ; éventuellement, de faire participer financièrement aux opérations les personnes qui ont rendu les travaux nécessaires ou qui y trouvent intérêt ; de légitimer l'intervention des collectivités publiques sur des propriétés privées avec des fonds publics ; de simplifier les démarches administratives en ne prévoyant qu'une enquête publique (art. L. 211-7 III du C.envir.) même si le projet de DIG nécessite également une enquête publique pour être instauré.

- **Poursuivre la sensibilisation des propriétaires riverains** au bon entretien des portions de cours d'eau les concernant, de leurs berges et des ouvrages associés. Au besoin, la mise en place d'une **Déclaration d'Intérêt Général** pourrait être envisagée, pour pallier aux carences des propriétaires.

En 2018, il semblerait que la compétence de l'entretien des cours d'eau sera déléguée aux Communautés de Communes qui siègeront ainsi dans les différentes instances de gestion des cours d'eau à la place des Communes. Le rôle des Communautés de Communes pourrait ainsi être renforcé, en matière de mise en valeur des paysages liés à l'eau. Les modalités de participation financière des Communes pourrait être étudié.

- **Prendre en compte le paysage et le patrimoine lié à l'eau dans les programmes de restauration et de réhabilitation des rivières**, ainsi que dans la mobilisation des financements de l'Agence de l'eau et des autres partenaires.

En effet, lorsque cela est techniquement et financièrement possible, il est souhaitable de mettre en valeur les cours d'eau, sources, étangs, ouvrages hydrauliques et autres patrimoines naturels ou culturels liés à l'eau, lorsqu'ils longent des itinéraires de découverte (Voie Verte, Route Nationale, routes touristiques rejoignant les stations été/hiver et la Route des Crêtes, les chemins de Grandes Randonnées, les chemins balisés par le Club Vosgien (voir la carte de l'action n°2) ou lors de leur traversé des centres-bourgs, des hameaux et des stations touristiques. L'agence de l'eau apporte un appui financier pour certaines actions, dont la gestion des milieux aquatiques visant la restauration de la dynamique fluviale, de la continuité écologique et des zones humides, ou en vue d'une meilleure prise en compte du développement durable. Sur un plan paysager, l'eau est un indéniable atout pour l'attrait touristique, sa visibilité contribue à la vitalité de cette activité sur le territoire, et cela également pour les générations futures.

- **Prendre en compte la gestion des ripisylves, sources, ponceaux, berges, zones inondables ou humides, selon les cas, par l'activité agricole, forestière, urbaine ou piscicole, ou par des journées citoyennes de travail**, ou dans le cadre de partenariats contractuels avec les collectivités locales (par exemple lors des contrats de reconquête paysagère, ou lors des contrats de travaux forestiers).

- Pour valoriser les efforts de gestion et d'embellissement des milieux aquatiques et de leurs abords, un **produit touristique « pêche à la mouche »** pourrait être développé.

Partenariats : Communes et Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges, Département, Région, Etat (DDT, DREAL, appel à projets divers, ...), Agence de l'eau, PNRBV, Europe, ONF, fédérations de pêcheurs, agriculteurs, Pays de Remiremont et des vallées, Leader du pays de Remiremont et des vallées, fondations (ex : fondation du patrimoine, fondation EDF), chantiers d'insertion

C- Le programme d'actions

Objectif I

Valoriser les patrimoines paysagers spécifiques

Action n°1

Les promontoires de vision proches des fonds de vallée

Action n°2

Les itinéraires de découverte, la Voie Verte, la Route des Crête / GR7

Action n°3

Le patrimoine paysager lié à l'eau

Action n°4

Le patrimoine paysager naturel et culturel, notamment minier

Objectif I : Valoriser les patrimoines paysagers spécifiques

Action n°4 : Le patrimoine paysager naturel et culturel

Opportunité et objectifs

Le paysage est tout autant modelé par les dynamiques naturelles que par l'activité humaine au cours de son histoire. Il porte la mémoire du territoire et peut donner lieu à de multiples activités de découverte pour les loisirs des habitants, mais aussi pour les nombreux touristes qui logent dans la trentaine d'hôtels, la dizaine de Centres de vacances, les 7 campings et les 208 gîtes ruraux et chambres d'hôtes disponibles sur place selon un inventaire non exhaustif. La randonnée culturelle est l'activité la plus pratiquée par les touristes. Le patrimoine paysager naturel et culturel est donc une richesse importante du paysage, une ressource locale dont tirer parti pour le développement du territoire.

Les patrimoines naturels et culturels sont généralement mêlés dans le Massif Vosgien, dont tous les espaces ont été utilisés pour les besoins des habitants au fil des siècles :

- Les hautes chaumes naturelles ou déboisées ont évolué vers un équilibre agroécologique aux biotopes riches et diversifiés, suite aux techniques anciennes d'exploitation, et à la faveur de nouvelles techniques agricoles récentes intégrant des prescriptions de respect de l'environnement.
- Les tourbières sommitales ont été exploitées pour la production de tourbe comme en témoignent des mares d'extraction de formes quadrangulaires et les anciennes cartes.
- Les roches, surtout granitiques, ont été exploitées en petites carrières donnant lieu à des abrupts rocheux pittoresques dans le paysage. Les minéraux métalliques de cuivre, argent et fer principalement, ont été exploités du 16^{ème} au début du 19^{ème} siècle sous forme de galeries, dont une partie est devenu l'habitat de colonies de chauves-souris. Dans le cirque glaciaire de Fondromey, un filon de fluorine mêlé de barytine a été exploité au 20^{ème} siècle.
- Les forêts sommitales ont fait l'objet d'une intense exploitation pour la production de charbon de bois à partir des essences dures de la hêtraie d'altitude (au-dessus de 1000 mètres), avant l'usage du charbon de terre au début du 19^{ème} siècle. Et de façon générale, la majorité des forêts n'existait pas au 18^{ème} siècle, les quelques forêts sommitales servant à la production de bois. Leur gestion actuelle répond majoritairement à des besoins de production, ponctuellement à un souci de protection.
- Les rivières ont été remaniées de longue date pour les besoins de l'irrigation agricole, des moulins hydrauliques et de la pisciculture.
- Les guerres dans cette zone frontière se sont accompagnées de diverses destructions et aménagements défensifs qui ont également marqué les paysages à forte composante naturelle (ex : l'explosion du verrou glaciaire du beau cirque glaciaire de Fondromey, pour faire dévaler les eaux vers la vallée dans un but défensif).

Or très souvent, l'intérêt des paysages ne se perçoit pas au premier regard. Des connaissances préalables sont nécessaires. Souvent méconnu, ces patrimoines paysagers peuvent être à l'état d'abandon, ou dégradé. Les actions de connaissance préalable et de valorisation sont donc nécessaires.

Objectif I : Valoriser les patrimoines paysagers spécifiques

Action n°4 : Le patrimoine paysager naturel et culturel

Principes paysagers

La mise en valeur des patrimoines naturels et culturels comporte plusieurs aspects.

- **Mieux connaître les patrimoines naturels et culturels**, par des recherches documentaires ou sur le terrain, par des recherches historiques, ethnographiques ou archéologiques, par le recueil de la mémoire des anciens (par exemple, dans le cadre d'animations en maisons de retraite). La connaissance de ces patrimoines est longue à acquérir. Mais elle est indispensable pour tirer le meilleur parti des paysages en tant que potentiel de développement. La diffusion des informations recueillies est le corolaire de ces recherches afin de sensibiliser les habitants (ouvrages, expositions, visites guidées, ...).

- **Mettre en valeur le patrimoine lui-même**, qu'il s'agisse d'abrupt rocheux ou d'anciennes carrières de granite, de biotopes diversifiés ou rares, de patrimoines miniers, religieux, historiques et archéologiques, de paysages de légendes, ... Selon les cas, des travaux de dégagement, de consolidation ou de réhabilitation sont à entreprendre.

- **Mettre en valeur les abords du patrimoine paysager**, à savoir l'ouverture de points de vue, l'aménagement d'accès et d'accueil, la pose de panneaux d'explication et l'édition de support de communication (topoguide, audioguide, ...).

- **En cas de besoin, choisir des priorités**, vue la multiplicité des patrimoines, par exemple selon les critères suivants : les éléments les plus caractéristiques du territoire, qui portent une part de son identité (ex : fermes anciennes ou grangettes), ou les éléments les plus caractéristiques d'un patrimoine donné (sites miniers les plus spectaculaires) ; les patrimoines paysagers qui sont susceptibles d'être vus fréquemment (en bord de route et de chemins de randonnée balisés, à proximité des lieux d'habitat ou d'équipements touristiques, à proximité de points de vue panoramiques attrayants, sur des promontoires visibles de multiples endroits, ...) ;

- **Mettre en valeur quelques patrimoines à fort potentiel tel que le patrimoine minier ou le patrimoine géologique**, de façon à diversifier les activités de découverte des habitants et des touristes. Cela peut concerner, par exemple, la création d'un sentier de découverte ou de sentiers à thèmes, avec pour point de départ un centre-bourg ou un équipement de loisir ou de tourisme ; avec la mise en valeur d'un point fort du patrimoine et d'éléments complémentaires (par exemple sur le rebord septentrional du Plateau des Mille Etangs, en rive gauche de la Moselle : patrimoine minier + étangs et ouvrages hydrauliques + anciens forts Serré de Rivière + vestiges du château médiéval + bornes frontières + géomorphologie + biotopes + ...).

- **Réhabiliter quelques patrimoines monumentaux et les intégrer dans un produit touristique apte à acquérir une forte notoriété**, complémentaire à l'activité de ski. Cela pourrait être le cas des anciens Forts Serré de Rivière de Château-Lambert et de Rupt à l'architecture monumentale impressionnante sur le rebord du Plateau des Mille Etangs, des vestiges du thermalisme de Bussang, et des anciens tunnels (tunnel de Bussang près de l'ancien domaine des Sources, tunnel de St-Maurice, tunnel du Thillot situé à proximité d'un patrimoine minier de première importance).

Objectif I : Valoriser les patrimoines paysagers spécifiques

Action n°4 : Le patrimoine paysager naturel et culturel

Mise en œuvre et partenariats

Quelques associations patrimoniales locales :
Club Vosgien, SESAM, écomusée des Hautes Mynes du Thillot, La Voye, Musée du Granite Terrae Genesis, les Amis de Remiremont et des sites des Hautes Vosges, Archéovosges, Association Mines et Rail, Maison de la Nature des Vosges Saônoises, ...

Mieux connaître et faire connaître

Réaliser des recherches historiques, ethnologiques et archéologiques, recueillir les souvenirs des anciens, par une association, un stagiaire, une thèse d'étudiant, par un animateur de maison de retraite pour recueillir des souvenirs auprès des personnes âgées (vie d'autrefois, travaux des mines, légendes, ...), à l'initiative soit des élus locaux, d'érudits ou de diverses associations. Envisager la possibilité d'un dédommagement financier de la part d'une collectivité locale, pour la publication d'une recherche (publications de monographies, expositions, soirées diaporamas commentées, ...).

Réhabiliter les patrimoines par divers moyens locaux

- Préparer le projet de valorisation du patrimoine et de ses abords (mobiliser et animer une équipe d'habitants, faire le plan de l'existant et du projet, se concerter avec les propriétaires et les gestionnaires, rechercher des appuis techniques et financiers). Mobiliser les habitants et les associations pour participer bénévolement à certains travaux ponctuels, par exemple dans le cadre d'une journée de travail avec pique nique (journée citoyenne, journée de solidarité, fête du paysage, ...).

- Mettre en œuvre des partenariats, selon les cas avec des agriculteurs, l'ONF et les gestionnaires forestiers, les propriétaires, les partenaires culturels, pour gérer les espaces en vue de préserver les paysages patrimoniaux tels qu'un biotope, un vestige minier, un calvaire, une carrière, un point de vue...

- Réaliser certains travaux par des entreprises, ou en régie par les Communes (ex : ouvriers communaux, chantier d'insertion).

- Mutualiser les moyens à l'échelle de quelques communes ou de la CCBHV, ou encore, par exemple, avec des Communautés de Communes franc-comtoises ou haut-rhinoises limitrophes.

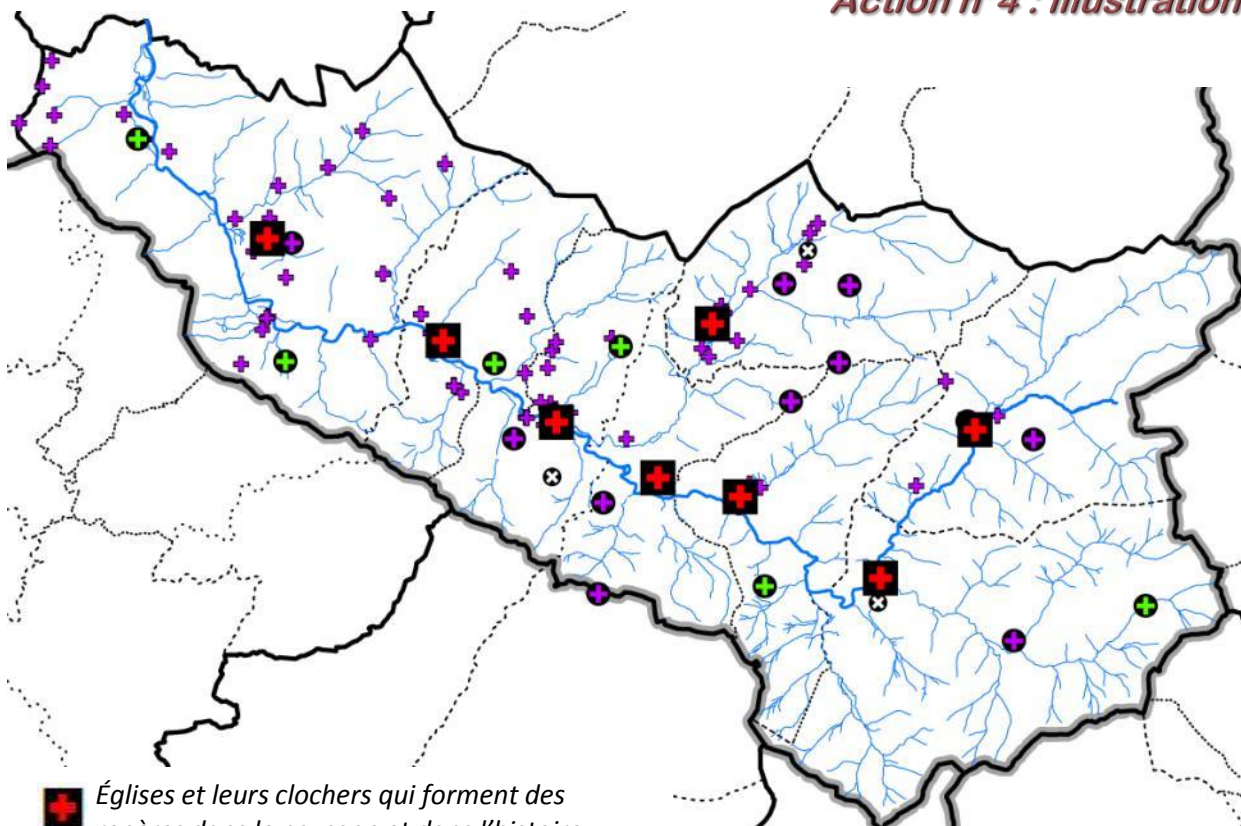
Renforcer la signalisation et la communication

Baliser les chemins à partir d'un lieu aisément identifié en centre-bourg, ou depuis les prestataires touristiques environnants, installer un plan général des départs des chemins majeurs dans les lieux stratégiques, dans le cadre de divers partenariats techniques ou financiers par exemple entre les Communes, la CCBHV, le PNRBV, le Club Vosgien ou une autre association patrimoniale, des prestataires touristiques tels que le Théâtre du Peuple à Bussang ou l'écomusée des Hautes Mynes du Thillot, ou encore le Musée Départemental de la Montagne de Château-Lambert en Haute Saône. Organiser des randonnées commentées (par exemple, par un accompagnateur de montagne).

Mobiliser les moyens financiers, fonciers, réglementaires plus lourds en cas de besoin

Pour la mise en valeur de patrimoines monumentaux, comme par exemple la mise en valeur des mines du Thillot dans l'ensemble plus vaste de la Route des Crêtes sur le rebord septentrional du Plateau des Mille Etangs et des forts Serré de Rivière, le programme européen Interreg V 2014/2020 pourrait être sollicité, ainsi que le Département, la Région, la DRAC, les Crédits Massifs, le Leader, dans le cadre d'une valorisation globale des stations touristiques de la Haute Vallée de la Moselle. Par ailleurs, **un fonds pourrait être constitué pour l'acquisition foncière de parcelles sensibles** pour les paysages et pour le patrimoine naturel ou culturel : fonds à susciter au niveau communal, intercommunal, départemental, régional.

Objectif 1 : Valoriser les patrimoines paysagers spécifiques
Action n°4 : illustration de quelques principes paysagers pour le patrimoine religieux



Églises et leurs clochers qui forment des repères dans le paysage et dans l'histoire



Chapelles rurales, positionnées en des lieux bien visibles et d'où l'on voit au loin



Multiples clavares à l'histoire diversifiée, parfois situés sous de beaux points de vue



Chapelles disparues, qui étaient situées sur des points de vue intéressants (ex : sommet de la Ravanne)

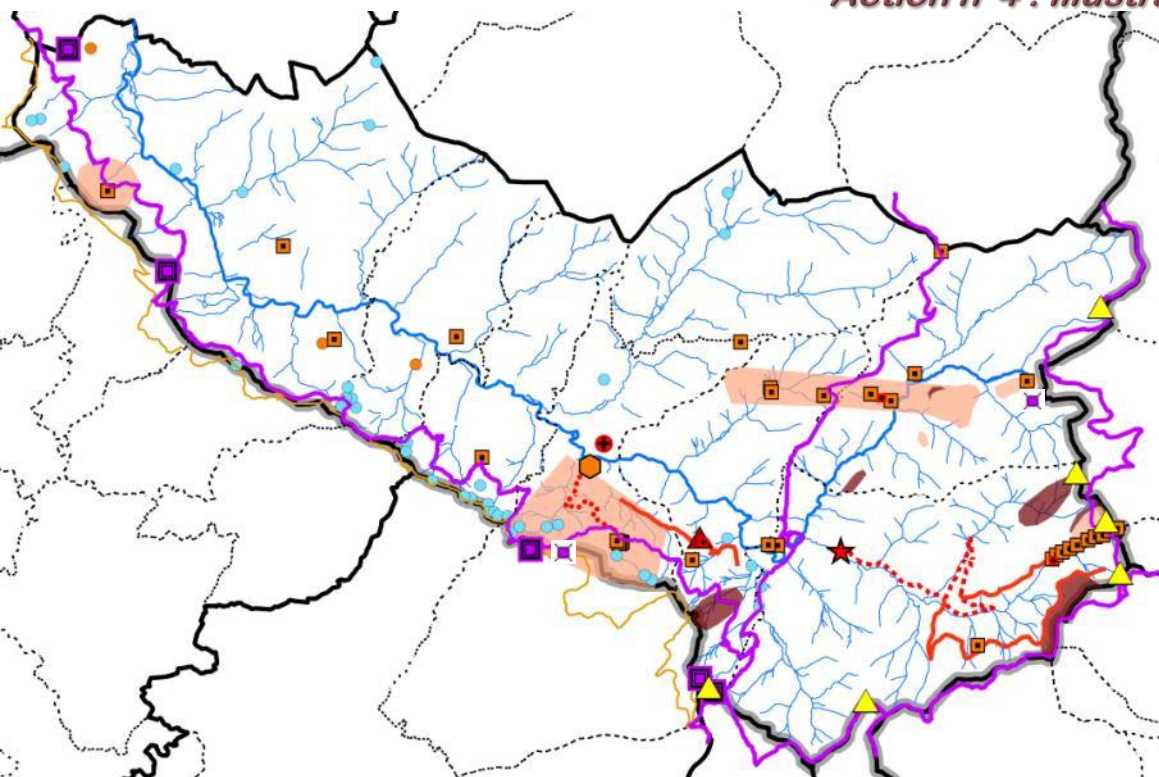


Le patrimoine religieux marque fortement les paysages. Il a accompagné la mise en valeur de la vallée de la Moselle à partir de sa christianisation au 7^{ème} siècle. Ce patrimoine, généralement situé en des lieux stratégiques, à la croisée de chemins, sur des promontoires bien visibles, joue le rôle de repère à l'horizon et dans l'histoire. Il s'agit de mieux le connaître, de le préserver et de le réhabiliter, de mettre en valeur les vues qui en permettent la découverte de loin par une gestion forestière et urbaine adaptée, ainsi que les panoramas à partir de ces patrimoines.

Ex : chapelle des Charbonniers à Saint-Maurice-sur-Moselle, sur un promontoire granitique au milieu du vallon, visible depuis la route d'accès



Objectif 1 : Valoriser les patrimoines paysagers spécifiques
Action n°4 : illustration de quelques principes paysagers pour le patrimoine minier



Le patrimoine minier est une thématique forte du Massif Vosgien, déjà bien développée à l'échelle de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges, et en particulier au Thillot et à Fresse-sur-Moselle. Plusieurs actions sont à poursuivre : les recherches documentaires historiques, les recherches archéologiques sur le terrain, la collecte de la mémoire collective, surtout en ce qui concerne les mines de Fondromey à Maxonchamp, le dégagement des vestiges miniers (galerie, halde, trous de prospection, cabane du poêle, bocard, ouvrages hydrauliques associés dont les étangs en surplomb des mines qui servaient à actionner les pompes à eau, fonderies, charbonnières, chemins des mines, ...). Un chemin de découverte des ouvrages hydrauliques et des étangs sommitaux est à l'étude, ainsi que la mise en valeur des anciens chemins d'acheminement du minerai à la fonderie de Saint-Maurice. Les mines se prolongent par galeries en Franche Comté. Ce patrimoine pourrait être mis en valeur dans le cadre d'une opération Interreg incluant la ligne de crête en rive gauche de la Moselle.
 (inventaire complet : cf Ecomusée des Hautes Mynes, SESAM, M. Pierre)

-  Galeries de mines, haldes, bocards, prospections
-  Ouvrages hydrauliques, étangs du rebord du Plateau des Mille Etangs, dont certains ont été utilisés pour l'activité minière
-  Ancienne Fonderie de St-Maurice-sur-Moselle
-  Chemins d'acheminement du minerai, observé ou hypothétique
-  Zones de charbonnières
-  Lieux-dits et site d'histoire locale en lien avec l'activité minière
-  GR
-  Route des Crêtes
-  Forts Serré de Rivière
-  Ballons
-  Ancien château médiéval disparu (vestiges archéologiques ?)

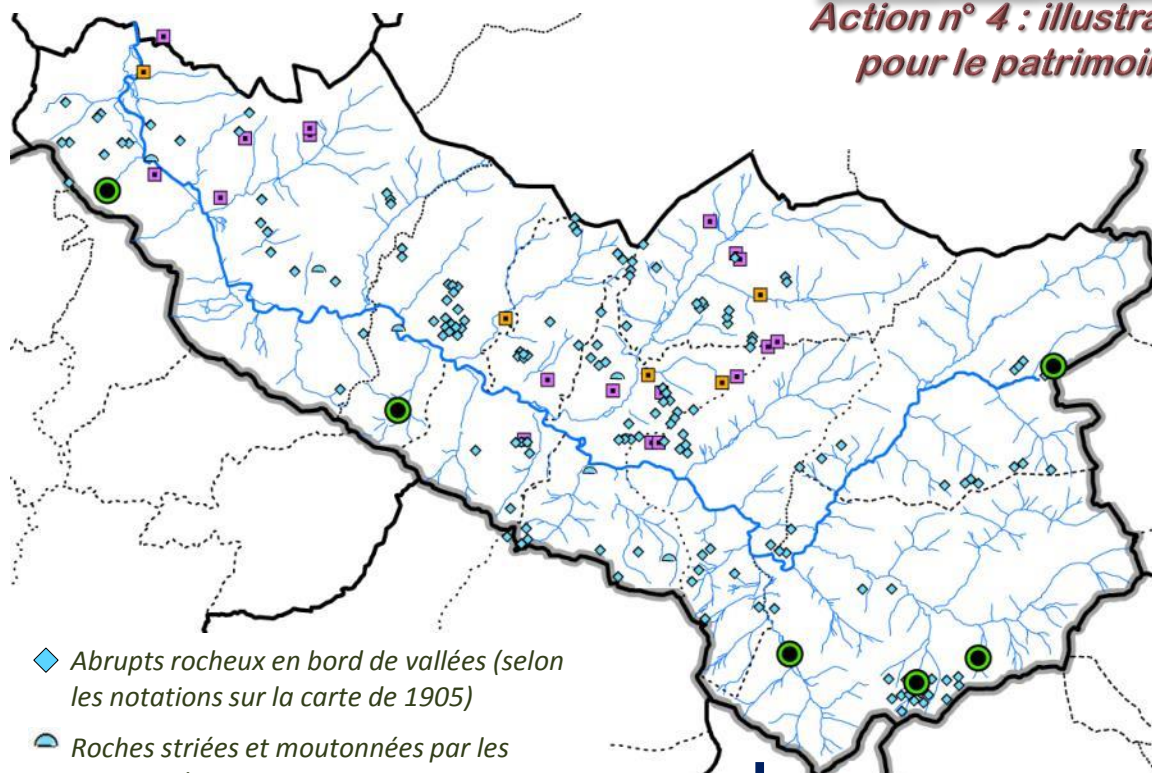


Fresse-sur-Moselle Longeligoutte



Le Thillot Village des Mines

Objectif 1 : Valoriser les patrimoines paysagers spécifiques
Action n° 4 : illustration de quelques principes paysagers pour le patrimoine géomorphologique et des carrières



◆ Abrupts rocheux en bord de vallées (selon les notations sur la carte de 1905)

⌒ Roches striées et moutonnées par les anciens glaciers

■ Carrières de gneiss, de granite fondamental, de roche volcano-sédimentaire

■ Carrière de sable glacio-lacustre (ancienne carrière Mérifin dans la vallée du Morbieux, en cours de restructuration autour d'un projet touristique).

● Cirques glaciaires les plus aisément identifiables.



Rendre la carrière du Ménénil mieux lisible, en coupant des arbres à sa base



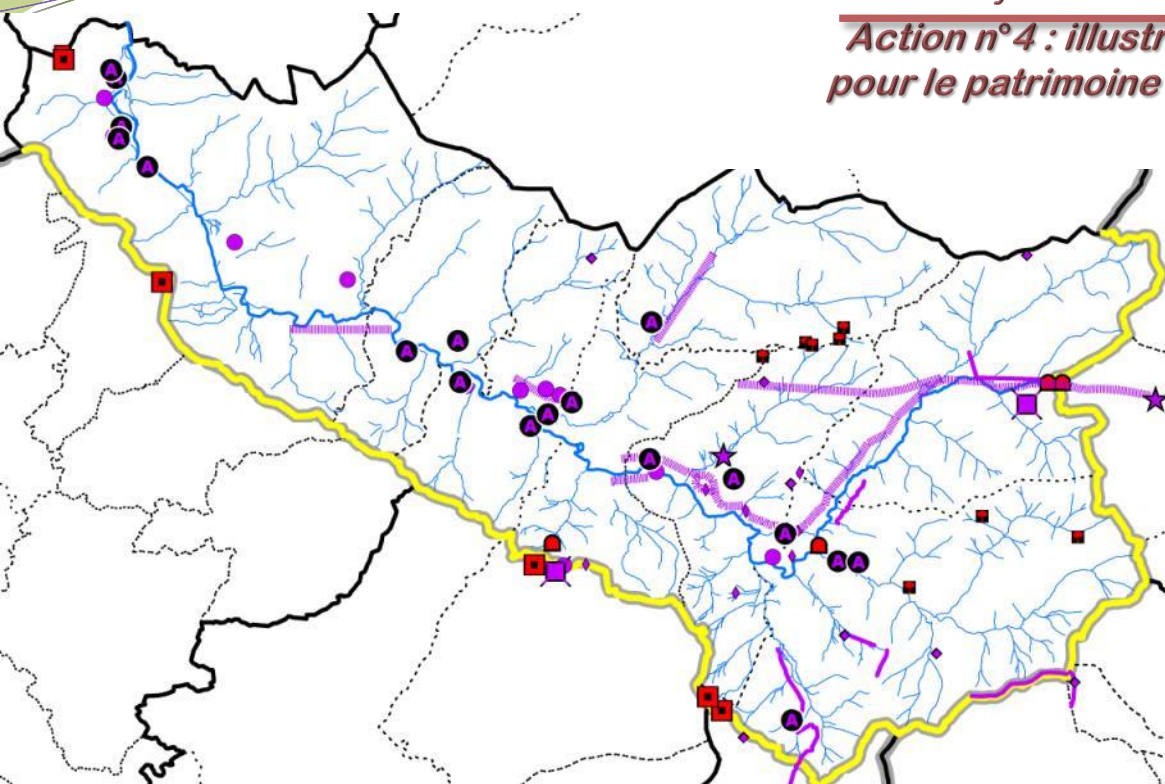
Bel aménagement de la carrière en roche d'escalade, avec point de vue remarquable au sommet



Décor artistique des parois rocheuses

Le patrimoine paysager géomorphologique est également très riche dans le Massif Vosgien. Il se perçoit au niveau des abrupts rocheux qui bordent la vallée de la Moselle, au niveau des pitons et promontoires rocheux qui parsèment sa plaine alluviale, ainsi qu'au niveau des anciennes carrières de granite ou de sables glacio-lacustre. La présence visuelle de la roche dans le paysage pourrait être renforcée, par le dégagement ponctuel d'arbres à la base de fronts de taille ou d'abrupts rocheux, par l'aménagement de certaines anciennes carrières pour diverses activités : place de pique nique, théâtre de verdure, sentier d'interprétation, roche d'escalade comme c'est le cas à Le Ménénil (photos ci-dessous).

Objectif 1 : Valoriser les patrimoines paysagers spécifiques
Action n°4 : illustration de quelques principes paysagers
pour le patrimoine paysagers historique et archéologique



Les forts Serré de Rivière, les tunnels monumentaux, les bornes des anciennes frontières entre le Duché de Lorraine et l'abbaye de Remiremont et la Franche Comté, entre l'Alsace et la Lorraine, entre la France et l'Allemagne, agrémentent les parties sommitales du territoire en rive gauche de la Moselle. Ils méritent d'être conservés et mis en valeur lors des travaux agricoles, et surtout forestiers.

D'autres patrimoines ont disparu et nécessiteraient des recherches archéologiques. Leur présence sous terre, même si elle ne se voit pas actuellement, donne de la profondeur historique aux paysages. Leur identification et leur mise en valeur ouvriraient de nouvelles perspectives aux activités de découverte pour les loisirs des habitants et pour les activités des touristes, afin de les encourager à prolonger leur séjour sur place.

- Vestiges archéologiques, surtout de l'époque du mésolithique
- Voies romaines hypothétiques pour l'instant
- Vestiges gallo-romains (urne funéraire, roche à ornière)
- Anciens châteaux forts médiévaux disparus (du 13^{ème} s.)
- Anciens forts Serré de Rivière de la fin du 19^{ème} siècle
- Tunnels ferroviaires monumentaux
- et bornes de visée du projet de tunnel Urbès/St-Maurice
- Chemins pavés
- Linéaire comportant de nombreuses bornes frontières
- Vieux arbres « monuments »



Photos de bornes-frontières par Raphaël Parmentier Bussang

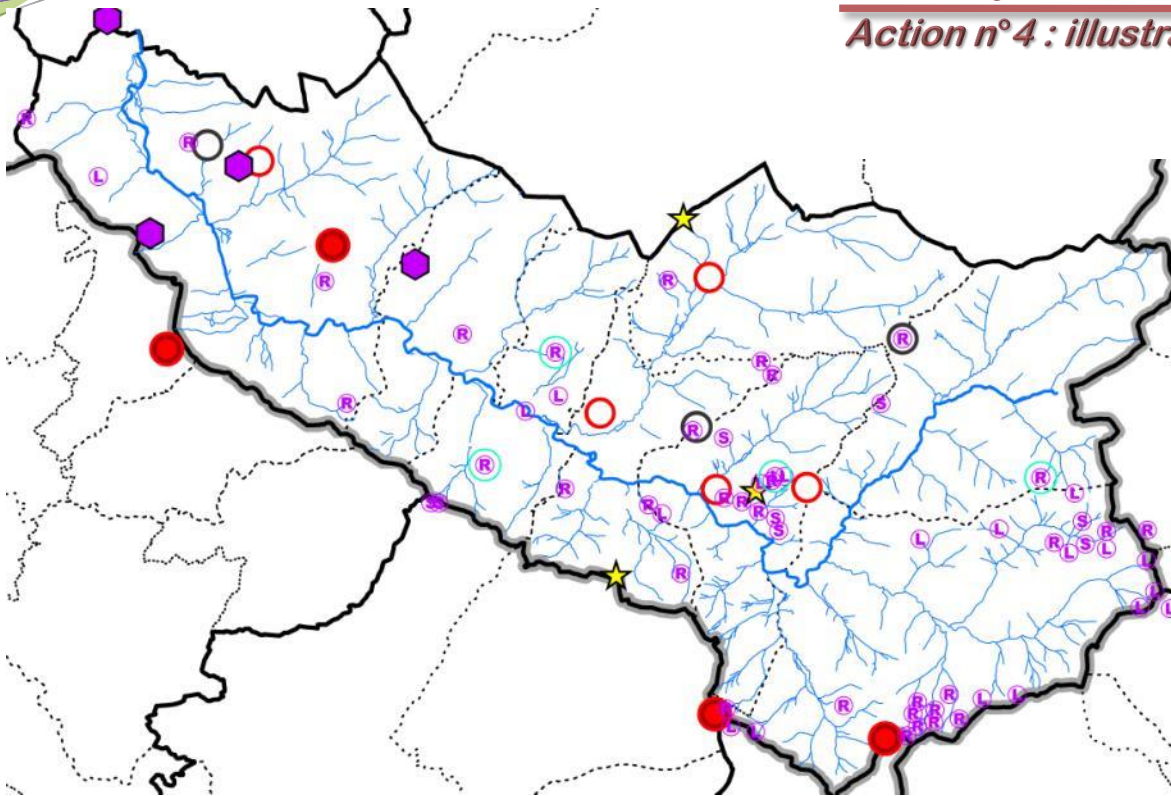


Tunnel de l'ancien Tacot, sous le Col des Croix au Thillot, et à proximité du secteur des mines.



Emplacement de l'ancien château médiéval, sur la butte de la Vierge des Neiges qui domine le Col des Croix au Thillot, et d'où la vue porte vers la vallée de la Moselle

Objectif 1 : Valoriser les patrimoines paysagers spécifiques
Action n°4 : illustration de quelques principes paysagers pour les paysages de légendes



L'imaginaire participe à la lecture d'un paysage. Les paysages de légendes ont toute leur place dans une stratégie de valorisation d'un territoire.

Il est important de conserver les noms des lieux-dits, de poursuivre les recherches historiques pour éclairer leur raison d'être. Il est également souhaitable de poursuivre la collecte des légendes, notamment auprès des personnes âgées (par exemple, lors d'animations dans les maisons de retraites ou dans les clubs du troisième âge).

Les légendes peuvent agrémenter un sentier d'interprétation, ou un topoguide par exemple. Certaines sont la trace de croyances de populations venues d'Europe de l'Est lors du développement de l'exploitation minière par galeries aux 16^{ème}/17^{ème} siècles, par exemple. Les légendes parlent de village englouti dans les falaises rocheuses de Morteville, de trace géante d'un sabot de cheval dans les roches sommitales, de fées nourricières, de sorcellerie (légende qui se recoupe alors avec les procès de l'époque), ...

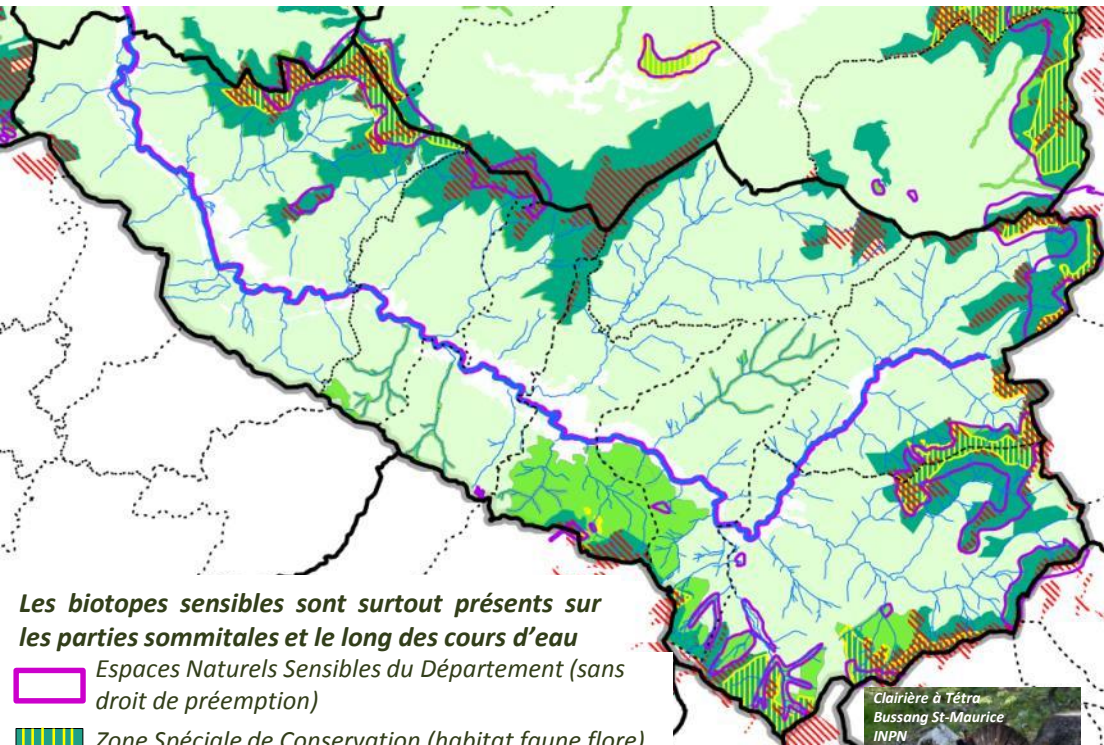
- R Lieu de légende liée à une roche
- S Lieu de légende liée à une source
- L Lieu de légendes diverses
- Lieu de légende liée à d'anciennes pratiques de « sorcellerie » (relevés dans les procès de l'époque)
- Lieu-dit Châtelet
- Lieu-dit Tête du Corbeau
- ★ Lieu-dit Tête du Midi
- Lieu-dit Seu
- Lieu-dit avec la racine « bal » ou « bel », préceltique signifiant hauteur boisée



Tête du Seu de Fresse, aux abords duquel existent de multiples légendes et a été découverte une urne mortuaire gallo-romaine

Objectif 1 : Valoriser les patrimoines paysagers spécifiques

Action n°4 : illustration de quelques principes paysagers pour les biotopes remarquables



Certains paysages comportent une forte composante naturelle, inventoriée et protégée par divers dispositifs. Ils concernent des zones sommitales, des zones de falaises, des milieux aquatiques ou humides, des cavités (dont les galeries des anciennes mines). Il n'y a toutefois pas de milieu primaire dans les Vosges, qui ont été exploitées de longue date pour le pâturage, le bois et le charbon de bois dans la hêtraie sommitale, la tourbe, les mines et les carrières, l'énergie hydraulique, la production piscicole, la chasse, ...

Les prescriptions environnementales détaillées dépasseraient le cadre de cette étude. Le principe de gestion paysagère qui peut être souligné ici est de rechercher **un compromis judicieux entre préservation de l'environnement et activités de découverte.**

Dans la mesure où, très souvent dans les Vosges, **la richesse écologique découle d'activités humaines anciennes, il est important de faire découvrir l'interaction entre ces deux composantes**, d'enrichir la découverte d'un biotope par la découverte d'un patrimoine culturel, et inversement. Les projets qui en découlent pourraient être intégrés aux Documents d'Objectifs Natura 2000, et cofinancés par ce dispositif (ex : projet de sentier d'interprétation sur les hauteurs des mines du Thillot, où se cumulent un intérêt écologique avec la protection des chauves souris et du Grand Tétra, et un intérêt culturel majeur avec la mise en valeur des anciennes mines et tous leurs ouvrages associés y compris les étangs, le Fort Serré de Rivière, les bornes frontières, les vestiges de l'ancien château médiéval, etc.). Dans les secteurs où les paysages comportent de forts enjeux historiques, la découverte de ce patrimoine devrait rester possible, ainsi que des améliorations paysagères légères, telle que l'ouverture d'une échappée visuelle vers un élément caractéristique ou pittoresque du paysage naturel, historique et archéologique.

Généralement, les randonneurs sont curieux et respectueux des patrimoines et des paysages. La sensibilisation peut être renforcée.

C- Le programme d'actions

Objectif II

Mettre en valeur les paysages agricoles et forestiers

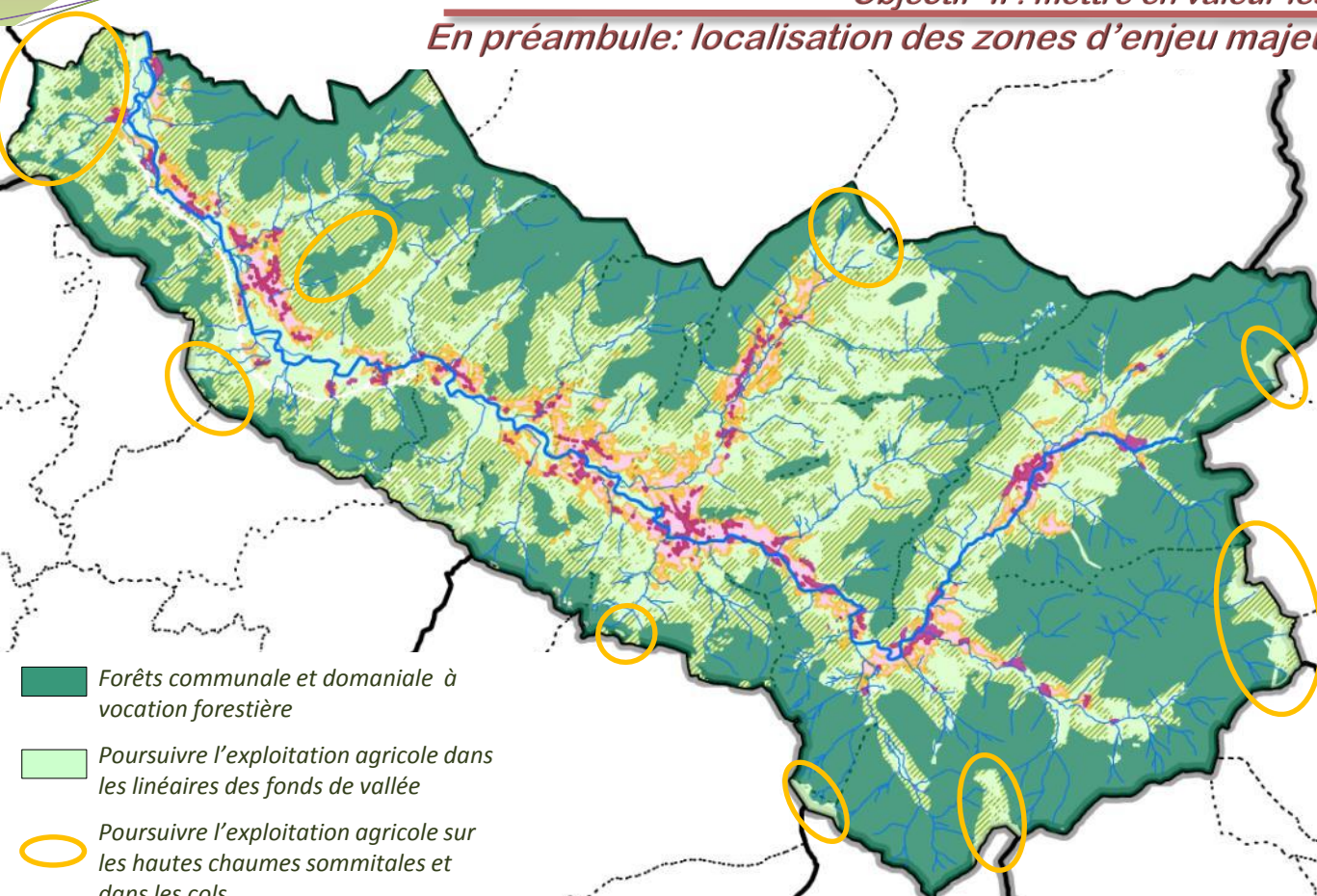
Les paysages agricoles et forestiers occupent une part importante du territoire. Ils sont visibles depuis les lieux d'habitat, et parcourus de multiples sentiers de randonnée, de sorte que leur qualité contribue grandement au bien-être des habitants et aux attraits touristiques.

Face aux difficultés de l'agriculture de montagne, la forêt a fortement progressé durant ces 50 dernières années, fermant les points de vue, déstructurant les paysages, étendant les zones d'ombre et d'humidité. Aussi, les attentes locales sont importantes pour la reconquête de paysages agricoles ouverts.

Les actions suivantes préconisent le maintien d'un bon équilibre entre les emprises forestières et agricoles, ainsi que la qualité paysagères de chacun de ces espaces.

En préambule seront présentés les espaces d'enjeux majeurs pour le maintien ou la reconquête de paysages agricoles ouverts, puis les possibilités actuelles d'ouverture des paysages par la profession agricole, la prise en compte du paysage dans la gestion agricole et forestière, et la révision de la Règlementation des Boisements.

Objectif II : mettre en valeur les paysages agricoles et forestiers
En préambule: localisation des zones d'enjeu majeur pour les paysages ouverts



L'enjeu des paysages ouverts est majeur dans les secteurs suivants :

- les linéaires de prés ou labours en fonds de vallées, le long des rivières et jusqu'à la base des versants, tout en conservant les ripisylves des cours d'eau, axe fort des paysages ; le linéaire des fonds de vallée est une structure majeure du paysage, un élément de liaison source de cohérence dans un paysage très morcelé, et source de beauté ;
- les hautes chaumes sommitales aux remarquables panoramas et biotopes, héritières de la longue histoire des marcaireries ;
- les abords des zones d'habitat groupé et des sites touristiques, au moins dans un rayon de 100m, pour éviter les zones d'ombre et d'humidité néfastes à la qualité de vie.

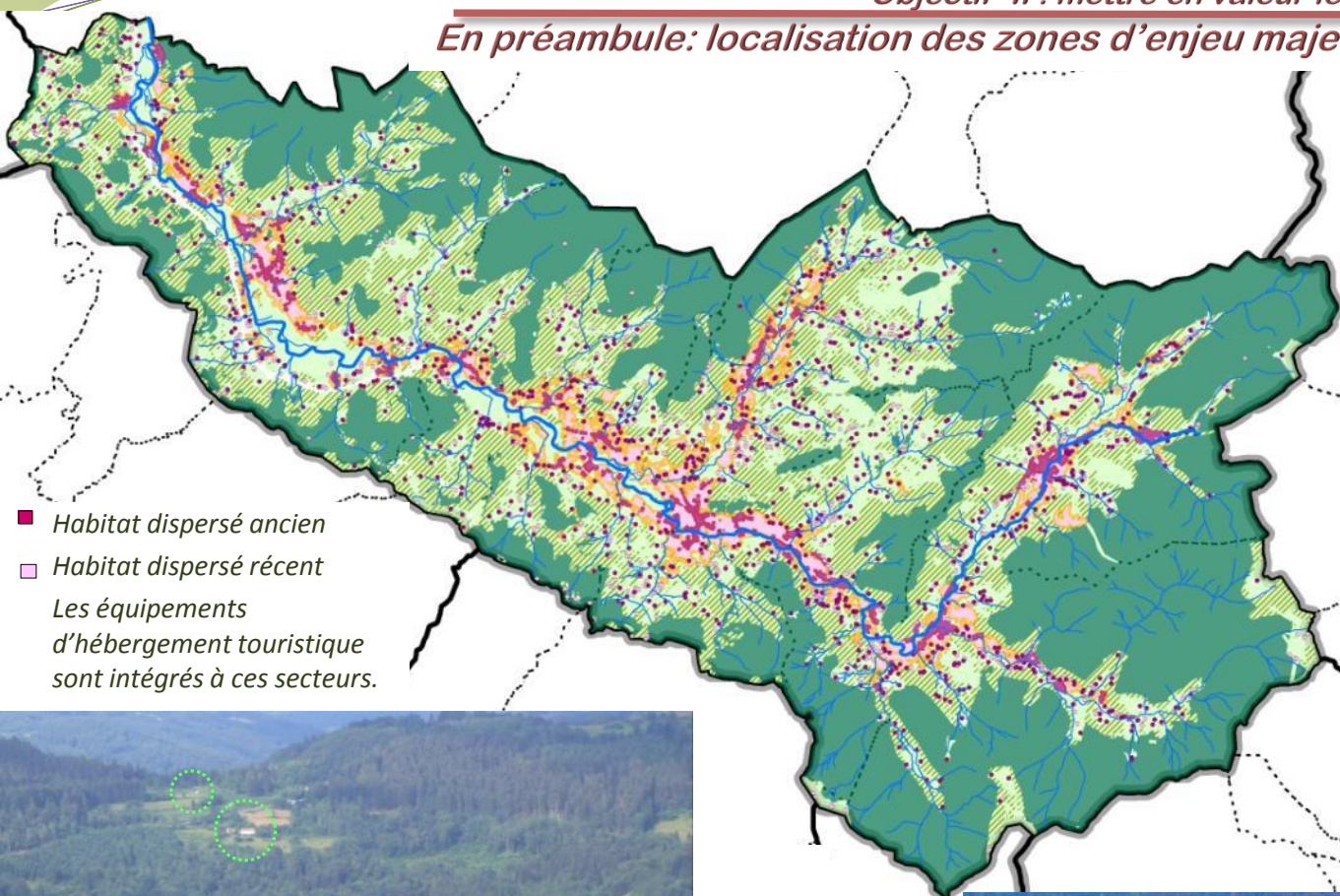


✗ Microboisement dans la plaine inondable de la Moselle à Fresse, à couper et à reconquérir par l'agriculture ou pour un espace vert de loisirs



✗ Boisements monospécifiques de résineux dans le fond de la vallée de la Kinsmuss au riche passé, à couper et à reconquérir par l'agriculture

Objectif II : mettre en valeur les paysages agricoles et forestiers
En préambule: localisation des zones d'enjeu majeur pour les paysages ouverts



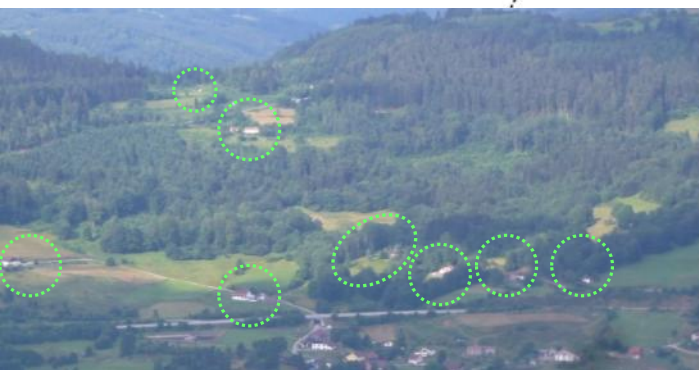
L'enjeu des paysages ouverts est majeur aux abords de l'habitat dispersé :

- L'habitat dispersé comporte également divers équipements d'accueil touristique, dont de nombreux gîtes ruraux ; l'ouverture des paysages comporte donc également un intérêt touristique en plus de l'intérêt pour la qualité du cadre de vie ;
- L'ouverture des paysages est souhaitable au moins dans un rayon de 100m autour de l'habitat, pour éviter les zones d'ombre et d'humidité néfastes à la qualité de vie et aux attraits, et pour ouvrir les vues.

L'habitat dispersé est très nombreux dans la haute vallée de la Moselle :

- une vingtaine de granges d'altitude existaient au 18^{ème} siècle ;
- 1550 fermes dispersées supplémentaires ont été créées au 19^{ème} siècle ;
- puis 835 constructions nouvelles dispersées ont été bâties durant le 20^{ème} siècle, tandis que 481 fermes anciennes disparaissaient.

Actuellement, avec les nouvelles réglementations d'urbanisme, cette dispersion de l'habitat ne sera plus possible. Toutefois, le bâti existant et ses abords doit être géré.

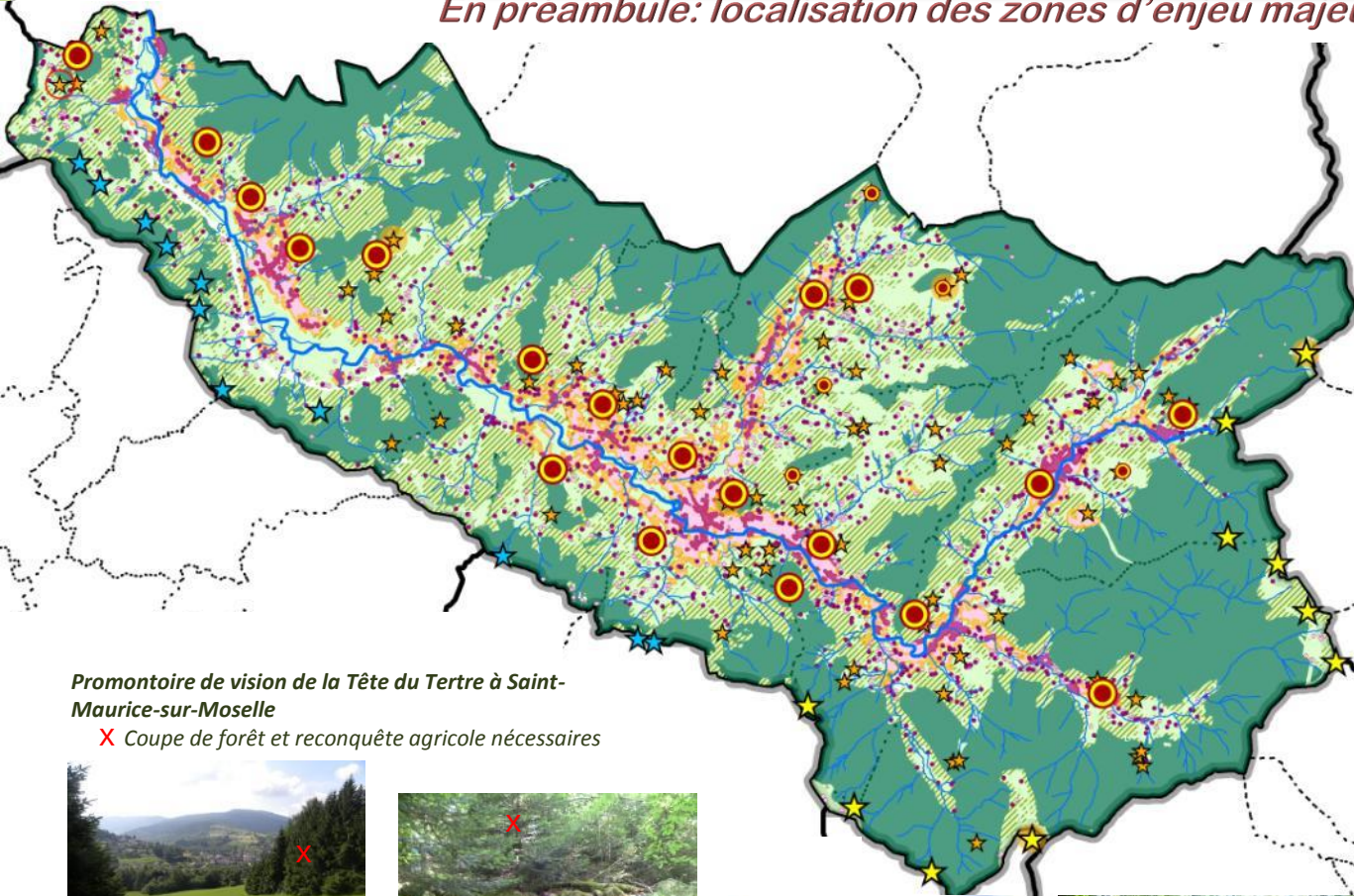


Belles fermes typiques perçues depuis les environs de l'écomusée des Hautes Mynes au Thillot, donc de fort enjeu touristique. L'entretien agricole de leurs abords montre des signes de faiblesse. Une reconquête serait appropriée.



Habitat dispersé partiellement englobé dans la friche sous le Col du Mont de Fourche à Rupt, dans le champ de vision du point de vue remarquable du Haut de Bélué. La reconquête de paysages agricoles ouverts serait souhaitable dans ce secteur aux paysages sensibles.

Objectif II : mettre en valeur les paysages agricoles et forestiers
En préambule: localisation des zones d'enjeu majeur pour les paysages ouverts



Promontoire de vision de la Tête du Tertre à Saint-Maurice-sur-Moselle

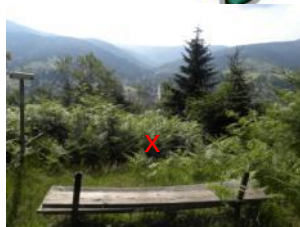
✗ Coupe de forêt et reconquête agricole nécessaires



Ce promontoire comporte une vue remarquable, existante ou potentielle, vers l'amont et vers l'aval de la vallée de la Moselle, et vers la vallée des Charbonniers.



Les murets de pierre sèche témoignent de l'anciennes activité agricole. Ces terres sont actuellement en friche ou boisées.



Les vues se ferment, dont la perspective à partir de la « borne de visée », qui avait servi au tracé du projet de tunnel vers Urbès.

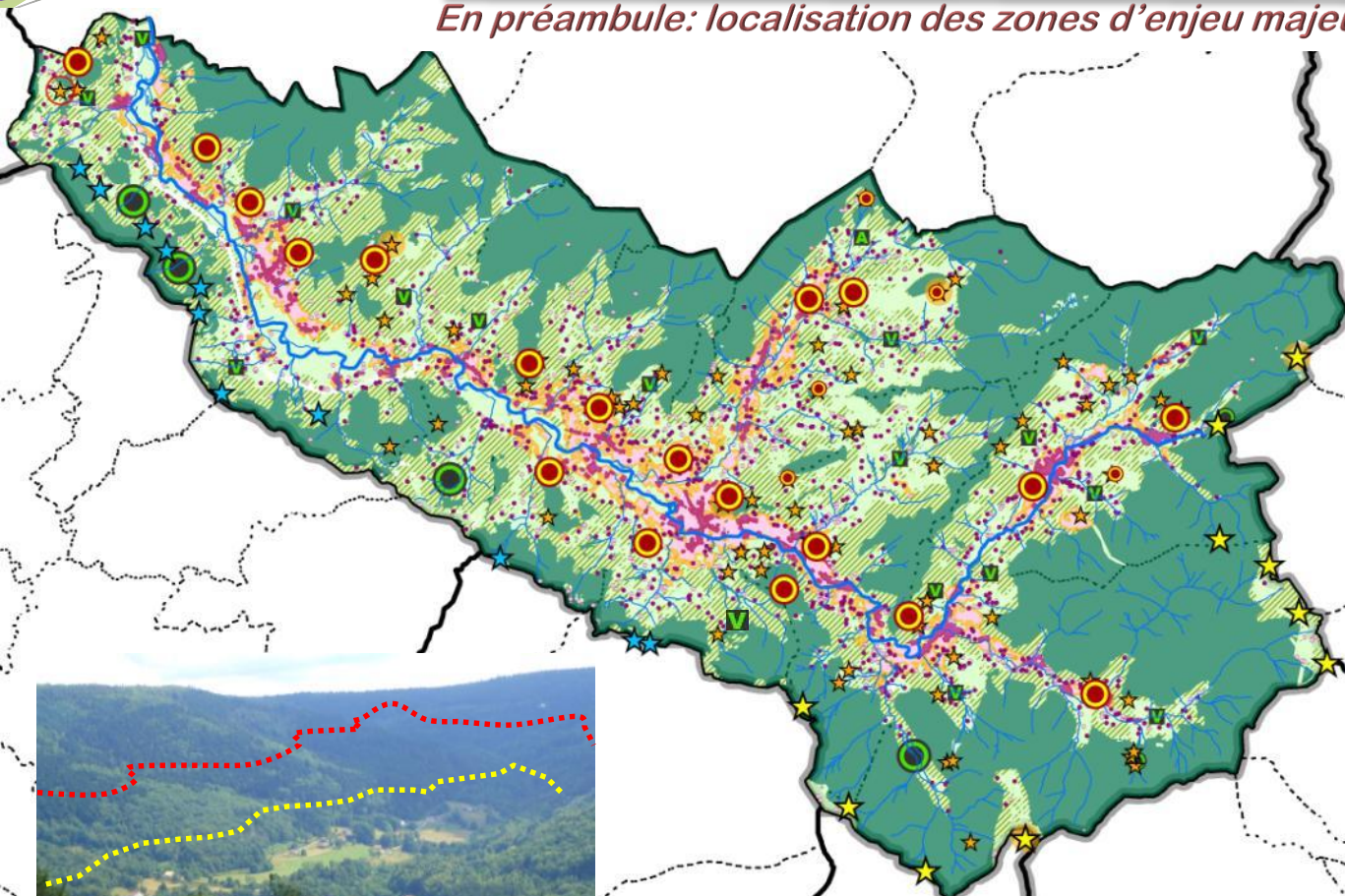


L'enjeu des paysages ouverts est majeur dans les champs de vision des points de vue remarquables :

-  - des promontoires de vision proches des fonds de vallées, à fort enjeux pour la découverte et les loisirs ;
-  - des points de vue panoramiques à partir des ballons des Hautes Vosges ;
-  - des points de vue plongeants à partir du rebord septentrional du Plateau des Mille Etangs ;
-  - des points de vue remarquables le long des sentiers balisés du Club Vosgien ;
-  - des tables d'orientation existantes
-  - des tables d'orientation souhaitables

Il est important d'entretenir ou de reconquérir la vue sur ces promontoires de vision vers les éléments pittoresques, en maintenant des espaces boisés face aux aménagements banaux ou dégradés, afin de typifier les paysages.

Objectif II : mettre en valeur les paysages agricoles et forestiers
En préambule: localisation des zones d'enjeu majeur pour les paysages ouverts

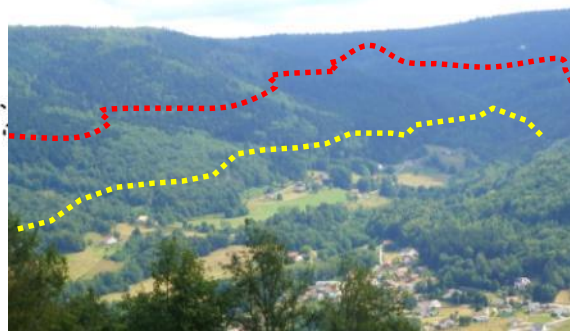


L'enjeu des paysages ouverts est majeur dans les paysages agraires les plus pittoresques :

- V** - versants pâturés avec fermes typiques dispersées, ou zones de patrimoine minier nécessitant une ouverture paysagère pour une bonne perception
- A** - versant avec un nombre important de terrasses, situé dans un col du Ménéil avec fort passage touristique
- C** - cirques glaciaires à la morphologie bien identifiable
- P** - lorsque ces paysages agraires typiques sont situés en arrière-plan de centres-bourgs historiques

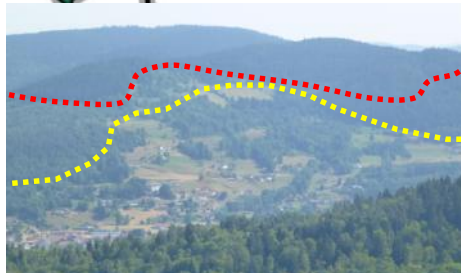
Les espaces mentionnés dans ce préambule comportent de forts enjeux pour les paysages ouverts. Ils contribuent au pittoresque, à l'attrait et à l'identité des Hautes Vosges Lorraines. Il est souhaitable de les entretenir ou de les reconquérir.

Il faut y ajouter les espaces nécessaires à la viabilité des exploitations agricoles, de façon à ce qu'elles puissent intervenir dans les sites d'intérêt paysager, dont certains ne sont pas les plus performants en matière de production.



Il est important de conserver le linéaire agricole de la **vallée du Dessus de Rupt**, au moins jusqu'à la ligne des anciennes fermes typiques, voire au-dessus.

Des paysages agraires pentus, parcourus de terrasse avec murets de soutènement en pierre sèche, dominent le centre historique de Ramonchamp. La reconquête agricole des friches est nécessaire

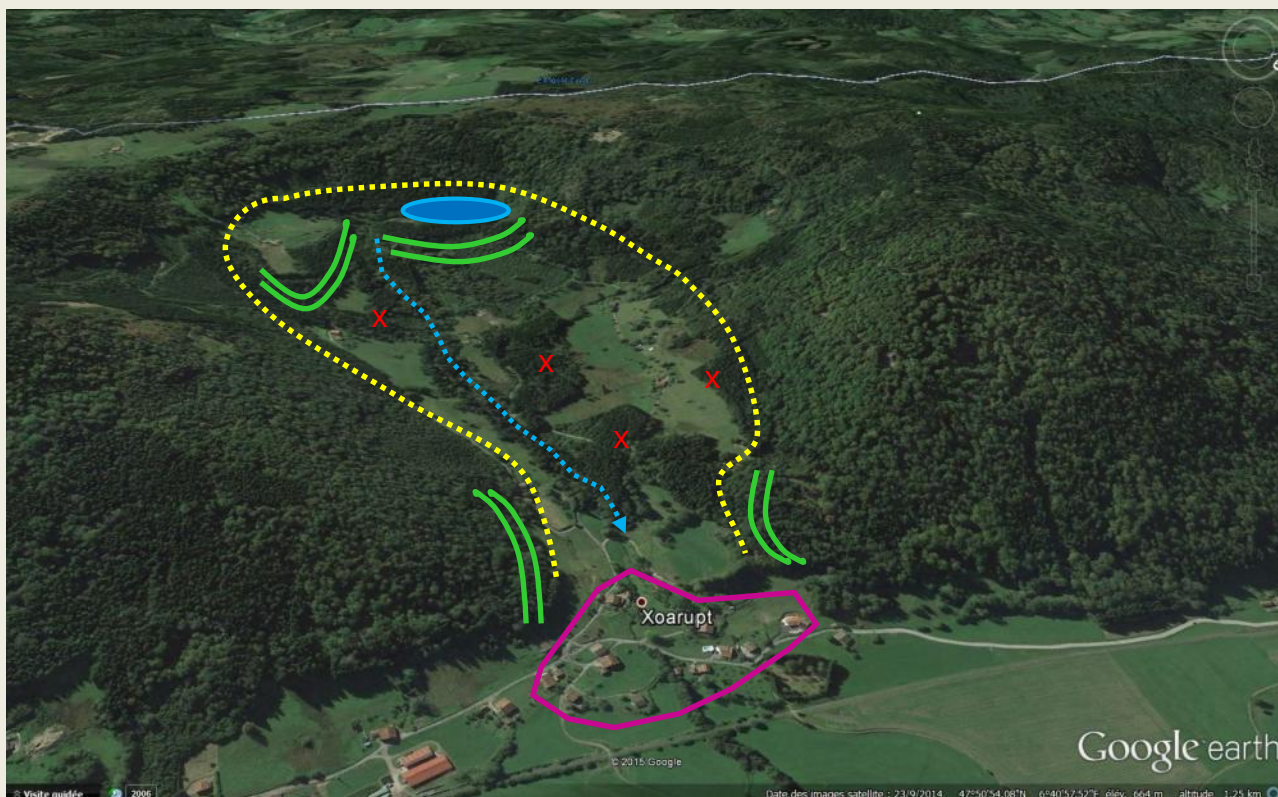


..... Limite basse de la forêt en 1905
 Proposition de limite basse de la forêt en 2016

Objectif II : Mettre en valeur les paysages agricoles et forestiers

Action n°5 : Maintenir et reconquérir les paysages agricoles ouverts

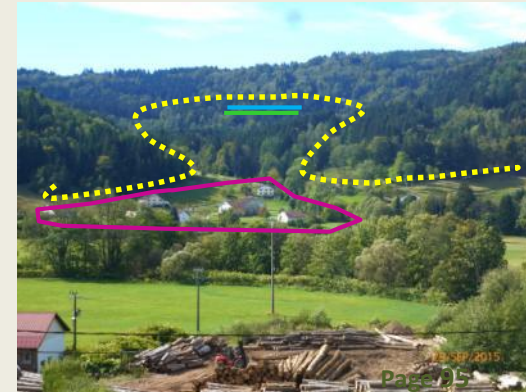
Illustration d'une reconquête paysagère dans le cirque glaciaire de Xoarupt



Le cirque glaciaire de Xoarupt à Ferdrupt, en rebord du Plateau des Mille Etangs en rive gauche de la Moselle, est parmi ceux dont la morphologie est la plus lisible. Il fait face au point de vue remarquable de Pont Roche sur la rive droite de la Moselle, et borde une des grandes coupures vertes de la vallée. Il est souhaitable de :

-  - reconquérir le fond du cirque glaciaire par l'agriculture, ne pas reboiser après récolte du bois, rechercher des agriculteurs pour l'entretien
-  Maintenir quelques boisements pour souligner le verrou glaciaire du petit cirque du haut et du cirque du bas
-  Entretien du petit étang retenu par le verrou glaciaire
-  Mettre en valeur le torrent, puis le cours en reconquérant une ripisylve nette
-  Mettre en valeur les fermes anciennes, typiques, en début du cirque glaciaire

Veiller également à l'entretien agricole de la plaine alluviale formant une coupure verte entre les bourgs, et à l'aspect net de la ripisylve de la Moselle qui la parcourt.



Cirque glaciaire de Xoarupt sur orthophotoplans



Cirque glaciaire de Xoarupt perçu depuis les roches de Remanvillers près des Ménéles

Objectif II : Mettre en valeur les paysages agricoles et forestiers

Action n°5 : Maintenir et reconquérir les paysages agricoles ouverts

Illustration d'une reconquête paysagère dans la station touristique de Bussang

Situation actuelle



Simulation d'une reconquête agricole à Bussang

Cette simulation illustre l'impact paysager d'une reconquête agricole dans le linéaire de la plaine alluviale de la Moselle, à l'arrière-plan du centre bourg historique de Bussang, aux abords des zones habitées, le long de la route touristique conduisant à la station touristique été/hiver de Larcenaire, dans le champ de vision du point de vue panoramique de la Bouloie. Avec ouverture de la vue vers le centre historique de Bussang (bâti à l'entrée de l'ancienne galerie de mine d'argent du 16^{ème} siècle), vers les versants parsemés des traces de l'ancienne exploitation minière et de fermes typiques des Hautes Vosges Lorraines. L'extension forestière à l'arrière du Théâtre du Peuple, institution culturelle dynamique et très renommée depuis le 19^{ème} siècle, est maintenue, selon les souhaits des animateurs du théâtre.

Simulation avec abandon agricole et extension forestière ... à éviter ...



Les paysages apparaissent froids, peu accueillants et appauvris.



C- Le programme d'actions

Objectif II

***Mettre en valeur
les paysages
agricoles et
forestiers***

Action n°5

Maintenir et reconquérir les paysages agricoles ouverts

Action n°6

Prendre en compte le paysage dans la gestion agricole

Action n°7

Prendre en compte le paysage dans la gestion forestière

Action n°8

Réviser la Réglementation des Boisements

Objectif II : Mettre en valeur les paysages agricoles et forestiers

Action n°5 : Maintenir et reconquérir les paysages agricoles ouverts

Opportunité et objectifs

Depuis un siècle, et notamment depuis les années 1960, les boisements et friches arborescentes se sont largement étendus du fait de la déprise agricole (+ 50% dans les trois communes de l'amont et + 127% dans les cinq communes de l'aval), avec pour conséquence la fermeture des vues, l'extension des zones d'ombre et d'humidité préjudiciables à la qualité de vie des habitants. Aussi, le maintien et la reconquête des paysages agricoles ouverts répondent à trois besoins d'intérêt public :

- pour la qualité de vie des habitants et des touristes résidents, afin de leur assurer un ensoleillement suffisant et des sentiers courts et faciles, aux riches points de vue, à proximité des zones résidentielles ;
- pour l'attrait des chemins de randonnée balisés, des sites touristiques et des stations été/hiver, de façon à ce qu'ils offrent des paysages pittoresques et diversifiés, pour développer un produit touristique « randonnée dans les Vosges » attrayant ;
- pour la structuration et la lisibilité des paysages de vallées, des paysages patrimoniaux de vallons pittoresques et des cirques glaciaires, de certains paysages marqués par l'ancienne activité minière du 16^{ème} au 19^{ème} siècle au fort potentiel de valorisation, pour souligner les reliefs particuliers, pour ouvrir des points de vue intéressants ou vers un point fort du paysage (abrupt rocheux, ancienne ferme à l'architecture typique, cœur historique des bourgs, ...) ;
- pour la viabilité des exploitations agricoles, qui parfois doivent exploiter de façon pragmatique les terrains disponibles afin de rester viables, et d'être ainsi en mesure d'intervenir sur des terrains d'intérêt paysager même ceux-ci sont moins rentables. Le besoin de terre pour l'agriculture est d'autant plus stratégique que l'expansion urbaine prive les exploitations de terres essentielles à leur viabilité. Selon la Chambre d'Agriculture, une perte de 2ha de pré de fauche entraîne une diminution du cheptel de 4 Unité Gros Bétail, par la diminution du volume de fourrage que cela provoque. La pression animale diminue donc sur les pâturages, et n'est plus suffisante pour contenir l'avancée de la broussaille.

Principes paysagers

Aussi, l'ensemble des espaces non bâtis, situés hors forêts domaniales et communales, est concerné par le maintien ou la reconquête de paysages agricoles ouverts, ce qui ne signifie pas qu'ils seront tous reconquis par l'activité agricole. S'y ajoutent très ponctuellement des espaces qui, tout en étant maintenus en forêt communale ou domaniale, pourraient être ouverts pour un point de vue, pour dégager le profil d'un cirque ou d'un vallon glaciaire (ex : Plain des Loges à St-Maurice où cette situation est déjà existante, Tête du Tertre à St-Maurice, Chaillon à Fresse et Le Thillot, sommet de Broche Le Prêtre à Rupt/Moselle). Des formules sont à concevoir pour concilier une pâture extensive respectueuse de l'environnement avec le maintien en forêt soumise au régime forestier (ex : prés-bois, clairière cynégétique, environnement ouvert aux abords d'une maison forestière ou d'un abri forestier).

Dans l'ensemble de ces espaces comportant des enjeux pour les paysages ouverts, la coupe de boisements pour une reconquête agricole peut être considérée comme comportant un intérêt public. Il est à noter que la reconquête pastorale est une action de longue durée, car elle ne peut que suivre le développement des exploitations agricoles et de leurs débouchés économiques, ce qui est souvent l'affaire de toute une vie.

Objectif II : Mettre en valeur les paysages agricoles et forestiers

Action n°5 : Maintenir et reconquérir les paysages agricoles ouverts

Mise en œuvre et partenariats

La reconquête pastorale repose sur un dispositif complexe, qui mêle les travaux d'investissements préalables (défrichement, clôture, création d'un chemin d'accès motorisé, création d'un point d'eau, ...), le développement économique de l'exploitation (développement du cheptel et des ventes, amélioration de la valeur ajoutée par exemple par la vente directe) et la mobilisation d'aides publiques en raison des difficultés de l'agriculture de montagne, avec en contrepartie une agriculture respectueuse des paysages et de l'environnement. Cette dernière contrainte a également des retombées positives pour l'exploitant, puisqu'elle lui permet une meilleure valorisation de ses productions, notamment par les circuits de vente courts, et une possibilité de développement de l'agritourisme.

Les appuis financiers et les conseils techniques

- pour les travaux d'amélioration pastorale et de reconquête paysagère, dans le cadre de la Convention Interrégionale du Massif des Vosges 2014 - 2020 : le Département et les Crédits Massif (FNADT) subventionnent à hauteur de 70% des investissements pour un portage public (80% pour un projet paysager de grand intérêt), et à hauteur de 50% pour un portage privé. Les Communes peuvent abonder ces aides à hauteur de 10% si elles le décident (ex : Communauté de Communes Bruyères Vallons des Vosges). La CCBHV peut apporter une aide pour le montage des dossiers. Ces aides s'accompagnent d'une obligation d'entretien de 10 ans. La DDT et le PNRBV apportent des conseils techniques. Les travaux doivent être réalisés dans les 2 ans après accord de la subvention, d'où une nécessité de calibrer les zones à défricher au plus juste. La Commune peut apporter une aide en travaux (par exemple, travaux en régie ou par un chantier d'insertion).

- pour l'agriculture de montagne, les Mesures Agri-Environnementales apportent une compensation pour l'agriculture dans les biotopes sensibles protégés (ex : Natura 2000). A la demande des territoires, elles peuvent également être mobilisées hors biotopes protégés, moyennant le respect d'un cahier des charges concernant les techniques de culture pour le respect de l'environnement et des paysages. Cette mesure avait été demandée par l'Association des Elus de la Montagne en 2014/2015. Le PNRBV travaille actuellement à la mobiliser pour le côté Lorrain du Massif Vosgien, pour la programmation 2020/2025. Elle est mise en œuvre dans les Vosges haut-rhinoises.

- Pour l'installation d'un agriculteur, des aides existent au niveau du Département et de la Région. Elles varient selon que l'installation a lieu en plaine ou en montagne, selon que l'agriculteur est formé ou non, selon qu'il produit en bio ou non. La Chambre d'Agriculteur peut réaliser les études de faisabilités et le montage technique du projet. Elles peuvent être abondées par la Communauté de Communes (ex : Communauté de Communes de la Haute Moselotte).

Les appuis pour la constitution d'un troupeau défricheur à but paysager

Les appuis financiers pourraient être abondés dans le cas où un agriculteur constitue un troupeau d'animaux défricheurs de races rustiques pouvant se nourrir d'une végétation peu riche en herbe, et pouvant rester en extérieur toute l'année, telles que les chèvres Rove (adaptées aux sols rocailleux), les vaches Highland (adaptées aux sols humides), éventuellement les moutons solognots (adaptés à une herbe ligneuse), ou autres.

Objectif II : Mettre en valeur les paysages agricoles et forestiers

Action n°5 : Maintenir et reconquérir les paysages agricoles ouverts

Mise en œuvre et partenariats

Les appuis fonciers : l'Association Foncière Pastorale pour les zones de montagne (AFP)

Il s'agit d'un outil juridique intéressant pour organiser le pastoralisme dans un secteur où la propriété foncière est très morcelée. Elle concerne des terrains à vocation pastorale et les prés de fauche de fond de vallée, que les parcelles soient enherbées ou devenues forestières suite à leur abandon de l'agriculture (friches ou plantation d'essences boisées). Il s'agit d'une association syndicale de petits propriétaires, d'un établissement public à caractère administratif. Elles sont de 2 sortes : les associations libres auxquelles les propriétaires adhèrent librement, et les associations autorisées, créées par arrêté préfectoral après enquête publique. Pour qu'une AFP puisse être créée, il est nécessaire qu'au moins 50% des propriétaires possédant au moins 50% de la surface donnent leur accord. Grâce à l'AFP, les agriculteurs disposent d'un interlocuteur unique, tandis que les propriétaires peuvent valoriser leur bien, ce qui leur aurait été difficile en restant isolé.

Les AFP vont faire réaliser les travaux nécessaires à l'entretien ou à l'amélioration des sols (pose de clôtures, d'abreuvoirs ou de dessertes, défrichements, ...), la location par conventions pluriannuelles de pâturage, etc.

Les appuis réglementaires

Les terrains réservés à l'agriculture sont à inscrire en zone Agricole ou en zone Naturelle dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLU, PLUI). La correspondance entre le zonage des PLU et des Réglementation des Boisements n'est pas nécessaire, une terre agricole pouvant être boisée selon le PLU, ou déboisée hors Espace Boisé Classé.

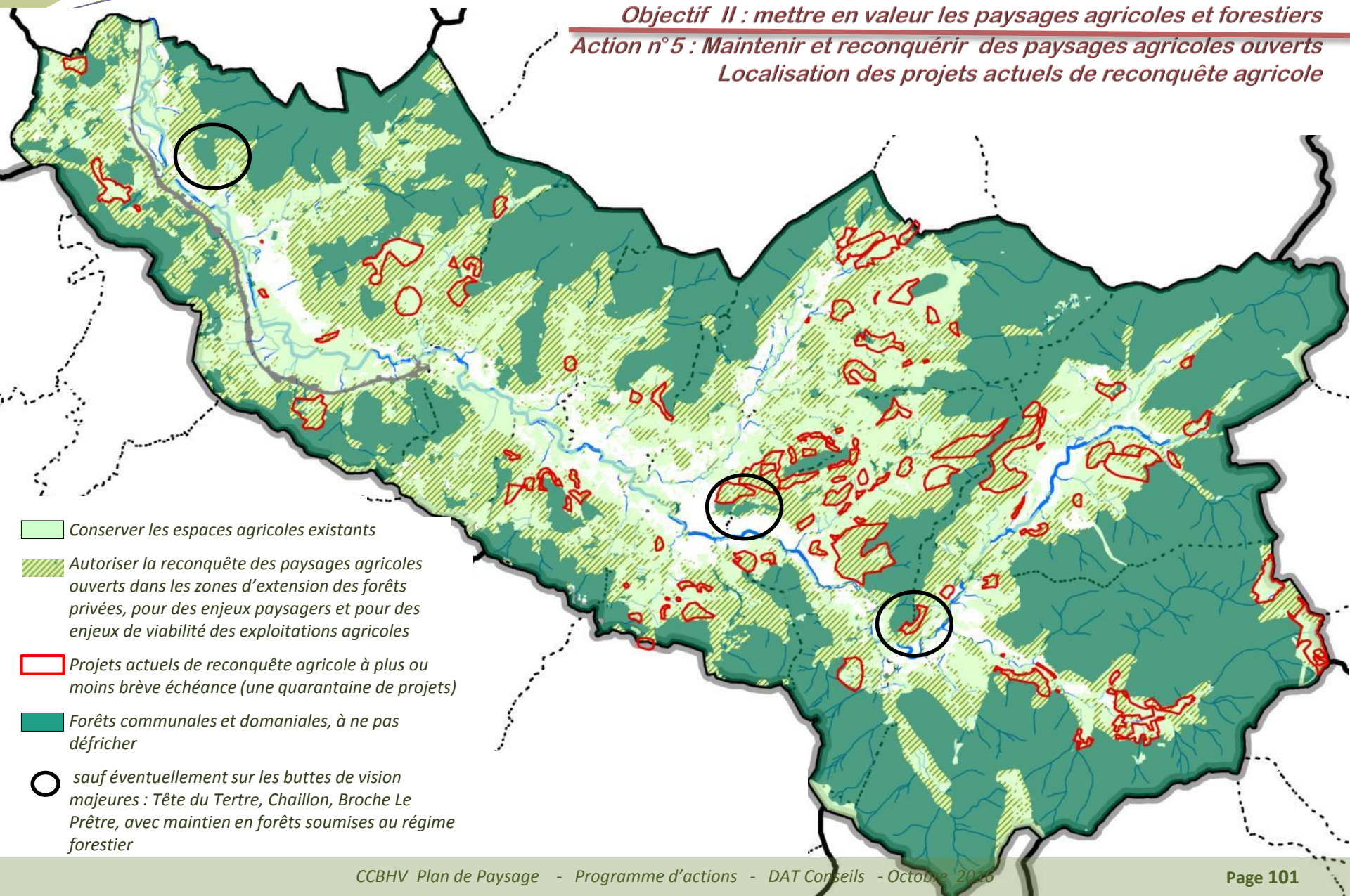
La Révision de la Réglementation des Boisements est souhaitable, de façon à réactualiser les zones interdites, réglementées ou libres de boisement. Cette catégorisation est lourde de conséquence, puisque la reconquête pastorale peut s'effectuer sans autorisation dans les zones interdites de boisement ou réglementées. Ailleurs, une autorisation de la DDT est nécessaire, et une compensation sous forme de travaux de boisement ou de reboisement, d'amélioration sylvicole, ou d'indemnité financière.

L'accompagnement du développement des exploitations (circuits courts de vente, vente à la ferme, agritourisme)

L'extension des pâtures suppose l'agrandissement du cheptel, et donc l'augmentation des ventes et l'amélioration de la valeur ajoutée, grâce au développement des circuits de vente courts (ex : marché paysan ou halle locale des produits de la montagne), des labels (bio, Vosges Terroir, fermes-auberges, marque Parc Naturel Régional, ...), ou encore de l'accueil à la ferme et de l'agritourisme.

Le Leader du Pays de Remiremont et des Vallées (financement européen) soutient les études de marché pour les exploitations agricoles souhaitant diversifier leur production ou développer les circuits courts. La création d'un point de vente directe à la ferme peut bénéficier de l'aide du Leader lorsqu'il s'agit d'une exploitation en nom individuel, et de l'aide du FEADER, autre financement européen, lorsqu'il s'agit d'une exploitation en nom collectif, tel qu'un GAEC. La chambre d'agriculture peut assurer le conseil, les études de faisabilité et le dossier technique, moyennant un financement qui peut être subventionné par le Leader.

Objectif II : mettre en valeur les paysages agricoles et forestiers
Action n° 5 : Maintenir et reconquérir des paysages agricoles ouverts
Localisation des projets actuels de reconquête agricole



Objectif II : mettre en valeur les paysages agricoles et forestiers

Action n°5 : maintenir et reconquérir des paysages agricoles ouverts

Illustration de quelques projets actuels de reconquête agricole



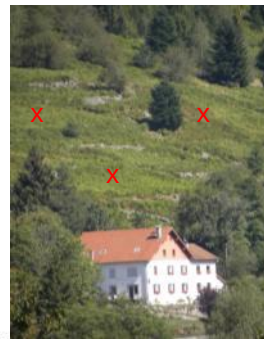
Rupt : Prés Daval : vue vers vallées et Broche Le Prêtre



Rupt : sous la table d'orientation du Haut du Bélué



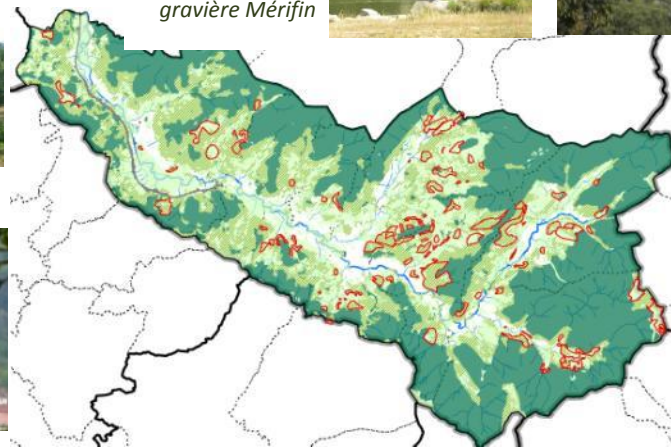
Ferdrupt : à l'arrière-plan du site touristique développé sur l'ancienne gravière Mérifin



Le Ménil : sur les terrasses avec murets du Col et sous la chapelle de Pitié dominant la vallée



Ramonchamp : autour de la Chapelle du Bon Conseil aux abords des zones résidentielles



Bussang : sur la Broche, qui domine le bourg, et qui est parsemé de traces liées à l'exploitation minière du 16^{ème} s.



St-Maurice : autour du hameau et de la chapelle des Charbonniers



Fresse : sur la Tête du Seu en surplomb du centre bourg, à l'entrée de la Colline de Fresse, belle vallée agricole, vu depuis le point de vue de Notre Dame au Thillot



Ferdrupt : sur le Chatelet qui domine de village (pâturages avec anciennes fermes dispersées), vu à partir du point de vue de Notre Dame au Thillot



Le Thillot : sur les anciennes terrasses agricoles du Chaillon qui dominent le bourg, sur les flancs du Pic des Corbeaux et du Draitmont aux pâturages ponctués de fermes typiques

Objectif II : Mettre en valeur les paysages agricoles et forestiers
Action n°5 : Maintenir et reconquérir les paysages agricoles ouverts

**Illustration de quelques actions de reconquête de paysages ouverts
d'ores et déjà réalisées par des agriculteurs ou des particuliers dans l'amont de la CCBHV**



C- Le programme d'actions

Objectif II

*Mettre en valeur
les paysages
agricoles et
forestiers*

Action n°5

Maintenir et reconquérir les paysages agricoles ouverts

Action n°6

*Prendre en compte le paysage
dans la gestion agricole*

Action n°7

Prendre en compte le paysage dans la gestion forestière

Action n°8

Réviser la Réglementation des Boisements

Objectif II : Mettre en valeur les paysages agricoles et forestiers

Action n°6 : Prendre en compte le paysage dans la gestion agricole

Opportunité et objectifs

Ouvrir les paysages par la reconquête pastorale ne signifie par pour autant les dénuder totalement, comme ce fut le cas dans le passé. Les herbages comportent un intéressant patrimoine paysager qu'il convient de mettre en valeur.

Principes paysagers

Ces principes visent à trouver un bon compromis, voire des synergies, entre la préservation du patrimoine paysager, naturel et culturel, d'une part, et le développement économique des exploitations agricoles d'autre part, par exemple en développant l'agritourisme susceptible de tirer parti de la beauté et de la diversité des paysages. Les actions suivantes sont souhaitables, selon les lieux :

Entretenir les points de vue pittoresques

Exemples : vers une vallée, une roche remarquable, un cours d'eau, une ferme typique, un patrimoine, ...

Conserver des structures arborées

Arbre isolé ou bosquet, haie sur des talus, alignement le long d'un chemin, verger, arbre de pâturage monumental ou tortillard, ...agrémentent le paysage, mais constituent également des points d'ombrage pour le bétail.

Conserver des biotopes diversifiés en adaptant les modalités d'exploitation

Il peut s'agir de sources et de milieux humides à carex, sphaigne, ..., de rocaille, de prés-bois à myrtille et callune, de hautes chaumes, etc. Aussi, pour les biotopes riches, qui diversifient et enrichissent les paysages, des techniques agricoles spécifiques pourraient être préférées telles que le pâturage extensif, un troupeau adapté au milieu, la fauche tardive, ...

Conserver des patrimoines spécifiques en adaptant les modalités d'exploitation

Il peut s'agir d'un calvaire ou d'un oratoire, d'une microtopographie typique de l'ancienne exploitation minière, tels que des trous de prospection, halde, entrée de galerie, maison du poêle ou bocard, ouvrages hydrauliques, résurgence de source. Le pâturage extensif apparaît le mieux adapté pour la conservation de la microtopographie (ex : sur la Broche à Bussang). Le broyage des tas de cailloux et le comblement des microreliefs n'est pas souhaitable.

La reconquête pastorale ne devra pas conduire à une dénudation totale des paysages, comme cela pouvait être observé en 1900



Bussang 1900



Bussang 2012

Carte postale et photo Raphaël Parmentier

Objectif II : Mettre en valeur les paysages agricoles et forestiers

Action n°6 : Prendre en compte le paysage dans la gestion agricole

Principes paysagers

Mettre en valeur les traces de l'ancienne exploitation agricole, très pittoresque dans les paysages

Il s'agit des terrasses agricoles, des passées et des chemins, bordés de talus enherbé, boisé ou avec murets de soutènement en pierre sèche de différente facture, de murs de clos ou de diverses modalités de délimitation des propriétés ou des territoires (ex : fossés, roches ou bornes frontières), des canaux d'irrigation et de leurs retenues collinaires, des ponceaux en pierre, de captages de sources, ...

Valoriser la richesse des paysages agraires par l'agritourisme

L'accueil à la ferme, par exemple dans le cadre de bienvenue à la ferme (vente directe, animations, séjours), permet de tirer parti des efforts consentis pour rechercher la qualité des paysages environnants. Des aménagements particuliers peuvent s'avérer nécessaires, qu'il est important de prévoir lors d'un projet d'aménagement ou dans les documents d'urbanisme : stationnement, sentier de découverte et d'interprétation, ballade équestre, gîte rural, ...

Mettre en valeur les bâtiments anciens, typiques de l'identité des Hautes Vosges lorraines, notamment en cas de vente directe ou d'accueil à la ferme

Les anciennes fermes à l'architecture typique, les fours à pain, fontaine ou autres bâtiments annexes, les granges et les grangettes, leurs abords ouverts sur les prés, avec vergers et potagers, sont particulièrement attrayants. Les anciennes fermes peuvent renforcer l'image de marque d'un produit, et de façon générale, l'image de marque des produits de la montagne vosgienne.

Mise en œuvre et partenariats

La prise en compte du paysage peut être contractualisée lors de la location de parcelles agricoles communales, ou lors de l'appui financier dans le cadre des « Conventions pour travaux d'amélioration pastorale et de reconquête paysagère ». Des financements compensatoires ou incitatifs des Communes, ou des appuis techniques de la part des Collectivités Locales peuvent encourager l'agriculteur à une bonne prise en compte du paysage dans ses techniques d'exploitation (ex : travaux en régie, droit à prélever le bois sur la parcelle reconquise, aménagement d'un accès, ...). Eventuellement, la création d'une CUMA, pour la mise en commun de matériel agricole, pourrait faciliter l'acquisition de matériel de défrichement.

Le Département finance la conservation des vergers dans le cadre des OPAV à hauteur de 30% (maximum 70% d'aides publiques et plafond à 15 000€), les haies et les alignements d'arbres à hauteur de 50% (maximum 80% d'aides publiques)

Des conseils techniques peuvent être apportés par différents partenaires, tels que le Département service paysage, la Chambre d'Agriculture, le PNRBV, le CAUE pour l'insertion paysagère d'un hangar agricole, l'association Maisons Paysannes pour la réfection de murets en pierre sèche selon leur technique spécifique ou par le Conservatoire des Sites Lorrains en ce qui concerne la gestion des milieux naturels.

Le programme Leader du Pays de Remiremont et de ses Vallées peut apporter un soutien appréciable pour la mise en valeur du petit patrimoine rural dans le but de promouvoir l'image de marque d'une agriculture respectueuse du patrimoine, des paysages et de l'environnement.

Objectif II : Mettre en valeur les paysages agricoles et forestiers
Action n°6 : Prendre en compte le paysage dans la gestion agricole
Illustration de quelques éléments des paysages agraires à valoriser

Prendre en compte les structures arborées :
 bel arbre de pâturage, verger, alignement, ...
 les réutiliser pour améliorer l'insertion
 paysagère d'une construction



Ramonchamp



Fresse



Bussang

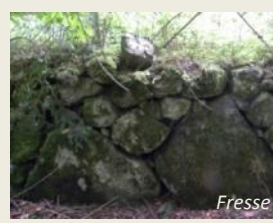


Rupt/Moselle

**Prendre en compte le petit patrimoine
 agricole :** muret et pierre-borne de délimitation
 de parcelles, murets de soutènement selon leur
 facture particulière, talus des terrasses qui
 structurent le paysage, retenues collinaires et
 leurs fins canaux à flanc de coteau, ...



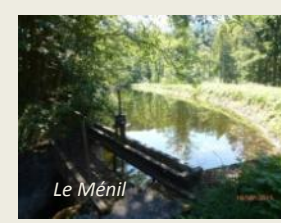
Le Ménil



Fresse



Ramonchamp



Le Ménil

**Prendre en compte les biotopes
 remarquables, des éléments de la
 géomorphologie, les points de vue :** ripisylves
 et prés humides, résurgences de sources, abrupt
 rocheux, ...



Rupt/Moselle



Ferdrup



Ferdrup



Le Thillot

**Prendre en compte le patrimoine minier et
 bâti,** haldes, trous de prospection, fermes et
 grangettes à l'architecture typique entourée de
 vergers ouverts sur les prés environnants, ...



Le Thillot



Bussang



St-Maurice/Moselle



Fresse/Moselle

C- Le programme d'actions

Objectif II

*Mettre en valeur
les paysages
agricoles et
forestiers*

Action n°5

Maintenir et reconquérir les paysages agricoles ouverts

Action n°6

Prendre en compte le paysage dans la gestion agricole

Action n°7

*Prendre en compte le paysage dans la
gestion forestière*

Action n°8

Réviser la Réglementation des Boisements

Objectif II : Mettre en valeur les paysages agricoles et forestiers
Action n° 7 : Prendre en compte le paysage dans la gestion forestière

**Opportunité
et objectifs**

Les surfaces forestières ont fortement augmenté en un siècle. Trois communes dépassent actuellement les 70% de surface forestière

Globalement, pour l'ensemble du territoire intercommunal, les surfaces forestières représentaient 6 991 ha en 1905, soit le tiers du territoire. Elles sont passées à 12 840 ha en 2015, soit les 2/3 du territoire, n'atteignant toutefois pas les 90% de surfaces forestières que l'on peut observer dans certaines communes de montagne.

Cette situation recouvre quelques différences entre les communes. Ainsi en 1905, le couvert forestier concernait environ la moitié des bans communaux de Bussang et de Saint-Maurice-sur-Moselle en amont de la vallée de la Moselle, dans les communes d'altitude élevée ; les augmentations des surfaces forestières en un siècle ont été relativement faibles (+ 33%). Tandis que pour les communes en aval, le couvert forestier en 1905 représentait environ le tiers des surfaces des communes, et les augmentations ont été plus fortes, dépassant le doublement. La situation de Le Ménil est à mi-chemin entre ces deux tendances. Tandis qu'au Thillot, où les surfaces forestières étaient très faibles en 1905 (13% du territoire communal), l'augmentation a été plus forte avec un quasi triplement (+ 280%), tout en ne représentant qu'un nombre d'hectares limité vue la petite taille de la commune.

	Surface en ha	Forêt en 1905 en ha	% de la surf. Cnale	Forêt en 2015 en ha	% de la surf. Cnale	Accru des forêts en %
Bussang	2763	1512	55%	1985	72%	+ 31%
Saint-Maurice-sur-Moselle	3700	1703	46%	2285	62%	+34%
Fresse-sur-Moselle	1841	542	29%	1223	66%	+125%
Le Thillot	1514	208	13%	791	52%	+280%
Le Ménil	2038	785	38%	1350	66%	+72%
Ramonchamp	1574	430	27%	963	61%	+124%
Ferdrupt	1460	455	31%	1074	74%	+136%
Rupt-sur-Moselle	4555	1356	30%	3169	70%	+133%
TOTAL CCBHV	19445	6991	36%	12840	66%	+84%

Avec les 2/3 du territoire intercommunal en forêt, la qualité des paysages forestiers est donc une thématique importante, cela d'autant plus que le relief accidenté et le réseau dense des sentiers et chemins de randonnée renforcent la visibilité de ces espaces. De par son ampleur, il a toutefois été difficile de traiter précisément cette thématique dans la présente étude.

Seuls quelques principes généraux sont énoncés ci-dessous, concernant les points suivants :

- la qualité du tissu forestier perçu de l'extérieur ;
- la qualité du paysage interne à la forêt le long des multiples chemins de découverte ;
- la préservation du patrimoine naturel et culturel sous couvert forestier.

Objectif II : Mettre en valeur les paysages agricoles et forestiers
Action n° 7 : Prendre en compte le paysage dans la gestion forestière

Principes paysagers

Eviter les coupes rases dans les perspectives sensibles telles que les arrière-plans d'un cœur de village pittoresque, les environs d'une vallée agraire ponctuée d'anciennes fermes à l'architecture typique, les champs de vision sous les points de vue remarquables, les abords de sites touristiques, ... Privilégier la forêt mixte, inéquienne, en régénération naturelle, avec exploitation par bouquets d'arbres de façon à conserver un tissu forestier régulier.

En cas de coupe rase, conserver des éléments du paysage qui donnent un aspect naturel à la coupe forestière, tels que la ripisylve d'un cours d'eau, un rideau d'arbre le long d'un chemin, quelques arbres dans les angles de la parcelles pour une forme plus naturelle. Nettoyer le fond de coupe et veiller à la préservation du chemin de randonnée et à la qualité de ses abords.

Conserver et mettre en valeur le patrimoine naturel de la forêt, tels qu'un vieil arbre monumental, tortillard ou aux formes surprenantes, une source ou une roche pittoresque, des biotopes sensibles par une gestion forestière adaptée (îlots de sénescence, arbitrage judicieux entre les enjeux pour la découverte et les enjeux de protection de l'environnement en ce qui concerne le passage des sentiers).

Conserver et mettre en valeur le patrimoine culturel de la forêt, tels que le patrimoine minier très abondant et la microtopographie qui en témoigne (halde, entrée de galeries, trous de prospection, emplacement d'une maison du poêle ou d'un bocard, ouvrages hydrauliques pour le fonctionnement des pompes à eau ou du bocard, anciens chemin de transport du minerai vers la fonderie de Saint-Maurice avec muret de soutènement en pierre sèche ou pierre usée par le passage des chariots, oratoires et chapelles des charbonniers, charbonnières, ...), les calvaires et oratoires, les traces de l'ancienne exploitation agricole des forêts (murets de soutènement de pierre sèche, ruine de ferme, canaux d'irrigation, les ponceaux de pierre, des chemins pavés ou chemins historiques, des anciennes limites de territoire sous forme de tranchées ou de bornes, les emplacements des anciens châteaux médiévaux, les forts Serré de Rivière, ...), une ancienne carrière, les lieux de légendes, ...

Entretenir des échappées visuelles ou de larges points de vue dans les sites les plus intéressants, implanter un mobilier rural (banc, place de pique nique, panneau d'explication, ...)

Créer des équipements de découverte et de loisirs, tels qu'un sentiers de découverte de la forêt, un sentier d'interprétation des vestiges miniers par exemple, un parcours de santé, un arboretum, une roche d'escalade, un topoguide, des aires de contemplation du paysage ou de pique nique, de petites aires de stationnement bien intégrées dans le paysage à la jonction des routes et des chemins, ...)

Veiller à maintenir la qualité des paysages forestiers lors des travaux d'exploitation, tout particulièrement le long des chemins de randonnée, notamment des chemins de Grande Randonnée (GR7, GR531, GR5F)

Objectif II : Mettre en valeur les paysages agricoles et forestiers
Action n° 7 : Prendre en compte le paysage dans la gestion forestière

Mise en œuvre et partenariats **Prendre en compte le paysage dans les aménagements forestiers**

L'ONF, et le CRPF avec l'accord des propriétaires privés, peut prendre en compte la qualité des paysages forestiers lors de l'établissement des aménagements forestiers tous les 20 ans, en prévoyant le mélange des essences forestières, le traitement en forêt irrégulière (arbres d'âges différents), avec coupes de régénération successives de façon à prélever les bois mûrs par bouquets et d'éviter les coupes rases. Les parcelles peuvent être prévues avec des formes naturelles, dans le sens des courbes de niveau. Un choix d'essences particulières et de leur traitement peuvent être prévus aux abords des chemins, des places de pique nique, des lisières. L'ONF dispose d'un fichier des arbres remarquables dans le cadre de la conservation de la biodiversité. De nouveaux arbres remarquables peuvent être préservés à la demande des élus locaux, ils seront alors marqués d'une croix. La prise en compte du patrimoine dans la gestion forestière peut faire l'objet d'une demande de précaution sur certains secteurs dans l'aménagement forestier. Une visite sur place avec l'agent forestier local est également souhaitable en vue de rechercher la meilleure forme d'exploitation possible.

Prendre en compte le paysage dans les conventions et les cahiers des charges des travaux forestiers

Il est souhaitable que les gestionnaires forestiers (ONF, Communes, propriétaires privés) prennent en compte ces divers aspects du paysage lors des travaux forestiers. Les richesses paysagères naturelles et culturelles à préserver peuvent être mentionnées et localisées dans les contrats de sous-traitance. Un accompagnement sur le terrain est nécessaire.

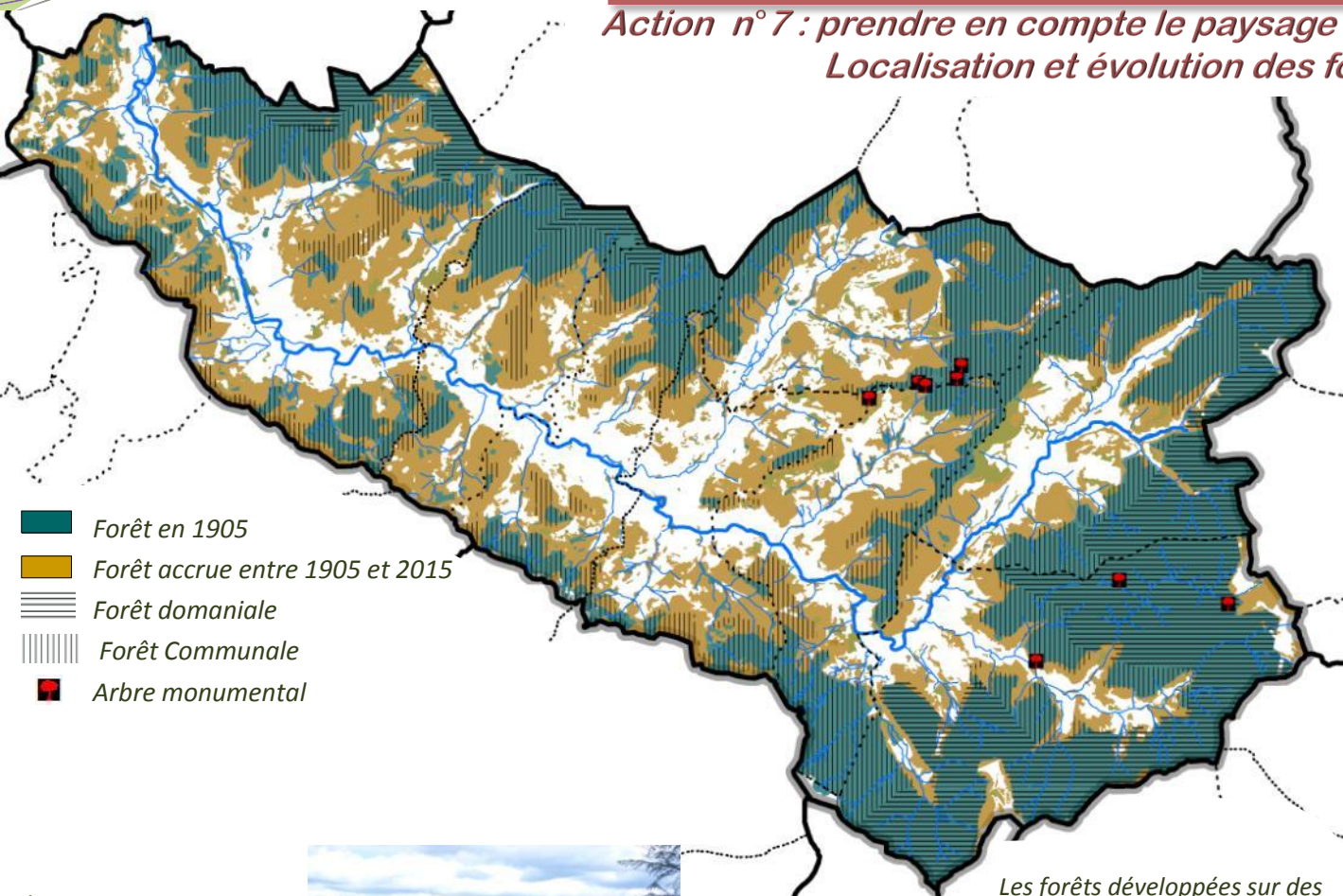
Sur certains secteurs de morcellement parcellaire à vocation forestière, réaliser une réorganisation foncière

Dans les secteurs d'anciennes terres agricoles, dont les parcelles ont évolué diversement vers une friche plus ou moins arborescente, il pourrait être envisagé une opération d'aménagement foncier pour améliorer les conditions d'exploitation des zones destinées à rester en forêt (par exemple, l'Aménagement Foncier Agricole et Forestier, mis en œuvre par le Département avec les Commissions Communales d'Aménagement Foncier).

Créer un fonds pour l'acquisition de parcelles forestières

La carte ci-contre croise l'extension forestière depuis un siècle avec la propriété forestière. Ainsi, au cours du 20^{ème} siècle, les Communes sont devenues propriétaires d'importantes surfaces ayant évolué vers la forêt suite à l'abandon agricole. Elles sont représentées par les zones brunes (l'extension des forêts depuis un siècle) hachurées de noir (les forêts communales actuelles). Sont notamment concernés le Haut de Bélué à Rupt-sur-Moselle, le Grebiay et Pont Roche à Ferdrupt, les hauteurs du Thillot, de Le Ménil et de Fresse-sur-Moselle. Ces forêts sont soumises au régime forestier, de même que les forêts Domaniales, et donc gérées par l'ONF qui est un partenaire majeur pour des paysages forestiers de qualité. Les extensions forestières sur d'anciennes terres agricoles ne sont que rarement gérées pour la production de bois. Certains propriétaires seraient éventuellement enclins à vendre leurs parcelles aux Communes, qui agrandiraient ainsi le patrimoine commun. Un fonds pour l'acquisition de terrains, maintenus par la suite en forêts ou réaffectés à leur ancien usage agricole, pourrait être étudié.

Objectif II : mettre en valeur les paysages agricoles et forestiers
Action n° 7 : prendre en compte le paysage dans la gestion forestière
Localisation et évolution des forêts privées et publiques



Une partie des forêts accrues depuis 1905, situées sur d'anciens pâturages communaux ou acquises par les Communes, a été soumise depuis au régime forestier et est gérée par l'ONF qui peut prendre en compte le paysage dans les aménagements forestiers.

Les forêts développées sur des terrains privés morcelés en petites parcelles sont plus difficiles à mettre en valeur, tant pour la production de bois que pour la qualité des paysages. Pour les parcelles qui seront définies à vocation forestière lors de la prochaine Réglementation des Boisements, les modalités de gestion devront être précisées : regroupement de parcelles, animation auprès des propriétaires fonciers, conseil du CRPF, ...

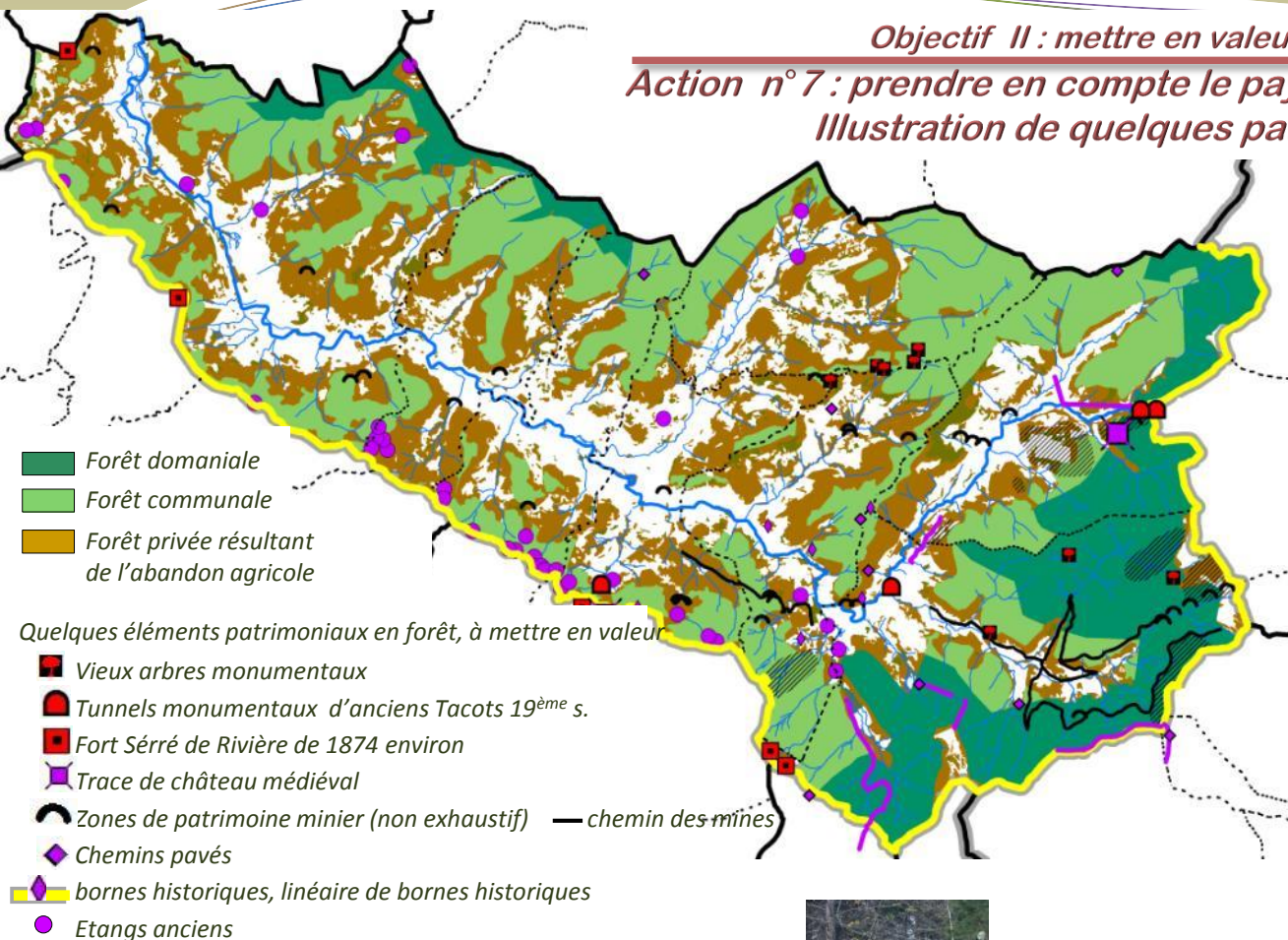


Les forêts développées sur des parcelles abandonnées de l'agriculture, dans le champ de vision des beaux points de vue du Haut de Bélué et de Notre Dame du Thillot, nécessitent une restructuration forestière et agricole.



La coupe rase est souvent peu valorisante pour le paysage forestier, mais elle peut ouvrir des vues insoupçonnées (ci-contre, vers Lepange et Hielle)

Objectif II : mettre en valeur les paysages agricoles et forestiers
Action n° 7 : prendre en compte le paysage dans la gestion forestière
Illustration de quelques patrimoines forestiers à préserver



La dégradation du patrimoine en forêt peut généralement être évitée en recherchant une solution sur place avec l'exploitant forestier, et en intégrant les prescriptions dans le cahier des charges des travaux forestiers.

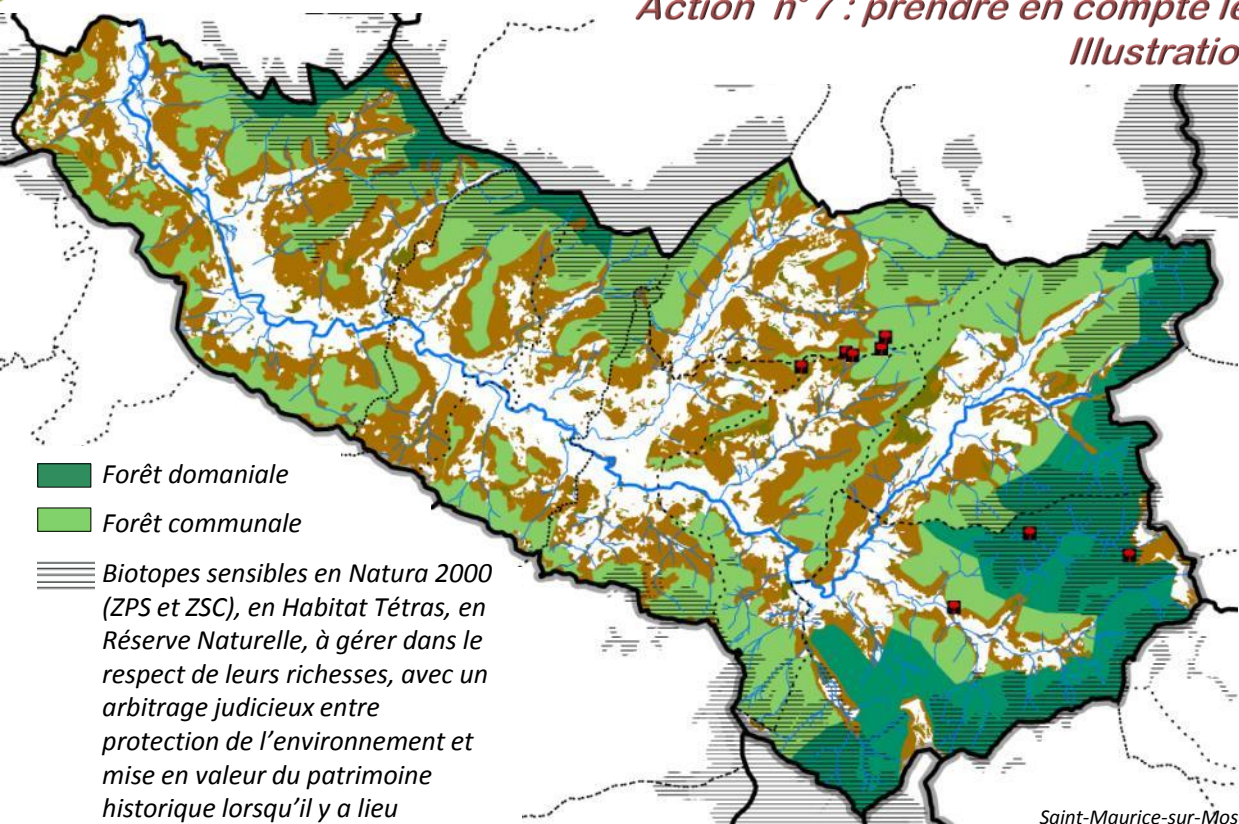


Ornière dans une charbonnière, occasionnée par le passage d'un engin d'exploitation forestière.



Respecter et mettre en valeur le patrimoine paysager, naturel et culturel, lors des travaux forestiers : puits de mine, pierre érodée par le passage des chariots de minerais, chemin des mines bordé d'un muret de soutènement en pierre sèche, oratoire, chapelle Botiotte (ancienne maison du poêle), microtopographie de haldes, d'entrées de mines et de maison du poêle

Objectif II : mettre en valeur les paysages agricoles et forestiers
Action n° 7 : prendre en compte le paysage dans la gestion forestière
Illustration de quelques biotopes à préserver



Prendre en compte la richesse et la fragilité de certains environnements par la gestion forestière. Conserver des chemins de découverte dans les biotopes remarquables, en n'évitant que les sites les plus rares et fragiles, les randonneurs étant pour la majorité respectueux du patrimoine naturel et culturel.



Saint-Maurice/Moselle



Fresse/Moselle



Ramonchamp

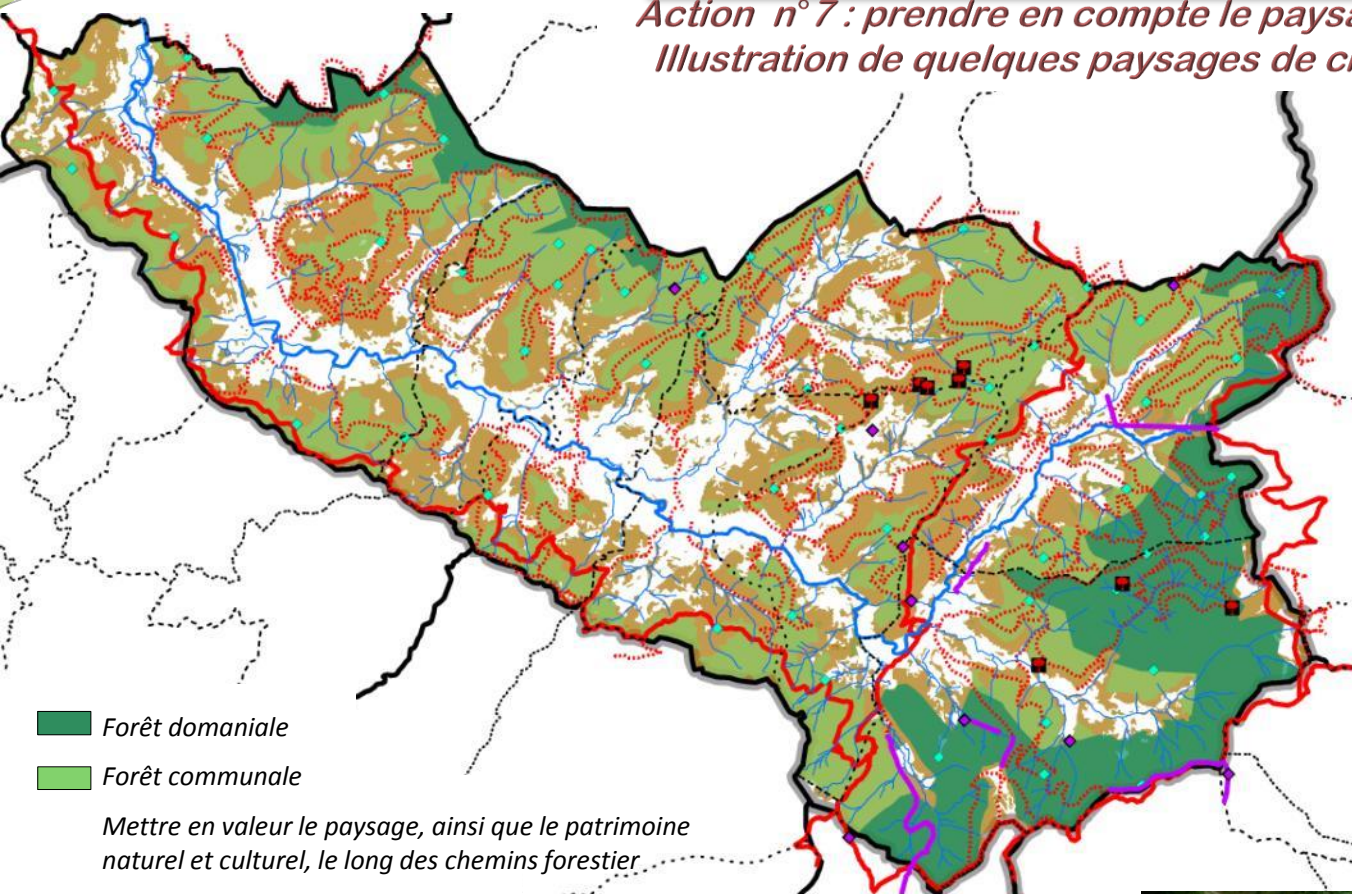
Exemple de biotopes forestiers remarquables : clairière à but cynégétique ou pour les habitats Tétrás, bords de cours d'eau et sources, forêts sur blocs accumulés, ...

■ Arbre monumental à mettre en valeur

Conserver les arbres monumentaux, les traiter pour préserver leur longévité (taille sanitaire, ...), **favoriser l'apparition de nouveaux arbres monumentaux ou aux formes surprenantes**, le long de chemins de Grande Randonnée notamment



Objectif II : mettre en valeur les paysages agricoles et forestiers
Action n° 7 : prendre en compte le paysage dans la gestion forestière
Illustration de quelques paysages de chemins forestiers à préserver



Forêt domaniale

Forêt communale

Mettre en valeur le paysage, ainsi que le patrimoine naturel et culturel, le long des chemins forestier

Chemins de Grande Randonnée

Chemin balisé par le Club Vosgien

Chemin d'intérêt historique

Chemin pavé

Abri forestier ouvert au public

Arbre monumental



Lors des travaux forestiers, et tout particulièrement le long des chemins de randonnée, conserver les éléments pittoresques du paysage, ainsi que des échappées visuelles : les chemins historiques et les chemins pavés, les ponceaux de pierre, les murets de pierre sèche témoignant de l'ancienne exploitation agricole, ...

Soutenir les associations qui contribuent à mettre en valeur ces éléments paysagers



C- Le programme d'actions

Objectif II

***Mettre en valeur
les paysages
agricoles et
forestiers***

Action n°5

Maintenir et reconquérir les paysages agricoles ouverts

Action n°6

Prendre en compte le paysage dans la gestion agricole

Action n°7

Prendre en compte le paysage dans la gestion forestière

Action n°8

Réviser la Réglementation des Boisements

Objectif II : Mettre en valeur les paysages agricoles et forestiers

Action n°8 : Réviser la Réglementation des Boisements

Opportunité et objectifs

La Réglementation des Boisements est un outil d'aménagement foncier important pour maîtriser l'emprise forestière. Elle est indispensable pour agir sur les paysages en zone de montagne, où les pressions de boisements sont importantes. Elle complète les documents d'urbanisme qui ne peuvent agir à ce niveau, même en zone agricole, ainsi que les dispositifs de reconquête de paysages agricoles ouverts par le pastoralisme, qui sont confortés par l'interdiction de boisement ou sa réglementation. Elle est surtout utile dans le cas de plantations volontaires, mais non dans le cas d'une friche arborescente développée sur une parcelle abandonnée de l'agriculture.

Chacune des huit communes de la Communauté de Communes dispose d'une telle réglementation, mise en place dans les années 1980. Une révision de cette réglementation est nécessaire, en raison de l'évolution des enjeux paysagers, et du fait qu'au bout de 15 ans, les zones interdites de boisement deviennent des zones réglementées.

Principes paysagers

Trois types de zones seront ainsi définies dans la nouvelle Réglementation des Boisements :

- **les périmètres ou tous semis, plantations ou replantations d'essences forestières sont interdits** durant 15 ans, pour des enjeux agricoles, environnementaux, de qualité de vie et de qualité des paysages, et de protection contre les incendies

Il s'agit de créer les conditions de la durabilité de l'agriculture, d'un bon ensoleillement aux habitations proches, du maintien des points de vue et des attraits touristiques, de la préservation d'un patrimoine paysager (ex : zones de traces minières du 16^{ème} siècle au 18^{ème} siècle, à la microtopographie très significative).

Les secteurs suivants pourraient être concernés : les linéaires des fonds de vallées, les hautes chaumes, les abords des habitations et des équipements d'accueil touristique (zone tampon d'une centaine de mètres autour des zones urbaines groupées et de l'habitat dispersé), l'arrière-plan ou les perspectives vers et à partir des cœurs historiques des bourgs et des hameaux, abords des sites touristiques, pour mettre en valeur les paysages agraires et les géomorphologies typiques, pour maintenir ouverts les champs de vision dans les points de vue majeurs.

- **les périmètres de boisement réglementé**, où les boisements sont possibles, mais sous certaines conditions concernant les essences, les modalités de plantations et le retrait par rapport à une parcelle voisine (ex : essences adaptées aux ripisylves des cours d'eau ; règles de distance par rapport aux habitations, routes, cours d'eau ; respect des structures arborées en terres agricoles, des biotopes remarquables, du patrimoine naturel et culturel tel que le patrimoine minier, ...

- **les périmètres libres de boisements**, à condition de respecter un recul de 2m du fonds voisin.

Objectif II : Mettre en valeur les paysages agricoles et forestiers
Action n°8 : Réviser la Réglementation des Boisements

Mise en œuvre et partenariats

La Réglementation des Boisements est mise en œuvre par le Département à la demande de chaque Commune.

Les étapes suivantes sont nécessaires :

- *Délibération communale ou/et intercommunale.*
- *Création de la Commission Communale d'Aménagement Foncier ou Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier présidée par un Commissaire enquêteur désigné par le Tribunal de Grande Instance, animée par le Département et accompagné d'un bureau d'étude géomètre et autres, et des représentants de l'ONF, du PNR, et de toute autre personne ou association tel que le CRPF, la DDT, la chambre d'agriculture, des Personnes Qualifiées pour la Protection de la Nature, ...*
- *Sollicitation du Département, pilote des Réglementations des Boisements.*
- *Définition du projet de zones interdites, réglementées, libres de boisement.*
- *Enquête publique, avis du Conseil Municipal, du CRPF, de la Chambre d'Agriculture.*
- *Délibération du Département qui fixe le zonage et les règlements correspondants.*

Les Départements financent habituellement les études et peuvent financer la remise en état de culture (défrichage, dessouchage, cultures environnementales dans les bandes de recul).

Différents éléments sont à prendre en compte dans les études préalables :

- *le Plan de Paysage est un élément de l'étude préalable concernant les besoins en matière de paysages ;*
- *un complément concernant l'économie forestière et agricole est nécessaire (besoins agricoles selon la qualité des sols, l'exposition, ... besoins et projet en matière de production de bois, ...).*

Aussi, un important travail de concertation avec les propriétaires et les gestionnaires agricoles et forestiers sera également mené.

En cas de besoin, un échange foncier peut être mené en parallèle

Afin de parvenir à un résultat global satisfaisant pour la gestion du territoire, il est souhaitable que, dans toute la mesure du possible, les propriétaires puissent localiser leurs parcelles dans la zone qui leur convient (échange pour mettre en zone interdite de boisement les propriétés des propriétaires qui souhaitent une exploitation agricole, et en zone libre de boisement les propriétés de ceux qui préféreraient exploiter une forêt).

Il s'agira en particulier de veiller à ce qu'une zone forestière, inscrite en zone interdite de boisement en raison de son ancien usage agricole et de son intérêt paysager, puisse être reconquise sous forme d'un pâturage d'un seul tenant, sans que la période de transition, susceptible de donner lieu à des pâturages morcelés, ne se pérennise excessivement.

C- Le programme d'actions

Objectif III

Renforcer la qualité des paysages bâtis

La vallée de la haute Moselle est densément peuplée, avec un fort taux de dispersion de l'habitat (fermes, domaines industriels). Les emprises bâties se sont massivement accrues depuis les années 1960. Pour les trois communes de l'amont du territoire, les zones agglomérées passent d'une centaine d'hectares en 1905 à plus de 367 hectares en 2013, soit plus du triplement. Pour les cinq communes de l'aval du territoire, les zones agglomérées passent également d'une centaine d'hectares en 1905 à plus de 700 ha, soit une multiplication par sept. L'augmentation est également importante en ce qui concerne l'habitat dispersé : en 1905, 1574 fermes dispersées sur les hauts pâturages pouvaient être dénombrées. 30% de ces fermes anciennes ont disparu et 53% de nouvelles constructions dispersées ont été implantées en un siècle, soit une augmentation finale de 23%.

Ces fortes pressions urbaines se sont réalisées généralement sans grande structuration, et selon une architecture peu cohérente.

Le Plan de Paysage s'est attaché à renforcer la structuration des zones urbanisées autour de leurs centralités historiques et par la netteté des limites. Quelques prescriptions sont présentées pour la prise en compte du paysage dans les documents d'urbanisme.

C- Le programme d'actions

Objectif III

*Renforcer la
qualité des
paysages bâtis*

Action n°9

*Mettre en valeur les trois architectures identitaires
et leurs abords*

Action n°10

Mettre en valeur les cœurs historiques des bourgs et des hameaux

Action n°11

Contenir l'étalement urbain et préserver des coupures vertes agricoles

Action n°12

Prendre en compte le paysage dans les documents d'urbanisme

Objectif III : Renforcer la qualité des paysages bâtis

Action n°9 : Mettre en valeur les trois architectures identitaires

Opportunité et objectifs

Les paysages bâtis de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges sont marqués par trois architectures identitaires : les anciennes fermes de montagne, les domaines industriels des 19^{ème} et du début 20^{ème} siècles en milieu rural, et les centres-bourgs avec leur architecture villégiature et pittoresque de la fin du 19^{ème} et du début du 20^{ème} siècles.

Ces architectures portent la mémoire du territoire. Elles polarisent les réseaux viaires, le long desquels se sont développées, par la suite, les nouvelles zones urbaines. Aussi, elles jouent un rôle important pour la structuration des paysages. Elles constituent des repères dans l'espace et dans le temps pour les habitants, aptes à donner le sentiment d'un paysage cohérent, source de bien-être.

Ces trois architectures pourraient être davantage mises en valeur par des réhabilitations respectueuses des styles spécifiques et par la mise en valeur de leurs abords caractéristiques, par la localisation adéquate et la bonne insertion paysagères des nouvelles constructions. Elles peuvent inspirer les formes architecturales contemporaines, répondant aux besoins actuels de confort, d'économie d'énergie et d'espace.

Principes paysagers

Mettre en valeur les anciennes fermes et leurs abords, selon leurs caractéristiques spécifiques

Il s'agit notamment des caractéristiques suivantes :

- bâtiments massifs, adaptés à la pente, avec petite terrasse à l'avant, soutenue par un mur de soutènement en pierre sèche, et accès direct au grenier à foin à l'arrière à partir de la pente ; appentis fréquents pour le four à pain, la fontaine, le stockage ; verger et jardin vivrier environnants ; présence fréquente d'un tilleul monumental près de la porte charretière ; pas de clôture, ouverture des abords des fermes directement sur le pâturage ;
- grand toit à deux pans, d'une pente d'environ 30%, une couverture en tuile mécanique, souvent à losanges, de couleur vieux rouge ;
- avec pignon plat orienté vers la vallée, bardage de bois vertical ou essentes sur le sommet du pignon, ouvertures généralement symétriques avec montant commun à la porte d'entrée dans l'habitation et à la fenêtre ;
- composition du mur gouttereau en 3 travées avec porte de l'habitation, porte de la grange souvent arquée qui s'ouvre sur un vaste charru (avant-grange qui s'ouvre également sur la partie habitation de la maison, par l'intérieur) et petite porte de l'écurie ; poirier palissé en décor de façade ; murs enduits à la chaux et au sable de rivière pour protéger les moellons en roche locale (granite, grauwakes, ...), encadrement en granite ou en grès. Cette architecture comporte quelques variantes pour les grandes fermes dans les villages et hameaux : un décor de brique remplace parfois le bardage en planche du pignon ;
- Fréquents millésimes sur la clé de voute de la porte charretière, ou plaque de fondation dans le chaînage d'angle.

Objectif III : Renforcer la qualité des paysages bâtis

Action n°9 : Mettre en valeur les trois architectures identitaires

Principes paysagers

Mettre en valeur les anciens domaines industriels et leurs abords, selon leur caractéristiques spécifiques

Les domaines industriels comportaient les bâtiments d'usine, les villas du patron et des cadres au cœur de parcs d'agrément richement aménagés, des logements ouvriers prolongés de jardins potagers, des ouvrages hydrauliques, et des prés pour l'étendage des toiles, le tout à proximité des cours d'eau majeurs pour tirer parti de la force hydraulique et de l'atmosphère humide nécessaire au traitement des toiles. Bien des éléments de ces anciens domaines industriels sont encore lisibles dans le paysage. En voici quelques caractéristiques :

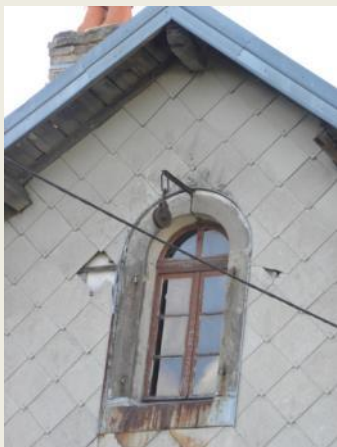
- pour les constructions industrielles jusqu'au milieu du 19^{ème} siècle, des grands bâtiments à étages avec nombreuses fenêtres positionnées de façon symétriques, des encadrements de pierre parfois délardés (grès ou granite), des murs enduits au sable et à la chaux, parfois recouvert de bardage d'essentes ou de bardages métalliques décorées ;
- pour les constructions industrielles à partir de la fin du 19^{ème} siècle, des grands bâtiments horizontaux avec toits en sheds selon le style anglais, recouverts de tuile mécanique et de verrières orientées au nord, avec des murs souvent en brique, mais aussi en moellons enduits au sable et à la chaux, comportant de multiples décors en briques parfois vernissées ; les ouvertures sont grandes, disposées symétriquement, parfois arquées, avec de fréquents encadrements de brique ou de métal décorés ;
- les cheminées de briques qui marquent certains horizons, avec décors de brique à leur base ;
- les maisons de maître généralement dans le style pittoresque des environs de 1900, appelés châteaux, situées dans des Parc arborés richement jardinés ;
- les logements ouvriers à l'urbanisme très cohérent, bordés de jardins ouvriers (conformément à la philosophie du patronat paternaliste de l'époque) et à une architecture stylée (style pittoresque ou façades avec décors de brique) ;
- de multiples ouvrages hydrauliques complètent ces ensembles, avec barrages de pierre (parfois en blocs de granite taillé prolongeant un seuil naturel) et prises d'eau, canaux de dérivation et déversoirs, rare pont canal, vannes avec passerelles, chutes en cascade, turbines hydroélectriques, le tout cheminant parallèlement à la rivière créant des paysages très marqués par la présence de l'eau.

Mettre en valeur l'architecture villégiature et pittoresque des environs de 1900, surtout présente dans les bourgs, qui évoque l'ancienneté du tourisme dans les Vosges

L'architecture villégiature et pittoresque est caractéristique par la complexité de ses volumes élancés, avec toitures à croupes, avant-toits soutenus par des consoles moulurées, couverture de tuile plate ou de tuiles vernissées, frises sous toitures, tourelles, vérandas, décors de briques vernissées ou de colombage en façades, grandes baies vitrées aux formes originales (style art déco, art nouveau) encadrées de pierre de taille souvent sculptée, parfois bardage métallique avec décors, ... le tout souvent situé dans de grands parcs bien aménagés.



Les besoins de réhabilitation dans le respect des styles particuliers de chaque catégorie de construction sont nombreux.



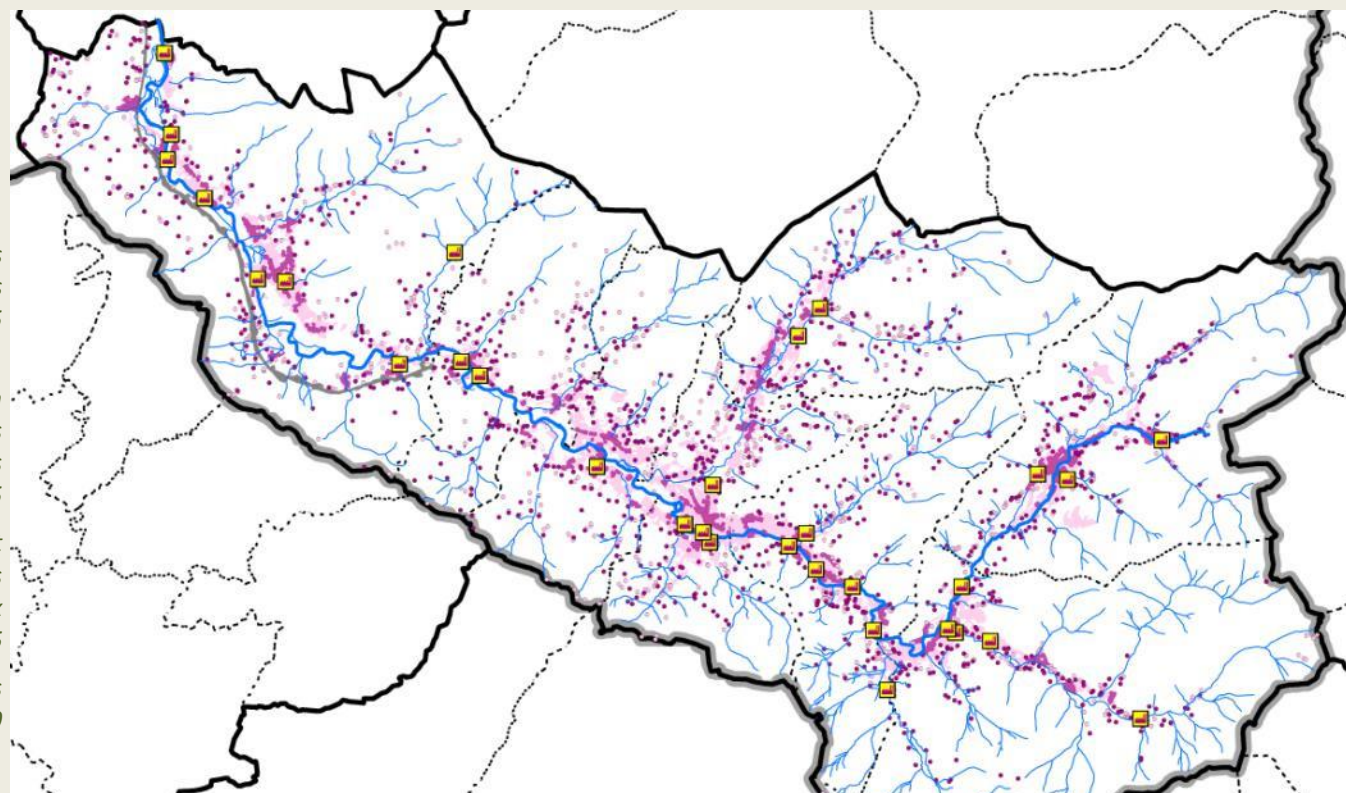
Objectif III : Renforcer la qualité des paysages bâtis

Action n°9 : Mettre en valeur les trois architectures identitaires

Mise en œuvre et partenariats

- **Sensibilisation** par la diffusion de plaquettes aux habitants et aux nouveaux venus, par la communication pour faire connaître les réhabilitations réussies (presse, diaporama, montage vidéo, chantier témoins, ...).
- **Conseil architectural** par le CAUE, par un architecte conseil financé par la CCBHV, par les Maisons Paysannes de France.
- **Récupération de matériaux** sur les chantiers de démolition et mise à disposition des habitants pour des réhabilitations, par une collectivité locale ou par une association soutenue par la collectivité, ou **achat groupé de matériaux ou d'essences végétales adaptées**.
- **Appuis financiers** du Leader pour la sensibilisation, incitations financières de la CCBHV pour certains éléments d'architecture (ex : encadrement, bardage), sollicitation de la Fondation de France pour certains travaux spécifiques de mise en valeur, sollicitation d'autres fondations.

Localisation



■ Anciennes fermes typiques des Hautes Vosges dispersées dans les pâtures, déjà présentes en 1905

■ Domaines industriels avec usines, ouvrages hydrauliques, villas du patron et des cadres, habitats ouvriers, jardins ouvriers, disséminés le long des cours d'eau majeurs, déjà présents en 1905

Constructions de style villégiature et pittoresque disséminées dans les villages et les hameaux existant en 1905

■ Extensions urbaines récentes depuis 1905 et surtout depuis 1960

Objectif III : Renforcer la qualité des paysages bâtis

Action n°9 : Mettre en valeur les trois architectures identitaires Les anciennes fermes typiques des Hautes Vosges lorraines

Le bâtiment, pignon face à la vallée, repose sur une plateforme bordée de murets de pierre sèche. Des bâtiments annexes externalisent certaines fonctions. Les vergers et potager s'ouvrent sur les pâturages environnants, sans clôture.



Bussang : la Hutte



Le Ménil

Le mur gouttereau comporte 2 ou 3 travées (habitation grange étable, ou grange et étable, l'entrée de l'habitation se faisant alors par le mur pignon), avec fréquemment un montant commun entre deux ouvertures. Vers l'aval de la CCBHV s'observent des poiriers palissés, selon le style du plateau lorrain.



Ferdrupt

Un arbre monumental accompagne souvent la ferme de montagne (tilleul, ...).



Fresse Boucheux

Le bâtiment s'adapte à la pente, avec entrée directe dans la grange à l'étage.



Bussang : Sauté



Le Ménil

Les fermes disposent d'une fontaine privative, extérieure ou dans le « charru ».



Rupt Le Chêne



Fresse

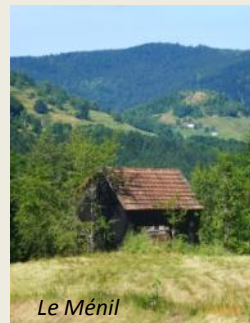


Fresse

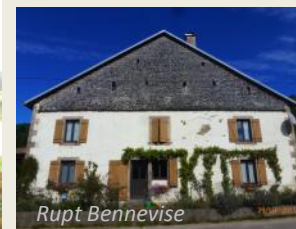
Des granettes pittoresques, où était stocké le foin, ponctuent encore les pâturages.



Ferdrupt Rauchaule



Le Ménil



Rupt Bennevisse

Les matériaux sont issus du lieu : granite et grauwakes, avec enduit au sable et à la chaux, bardage de bois, en planches verticales ou en essentes, ou bardage métallique décorées.

Objectif III : Renforcer la qualité des paysages bâtis
Action n°9 : Mettre en valeur les trois architectures identitaires
L'architecture des anciens domaines industriels

Des domaines complexes : avec usines, ouvrages hydrauliques, maisons de maître, parcs, logements et jardins ouvriers, ... Il est important de conserver des ensembles cohérents et esthétiques lors des opérations de restructuration.



Ramonchamp



Saint-Maurice



Rupt/Moselle : Hiele



Rupt/Moselle : Hiele



Le Thillot

Des cités ouvrières
plaisantes, et attrayantes le long de la Voie Verte



Fresse : Pont Jean



Ramonchamp



Ramonchamp

De belles compositions architecturales
Une architecture de pierre ou de brique.
Des ouvertures en plein cintre,
avec encadrement en grès



Saint-Maurice



Saint-Maurice



Le Thillot



Saint-Maurice



Ramonchamp

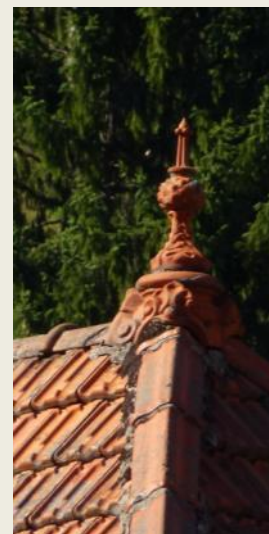


**Une trace des 18^{ème}
19^{ème} et 20^{ème} siècles
dans une ancienne
manufacture à étages :**
encadrement en pierre
de taille déladée,
ouvertures remaniées
ultérieurement avec
encadrement de
briques, ...



Objectif III : Renforcer la qualité des paysages bâtis

Action n°9 : Mettre en valeur les trois architectures identitaires L'architecture villégiature et pittoresque des centres-bourgs des 19^{ème} /début 20^{ème} siècles



Epis de
faîtière
ouvrages

Des architectures élancées, aux volumes complexes :

toits à croupes, , avant-toits important parfois
soutenus par des consoles moulurées, pignons sur le
long pan, vérandas, avant-corps étroits,
colombages fréquents, bardage métallique décoré,

...



Encadrements
style art déco
ou art
nouveau



Détails d'architecture ouvragée :

encadrements originaux, frises sous toitures,
bardage métallique décorés



C- Le programme d'actions

Objectif III

***Renforcer la
qualité des
paysages bâtis***

Action n°9

Mettre en valeur les trois architectures identitaires et leurs abords

Action n°10

Mettre en valeur les cœurs historiques des bourgs et des hameaux

Action n°11

Contenir l'étalement urbain et préserver des coupures vertes agricoles

Action n°12

Prendre en compte le paysage dans les documents d'urbanisme

Objectif III : Renforcer la qualité des paysages bâtis

Action n° 10 : Mettre en valeur les cœurs historiques des bourgs et des hameaux

Opportunité et objectifs

Les noyaux bâtis anciens des bourgs et hameaux ancrent le bâti dans le temps et dans l'espace : leur architecture témoigne des activités, coutumes, techniques et structure sociale de la population locale au cours de son histoire. Ils structurent également l'espace car les voies se sont déployées à partir de ces noyaux historiques, puis les extensions urbaines récentes ont souvent suivi ces axes initiaux. Ainsi, la mise en valeur des centralités historiques donnent de la cohérence au tissu urbain car elles rendent compréhensible son organisation.

L'importante extension urbaine a rendu les noyaux historiques des bourgs et hameaux souvent peu lisibles. Il est donc nécessaire de renforcer leur perception, en réhabilitant les bâtiments anciens et en mettant en valeur les espaces publics (tout en conservant une ambiance rurale, sobre et rustique, propre à la montagne). Ces travaux sont d'ores et déjà engagés. Ils peuvent encore être développés.

Principes paysagers

- **Mettre en valeur l'architecture identitaire et l'organisation urbaine** des centres anciens des bourgs et hameaux. Enfourer progressivement les réseaux aériens. Masquer les constructions récentes à l'architecture banale par la plantation de quelques arbres d'alignement sur l'espace public (ex : érable, tilleul) et dégager les bâtiments à l'architecture pittoresque. Mettre en valeur les services publics et les commerces, ...

- **Traiter les espaces publics** de façon particulière pour différencier le centre ancien des extensions environnantes, lui donner du charme et de la convivialité, afin d'en faire un lieu où il fait bon flâner (pavage, fontaines, mail arboré et fleurissement, mobilier urbain, pétanque, cheminement piéton vers un service public ou vers un équipement touristiques, espace vert notamment le long des rivières, ...).

- **Tirer parti des attraits paysagers du centre-bourg et de ses environs immédiats** (retenues d'eau, chute et canaux d'un ouvrage hydraulique, traversée par un cours d'eau, point de vue, ...).

- **Mettre en valeur des liaisons en circulation douce vers les nouveaux quartiers, les espaces ruraux proches, un hameau majeur, la Voie Verte ou un attrait paysager, par le traitement de la voie, la signalisation, le mobilier urbain** (ex : vers la Colline, le point de vue du Seu et la Voie Verte à Fresse ; vers la tête du Tertre et le nouveau centre commercial à St-Maurice-sur-Moselle ; vers le Théâtre du Peuple, les Fourrières ou la Broche à Bussang ; vers le Chaillon au Thillot ; vers la Tête du Seu et vers la Chapelle de Pitié à Le Ménil ; vers les Rochottes à Ramonchamp ; vers la Moselle à Ferdrupt ; vers la Roche Parrier, vers les hameaux de La Roche, du Chêne, de Lepange, du Saulx et plus loin vers le Haut-Fer de la Colline de Grandrupt à Rupt-sur-Moselle, etc...).

- Veiller à maintenir des équipements et commerces au niveau du centre historique de la Commune.

Mise en œuvre et partenariats

Objectif III : Renforcer la qualité des paysages bâtis

Action n°10 : Mettre en valeur les cœurs historiques des bourgs et des hameaux

Opportunité et objectifs

Les noyaux bâtis anciens des bourgs et hameaux ancrent le bâti dans le temps et dans l'espace : leur architecture témoigne des activités, coutumes, techniques et structure sociale de la population locale au cours de son histoire. Ils structurent également l'espace car les voies se sont déployées à partir de ces noyaux historiques, puis les extensions urbaines récentes ont souvent suivi ces axes initiaux. Ainsi, la mise en valeur des centralités historiques donnent de la cohérence au tissu urbain car elles rendent compréhensible son organisation.

L'importante extension urbaine a rendu les noyaux historiques des bourgs et hameaux souvent peu lisibles. Il est donc nécessaire de renforcer leur perception, en réhabilitant les bâtiments anciens et en mettant en valeur les espaces publics (tout en conservant une ambiance rurale, sobre et rustique, propre à la montagne). Ces travaux sont d'ores et déjà engagés. Ils peuvent encore être développés.

Principes paysagers

- **Mettre en valeur l'urbanisme des centres anciens des bourgs et hameaux, car il témoignent de leur histoire spécifique.** Masquer les constructions récentes à l'architecture banale par la plantation de quelques arbres d'alignement sur l'espace public (ex : érable, tilleul) et dégager les bâtiments à l'architecture pittoresque.

- **Traiter les espaces publics de façon particulière pour différencier le centre ancien des extensions récentes,** lui donner du charme et de la convivialité, afin d'en faire un lieu où il fait bon flâner (enfouir progressivement les réseaux aériens, mettre en place des éléments tout à la fois valorisant et de caractère sobre et rural, tels que des pavages, fontaines, mail arboré et fleurissement, mobilier urbain, espace vert notamment le long des rivières, ...).

- **Tirer parti des attraits paysagers du centre-bourg et de ses environs immédiats** (retenues d'eau, chute et canaux d'un ouvrage hydraulique, traversée par un cours d'eau, cheminement piéton vers les espaces ruraux proches).

- **Mettre en valeur des liaisons en circulation douce vers les espaces ruraux proches,** vers un hameau majeur, vers la Voie Verte ou vers un attrait paysager (ex : vers la Moselle, vers un promontoire de vision, vers un équipement touristique tel que le Théâtre du Peuple de Bussang, les Hautes Mynes du Thillot, une médiathèque, ...);

- **Veiller à maintenir des services et des commerces au niveau du centre historique de la Commune et des hameaux (point d'information par exemple).**

Objectif III : Renforcer la qualité des paysages bâtis

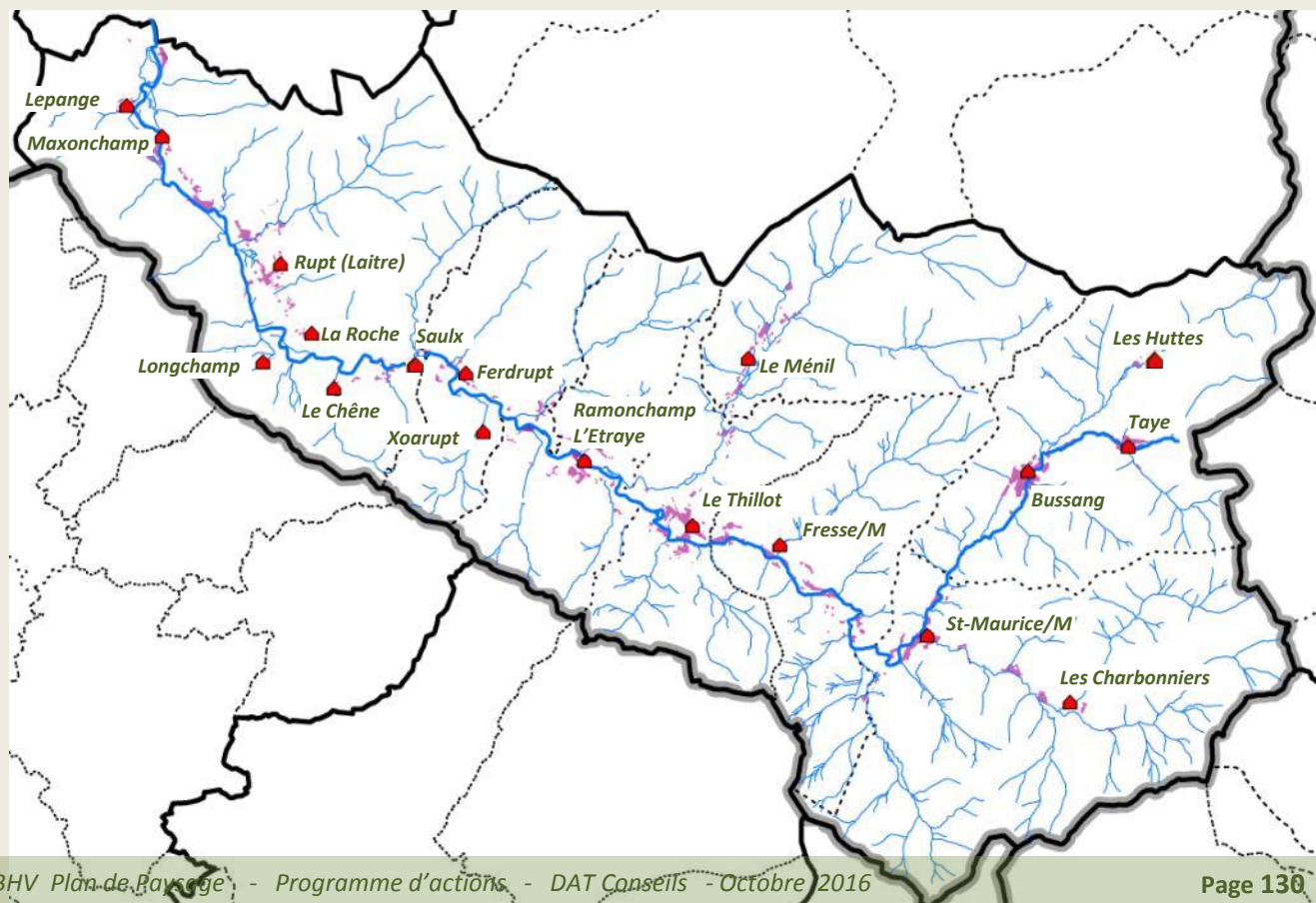
Action n°10 : Mettre en valeur les cœurs historiques des bourgs et des hameaux

Mise en œuvre et partenariats

Poursuivre les opérations de mise en valeur des centres-bourgs avec l'appui du CAUE ou d'un architecte-conseil de la CCBHV ou du PNRBV. Sensibilisation des habitants, étude sur la redynamisation du tissu commercial et sur la mise en valeur des façades commerciales dans les centres historiques, avec l'appui du Leader. Mobilisation des financements de la Région pour la mise en valeur des centres-bourgs. Prise en compte dans les documents d'urbanisme. Réponse à l'appel à projet pour les Contrats de Ruralité. Sollicitation du Leader pour la signalisation, ...

Localisation des centres historiques des bourgs et des hameaux

-  Emprises du bâti en 1905
-  Noyaux historiques des bourgs et des hameaux, encore identifiables dans le tissu urbain, situés à proximité d'un paysage agraire typique encore perceptible
-  Moselle
-  Affluents
-  Limites Communales
-  Limite intercommunale



Objectif III : Renforcer la qualité des paysages bâtis

Action n°10 : Mettre en valeur les cœurs historiques des bourgs et des hameaux

Illustration de quelques caractéristiques urbaines des cœurs historiques des bourgs et des hameaux à mettre tout particulièrement en valeur



Rupt-sur-Moselle



Ramonchamp

1- Les bourgs mentionnés dès le 7^{ème} ou le 11^{ème} siècle

- le **bourg centre de Rupt-sur-Moselle**, encore nommé Laitre sur la carte du 18^{ème} siècle, possédait une chapelle St-Etienne entourée d'un cimetière clos utilisé comme refuge par les habitants, mentionnés dès le 7^{ème} siècle. L'église actuelle de Rupt, datant de 1864, est située au même emplacement, au pied de la montagne « Bélus ».

le **bourg centre de Ramonchamp**, chef lieu de l'ancien ban, a été le siège de la première paroisse du secteur, mentionnée dès le 11^{ème} siècle. Elle est située en position défensive (promontoire rocheux dans une boucle de la Moselle) et en un lieu de traversée de la Moselle facilité par le rapprochement de hautes terrasses alluviales.



Saint-Maurice-sur-Moselle



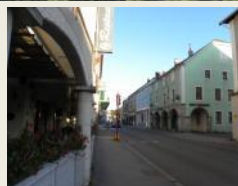
Bussang

2- Les bourgs liés à l'essor minier des 16^{ème} et 17^{ème} siècles

- **Bussang** a été bâtie sur l'entrée de la longue galerie de la mine d'argent (place du village) qui se poursuit dans la Colline de Fresse.

- **Le Thillot**, situé au croisement de 2 voies importantes pour la traversée du Massif Vosgien, est mentionnée dès le 13^{ème} siècle. Mais il s'est développé lors de l'essor minier au 16^{ème} siècle, puis a été rebâti au 19^{ème} siècle avec arcades suite à un incendie. L'église actuelle a été bâtie en 1904, en remplacement d'une chapelle de 1838, elle-même bâtie en remplacement de la chapelle de 1620 construite par les mineurs.

- **Saint-Maurice-sur-Moselle** disposait d'un emplacement adapté à l'implantation d'une fonderie (croisement de vallée d'où une bonne ventilation, forêt de plus de 1000 m d'altitude pour une production de charbon de bois adapté aux besoins de la fonderie). L'emplacement de cette fonderie mériterait d'être fortement mise en valeur.



Ferdrupt



Le Thillot

3- Ferdrupt, un village industriel séparé tardivement de Rupt en 1831

Le cœur de village, avec église, mairie et fermes anciennes, à l'urbanisme disjoint, domine les grands domaines industriels en contrebas dans la plaine alluviale le long de la Moselle.

Objectif III : Renforcer la qualité des paysages bâtis

Action n°10 : Mettre en valeur les cœurs historiques des bourgs et des hameaux

Illustration de quelques caractéristiques urbaines des cœurs historiques des bourgs et hameaux à mettre tout particulièrement en valeur

Le Ménil



Fresse-sur-Moselle



La Roche



La Chêne



La Roche



La Chêne

4- Les bourgs-centres de caractère agricole

Ils possèdent une structure villageoise en « tas », mêlant les anciennes fermes aux volumes massifs et les services communaux tels que l'église, la mairie, l'école.

- C'est le cas de **Fresse-sur-Moselle**. Il est toutefois difficile de connaître l'impact qu'a eu l'exploitation minière au 17^{ème} siècle, sur l'urbanisme du centre-bourg. Peut-être que la présence, dès cette époque, d'une église annexe de l'église de Ramonchamp, pourrait témoigner de l'intense activité sur cette commune. Fresse est covisible d'une retenue d'eau et de son canal à flanc de coteau, bel environnement pour l'hôtel limitrophe et pour l'entrée dans la Colline de Fresse, vallée agricole propice à l'agritourisme.

Le Ménil est également un bourg-centre à l'habitat disjoint, formé de grandes fermes et de services destinés à l'ensemble des hameaux. Le Ménil, marquée par l'urbanisme disjoint, est très touristique car situé non loin des pistes du Rouge Gazon, et de départs de randonnées dans des paysages agraires encore bien ouverts et pittoresques.

5- Des hameaux agricoles, avec anciennes fermes des 18^{ème} et 19^{ème} siècles

Tous les hameaux de la Communauté de Communes ont conservé un noyau de constructions anciennes, dont la forme urbaine porte la mémoire des usages passés et des façons de vivre ensemble.

Deux hameaux de Rupt-sur-Moselle, Le Chêne et La Roche, comportent un agrégat dense d'anciennes fermes à l'architecture typique, encore relativement cohérent malgré un délabrement parfois important, et malgré quelques réhabilitations réalisées en méconnaissance de l'identité architecturale locale. L'urbanisme et l'architecture du Chêne sont surtout marqués par le style des Hautes Vosges Lorraines (ex : village tat, fermes massives, fontaines privatives, absence de clos), tandis que l'influence du Plateau Lorrain est davantage perceptible à La Roche (ex : village-rue, même si les grandes fermes sont disjointes, maisons alignées le long de la voie, faîtières parallèles à la voie, fontaine collective, fréquent clos en murets de pierre).

C- Le programme d'actions

Objectif III

Renforcer la qualité des paysages bâtis

Action n°9

Mettre en valeur les trois architectures identitaires et leurs abords

Action n°10

Mettre en valeur les cœurs historiques des bourgs et des hameaux

Action n°11

Contenir l'étalement urbain et préserver des coupures vertes agricoles

Action n°12

Prendre en compte le paysage dans les documents d'urbanisme

Objectif III : Renforcer la qualité des paysages bâtis

Action n° 11 : Contenir l'étalement urbain et préserver des coupures vertes agricoles

Opportunité et objectif

Les pressions urbaines ont été importantes dans le fond de la vallée de la Moselle depuis 1905, notamment depuis une soixantaine d'années, avec le quintuplement des emprises bâties agglomérées, et avec une hausse de 22% du nombre de constructions dispersées. Cette importante extension urbaine s'est effectuée malgré une baisse de 13% de la population, en raison d'un « desserrement » des ménages, comme cela s'est produit partout en France.

Du fait d'une grande variabilité dans les styles des constructions et dans leur disposition sur la parcelle, le tissu urbain apparaît peu structuré.

De plus, des parcelles agricoles sont désormais morcelées et enclavées dans les nouvelles zones urbaines, rendant le travail de l'exploitant agricole plus long et parfois impossible. Des microboisements monospécifiques de résineux, ou des friches arborescentes sont également présents dans le tissu urbain.

Il est nécessaire de poser des limites à cet étalement urbain, aussi bien dans le fond plat de la vallée que sur les versants, pour éviter que les vallées de montagne ne ressemblent à une longue banlieue sans âme, pour conserver des terrains de fauche mécanisables indispensables à la viabilité de l'agriculture de montagne, pour conserver des paysages pittoresques et attrayants nécessaires tant à la qualité de vie des habitants qu'à l'importante économie touristique.

	Pop en 1850 environ	Pop en 2012	Evol. en %	Surface zone urbaine en 1905 en ha	Extension zone urbaine entre 1905 et 2015	Ext. en %	Bâti dispersé en 1905	Bâti dispersé disparu entre 1905 et 2015	Nouveau bâti dispersé entre 1905 et 2015	Accru du bâti dispersé en %
Bussang	2282	1451	-36%	41 ha	120 ha	+192%	187	-41	+105	+34%
Saint-Maurice-sur-Moselle	2095	1426	-32%	40 ha	131 ha	+227%	179	-49	+112	+35%
Fresse-sur-Moselle	1684	1773	+5%	28 ha	116 ha	+314%	179	-44	+87	+24%
Le Thillot	1677	3629	+116%	24 ha	192 ha	+700%	185	-53	+115	+33%
Le Ménil	1658	1110	-33%	9 ha	107 ha	+1088%	192	-66	+81	+8%
Ramonchamp	3124	2008	-36%	21 ha	146 ha	+595%	147	-38	+74	+24%
Ferdrupt	1068	735	-31%	12 ha	62 ha	+416%	144	-48	+61	+9%
Rupt-sur-Moselle	4390	3454	-21%	47 ha	199 ha	+323%	361	-137	+190	+15%
TOTAL CCBHV	17978	15586	-13%	222	1073	+383%	1574	-476	+825	+22%

Objectif III : Renforcer la qualité des paysages bâtis

Action n° 11 : Contenir l'étalement urbain et préserver des coupures vertes agricoles

Principes paysagers

Rechercher désormais un urbanisme plus dense et mieux organisé, afin d'économiser l'espace constructible pour les générations futures, et afin de conserver des terrains plats pour les prés de fauche nécessaires à la viabilité des exploitations agricoles de montagne.



Conserver les 4 grandes coupures vertes existant encore d'un versant à l'autre de la vallée, ainsi que les 11 petites

Il est nécessaire de préserver des coupures vertes dans les fonds plats de la vallée de la Moselle, entre chaque commune, lorsqu'elles existent encore, et aux entrées des vallons adjacents, aux paysages généralement pittoresques. Celles qui se sont maintenues sont fréquemment en zone inondable, inconstructible. Cette inconstructibilité doit être maintenue, les dépôts de gravas qui élèvent le niveau du sol le mettant hors zone inondable sont à éviter, car ils aggravent les niveaux d'inondation en aval, en limitant les zones d'expansion des crues en amont. Ainsi, les paysages urbanisés conserveront une segmentation qui leur est profitable.

Renforcer la fonction agricole des coupures vertes, typifier les paysages agricoles

La fonction agricole des coupures vertes donne de la visibilité au linéaire des fonds de vallées, qui est une importante structure des paysages. Aussi, il s'agira de la reconquérir lorsqu'elle est affaiblie.

Dans une coupure verte, différents éléments du patrimoine naturel et culturel peuvent être présents. Ces richesses paysagères pourront être mises en valeur (coupe des microboisements gênants pour la lisibilité du linéaire du fond de vallée perçu à partir des itinéraires de découverte majeurs, mise en valeur d'un domaine industriel à l'architecture typique du 19^{ème}/début 20^{ème} siècles qui porte une identité importante du massif vosgien à savoir « l'usine en milieu rural et en bord de cours d'eau », ouverture des perspectives vers un bâti pittoresque telle qu'une ancienne ferme, vers un abrupt rocheux, vers l'eau d'une rivière ou vers sa ripisylve bien nette au milieu d'un pré, ...).

Le maintien d'écrans boisés est souhaitable face à des éléments plus banaux ou dégradés du paysage. Leurs essences pourront faire référence à la végétation adaptée aux biotopes ou aux pratiques agraires du lieu telles qu'une ripisylve, un verger, un alignement de frênes, sorbiers, bouleaux, tilleuls ou érables, une haie vive de feuillus, Les haies de résineux, trop sombres et compactes, sont à éviter.

Eviter le mitage du fond de vallée et des versants par un habitat dispersé, grand consommateur d'espace et peu valorisant pour les paysages

Une limite nette doit être posée aux extensions urbaines, et leur densité doit être recherchée afin d'économiser l'espace constructible au bénéfice des générations futures, comme cela est désormais préconisé par la loi Grenelle II de 2010 qui complète la loi SRU de 2000.

Action n° 11 : Contenir l'étalement urbain et préserver des coupures vertes agricoles

Principes paysagers *Eviter les constructions neuves dans les paysages agraires typiques, qui portent l'identité, l'attrait et le pittoresque des paysages, sur les versants bien visibles depuis les axes et les centres bourgs, dans les cirques glaciaires majeurs, dans les vallées préservées de l'urbanisation et encore exploitées par l'agriculture*

Les constructions dans ces paysages sensibles sont à limiter au strict nécessaire (ex : extension mesurée du bâti existant), et à insérer dans le paysage. De plus, les entrées dans ces paysages caractéristiques de la montagne vosgienne sont également à soigner (ex : entrée dans le cirque glaciaire des Prêles à Saint-Maurice, entrée dans la Colline de Fresse), notamment lorsqu'ils sont limitrophes à une importante coupure verte en fond de vallée (ex : cirque glaciaire de Xoarupt à Ferdrupt, à la géomorphologie très typée, qui fait face au remarquable point de vue de Pont Roche, prolongeant de part et d'autre une importante coupure verte entre Ferdrupt et Ramonchamp). Les enjeux des paysages pittoresques sont importants pour le développement de l'agritourisme et en conséquence pour la viabilité de certaines exploitations agricoles, pour la qualité du cadre de vie et les loisirs des habitants, pour les attraits touristiques et économiques, et pour l'image de marque de la CCBHV (ex : ces paysages emblématiques des Hautes Vosges peuvent illustrer des documents de promotion pour les activités touristiques et pour d'autres entreprises).

Les coupures vertes sont propices aux itinéraires de loisirs d'un versant à l'autre de la vallée, en ambiance rurale et naturelle

Par exemple, pour la randonnée équestre entre le Closel et le Chaillon au Thillot, pour la randonnée entre Pont Roche et Xoarupt à Ferdrupt ou entre le Haut de Bélué et le Col du Mont de Fourche à Rupt-sur-Moselle.

Mise en œuvre et partenariats *L'outil principal pour préserver des coupures vertes et délimiter nettement l'urbanisation sur les bas de versants est le SCOT et les PLU (ou PLUI).*

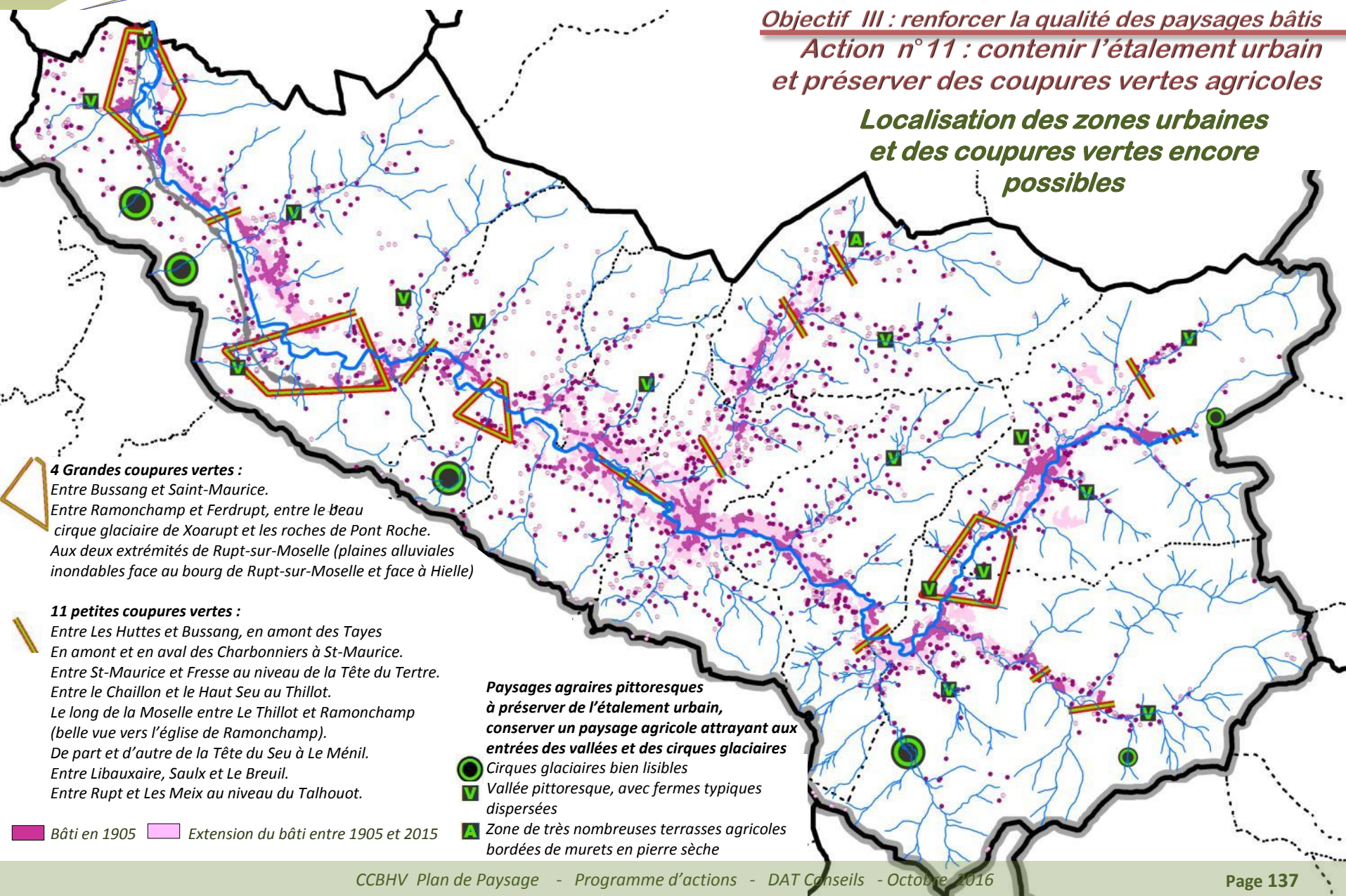
Des actions complémentaires du Plan de Paysage peuvent être mises en œuvre pour rechercher la qualité paysagère de ces espaces naturels structurants pour l'urbanisme, tel que :

- les appuis aux agriculteurs pour le maintien de prés de fauche et pour la reconquête pastorale ;*
- les appuis techniques et financiers pour la coupe d'un microboisement gênant (prévoir le retour agricole de la parcelle avant de procéder à la coupe du bois, aide à l'investissement préalable tel que la pose de clôture, l'aménagement d'un point d'eau ou d'un accès motorisé) ;*
- les appuis pour la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel.*

La valorisation de ces coupures vertes dans des activités de découverte de nature, peut favoriser les retombées économiques positives du paysage, et encourager au maintien de ces structures paysagères.

Objectif III : renforcer la qualité des paysages bâtis
Action n°11 : contenir l'étalement urbain
et préserver des coupures vertes agricoles

Localisation des zones urbaines
et des coupures vertes encore
possibles



Objectif III : Renforcer la qualité des paysages bâtis

Action n° 11 : Contenir l'étalement urbain et préserver des coupures vertes agricoles

Illustration de l'impact paysager des pressions urbaines et des coupures vertes



Ramonchamp



Le Ménil



Saint-Maurice-sur-Moselle

Conurbation entre Fresse et le Thillot



Ramonchamp



Thillot depuis Chaillon



Etalement urbain de Rupt à Maxonchamp et belle coupure verte de Hielle



Conserver la coupure verte entre le bourg du Ménil et le hameau du Seu, afin de mettre en valeur le beau point de vue à partir du sommet de la Tête du Seu vers le Col des Croix, vers les buttes du fort de Château Lambert et du château médiéval disparu.

— Coupure verte à pérenniser

.... Ripisylve à mettre en valeur

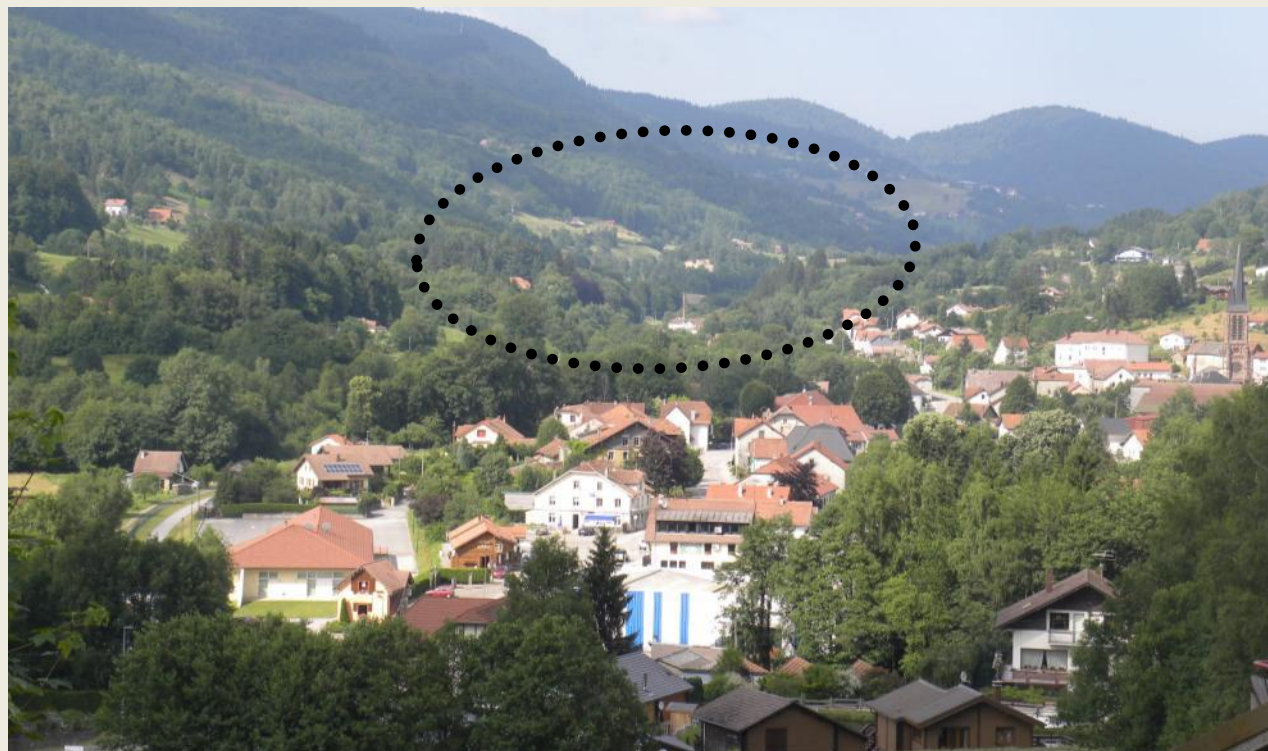
✗ Arbres qui masquent le clocher de l'église à couper éventuellement



Objectif III : Renforcer la qualité des paysages bâtis

Action n° 11 : Contenir l'étalement urbain et préserver des coupures vertes agricoles

Illustration de l'impact paysager des pressions urbaines et des coupures vertes



La coupure verte entre St-Maurice et Bussang comporte un intéressant patrimoine bâti (anciennes fermes et usine des 19^{ème}/début 20^{ème} siècles), qui peut être mis en valeur pour typifier les paysages. Les besoins de reconquête de paysages agricoles ouverts sont importants dans ce secteur. Un rideau d'arbres peut être maintenu face aux constructions de caractère banal, de façon à renforcer le pittoresque des vues à partir des axes de circulation majeurs (Route Nationale, Voie Verte)

Objectif III : Renforcer la qualité des paysages bâtis

Action n° 11 : Contenir l'étalement urbain et préserver des coupures vertes agricoles

Illustration de l'impact paysager des pressions urbaines et des coupures vertes

Thillot

Etang de Chaume Situation actuelle

Cet étang de pêche et de loisirs est limitrophe aux zones urbaines. Il est encore un point fort dans le champ de vision du beau point de vue du Chaillon.



Thillot

Etang de Chaume Simulation d'une situation à éviter

L'extension urbaine autour de l'étang banaliserait le paysage et ferait perdre le rôle de point fort du paysage à cet étang perçu depuis le Chaillon qui le domine. Le maintien des prés à proximité de l'étang est indispensable à la qualité des paysages.



Ferdrupt Route des Mines à Rochaulle Situation actuelle

Une des rares vue vers le cœur du village de Ferdrupt se ferme par l'avancée des friches arborescentes, par la plantation d'un microboisement opaque de résineux et par une nouvelle construction.



Ferdrupt Route des Mines à Rochaulle Actions paysagères

Il s'agit de maintenir la vue vers le village de Ferdrupt, vers son église et vers l'ensemble industriel dans la plaine alluviale le long de la Moselle :

✗ Reconquête agricole des friches et microboisements de résineux

▲ Maintien en jardin de la partie de parcelle constructible, avec clôture basse pour préserver la vue depuis la route (ex : inscrire la parcelle en non constructible au PLUI, ou en constructible avec une zone jardin délimitée).

C- Le programme d'actions

Objectif III

Renforcer la qualité des paysages bâtis

Action n°9

Mettre en valeur les trois architectures identitaires et leurs abords

Action n°10

Mettre en valeur les cœurs historiques des bourgs et des hameaux

Action n°11

Contenir l'étalement urbain et préserver des coupures vertes agricoles

Action n°12

Prendre en compte le paysage dans les documents d'urbanisme

Action n° 12 : Prendre en compte le paysage dans les documents d'urbanisme

Opportunité et objectifs

Les plans de paysages sont des projets de valorisation d'un territoire basés sur la concertation. Ils ne sont pas opposables aux tiers. Il s'agit d'une stratégie globale qui a pour objet de montrer la cohérence et les synergies entre les interventions paysagères, et de présenter un argumentaire construit pour faciliter la mobilisation des moyens humains, techniques, réglementaires et financiers auprès des partenaires. Basé sur une importante concertation, il vise la sensibilisation des habitants.

Si les élus locaux le souhaitent, certains aspects du Plan de Paysage peuvent être retraduits dans les règlements des documents d'urbanisme, PLU, SCOT à une échelle moins précise, PLUI si un tel dispositif était mis en oeuvre. Des réunions de travail ont eu lieu dans quelques communes pour la prise en compte du Paysage dans les PLU. Seuls quelques principes généraux sont évoqués ci-dessous.

Quelques principes paysagers

Inscrire en zone inconstructible les coupures vertes en fond de vallée, ainsi que les versants, vallons et cirques glaciaires les plus pittoresques

De façon générale, densifier les zones déjà bâties, pour conserver des paysages agraires typiques, pittoresques et attractifs ailleurs. Permettre des extensions mesurées et bien intégrées sur le plan architectural dans les zones sensibles inconstructibles.

Mentionner le respect des identités architecturales et urbaines dans les règlements, définir un zonage spécifique pour les noyaux historiques des bourgs, pour les domaines industriels des 18^{ème}/19^{ème} et début 20^{ème} siècles à l'architecture et à l'urbanisme de qualité, et pour les parcelles avec fermes typiques

Cela suppose en préalable, la localisation des patrimoines bâtis les plus typiques (anciennes fermes, leurs annexes bâties, les potager et verger ; domaine industriel avec usines, ouvrages hydrauliques, parcs, logements et jardins ouvriers ; cœur historique des bourgs). Un inventaire photographique des patrimoines bâtis est souhaitable pour préciser leurs caractéristiques, et pour les intégrer dans le patrimoine communal. Des règles d'alignement de façades, de volume, de coloris, de toiture, d'implantation dans le site, de clôture (hauteur, matériaux, essences d'arbres, ...), de localisation de vergers et de jardins, peuvent être écrites.

Recourir aux Orientations d'Aménagement et de Programmation

Les OAP peuvent être de précieux outils tant pour la réglementation et le zonage des secteurs à fort enjeux patrimonial et paysager (centres historiques des bourgs et des hameaux, domaine industriel de caractère patrimonial), que pour la construction de nouveaux quartiers tout à la fois denses, agréables à vivre et bien insérés dans l'environnement bâti et naturel (par exemple : aux abords du Seu de Fresse, autour de la chapelle des Charbonniers à St-Maurice-sur-Moselle, ...).

Action n° 12 : Prendre en compte le paysage dans les documents d'urbanisme

Quelques principes paysagers

Inscrire en zone agricole les espaces nécessaires à l'ouverture des paysages

Les zones susceptibles de faire l'objet d'une opération de reconquête pastorale peuvent être inscrites en zone agricole, naturelle ou forestière, mais en aucun cas en zone constructible. Autant que possible, la cohérence pourra être recherchée avec le Plan de Paysage et la Réglementation des Boisements. Mais la cohérence entre les deux réglementations n'est pas obligatoire, une zone agricole au PLU pouvant être boisée, et une zone naturelle forestière au PLU pouvant être déboisée dans le respect de la réglementation en vigueur, sauf en cas d'inscription des parcelles en Espace Boisé Classé.

Définir un zonage agricole particulier pour les zones agricoles sensibles en raison de leur intérêt paysager, biologique ou patrimonial

Il peut s'agir des abords des zones urbaines ou d'un site touristique, du champ de vision sous un point de vue remarquable, de milieux humides ou rocaillieux, de zones riches en patrimoine minier, de zones de murets de pierre sèche, ... La construction d'un hangar agricole pourra, par exemple, y être interdite.

Définir un zonage forestier particulier pour les paysages sensibles en raison de leur intérêt paysager, biologique ou patrimonial

Il peut s'agir de zones N au biotope sensible ou de patrimoine culturel sensible (ex : patrimoine minier, murets de pierre sèche témoignant de l'ancienne activité agricole, ...). Selon les cas, des prescriptions particulières pourraient accompagner ce zonage, telles que l'interdiction de toute construction ou leur limitation à certains usages et la réglementation de leur aspect, des prescriptions techniques pour l'exploitation.

Inscrire divers éléments à conserver : chemin, structures arborées

Des sentiers de promenade et des chemins de randonnée peuvent être inscrits au PLU (PLUI) de façon à être conservés. Les structures arborées les plus intéressantes peuvent être notées en Espace Boisé Classé (ex : alignements d'arbres tel que celui devant le Théâtre du Peuple, un arbre remarquable y compris en espace forestier, une haie, un verger, diverses structures arborées en milieu agricole, ...). Le recours à l'Espace Boisé Classé peut également concerner des espaces non boisés lorsqu'il y a lieu de les planter d'essences arborées, par exemple en vue de créer un écran arboré face à un aménagement disgracieux.

Mise en œuvre et partenaires

Transmission du Plan de Paysage et des supports SIG aux partenaires des PLU, PLUI, SCOT afin de faciliter la prise en compte de l'inventaire des richesses paysagères et patrimoniales (bureaux d'études, DDT, etc...).

Faire référence au Plan de Paysage lors des réunions de concertation, afin de poursuivre la sensibilisation.

Organiser une rencontre entre les différents acteurs des PLU (DDT et autres services de l'Etat, Chambres Consulaires, PNRBV, Région et Département, ...) afin de leur présenter le plan de paysage, d'harmoniser les projets, de construire un discours cohérent face aux habitants.

C- Le programme d'actions

Objectif IV

Améliorer la qualité de la découverte et en tirer parti pour le tourisme

Les enquêtes touristiques montrent que la qualité des paysages est la première raison du choix d'une destination de vacances. Elles montrent également que la promenade culturelle est la pratique la plus courante des touristes, avec une ballade peu sportive, au cours de laquelle il est possible de découvrir des informations intéressantes, et qui peut se terminer dans une auberge sympathique proposant des produits de qualité, de préférence locaux.

Aussi, l'ensemble des richesses paysagères décrites dans les actions qui précèdent, concourent globalement aux attraits touristiques de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges.

Ce chapitre apporte un complément plus spécifiquement tourné vers la qualité de la découverte, qui suppose la résorption des problèmes paysagers ponctuels, la mise en valeur des abords des équipements touristiques, une prise en compte plus forte des attraits paysagers dans l'offre de produits touristiques « 4 saisons ».

Objectif IV

*Améliorer la
qualité de la
découverte et en
tirer parti pour le
tourisme*

Action n°13

Résorber les problèmes paysagers ponctuels

Action n°14

Mettre en valeur les paysages d'enjeux touristiques

Objectif IV : Améliorer la qualité de la découverte et en tirer parti pour le tourisme

Action n° 13 : Résorber les problèmes paysagers ponctuels

Opportunité et objectifs

Divers problèmes paysagers ponctuels peuvent être notés. Ils portent préjudice à la qualité et aux attraits des paysages. Leur résorption est tout particulièrement souhaitable le long des axes de circulation routière et de circulation douce (route nationale, Voie Verte, chemins de randonnée balisés, ...) et à proximité des points de vue.

Principes paysagers

Résorber les problèmes paysagers ponctuels suivants :

- les haies opaques et souvent très hautes de résineux, par leur coupe et leur remplacement par une haie basse d'essences locales, feuillues et fruitières sauvages pour l'enrichissement des biotopes (ex : noisetier, sorbier, sureau, lierre, chèvrefeuille, ...) ;
- le développement incontrôlé de la Renouée du Japon sur les bords des cours d'eau ou sur des terrains plus éloignés, en combinant plusieurs dispositifs, aucune solution n'ayant jusqu'à présent été totalement satisfaisante (maintien d'arbres créant un ombrage qui inhibe le développement de la Renouée, ne pas diffuser des débris de racines lors des travaux de terrassement, pose d'un couvre-sol pour le pourrissement des jeunes pousses et des racines, pâturage par moutons, ...) ; d'autres plantes invasives sont à éradiquer telles que les balsamines, les solidages, les berces du Caucase, l'ambrosie, ...
- les dépôts de Véhicules Hors Usages ou de déchets divers ;
- l'affichage peu cohérent ou apposé sur des bâtiments anciens qui portent l'identité des Hautes Vosges ; il s'agit de veiller au bon emplacement de cet affichage, de façon à ce qu'il ne déprécie pas les paysages ;
- les délaissés et constructions très dégradées.

Mise en œuvre et partenariats

La résorption de ces problèmes paysagers ponctuels peut se faire en cinq temps :

- la sensibilisation du propriétaire ou du gestionnaire ;
- l'apport d'un appui technique (conseil, aide à la résorption par l'intervention d'un ouvrier communal, mise à disposition d'un matériel communal, ...) ;
- l'incitation financière ;
- la réglementation du PLU (par exemple pour interdire les haies de résineux et leur hauteur excessive) ;
- le pouvoir de police du Maire n'intervenant qu'en dernier recours.

Pour l'affichage publicitaire, la compétence revient à l'Etat (DDT), sauf dans le cas où les collectivités locales établissent un règlement local de publicité, qui s'inscrit dans les directives nationales générales.

Concernant la réhabilitation de constructions dégradées, il s'agit d'opérations lourdes et complexes, reposant souvent sur des problèmes de succession. Des partenariats privés/publics/associatifs peuvent être étudiés au cas par cas.

C- Le programme d'actions

Objectif IV

*Améliorer la
qualité de la
découverte et en
tirer parti pour le
tourisme*

Action n°13

Résorber les problèmes paysagers ponctuels

Action n°14

*Mettre en valeur les paysages d'enjeux
touristiques*

Objectif IV : Améliorer la qualité de la découverte et en tirer parti pour le tourisme

Action n° 14 : Mettre en valeur les paysages d'enjeux touristiques

Opportunité et objectifs

Le Massif Vosgien est un des grands pôles touristiques du Département avec les ¾ des hébergements touristiques marchands. Des politiques actives de soutien au développement touristique le concernent nominalelement. Dans ce cadre, il serait souhaitable de développer des appuis plus explicites à la mise en valeur des richesses paysagères naturelles et culturelles, car elles participent aux attraits d'un équipement ou d'une station touristique. Elles sont l'occasion de créer des produits de découverte complémentaires à l'offre actuelle, susceptibles de prolonger le séjour des visiteurs et d'améliorer le remplissage des hébergements. Elles participent à l'image de marque du Massif Vosgien, à la possibilité d'une communication visuelle utilisant des images de paysages typiques et valorisants.

Principes paysagers

Promouvoir la qualité des aménagements de l'équipement ou de l'hébergement touristiques, et leur insertion harmonieuse dans le paysage

Architecture cohérente et en rapport avec les identités architecturales des Hautes Vosges lorraines.

Abords soignés et fleuris selon l'identité locale (selon les cas : poirier, rosier ou glycine palissés, parc paysagé, jardin potager, pâturages aux paysages ouverts ; alignement d'arbres, vergers, ...).

Equipements hivernaux de qualité dans les stations été/hiver, aménagés de telle façon qu'ils soient discrets lors de la saison estivale (ex : aire de stationnement semée d'herbe au printemps ; talus revégétalisés)

Mettre en valeur la vue depuis l'équipement ou l'hébergement, ainsi que des vues vers l'équipement touristique

Masquer les aménagements disgracieux par un bosquets aux essences adaptées au biotope, ouvrir la vue vers les éléments typiques et pittoresques du paysages (architectures identitaires, paysage agricole ponctué de fermes typiques, abrupt rocheux, visibilité vers l'eau des rivières, des étangs, des fontaines, ...).

Mettre en valeur les patrimoines naturels et culturels à proximité de l'hébergement, ainsi que les sentiers de promenade et les chemins de randonnée

Cheminement vers une rivières et un ouvrage hydraulique, vers un paysage agricole avec fermes typiques, murets de pierre sèche, canaux d'irrigation, vers un patrimoine minier avec galeries, haldes, trous de prospection, bocard, charbonnières, vers une ancienne carrière ou un site d'interprétation de la géologie locale, vers un site de légende, etc.

Mettre en valeur des équipements touristiques spécifiques, déjà existants ou en cours de développement

Certains équipements existent de longue date, tel que le Théâtre du Peuple à Bussang ou l'écomusée des Hautes Mynes du Thillot. Il est important de ne pas relâcher la vigilance et les efforts pour améliorer les paysages urbains et naturels de leurs abords. De nouveaux équipements touristiques sont en cours d'aménagement, qui nécessitent une réflexion et des aménagements de valorisation touristique et paysagère, tels que le Haut Fer de la vallée de Grandrupt, et le domaine des Planesses à Ferdrupt (accueil touristique dans un site d'intérêt géomorphologique dont les sédiments glacio-lacustre on été anciennement exploité en gravière).

Objectif IV : Améliorer la qualité de la découverte et en tirer parti pour le tourisme

Action n° 14 : Mettre en valeur les paysages d'enjeux touristiques

Principes paysagers

Développer des produits touristiques phares, comme, par exemple :

- poursuivre la mise en valeur de l'axe majeur de la Voie Verte, en tirant davantage parti de la proximité de la Moselle (vue vers l'eau et ses ouvrages), de la Route Nationale (petites aires de stationnement pour rejoindre la Voie Verte), des multiples zones d'activité à l'architecture souvent typée où pourraient être développés des services et commerces en rapport avec l'activité de la Voie Verte, en implantant davantage de petites aires de pique nique avec toilettes sèches ;
- un produit randonnée en rapport avec la thématique « sylvothérapie » du Schéma Départementale ;
- à partir de la thématique minière très présente dans le massif vosgien, en l'ouvrant plus largement à la géomorphologie (sentier à thème avec aménagement original) ;
- un produit randonnée de plusieurs jours sur la crête en rive gauche de la Moselle, notamment le long du rebord du Plateau des Mille Etangs, avec réseau de gîtes d'étapes en prolongement du réseau haut-rhinois, par exemple avec hébergement dans certaines parties des forts Serré de Rivière à l'architecture remarquable. Une coordination avec les territoires de la Haute Saône limitrophe serait alors à mettre en œuvre.

Mettre en place une signalisation valorisante à partir des centres historiques des bourgs et des hébergements touristiques

Vers les départs des sentiers, des chemins de randonnée, de la Voie Verte, vers des équipements touristiques, de divers patrimoines paysagers à découvrir ; soigner le paysage le long des accès (rechercher le tracé le plus valorisant, mettre en valeur les points forts et résorber les problèmes paysagers ponctuels).

Mettre en place un mobilier rural accueillant

Un style sobre et rural pourrait être recherché, en utilisant s'il y a lieu les éléments du milieu naturel ou rural environnant (roche, muret de pierre sèche, tronc d'arbre pour créer un lieu où s'asseoir), éventuellement lancer un concours pour une gamme de mobilier rural originale.

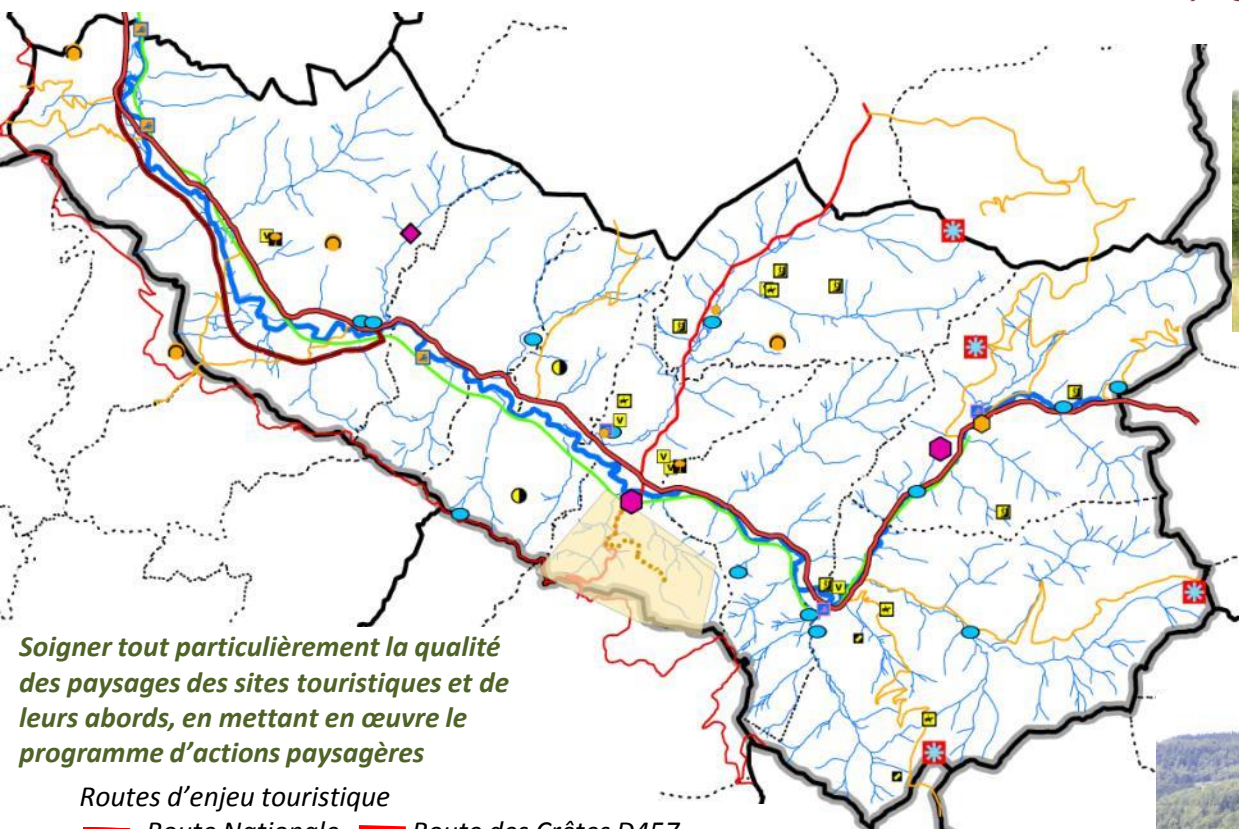
Illustrer les documents de promotion par les beaux paysages environnants les équipements touristiques

Mise en œuvre et partenariats

Promouvoir la prise en compte du paysage en tant qu'élément constitutif des politiques touristiques de la montagne. Mobiliser les appuis techniques et financiers pour des conseils, des études opérationnelles, des travaux d'aménagement. Différents partenaires et dispositifs peuvent être concernés, comme par exemple :

- la taxe de séjour prélevée par l'intercommunalité peut partiellement être affectée à la mise en valeur paysagère.
- le Département des Vosges dans le cadre du Schéma Départemental de Développement Touristique ou de la filière « station-vallée » (une négociation sur la prise en compte du paysage serait à initier) ;
- la Région dans le cadre des « Contrats de Partenariat Lorraine et Territoires », conventionnés entre la Région, le Département et les territoires (Communautés de Communes), ou les contrats de « destination phare Hautes-Vosges » du Schéma Lorrain de Développement Durable de l'Economie Touristique (dispositif susceptible d'évoluer en juin 2017) ;
- le Commissariat de Massif dans le cadre de la Convention Interrégionale de Massif 2014/2020 pour des mise en valeur des attraits touristiques avec des fonds mutualisés FEDER, Etat, Région et Département.
- les Offices de Tourisme, les CDT et CRT, le PNRBV, pour faciliter la prise en compte des richesses paysagères naturelles et culturelles dans les offres touristiques.

Objectif IV : améliorer la qualité de la découverte
Action n° 14 : mettre en valeur les paysages des prestations touristiques



Soigner tout particulièrement la qualité des paysages des sites touristiques et de leurs abords, en mettant en œuvre le programme d'actions paysagères

Routes d'enjeu touristique

- Route Nationale — Route des Crêtes D457
- Route D486 reliant le Col des Croix et le Col du Ménéil
- Route vers les stations été/hiver — Voie Verte

- ◆ Théâtre du Peuple, Ecomusée des Hautes Mynes du Thillot
- ◆ Haut Fer de Grandrupt avec projet de développement de l'accueil touristique
- ✱ 4 stations été/hiver avec offre de ski
- 11 étangs publics ■ 3 piscines ■ 3 baignades en Moselle
- 4 Centres équestres et leurs parcours ■ 2 Arboretum
- 4 parcours de santé ■ 4 sites d'escalade ● 4 parapentes ● motocross
- Moselle Limites Communales — Limites de la CCBHV



Domaine des Planesses à Ferdrupt

La valorisation des bords de l'étang et de l'ancienne carrière de sables glacio-lacustres est envisagée par l'exploitant.

Une réflexion paysagère peut accompagner ces projets : sentier à thème original, yourtes isolées les unes des autres par une gestion adéquate des bosquets, ...



Théâtre du Peuple de Bussang

Conserver la qualité de l'environnement rural, par exemple en inscrivant la terrasse glacio-lacustre face au Théâtre en zone inconstructible, et l'alignement en Espace Boisé Classé

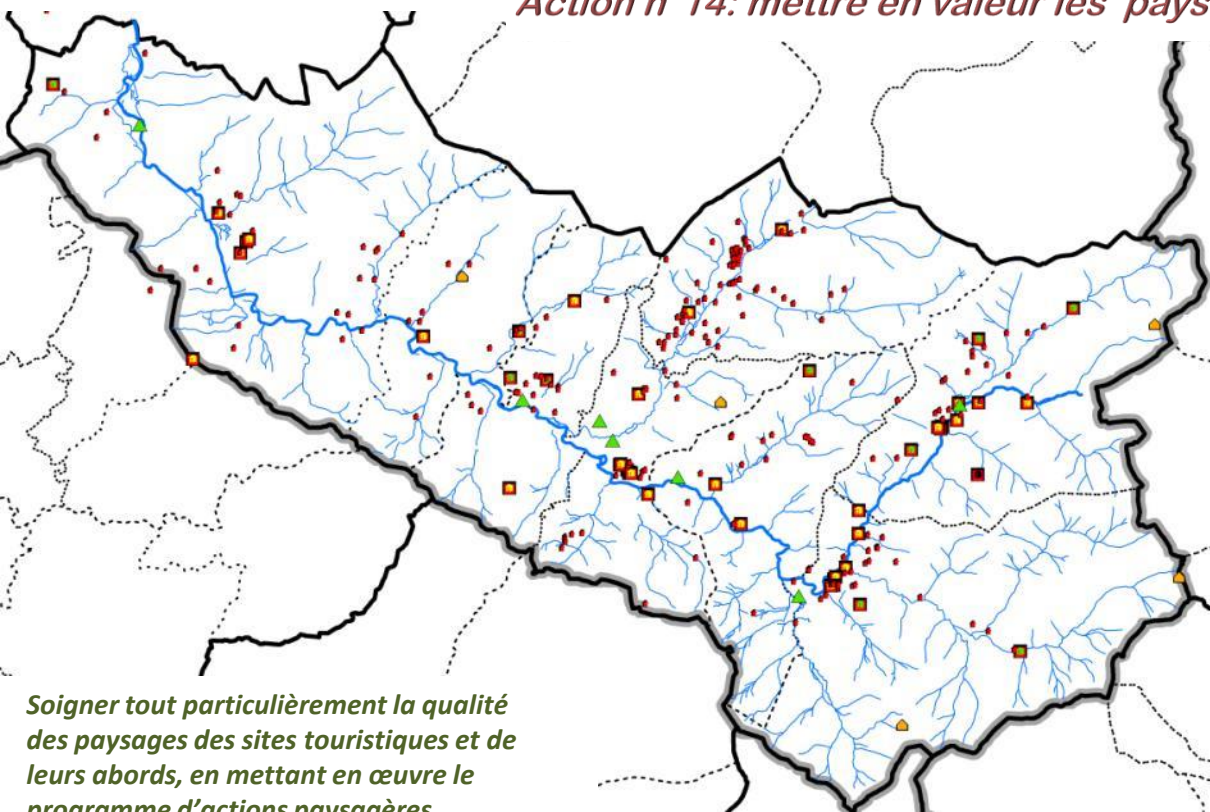


Aire d'envol de parapente sur le Haut de Bélué

L'ensemble de ce sommet était pâture jusqu'au début du 20^{ème} siècle. Il est important de conserver des pâturages sur ce site, pour l'envol des parapentes et pour la vue panoramique.



Objectif IV : améliorer la qualité de la découverte
Action n° 14: mettre en valeur les paysages des hébergements touristiques



Les beaux paysages agraires créent des opportunités pour les activités agritouristiques



La mise en valeur du patrimoine minier de la Goutte Verrière peut diversifier les activités de loisirs des touristes et prolonger leur séjour dans la ferme-auberge avec hébergement du **Rouge Gazon**. Cette activité de découverte renforcerait les attraits estivaux complémentaires du ski hivernal.

La Colline de Fresse comporte un fort potentiel agritouristique. Le centre bourg situé à son entrée, avec hôtel, est un point stratégique à soigner (éviter le mitage urbain, mettre en valeur la retenue d'eau et les canaux à flanc de versant par la création d'un sentier à partir de l'hôtel, ...



La vallée de la Kinsmuss à Le Ménil comporte de nombreux gîte ruraux, et un projet agritouristique (maraîchage + ballade à dos d'âne). Il est important de reconquérir le linéaire agricole dans le fond de vallée et sur les versants, afin d'entretenir des attraits pittoresques.

Soigner tout particulièrement la qualité des paysages des sites touristiques et de leurs abords, en mettant en œuvre le programme d'actions paysagères

- 34 Hôtels ou restaurants
- 10 Centres de vacances
- 5 fermes-auberges
- 7 campings
- 208 Gîtes et chambres d'hôtes
- Equipement hôtelier inoccupé

Inventaire non exhaustif



L'absence d'exploitant touristique pour cet ancien hôtel au centre de St-Maurice pose un problème récurrent, difficile à résoudre vue l'ampleur des investissements nécessaires.



Des aménagements valorisants des abords des hébergements touristiques sont à promouvoir : pavement de qualité, parc paysager, ...



Objectif IV : améliorer la qualité de la découverte

Action n°14: mettre en valeur les paysages des stations touristiques été/hier

Par exemple, la station de Larcenaire à Bussang, dans le champ de vision de la butte du Charat

Soutenir l'entretien des espaces agricoles de la station touristique de Larcenaire, du cirque glaciaire où elle est implantée et aux alentours des zones bâties



Reconquérir quelques espaces pâturés de façon à donner davantage d'ampleur à la station montagnarde



Mettre en valeur les fermes anciennes selon leur identité architecturale



Mettre en valeur la morphologie particulière du cirque glaciaire : bas-marais et ses biotopes humides, petit étang au centre en contrebas, forme globalement circulaire, abrupt rocheux sur les versants périphériques



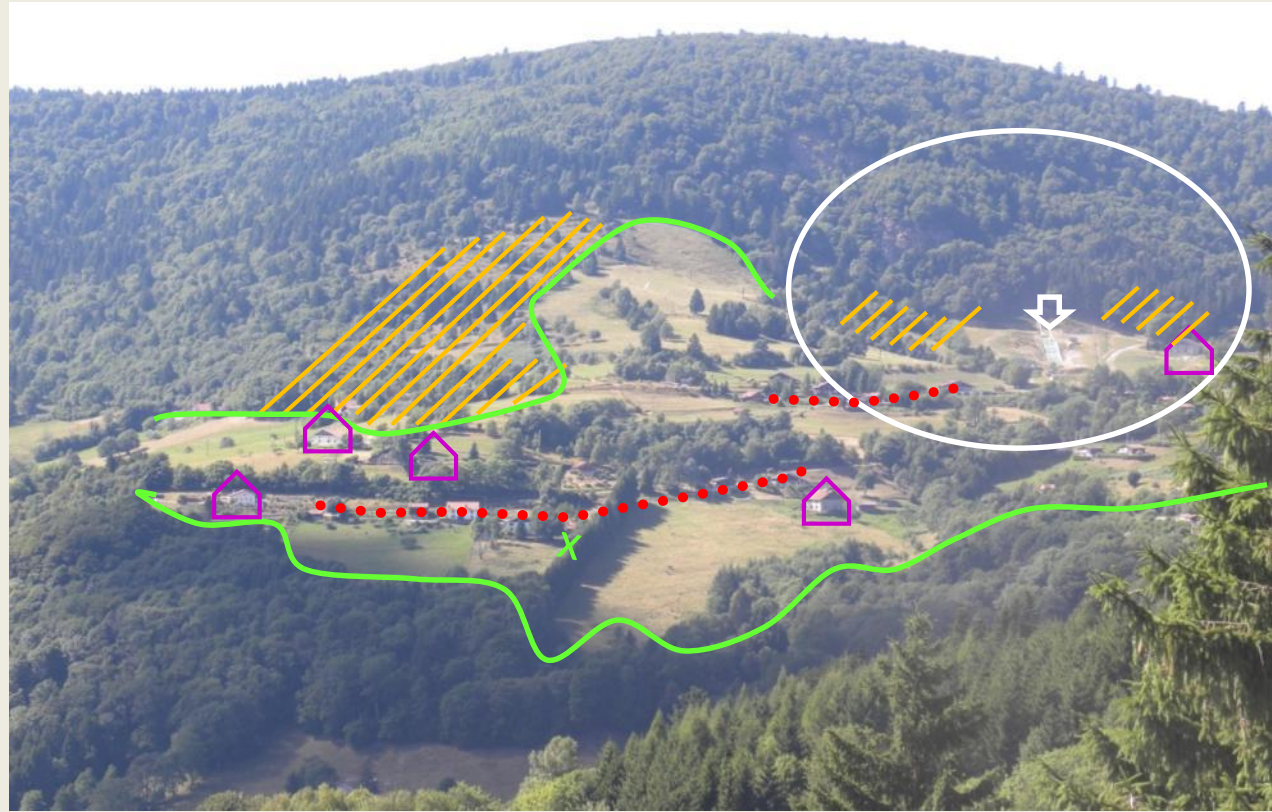
Limitier l'extension des zones bâties et préférer la densification des noyaux existants selon des lignes parallèles aux courbes de niveau



Couper les hautes haies de résineux qui barrent la vue et artificialisent les paysages



Veiller à la bonne insertion paysagère du tremplin



Cirque glaciaire avec bas marais drainé et petit étang



C- Le programme pluriannuel d'actions

Objectif V

Accompagner et animer les projets paysagers

Les interventions paysagères se réalisent généralement sur de longues durées, notamment en ce qui concerne la reconquête pastorale. Le Plan de Paysage n'étant pas opposable aux tiers, sa mise en œuvre nécessite un important travail de sensibilisation et d'accompagnement des projets, et cela de façon durable dans le temps.

La mobilisation de la Communauté de Communes dans sa globalité, ainsi que l'appui d'un agent « paysage » sont nécessaires.

Créer un poste d'agent de développement « paysage » intercommunal

Opportunité et objectifs

Certaines actions paysagères sont longues et complexes à mettre en œuvre, notamment en ce qui concerne la reconquête pastorale, puisque l'extension des zones pâturées nécessite un développement concomitant des exploitations agricoles et des filières de vente, parfois également des opérations foncières. Par ailleurs, les réglementations, les dispositifs d'appui financiers de l'ensemble des partenaires de la gestion des territoires se modifient sans cesse. Il est nécessaire de se tenir informé de ces modifications en permanence, voire de susciter la mise en place de certains dispositifs nécessaires, qui n'existeraient pas encore. Aussi, la création d'un poste d'agent de développement « paysage » apparaît donc nécessaire pour promouvoir et accompagner la réalisation des actions. Sa gestion ne peut se concevoir que mutualisée à l'échelle d'une Communauté de Communes.

Fiche de poste et premières missions

Sa fonction pourrait porter sur les points suivants :

- intervenir dans les domaines de la reconquête pastorale, de la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel, de la mise en valeur des équipements touristiques, du conseil à l'urbanisme ;
- susciter les projets par des actions d'animation et de sensibilisation, accueillir les porteurs de projet ;
- apporter des conseils techniques, accompagner le montage des dossiers ;
- passer commande et suivre des études opérationnelles complémentaires ;
- sensibiliser les partenaires techniques et financiers ;
- mobiliser les appuis des partenaires (Conseil Général, Région, Etat, Europe, chambres consulaires, ...).

Les premières missions pourraient concerner l'accompagnement des projets de reconquête pastorale, la résorption des problèmes paysagers ponctuels (haies trop hautes de résineux, délaissés, ...), la mise en valeur des buttes aux paysages remarquables en fond de vallée.

Mise en œuvre et partenariats

Il pourrait s'agir d'un poste à plein temps ou à temps partiel, porté par la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges.

Afin de bénéficier des appuis de l'Agence de l'Eau en matière de financement d'un poste d'agent de développement, et vue que la problématique de restauration des rivières, de leurs berges, des paysages et patrimoines associés, de leurs zones inondables et de certains ouvrages hydraulique d'intérêt paysager est bien présente sur le territoire, ce poste pourrait porter tout à la fois sur la restauration des rivières et sur la mise en valeur des paysages.

L'aide dégressive aux nouveaux postes d'ingénierie du pôle « appui aux territoires » de la Région pourrait également être mobilisée.

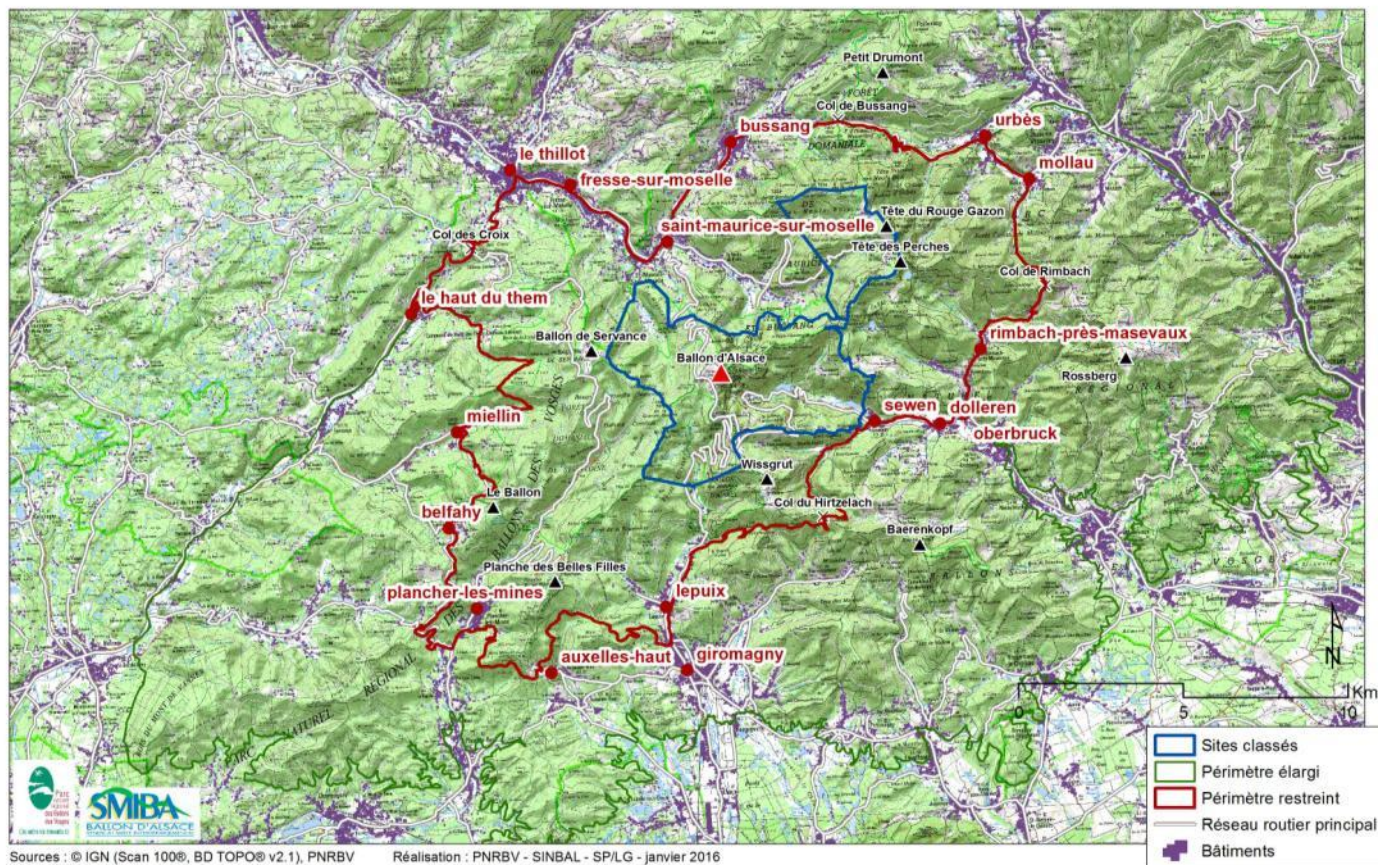
Par ailleurs et de plus en plus, le Département et l'Etat lancent des appels à projets pour le développement des territoires, tels que le **Contrat de Ruralité** actuellement. Il serait important que la CCBHV postule sur un tel dispositif pour la totalité ou pour certaines actions du Plan de Paysage.

Objectif V : Accompagner et animer les projets paysagers

Un possible appui au niveau de l'Opération Grand Site Pour une partie de la CCBHV

Projet Opération Grand Site Ballon d'Alsace

Périmètres d'étude



Une opération Grand Site, initiée par le Parc des Ballons des Hautes Vosges, a été engagée pour le Massif du Neuf Bois, du Rouge Gazon et du Ballon d'Alsace, sur les versants des vallées de la Thur, de la Doller, de Giromagny et de la Moselle.

Une chargée de mission réalise l'étude préalable à la gestion de cet espace aux multiples richesses patrimoniales et paysagères.

Il pourrait être envisagé qu'elle intervienne de façon plus précise et plus opérationnelle pour la partie de la vallée de la Moselle concernée, épaulant ainsi l'intervention d'un agent de développement « paysage ».

Ci-contre est présenté le périmètre d'étude actuellement envisagé. L'opportunité d'y intégrer la Tête du Tertre, colline située dans le coude de la Moselle, en un point stratégique à la confluence avec la vallée des Charbonniers, ainsi que la Colline de Fresse, son patrimoine minier en prolongement de celui de Bussang, pourrait être étudiée.